

CHAPITRE VII:---POLITIQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT.

SECTION I: DISPOSITIONS PRISES POUR L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE

La Commission considère que les dispositions qui sont indiquées ci-après sous le nom de Classes, Cours, Ecoles, Instituts et Collèges sont nécessaires pour un système ou pour des systèmes d'enseignement industriel et technique pour le Canada.

Le plan d'établissement par classe (ou écoles) est adopté parce que l'on croit que par ce moyen les autorités locales et les autorités provinciales seront mieux en mesure de coordonner les dispositions actuellement existantes avec ce qui sera établi dans la suite, dans la mesure où la chose est désirable, et *vice versa*.

Les dispositions ont été établies sous trois en-têtes principaux:—
Pour ceux qui doivent continuer à fréquenter l'école dans les villes.
Pour ceux qui se sont mis au travail dans les villes.
Pour les districts ruraux.

Sous chaque en-tête, les dispositions ont été réparties dans les divisions commençant avec le grade élémentaire et en montant. Par exemple, sous l'en-tête "ceux qui doivent continuer à fréquenter l'école", la division I comprend les classes (ou écoles) intermédiaires industrielles, et la division VI comprend les collèges techniques et autres institutions du même rang.

Au lieu d'essayer de présenter dans ce chapitre un exposé détaillé du caractère des cours d'étude dans les classes de toute division quelconque, on réfère à la fin de chaque division aux pages où des renseignements complets sont donnés. Une discussion plus étendue de matières figurant ici se trouve au chapitre VI, consacré à l'administration et à l'organisation; au chapitre IX, consacré à l'enseignement des classes rurales, et au chapitre X, consacré à l'enseignement de l'économie domestique.

Les autres divisions sous chaque en-tête intéressent immédiatement toute les classes de la société, bien qu'aucune localité ne soit entièrement sans porter intérêt aux institutions supérieures, car quelques-uns des maîtres dans les divisions inférieures recevront leur éducation dans ces institutions, et aussi bon nombre des hommes et des femmes destinés à occuper de hautes positions dans la vie industrielle, rurale et domestique.

Il n'est pas un centre urbain qui n'ait, pour ainsi dire, des dispositions établies dans les trois premières divisions, alors que, si on en excepte les deux plus grandes provinces, il n'est pas besoin actuellement de plus d'un collège technique de la plus haute classe dans chaque province.

COMMENT TIRER LE MEILLEUR PARTI DES DISPOSITIONS EXISTANTES.

Quelques-unes des dispositions recommandées ici existent déjà en certains endroits sous une forme plus ou moins développée et organisée. En ce qui concerne les plus hautes institutions, comme les collèges techniques, les collèges d'agriculture et les collèges de science domestique, le Canada semble être suffisamment pourvu. Ces institutions pourraient être toutes utilisées à leur maximum et pour le plus grand avantage de tous en ce qui concerne l'éducation des maîtres et des autres chefs ayant la direction de départements d'enseignement industriel et technique.

On ne doit pas en conclure que les classes (ou écoles) d'aucune division aient besoin de bâtiments, d'un matériel ou d'un personnel qui leur soient propres, entièrement distincts de ceux des classes (ou écoles) des autres divisions. Ce sont les conditions locales qu'il faut considérer, quand il s'agit de décider si une institution devra offrir des commodités et des facilités pour plus d'une sorte de classes ou écoles. Il y certainement avantage à avoir dans la même institution des classes des différentes divisions (et de différentes sortes dans la même division), et il y a aussi avantage à avoir les classes les plus élémentaires dans un local à proximité du domicile des élèves. Les conditions et les ressources locales sont les seules choses sur lesquelles il convient de se guider sous ce rapport.

La Commission conseille d'agir énergiquement dans toutes les provinces pour l'établissement des classes, et elle conseille aussi d'user de prudence avant de prendre une décision au sujet de bâtiments nouveaux et permanents. Une année ou deux d'expérience dans des locaux temporaires empêcherait l'autorité locale de faire de graves erreurs. Des conseils et critiques d'experts, provenant de l'administration, aideraient à pourvoir à tous les besoins de façon économique, convenable et efficace. Ainsi par exemple, à Belfast, il s'est fait six ans d'excellente besogne avant qu'on eût achevé de construire l'Institut Municipal Technique, et alors les arrangements déjà pris et le matériel se trouvèrent être exactement ce qu'il fallait. Ce qui s'est fait là est à l'éloge de la sagesse et de l'habileté de ceux qui avaient charge de la chose et peut être offert en exemple aux autres villes et bourgs.

La première chose à faire pour un conseil de développement local, c'est un recensement de la région, en ce qui concerne les industries, les occupations et les commodités et facilités existantes. Les exemples offerts par Leeds et Edimbourg sont ici particulièrement remarquables.

La deuxième chose à faire c'est de consulter un expert ou des experts, relevant des autorités provinciales ou fédérales, pour savoir comment on peut débiter pour faire face aux conditions présentes et pour pourvoir au développement futur de façon économique, prudente et efficace.

La troisième chose est de dresser des plans et de soumettre une proposition et un budget à l'autorité provinciale compétente.

Ce qui reste ensuite à faire se révélera par l'expérience, la discussion, les conseils et la coopération.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Les dispositions recommandées sont les suivantes:—

POUR CEUX QUI DOIVENT CONTINUER À FRÉQUENTER L'ÉCOLE DANS LES VILLES.

Division I. Classes ou écoles intermédiaires industrielles.

- “ II. Classes ou écoles techniques coordonnées.
- “ III. *High Schools* techniques.
- “ IV. Ecoles d'apprentis.
- “ V. Instituts industriels et techniques.
- “ VI. Collèges techniques, d'économie domestique et des beaux-arts.

POUR CEUX QUI SE SONT DÉJÀ MIS AU TRAVAIL DANS LES VILLES.

Division I. Classes ou écoles de perfectionnement.

- “ II. Classes ou écoles techniques coordonnées.
- “ III. Classes ou écoles techniques intermédiaires.
- “ IV. Classes ou écoles d'apprentis dans les ateliers.
- “ V. Instituts industriels et techniques.
- “ VI. Conférences de perfectionnement et cours par correspondance.

POUR LES DISTRICTS RURAUX.

Division I. Classes ou écoles rurales intermédiaires.

- “ II. *High Schools* ruraux.
- “ III. Classes (ou écoles) agricoles de perfectionnement, dirigées par des instructeurs permanents ou ambulants.
- “ IV. Classes (ou écoles) de perfectionnement en économie domestique, dirigées par des institutrices permanentes ou ambulantes.
- “ V. Ecoles d'agriculture et d'économie domestique de comtés ou de districts.
- “ VI. Ecoles d'enseignement social pour les jeunes gens.
- “ VIII. Ecoles d'agriculture pour apprentis.
- “ VIII. Collèges d'agriculture et d'économie domestique.
- “ IX. Cours par correspondance.

POUR CEUX QUI DOIVENT CONTINUER À FRÉQUENTER L'ÉCOLE DANS LES VILLES.

Division I.—Classes ou écoles intermédiaires industrielles.

Conditions d'admission:—

Age.—13 ans et plus.

Les élèves devront avoir suivi un cours d'école élémentaire, et être en état de lire, écrire, dessiner et calculer à la satisfaction du principal ou d'un comité d'admission.

Il serait aussi très avantageux qu'ils pussent avoir fait deux ans de classe prévocationnelle dans une école élémentaire.

Chaque fois que la chose est nécessaire, des classes préparatoires devraient être conduites afin de permettre aux élèves qui ne sont pas qualifiés pour les classes industrielles de recevoir l'instruction requise.

Il devrait y avoir des classes séparées pour garçons et filles, ou des départements séparés dans la même école.

Cours:—Deux ans ou moins.

Le programme d'étude et de travail devrait comporter des séries d'expériences établies suivant leur ordre naturel, de façon à donner l'instruction et les connaissances qui pourraient être avantageuses à des jeunes gens se destinant à des occupations industrielles. Autant que possible, les manipulations de matériaux (bois, argile, pierre, métaux, papier, matières textiles et substances alimentaires), le maniement des outils et des machines et les articles faits devraient avoir égard aux industries de la région et de la population desservies par l'école.

La partie théorique, scientifique et grammaticale devrait être associée de très près avec les intérêts vitaux des élèves et être à la mesure de leur capacité, considérant leur âge et le degré de perfectionnement antérieur, et en harmonie avec l'objet principal de l'école, qui est d'assurer le progrès des élèves pour les mettre en état de savoir comment faire les choses et les faire devenir de bons citoyens.

Il est au plus haut point désirable que la partie théorique soit rattachée directement aux projets des élèves et *vice versa*. Il n'a pas été constaté que c'était faire un usage profitable du temps que d'aborder l'étude des mathématiques, du dessin ou de sciences qui n'ont aucun rapport immédiat avec le travail pratique des élèves.

A peu près la moitié du temps devrait être consacrée à la manière d'employer les livres et les modèles, à acquérir une connaissance des principes, et à se familiariser avec les sciences mathématiques, la géographie, l'histoire, la littérature, et les droits, devoirs et privilèges des citoyens.

A peu près la moitié du temps devrait être consacrée à s'entraîner à faire les choses indiquées; et il serait très avantageux de pouvoir faire faire des choses qui ont une valeur commerciale ou économique.

Types d'écoles semblables à ceux de cette division qui peuvent être étudiés conjointement avec ceux de la partie III:—

Ecoles préparatoires du commerce, dont il a déjà été parlé, à Leeds et à Halifax, en Angleterre.

Classes aux écoles de l'atelier Tynecastle, à Edimbourg, Ecosse.

Ecole préparatoire des métiers, à Belfast, Irlande.

Ecoles pratiques du commerce et de l'industrie (Section industrielle), France.

Ecole d'apprentis, Paris, France.

Les écoles industrielles indépendantes du Massachusetts, telles que représentées par l'école de Newton, Mass.

Ecole vocationnelle, Springfield, Mass.

Ecoles industrielles intermédiaires de New-York, telles que représentées par les écoles de Rochester, N.-Y.

Ecole vocationnelle Seneca, Buffalo, N.Y.

Ecole des métiers de l'Etat, Bridgeport, Conn.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Où les produits sont vendus.

La Commission considère comme peu désirable que les écoles maintenues aux frais du public soient employées pour la production de marchandises ou pour faire des travaux pouvant porter préjudice aux intérêts des particuliers, en nuisant à leurs affaires par la concurrence pour la vente de ces produits, ou afin de tirer bénéfice du travail des élèves. On a attiré l'attention de la Commission sur les deux faits suivants: (1) La quantité réelle de produits mis sur le marché, et provenant des écoles industrielles, où ces produits sont vendus, n'est jamais aussi considérable que le volume de produits que ces mêmes jeunes gens pourraient faire s'ils travaillaient dans les fabriques ou dans les ateliers au lieu d'être à l'école industrielle; (2) Le travail n'est pas d'une classe inférieure, mais présente souvent un fini supérieur au même article sortant des ateliers véritables, et cela est dû à ce que l'on a dépensé une plus grande somme de travail afin que les élèves pussent avoir la sorte d'expérience assurant au produit toutes les conditions d'excellence et de fini voulues.

Division II.—Classes (ou écoles) techniques coordonnées.

Conditions d'admission:—

Age, 14 à 16 ans et plus.

Les élèves devront avoir suivi un cours d'école élémentaire, ou être en état de lire, écrire, dessiner et calculer à la satisfaction du principal ou d'un comité d'admission.

Il serait aussi très avantageux qu'ils pussent avoir passé un an dans une classe industrielle intermédiaire.

*Cours:—*Quatre ans.

NOTES:—

Le programme d'études et de travail devrait comporter des séries d'expériences à l'école établies de manière à concorder avec les expériences à l'atelier.

La totalité de la première année devra être, de préférence, consacrée au travail scolaire. Durant cette année-là, le travail à faire serait semblable à celui de la seconde année des classes industrielles intermédiaires, en ayant égard particulier, dans la partie pratique de "faire les choses", au métier particulier ou à l'occupation que devra suivre l'élève.

Trois années seront consacrées au travail scolaire et aux expériences d'atelier, environ la moitié du temps à chacune de ces parties, et de préférence en alternant chaque semaine.

En ce qui concerne les métiers exposés à des périodes de chômage ou d'accalmie, les périodes alternatives pourraient être arrangées de façon à s'adapter aux conditions de ces métiers. Par exemple, dans certaines industries du bâtiment, les mois d'été pourraient être consacrés au travail de façon continue, et certains mois d'hiver à l'école.

Types d'écoles semblables à ceux de cette division, pouvant être étudiés conjointement avec la Partie III:—

Ecoles industrielles coopératives des Etats-Unis, fonctionnant à temps partiel ou la moitié du temps:

Le High School coopératif de Fitchburg, Mass.
 Ecole industrielle coopérative, Beverly, Mass.
 L'école des métiers de Worcester, Mass.
 Le High School coopératif de Cincinnati, Ohio.
 L'école agricole Smith et l'école de technologie, Northampton, Mass.

TROISIÈME DIVISION: ÉCOLES SUPÉRIEURES TECHNIQUES:—

Qualités requises pour être admis:—

Avoir 13 ans ou plus.

Avoir terminé le cours élémentaire ou la première année de l'école industrielle intermédiaire.

Cours:—Quatre ans.

Ces cours seraient donnés dans les divisions d'une école supérieure générale ou dans les écoles supérieures séparées, selon les besoins de la communauté. On pourrait les classer de la manière suivante:— Général ou professionnel; scientifique, commercial; technique, agricole ou agronomique; arts ménagers et beaux arts.

La division générale donnerait l'enseignement secondaire général et préparerait les élèves aux cours artistiques des collèges et aux écoles normales.

La division scientifique préparerait les élèves à l'entrée dans des institutions plus élevées, où ils recevraient l'enseignement les préparant aux professions comme la médecine, ou aux diverses catégories d'ingénieurs (civil, chimique, sanitaire, mécanique, électricité, mines, ponts et chaussées, etc., etc.).

Les divisions qui précèdent seraient considérées comme faisant partie du système d'enseignement secondaire général comme on le donne actuellement dans les écoles supérieures et les académies placées sous le système des écoles publiques.

La division commerciale préparerait les élèves à entrer dans les affaires (commerce, transports, banques, service civil), et aussi à entrer dans des institutions plus élevées.

La division technique, possédant des classes séparées pour garçons et filles, préparerait les élèves à entrer dans les carrières industrielles ou les métiers. Elle donnerait l'entraînement scolaire convenable à ceux qui, possédant l'expérience pratique, aspirent à devenir contremaîtres ou à remplir des postes dirigeants dans l'industrie. Ses cours et son travail diffèrent de l'école industrielle intermédiaire en ce que l'outillage pour «faire les choses» et la manière de les faire exécuter par les élèves viseraient surtout à faire saisir aux élèves les principes fondamentaux des opérations mécaniques ou industrielles plutôt que de les préparer à entrer dans les ateliers ou les usines à l'âge de 15 ou 16 ans. Comparés à l'école industrielle intermédiaire, cette division donnerait surtout des connaissances plus étendues des principes de mathématiques et de sciences grâce à ses cours de 4 ans.

Dans les villes où il n'y aurait pas assez d'élèves pour les deux sortes de classes, la première année de cette division remplacerait les classes de l'école industrielle intermédiaire.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

La division d'agriculture donnerait des cours et un entraînement semblables à ceux que donne l'école supérieure rurale.

La division ménagère donnerait un enseignement professionnel général pour l'entretien de la maison et préparerait à l'entrée dans des institutions plus élevées.

La division des beaux-arts travaillerait dans le but de faire pénétrer les beaux-arts (beauté des formes, de la couleur et de la composition) et de les faire connaître dans toutes les autres divisions, et elle préparerait aux professions comme celles du dessin, de la photogravure, de la peinture et de la sculpture. Elle préparerait aussi les élèves pour les institutions plus élevées.

NOTES:—

L'entraînement donné par cette école préparerait, en général, les élèves à embrasser une profession vers 17 ou 18 ans, et leur permettrait aussi de continuer dans des institutions plus élevées.

La question de savoir si les classes commerciale, technique et d'art ménager formeraient des divisions de l'école supérieure générale ou seraient dirigées dans des salles séparées par un personnel enseignant différent, sera déterminée par le bureau local de développement se basant sur les conditions locales existantes.

En Allemagne, c'est l'habitude de faire donner l'enseignement technique par un personnel enseignant différent de celui qui dirige l'enseignement général et aussi dans des salles séparées.

Aux Etats-Unis, les opinions semblent divisées à ce sujet. D'aucuns veulent placer toutes les divisions dans les écoles supérieures générales et d'autres voudraient des écoles supérieures spéciales pour l'enseignement technique, commercial et d'art ménager, respectivement.

On devrait considérer attentivement quels provisos seraient désirables et nécessaires à établir au Canada pour les classes techniques de même degré, comme celles de la 2^{ème} division et les classes techniques intermédiaires, comme celles de la 3^{ème} division « pour ceux qui ont commencé à travailler ».

On devrait étudier les types suivants d'écoles semblables à celles de cette division et qu'on trouvera dans la troisième partie:

Borough Polytechnic Institute, de Londres.

Galashiels Technical College, Galashiels, Ecosse.

Ecoles techniques et classes de science et d'art d'Irlande.

Municipal Technical Institute, Belfast, Irlande.

Ecoles techniques de France:

Hautes écoles pratiques de commerce et d'industrie, Paris,
Grenoble,
Nancy,
Lyons,

Realschulen et *Oberrealschulen*, d'Allemagne.

Ecoles techniques des Etats-Unis:

High School of Mechanic Arts, Boston.
Buffalo, N.-Y.
Cincinnati, Ohio.

Cleveland, Ohio.
 Los Angeles, Cal.,
 Newton, Mass.;
 Providence, R. I.

Ecoles techniques de Montréal, P.Q.; Toronto, Ont. ; et Winnipeg, Man'

QUATRIÈME DIVISION: ECOLES D'APPRENTIS.

Qualités requises pour être admis:—

Avoir 15 ans ou plus;

Avoir terminé le cours élémentaire ou pouvoir lire, écrire, compter, calculer et dessiner suffisamment pour l'examen du principal ou du comité d'admission.

Il serait plus avantageux d'avoir terminé les deux ans de classes de l'école industrielle intermédiaire.

Il y a des classes séparées pour jeunes gens et jeunes filles.

*Cours:—*Durée de un à quatre ans, selon la nature du métier et la coutume établie dans l'apprentissage de ce métier.

On devrait étudier les types suivants d'écoles du même genre que celles de cette division et dont on trouvera une description dans la troisième partie:—

Ariane Industrial School, Dublin, Irlande.

Ecoles d'Apprentissage, de France, Paris.

Ecole des Mécaniciens et Ouvriers en Fer, Winterthur, Suisse.

Ecole des Charpentiers, de Zurich, Suisse.

The David Ranken Jr. School of Mechanical Trades, St-Louis, Mo.

The Hebrew Technical Institute, New-York, E.-U.

The Lick and Wilmerding School, San-Francisco, Cal.

New York Trade School.

North End Union School of Printing for Apprentices, Boston, Mass.

Williamson Free School of Mechanical Trades, près de Philadelphie, Penn.

Ecoles de Métiers pour femmes et jeunes filles.

NOTES:—

Il existe une différence entre une véritable école d'arts et métiers, où les apprentis apprennent leur métier en entier, et les soi-disant écoles de métiers d'Allemagne. Les écoles de métiers d'Allemagne sont en réalité des écoles techniques où la majeure partie de l'enseignement est théorique et intellectuel, et où cet enseignement est donné de six à dix heures par semaine à des élèves qui passent le reste de leurs temps à l'atelier, apprenant un métier et gagnant un salaire.

Les *Trade Schools* d'Angleterre sont des écoles qui donnent l'enseignement professionnel permettant aux jeunes gens de commencer l'apprentissage d'un métier dans un atelier; ou ce sont des institutions techniques dans lesquelles des hommes et des femmes, possédant déjà une habileté pratique du métier, fréquentent les classes et y reçoivent l'instruction en mathématiques, sciences, dessin et autres matières touchant à leur métier.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Il existe aussi une différence essentielle entre une école d'apprentis où ceux-ci apprennent tout leur métier et les écoles d'apprentis de diverses usines et ateliers comme celles des compagnies de chemin de fer, celle de la *General Electric Co.*, de West-Lynn, Mass.; celle encore de Brown & Sharpe, de Providence, R.I. Dans ces écoles d'usines, les apprentis fréquentent les classes de six à douze heures par semaine et y reçoivent les enseignements d'instructeurs compétents qui complètent l'expérience acquise dans l'atelier.

La Commission ne recommande pas l'établissement au Canada d'écoles de métiers proprement dites, maintenues à même les fonds publics. Quand l'expérience aura démontré ce que peut donner en efficacité et en adaptation les écoles techniques égalisées (*Co-ordinated Technical Schools*) dont il est question à la Division II, et dans lesquelles l'élève passe une partie de son temps à un travail pratique et rémunéré et le reste dans les classes de l'école, on pourra examiner de nouveau avantagement la question.

La Commission est d'avis que, dans les endroits où le jeune apprenti peut avoir l'expérience de l'atelier pratique, il obtient un meilleur entraînement qu'il ne saurait le faire en passant tout son temps à l'école. La nécessité de l'exactitude aux heures et la discipline forcée des ateliers ont un résultat intellectuel excellent pour l'élève qui doit se conformer aux exigences de l'atelier au point de vue de l'efficacité, du fini et de la vitesse au travail.

CINQUIÈME DIVISION—INSTITUTS INDUSTRIELS ET TECHNIQUES.

En Allemagne, au Danemark et en Irlande, presque chaque ville possède un institut technique municipal. Dans quelques-unes de ces institutions, on a pris des mesures pour donner des classes du cours préparatoire en montant. Dans la plupart des cas les instituts techniques municipaux reçoivent les élèves qui ont déjà deux ans de classe supplémentaire dans d'autres centres. On pourrait, à ce sujet, étudier des types d'écoles du même genre comme:—

Les Instituts Techniques Municipaux de Manchester, Leeds, Halifax, Barrow-on-Furness, Accrington et Widnes, en Angleterre.

L'Institut Technique Municipal de Belfast, Irlande, et d'autres dans de plus petits centres.

D'autres sont en partie semblables, comme les Ecoles Préparatoires et Techniques intermédiaires d'Allemagne, et le *Technikum*, de Chemnitz.

DIVISION VI—COLLÈGES TECHNIQUES, D'ECONOMIE DOMESTIQUE ET D'ARTS.

Qualités requises pour être admis:

Avoir terminé le cours d'une école secondaire reconnue ou posséder la lecture, l'écriture, le dessin et le calcul avec des connaissances fondamentales et un entraînement antérieur, suffisants pour subir l'examen du principal ou du comité d'admission.

Institutions séparées pour les deux sexes, ou sections séparées dans une même institution.

Cours.—Celui des Facultés de Science Appliquée des Universités de Toronto; McGill, de Montréal; Ecole Polytechnique de Laval, Montréal, etc.

On pourrait, à ce sujet, étudier des types d'institutions du même genre comme):

L'Université de Leeds.

L'Université de Sheffield.

Collège Impérial de Science et de Technologie de Londres, Ang.

Institutions Centrales d'Edimbourg, Glasgow, et Aberdeen, Ecosse.

Royal College of Science, de Dublin, Irlande.

Institutions Françaises.

Ecoles Techniques Supérieures d'Allemagne.

Ecoles Commerciales Supérieures d'Allemagne.

Massachusetts Institute of Technology, Boston, Mass.

Cooper Union, ville de New-York.

Royal College of Art, Londres.

Ecoles Provinciales d'Art en Angleterre,

Dradford,

Leeds,

Leicester,

Manchester,

Schools of Art, Dublin et Belfast, Irlande.

Ecoles des Beaux-Arts de France.

Margaret Morrison Carnegie School (école de femmes), Pittsburgh, Pen.

The Technical College, Halifax, N.-E.

Université McGill, de Montréal.

Ecole Polytechnique de l'Université Laval, Montréal.

Université de Toronto.

Ecole des Mines (*Queen's University*), Kingston, Ont.

POUR CEUX QUI SONT ALLÉS TRAVAILLER DANS LES VILLES

DIVISION I: CLASSES (OU ÉCOLES) SUPPLÉMENTAIRES.

Les écoles supplémentaires seraient organisées selon les besoins de la société et les occupations des élèves, de manière à ce que ceux-ci puissent suivre un ou plusieurs des groupes d'instruction, comme ci-dessous. On établirait des différences dans le groupe industriel et technique de manière à pouvoir s'occuper des divers métiers ou professions, comme cela se fait dans les classes supplémentaires d'Allemagne pour les métiers de construction, la métallurgie, les métiers textiles, etc, etc.

Les groupes pourraient se former comme suit:—

- (1) Général;
- (2) Industriel et technique;
- (3) Commercial;
- (4) Art ménager.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Les classes pourraient être organisées et dirigées ainsi:—

- (a) Avec le système des écoles publiques;
- (b) Dans des édifices séparés;
- (c) Avec les écoles ou instituts techniques municipaux.
- (d) Grâce à des associations volontaires ou autres moyens.

Des classes techniques pour ceux qui ont commencé à travailler, dans les quatre groupes ou aucun de ces groupes, pourraient être établies:—

(1) Conjointement avec des classes ou écoles pour ceux qui doivent rester à l'école et décrites comme suit:

Division I. Classes (ou écoles) industrielles intermédiaires.

“ II. Classes (ou écoles) techniques coordonnées.

“ III. *High Schools* techniques.

“ IV. Ecoles d'apprentis.

“ V. Instituts industriels et techniques.

“ VI. Collèges techniques, d'économie domestique et de beaux arts.

2) Conjointement avec des classes ou écoles pour ceux qui ont commencé à travailler et décrites comme suit:—

Division II. Classes (ou écoles) techniques coordonnées.

“ III. Classes (ou écoles) techniques intermédiaires.

“ IV. Classes (ou écoles) d'apprentis dans les ateliers.

“ V. Instituts industriels et techniques.

Quand aucune des classes ou écoles susmentionnées aura été établie, organisée et installée, il faudra considérer sérieusement la question des classes de perfectionnement qui s'y rattachent.

Les classes de perfectionnement sont organisées conjointement avec le système d'écoles publiques dans quelques Etats de l'Allemagne, en Angleterre, en Ecosse, à Cincinnati (Ohio), en certains endroits de la Nouvelle-Ecosse, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, C.-B.

Des classes de perfectionnement sont organisées dans des bâtiments détachés et sous une direction distincte dans les grandes villes de plusieurs Etats de l'Allemagne.

Des classes de perfectionnement sont organisées conjointement avec les instituts techniques dans les villes les plus importantes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et en outre conjointement avec les universités, notamment celles de Sheffield et de Leeds.

Des classes de perfectionnement sont organisées par des associations volontaires et en partie soutenues par des fonds publics, comme par exemple les Conseils de Métiers d'Allemagne, le Conseil des Arts et Manufactures de Québec, et par les *Y. M. C. A.*

Ce sujet est traité plus au long en divers endroits de la partie III du rapport, comme suit:

Angleterre;

Manchester;
Leeds;
Halifax;
Sheffield;
Barrow-in-Furness;
Acerington;
Widnes.

Ecosse:

Edimbourg;
Glasgow;
Comté de Fife;
Cowdenbeath;
Institut Technique Hawick;
Collège Technique Galashiels.

Irlande:

Belfast;
Kilkenny;
Portadown;

France:

Cours dirigés par des syndicats à Paris.

Allemagne:

Brême;
Chemnitz
Ecoles de perfectionnement aux divers endroits suivants:
Aix-la-Chapelle;
Berlin;
Cologne;
Dresde;
Frankfort;
Stuttgart.
Aussi, écoles spéciales pour machinistes et métallurgistes;
Arts du bâtiment;
Industries textiles;
Art pour métiers industriels;
Commerce.

Etats-Unis:

Boston, Mass.
Buffalo, N.-Y.
Worcester, Mass.
Cincinnati, Ohio.

Ecoles spéciales:

Ecoles des Mines;
Ecoles des Pêcheries;
Ecoles de Navigation;
Ecoles pour la tannerie et les industries du cuir.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

(I) CLASSES GÉNÉRALES.

Ces classes pourraient permettre aux jeunes gens ayant dépassé l'âge de l'école élémentaire, et qui ont commencé à travailler, de continuer (a) le travail général de l'école élémentaire, ou de remplacer (b) ce travail par un cours semblable à celui qui pourrait être donné dans le département général d'une école secondaire.

Les classes pourraient être données le jour et le soir, et il est désirable qu'au moins six heures par semaine y soient consacrées.

(2) COURS INDUSTRIELS ET TECHNIQUES.

Classes du jour et du soir:—

6 à 10 heures ou plus par semaine.

Conditions requises pour admission:—

Age, 13 ans ou plus.

Les élèves doivent avoir fait un cours élémentaire complet et être en état de lire, écrire, dessiner et calculer à la satisfaction du principal ou du comité d'examen.

Il serait très avantageux que les élèves pussent avoir fait un cours de deux ans dans les classes industrielles intermédiaires.

Les classes pour les ouvriers sont les suivantes:—

- (a) Apprentis et autres commençants;
- (b) Ouvriers et ouvrières expérimentés;
- (c) Contremaîtres et surintendants.

CLASSES SÉPARÉES POUR GARÇONS, HOMMES, FILLES ET FEMMES.

Cours de deux sortes:—

(1) Surtout théorique, avec référence spéciale à l'occupation de l'élève et coordination avec le travail qu'il fait dans le temps;

(2) Surtout pratique, avec au moins la moitié du temps consacrée à des travaux manuels et au maniement des outils et des machines, afin d'élargir le champ de l'habileté et des connaissances.

En général, les cours devront être donnés de façon à s'adapter aux occupations et aux populations de la région desservie; et, là où la chose sera praticable, ils devront être établis progressivement et se continuer durant une période de trois ou quatre ans ou plus.

Les deux sortes de cours devront aussi pourvoir à l'étude de la littérature, de l'histoire, et des droits, devoirs et privilèges des citoyens, ainsi qu'à la culture physique et au chant.

Le travail dans chacun de ces cours devrait comprendre, autant que cela est praticable, des problèmes, projets et intérêts, dont chacun deviendrait à son tour un centre d'étude corrélative de divers sujets, tels que mathématiques, sciences, compositions, etc. Un programme-étude n'est pas la même chose que l'étude de divers sujets considérés comme tels.

(3) CLASSES COMMERCIALES.

Ces classes pourraient être organisées conjointement avec le système d'écoles publiques et pourraient être ajoutées au département commercial d'un *High School* ou d'un lycée, ou développées conjointement avec ce département. Ces cours pourraient aussi être donnés dans un local séparé.

Ces classes seraient données le jour et le soir.

(4) CLASSES DE TRAVAUX DU MÉNAGE.

Ces classes pourraient être organisées comme les classes industrielles et techniques. Les cours devraient être établis de façon à répondre aux besoins des filles et des femmes dans la région à desservir.

Il est d'une grande importance que des classes vocationnelles pour les jeunes femmes, consacrées à l'instruction et aux occupations du ménage, soient établies dans toutes les villes. La fréquentation des classes durant au moins une période par semaine devrait se continuer jusqu'à l'âge de plus de 18 ans, à moins que la jeune fille ne reçoive une autre sorte d'éducation. * On trouvera au chapitre X tous les détails au sujet de cette branche d'instruction.

DIVISION II.—CLASSES (OU ÉCOLES) TECHNIQUES COORDONNÉES.

Conditions d'admission:—

Age de 14 à 16 ans ou plus.

Les élèves doivent avoir fait un cours élémentaire complet, et être en état de lire, écrire, dessiner et calculer à la satisfaction du principal ou du comité d'examen.

Il serait très avantageux que les élèves pussent avoir fait un cours d'au moins un an dans les classes industrielles intermédiaires.

*Durée des cours:—*Quatre ans.

NOTES:—

Il devrait y avoir, pour le travail et l'étude, des séries d'expériences s'adaptant aux expériences à l'atelier.

Il est préférable que toute la première année soit consacrée au travail scolaire. Durant cette année-là, le travail à faire serait semblable à celui de la seconde année des classes industrielles intermédiaires, en ayant égard à l'occupation ou au métier particulier que devra suivre l'élève.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Les trois autres années seront consacrées à des expériences scolaires et d'atelier, à durée égale pour chacune, de préférence en alternant chaque semaine.

Pour ceux qui sont engagés dans les métiers, où il y a des périodes d'accalmie ou de chômage, les périodes alternatives pourraient être disposées de façon à s'adapter aux conditions de tel ou tel métier. Par exemple, dans certaines industries du bâtiment, les mois d'été pourraient être consacrés entièrement au travail, et certains mois d'hiver à l'école.

Types d'écoles semblables à ceux de cette division qui devraient être étudiés conjointement avec la partie III:—

Ecoles industrielles coopératives des Etats-Unis, à partie de temps ou moitié de temps:

Le *Co-operative High School*, Fitchburg, Mass.

L'Ecole Industrielle Coopérative, Beverley, Mass.

L'Ecole des Arts et Métiers, Worcester, Mass.

Le *Co-operative High School*, Cincinnati, Ohio.

L'Ecole Smith d'Agriculture et l'Ecole Technologique de Northampton, Mass.

DIVISION III.—CLASSES (OU ÉCOLES) TECHNIQUES INTERMÉDIAIRES.

Conditions d'admission:—

Age, 15 ans et plus.

Expérience d'au moins une année à un métier ou à une occupation experte;

Etre en état de lire, écrire, dessiner et calculer à la satisfaction du principal ou du comité d'examen.

Assurance que l'élève consacrera au moins un «terme» scolaire aux classes de jour.

*Durée des cours:—*Un, deux, trois et quatre ans.

Classes suivantes pour ouvriers:—

- (a) Apprentis et autres commençants;
- (b) Ouvriers et ouvrières expérimentés
- (c) Contremaitres et surintendants.

Les cours devront avoir des séries d'expériences suivant leur suite naturelle, et disposées de manière à ce que l'élève puisse acquérir:

(1) Une connaissance plus grande des principes formant la base des opérations ou des procédés du métier ou de l'occupation.

(2) Une connaissance et une habileté plus grande en ce qui concerne le maniement des matériaux, l'emploi des outils, le fonctionnement des machines, et la fabrication et la confection des produits.

NOTES:—

Les classes continuelles seraient telles que celles indiquées plus haut, avec cours de perfectionnement du jour ou du soir pour ceux qui travaillent au dehors et qui ne peuvent pas fréquenter régulièrement les classes du jour.

Dans les petites villes, les cours de cette école pourraient être donnés conjointement avec les départements scientifique et industriel d'un *High School* technique, ou ils pourraient être organisés dans un local séparé.

Il est nécessaire de distinguer entre la sorte d'instruction et de démonstration qu'il s'agirait d'avoir pour les élèves adultes qui ont déjà fait beaucoup de travail pratique, et la sorte d'aide éducationnelle que devront recevoir les élèves des classes industrielles intermédiaires et des *High Schools* techniques.

Quand les élèves adultes rencontrent l'instructeur ils savent le «pourquoi» de quelques opérations industrielles. Ce dont ils ont surtout besoin, c'est d'être en état de comprendre, par l'étude, le «pourquoi» de ces expériences, et d'avoir l'occasion d'acquérir plus d'habileté et de technique. D'un autre côté, il est désirable que les jeunes élèves, qui n'ont pas l'expérience pratique de l'atelier, puissent élaborer eux-même les problèmes qui se présentent, plutôt que recevoir à ce sujet des renseignements disposés méthodiquement.

Types d'écoles semblables à ceux de cette division qui devraient être étudiés conjointement avec la partie III:—

Ecoles Polytechnique et Monotechnique de Londres, Angleterre.

Instituts Techniques Municipaux:

Manchester;

Leeds;

Halifax;

Barrow-in-Furness.

Institutions Centrales en Ecosse;

Ecoles Cowden Beath (Mines), Ecosse;

Collège Technique Galashiels, Ecosse;

Institut Technique Municipal, Belfast, Irlande.

France:

Cours relevant des syndicats, Paris.

Ecoles Nationales des Arts et Métiers;

Ecoles Techniques Elémentaires et Intermédiaires d'Allemagne.

Le Technikum, à Winterthur. Suisse.

Ecole Textile de Lowell, Mass.

Ecole Textile de New-Bedford, Mass.

Ecoles des Mines

Ecoles des Pêcheries

Ecoles de Navigation

Ecoles des Industries du Cuir.

ECOLLES POUR LES FEMMES.

Une école technique intermédiaire devrait avoir des cours spéciaux de travaux du ménage, surtout pour les femmes pouvant consacrer trois mois

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

consécutifs de l'année à la fréquentation de ces cours, afin de se mettre en état de pouvoir entrer comme femmes de ménage chez les particuliers ou dans les institutions (voir chapitre x).

DIVISION IV.—ÉCOLES D'APPRENTIS DANS LES ATELIERS.

Types d'écoles semblables à ceux de cette division et qui devraient être considérés conjointement avec cette division:—

Classes dans les ateliers de la Comp. du Pacifique-Canadien, à Montréal:

Classes dans les ateliers de la Comp. du Grand-Tronc, à Straftord, Ont.

Classes dans les ateliers de la *General Electric Co.*, à West-Lynn, Mass.

Classes dans les ateliers Brown & Sharpe, Providence, R. I.

DIVISION V.—INSTITUTS INDUSTRIELS ET TECHNIQUES.

Types d'écoles semblables à ceux de cette division et qui ont été considérés conjointement avec la partie III:

Institutions techniques municipales d'Angleterre:

Londres;

Manchester;

Brantford;

Leeds;

Halifax;

Barrow-in-Furness;

Accrington;

Widnes;

Institutions centrales en Ecosse:

Glasgow;

Edimbourg;

Aberdeen.

Instituts techniques municipaux en Irlande: Belfast, Kilkenny, Portadown.

Ecoles techniques élémentaires et intermédiaires d'Allemagne.

Technikum, à Chemnitz, Allemagne.

Cooper Union, à New-York.

Ecoles industrielles Carnegie, Pittsburg, Pen.

DIVISION VI.—CONFÉRENCES ET COURS DE CORRESPONDANCE.

Ces cours devraient être donnés conjointement avec ceux des instituts techniques, ou ceux des travaux domestiques ou des beaux-arts donnés dans les collèges, ou conjointement avec ceux d'autres écoles centrales.

Il est au plus haut point désirable que des cours systématique d'instruction et d'étude soient donnés sur des sujets comme l'histoire et l'économie industrielle, au moyen de conférences et de cours de lectures. Le travail qui se fait dans les classes d'ouvriers de l'Université Oxford peut ici servir d'exemple de ce qui devrait être tenté. Cette forme de propagande Oxford a été inaugurée à la suite d'un rapport soumis en 1908 par un comité mixte de l'Université et de représentants des classes ouvrières sur le rôle dévolu à l'Université pour la haute éducation des classes ouvrières.

Il est très important que les chefs naturels des ouvriers industriels aient l'occasion de pouvoir recevoir une instruction complète en ce qui concerne les principes fondamentaux formant la base de l'organisation des industries et de la société.

Les divers cours de correspondance pour les ouvriers industriels pourraient être avantageusement imités, dans leurs grandes lignes, de ceux de *l'International Correspondance School*, de Scranton, Pen., dont le succès est maintenant assuré.

Les cours de correspondance devraient être donnés par des instructeurs ambulants.

L'Université du Wisconsin a commencé à s'entremettre en ce sens, et son exemple pourrait ici servir de guide dès qu'un personnel compétent aura pu être recruté.

Ces cours seraient tout particulièrement avantageux pour ceux qui habitent des endroits où les élèves sont trop peu nombreux pour rendre l'organisation de ces classes praticable.

POUR LES RÉGIONS RURALES.*

DIVISION I.—CLASSES (OU ÉCOLES) RURALES INTERMÉDIAIRES.

Conditions d'admission:—

Age, 13 ans et plus;

Les élèves devront avoir fait un cours complet d'école élémentaire, et être en état de lire, écrire, dessiner et calculer à la satisfaction du principal ou d'un comité d'admission.

Quelques-unes des classes devront être séparées pour filles et garçons.

*Cours:—*Deux années scolaires de 5 à 7 mois, et le reste de l'année sur une ferme ou à la maison, suivant les conditions régionales.

La sorte de travail à faire à l'école devra être accompagnée d'une série d'expériences se suivant naturellement, et avoir égard aux conditions agricoles et domestiques dans la localité.

NOTE:—Advenant que le maître n'ait pas les qualifications voulues pour diriger et estimer le progrès et la valeur du travail des élèves, en ce qui concerne les travaux agricoles ou les travaux de ménage, un comité de un, deux ou trois membres sera constitué pour coopérer avec le maître. Les inspecteurs de

*Pour plus de détails sur les dispositions suivantes, voir le chapitre IX, sur l'Education des classes rurales, et le chapitre X, sur les Ecoles affectées aux travaux du ménage.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

districts ou de comtés, auxquels il est pourvu dans les divisions III et IV, seraient compétents pour décider ce qu'il faut faire et de quelle manière agir pour ces projets éducationnels. Ils pourraient prêter leur concours pour coordonner les programmes-agriculture et les programmes-économie domestique avec le travail de l'école.

En général, l'enseignement à cette école préparerait les élèves aux travaux agricoles et aux travaux domestiques, et à l'admission à la 3^{ème} année dans les collèges agricoles.

DIVISION II.—“HIGH SCHOOLS” RURAUX.

Conditions d'admission:—

Age, 13 ans et plus.

Les élèves devront avoir fait un cours complet d'étude élémentaire et être en état de lire, écrire, dessiner et calculer à la satisfaction du principal ou d'un comité d'admission.

Quelques-unes des classes devront être séparées pour filles et garçons.

*Cours:—*Quatre ans.

Durant les deux premières années, le travail à faire serait semblable à celui de l'école rurale intermédiaire, avec cette différence que le travail à cette école pourrait continuer plus longtemps chaque année.

Le travail à faire à l'école devra être accompagné d'une série d'expériences se suivant naturellement et avoir égard aux conditions agricoles et domestiques dans la localité.

Les sujets scientifiques seront enseignés en ayant particulièrement égard à leur application aux travaux et aux problèmes ruraux, et aux principes formant la base des systèmes, méthodes et opérations de l'agriculture et des travaux du ménage.

En ce qui concerne la partie littéraire, sociale et culturelle, une attention spéciale devra être donnée au langage, à la littérature, à l'histoire, à la culture physique, au chant, et à tout ce qui peut contribuer à embellir et à rendre plus efficace la vie sociale et intellectuelle dans les districts ruraux.

NOTES:—

Advenant que le maître n'ait pas les qualifications voulues pour diriger et estimer le progrès et la valeur du travail des élèves, en ce qui concerne l'agriculture ou les travaux domestiques, un comité de un, deux ou trois membres sera constitué pour coopérer avec le maître. Les inspecteurs de districts ou de comtés, auxquels il est pourvu dans les divisions III et IV, seraient compétents pour décider ce qu'il faut faire et de quelle manière agir pour ces projets éducationnels.

Ils pourraient prêter leur concours pour coordonner les programmes-agriculture et les programmes-économie domestique avec le travail de l'école.

En général, l'enseignement à cette école préparerait les élèves aux travaux agricoles et aux travaux domestiques, et à l'admission aux collèges agricoles et des arts et métiers.

DIVISION III.—INSTRUCTEURS AGRICOLES DE DISTRICTS OU DE COMTÉS,
RÉSIDENTS OU AMBULANTS.

Ces instructeurs feraient le même travail que celui qui est dévolu présentement aux représentants agricoles de districts dans Ontario et Québec. Ce travail serait étendu, suivant les conditions régnant dans tel ou tel district, de la manière suivante:—

1. Les instructeurs agiraient comme conseillers pour la coordination du travail scolaire et des travaux agricoles faits par les élèves qui suivent les cours des écoles rurales intermédiaires et des *High Schools* ruraux.

2. Des dispositions devront être prises pour donner des cours d'instruction de peu de durée aux jeunes gens qui ne vont pas à l'école intermédiaire ni au *High School* rural.

Ces cours pourraient être donnés à un certain endroit durant deux demi-journées par semaines.

Ce plan permettrait à l'instructeur de district en voyage de conduire un cours à chacun des trois centres concurremment.

Les cours devront se suivre suivant leur ordre naturel, et un cours de lecture devra être établi conjointement avec chaque cours.

3. Des cours de démonstration systématique, sous une forme résumée, pour les sols, les cultures, le bétail, les instruments aratoires, etc., devront être établis pour la population agricole adulte.

4. Aussitôt que la chose sera praticable, ces instructeurs devront pouvoir s'associer à l'Association de la région pour l'avancement de l'agriculture, et établir une ferme modèle, suivant le même programme que celui établi par le Comité des Terres de la Commission de Conservation.

NOTES:—

Il est nécessaire de distinguer clairement et continuellement entre la sorte d'instruction et de démonstration à être donnée aux élèves adultes qui sont déjà engagés dans les travaux agricoles, et la sorte d'aide éducationnelle que devront recevoir les élèves aux écoles intermédiaires rurales et aux collèges ruraux.

Quand les élèves adultes rencontrent l'instructeur ils ont déjà eu une expérience considérable en matière d'opérations agricoles. Ce dont ils ont besoin c'est d'instruction et de renseignements pour les mettre à même de comprendre le «pourquoi» des opérations agricoles, et d'explications et de renseignements concernant les méthodes de gestion des fermes et les principes formant la base des systèmes et méthodes d'agriculture, tels que la conservation de la fertilité du sol, le choix des semences, la destruction des mauvaises herbes, la rotation des cultures, le soin du bétail, etc.

D'un autre côté, il est désirable que l'instructeur laisse les jeunes élèves élaborer eux-mêmes les différents problèmes agricoles, comme partie du cours pour arriver aux séries d'expériences disposées suivant leur ordre naturel. La grande utilité du concours de l'instructeur consisterait à donner au travail agricole une forme didactique ou éducationnelle, à indiquer en quelle suite les

DCC. PARLEMENTAIRE No 191d

différents sujets agricoles seront considérés, et à indiquer les sources où les renseignements nécessaires pouvant être au besoin obtenus. Quand il s'agit de jeunes élèves, il est préférable de les laisser se tirer eux-mêmes d'affaire, plutôt que de leur présenter tous les renseignements dont ils ont besoin sous la forme toute faite d'une leçon.

L'un des inspecteurs de district pourrait devenir un surintendant de comté, dirigeant et coordonnant tout l'enseignement industriel et technique pour un travail de développement dans un comté ou dans une plus grande étendue. Au bout d'une année ou deux, il faudrait plus d'un instructeur dans une étendue ordinaire de comté.

DIVISION IV.—INSTRUCTRICES D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, SOIT RÉSIDANTES
OU AMBULANTS.

Ces instructrices pourraient s'occuper des intérêts domestiques d'un district, absolument comme font les instructeurs de district pour la partie agricole.

1. Pour commencer, une instructrice de passage pourrait rencontrer une classe de femmes, à la suite d'une invitation par un institut quelconque ou autre organisation semblable dans la localité, une demi-journée par semaine durant 20 semaines.

L'autre moitié du même jour pourrait être consacrée par l'instructrice à visiter les jeunes filles de l'école (élémentaire, intermédiaire ou lycée) de la localité.

2. Ces instructrices devraient pouvoir agir, en qualité de conseillères, comme coordinatrices en ce qui concerne les programmes d'économie domestique que suivent chez elles les élèves fréquentant les écoles rurales intermédiaires et les collèges ruraux.

3. Elles devront faire des conférences, avec démonstrations pratiques de cuisine et de travaux du ménage, en ayant surtout en vue d'orienter l'attention publique vers des voies par lesquelles pourrait être conduit un travail éducatif systématique.

4. Dès que la chose sera praticable, on devra leur confier le soin de donner des cours de peu d'étendue dans une école de comté ou de district ou dans une école domestique de comté.

4. Dès que la chose sera praticable, elles devraient pouvoir s'associer à l'œuvre d'une Association régionale de perfectionnement et d'une Ferme modèle de la localité, suivant le même programme que celui établi par le Comité des Terres de la Commission de Conservation.

NOTES:—

Il importe de se rappeler qu'il y a une différence essentielle et fondamentale entre la sorte d'instruction et de démonstration pouvant convenir aux femmes et celle qui peut être avantageuse pour des jeunes filles à l'école. Ce qui a déjà été dit dans les notes, à la suite de la division III, s'applique pour ainsi dire entièrement ici.

Au bout d'une année ou deux, il faudrait plus d'une institutrice dans une étendue de comté ordinaire.

DIVISION V.—ÉCOLES AGRICOLES ET DOMESTIQUES DE COMTÉS OU DE DISTRICTS.

Ces écoles serviraient jusqu'à un certain point à la population rurale, comme les écoles techniques intermédiaires pour les apprentis, les ouvriers experts, les contremaîtres et les surintendants, servent à la population industrielle des villes.

Cours:—Un ou deux ans et en outre un cours de un à trois mois pour matières et industries spéciales.

Ces cours seraient accompagnés d'expériences, se suivant en leur ordre naturel, et disposés de manière à permettre à l'élève d'acquérir:—

1. Une connaissance plus étendue des principes formant la base des systèmes, méthodes, opérations et procédés ayant trait à ses occupations spéciales.
2. Une connaissance plus étendue et une plus grande habileté en ce qui concerne le soin du sol, des cultures, du bétail, des produits; les travaux du ménage; l'emploi des machines, outils et ustensilles, et la manière en général de faire les choses.

NOTES:—

Il est nécessaire de distinguer entre la sorte d'instruction et de démonstration pour ceux qui sont pour ainsi dire des élèves adultes, et qui ont déjà eu une expérience pratique considérable, et la sorte d'aide éducationnelle à donner aux élèves aux *High Schools* intermédiaires et ruraux. Quand les élèves adultes rencontrent l'instructeur, ils ont déjà eu une expérience considérable en ce qui concerne la manière de faire les choses, et ils connaissent le "comment" des opérations agricoles. Ce dont ils ont besoin c'est d'instruction et de renseignements pour les mettre à même de comprendre le "pourquoi" des opérations agricoles, et d'explications et de renseignements concernant les méthodes de gestion des fermes et les principes formant la base des systèmes et méthodes d'agriculture, tels que la conservation de la fertilité du sol, le choix des semences, la destruction des mauvaises herbes, la rotation des cultures, etc.

D'un autre côté, il est désirable que les instructeurs laissent les jeunes élèves élaborer eux-mêmes les différents problèmes agricoles. La grande utilité du concours de l'instructeur consisterait à donner au travail agricole une forme didactique ou éducationnelle, à indiquer en quelle suite les différents sujets agricoles seront considérés, et à indiquer les sources où les renseignements nécessaires peuvent être au besoin obtenus. Quand il s'agit de jeunes élèves, il est préférable de les laisser se tirer eux-mêmes d'affaire, plutôt que de leur présenter tous les renseignements dont ils ont besoin sous la forme toute faite d'une leçon.

Ces écoles agricoles et domestiques de districts et de comtés seraient des écoles permanentes, et leur rôle tout naturellement indiqué pour des cours spéciaux de peu d'étendue en laiterie, arboriculture, culture maraîchère, aviculture, apiculture, etc.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

DIVISION VI.—ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SOCIAL POUR LES JEUNES GENS.

Les *High Schools* du Danemark constituent le complément de l'instruction générale des écoles élémentaires. Leur objet est de développer des qualités sociales et patriotiques d'un ordre élevé chez l'individu et dans la société. Ce sont ces *High Schools* qui ont donné naissance aux écoles d'agriculture. Ils servent à accroître le nombre des élèves préquantant les écoles vocationnelles, et les Danois les considèrent comme un des principaux facteurs de leur prospérité et de leur puissance nationale.

Ces écoles ne reçoivent que des internes. Les jeunes hommes y passent cinq mois d'hiver et les jeunes femmes trois mois d'été.

La plupart des écoles sont la propriété de particuliers, et elles fonctionnent sous la surveillance de l'Etat. Elles reçoivent de petites subventions du gouvernement. Les élèves paient leurs frais d'instruction, mais bon nombre de bourses sont accordées par l'Etat, et ces bourses comprennent à peu près la moitié des frais d'instruction et de pension, etc. Ordinairement, la moitié même des élèves fréquentant ces écoles sont titulaires de ces bourses.

Il y a près de 70 *High Schools* au Danemark. On estime qu'environ 7,000 jeunes gens les fréquentent annuellement. Cela représente environ le cinquième de tous les jeunes gens de la population rurale arrivant annuellement à l'âge de 18 ans.

Il serait très désirable que des écoles de ce genre pussent être établies pour la population rurale du Canada. On pourrait commencer par établir des cours pour les jeunes femmes dans quelques institutions déjà existantes, comme les collèges agricoles, ou autres écoles permanentes, durant la période de vacances de l'été.

Ces cours pourraient être aussi organisés conjointement avec ceux des écoles agricoles et domestiques de comtés et de districts, suivant qu'il est indiqué dans la division V.

Conditions d'admission:—

Age, 18 à 25 ans.

Instruction d'une étendue et d'un caractère pouvant donner satisfaction au principal ou au comité d'admission.

Cours:— 3 à 5 mois.

Période distinctes d'enseignement pour les jeunes hommes et les jeunes femmes.

Les cours devront être établis de manière à cultiver et à développer le sens des responsabilités et des occasions de la vie, l'efficacité sociale, l'esprit public et le dévouement au pays.

Une importance exceptionnelle devra être donnée à l'histoire du Canada et de la Grande-Bretagne, à la littérature, à la manière de lire les livres, au chant, à la culture physique et aux services sociaux dans la société. Pour tous ces divers sujets, voir le rapport détaillé sur les *High Schools* du Danemark, à la partie III.]

DIVISION VII.—ÉCOLES D'APPRENTIS AGRICOLES.

Ces sortes d'écoles, en Europe, en Irlande, et jusqu'à un certain point en Angleterre, donnent une attention spéciale pour enseigner aux élèves la dextérité manuelle et pour les familiariser avec les opérations agricoles ordinaires, telles que labourage, ensemencement, mise en meule, battage, etc. Le rapport de l'École agricole de Clonakilty, Irlande, donne à ce sujet tous les renseignements nécessaires.

Au Canada, des écoles agricoles, pour l'enseignement des opérations agricoles ordinaires, ne seraient nécessaires que dans les régions nouvellement ouvertes à la colonisation. Dans les autres districts, et avant qu'un élève soit admis dans l'école agricole de district ou de comté, il devrait avoir été assez longtemps au travail sur une ferme pour en avoir appris entièrement les différentes opérations. Cependant, il ne faut pas oublier que la pratique réelle agricole en plusieurs parties du Canada est bien au-dessous de celle qui se voit en Angleterre, en Ecosse en Allemagne, en France et en Danemark. On ne peut remédier à cet état de choses que de façon graduelle et comparativement lente. On pourra peut-être mieux y arriver en coordonnant les programmes agricoles avec ceux de l'école rurale intermédiaire et du *High School* rural. L'influence et l'enseignement des instructeurs ambulants devraient aussi pouvoir exercer certainement un effet marqué sur l'habileté et l'efficacité en ce qui concerne les travaux de la ferme.

FERMES-ÉCOLES.

Le meilleur endroit où l'on peut apprendre à cultiver est sur une ferme, qui serait gérée comme un établissement d'affaires, c'est-à-dire aux fins d'assurer l'avenir de tous les intéressés. Des fermes-écoles où les jeunes gens apprendraient à cultiver et à se familiariser avec la manière de conduire les fermes seraient avantageuses pour ceux qui sont venus au Canada de pays étrangers sans l'expérience des conditions régnant en un pays comme le nôtre, ou sans les instruments aratoires en usage au Canada. Dans les districts colonisés par des gens venant de pays dont les conditions climatiques et les méthodes de culture sont différentes de celles du Canada, il serait surtout très avantageux qu'une sorte de ferme-modèle pût être établie où l'on recevrait ces gens-là pour des cours de peu d'étendue, pouvant durer depuis une semaine jusqu'à une période plus longue, suivant leurs besoins.

La Commission recommande pour ces districts une ferme-modèle établie sur un plan quelque peu semblable à celui qui a été arrêté par le Comité des Terres de la Commission de Conservation. Ces fermes pourraient servir à centraliser les cours des instructeurs ambulants. Afin d'ajouter à la somme de renseignements que ces instruments donneraient sur leurs propres fermes, ils pourraient de temps à autre rencontrer des groupes de nouveaux arrivés à la ferme-modèle, afin de leur donner des exemples et des démonstrations des opérations et méthodes de culture pouvant convenir au district et aux ressources de ceux qui viennent s'y fixer. On s'épargnerait ainsi, dans une grande mesure, la perte de temps qui

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

se produit souvent, la perte de récoltes qui se présente quelquefois, et le désappointement éprouvé par les débutants durant un an et plus. Tout ce qui pourrait accomplir cela serait un avantage économique pour toute la société non seulement parce qu'on empêcherait ainsi immédiatement les pertes de se produire, mais parce que ces nouveaux colons acquerraient ainsi bien plus de savoir-faire et de connaissances, et que leur courage s'en trouverait augmenté d'autant. L'avantage serait pour les individus eux-mêmes, pour la société, et pour les intérêts du commerce et du transport.

DIVISION VIII.—COLLÈGES D'AGRICULTURE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Le travail fait par les collèges d'agriculture au Canada est exposé au long dans le chapitre IX, consacré à l'enseignement des classes rurales.

Aux Etats-Unis, on donne une attention spéciale aux classes de perfectionnement et à l'entraînement d'instructeurs pour les écoles d'agriculture et pour l'enseignement de l'agriculture dans les écoles secondaires. L'université du Wisconsin offre surtout un exemple remarquable de ce qui est entrepris en ce sens.

Types de collèges semblables à ceux de cette division, et qui pourraient être ici étudiés avec profit.

Collège d'agriculture d'Ontario, Guelph, Ont.

Collège Macdonald, Qué.;

Collège d'agriculture du Manitoba, Winnipeg;

Les collèges d'agriculture de l'université Cornell et des universités du Wisconsin et de l'Illinois.

DIVISION IX.—COURS PAR CORRESPONDANCE.

Ces sortes de cours devraient être établis conjointement avec ceux des collèges d'agriculture et d'économie domestique, ou conjointement avec ceux d'autres institutions centrales.

On pourrait y ajouter des cours donnés par les instructeurs de passage et des cours de lecture.

L'université du Wisconsin, qui a commencé à s'entremettre en ce sens, offre ici un excellent exemple.

Ces cours seraient affectés spécialement à ceux qui ne pourraient pas facilement suivre les classes organisées par un inspecteur de district.

SECTION 2: AUTORITÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONALES ET PROVINCIALES.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

1. Il importe d'adopter un plan qui pourrait assurer le plus haut degré de *confiance publique* et maintenir la plus grande mesure *d'intérêt et de coopération du public*.

2. Il importe d'adopter un plan qui maintiendrait le *contrôle provincial*, encouragerait l'*initiative locale*, et développerait les *responsabilités locales*.

3. Il importe qu'il y ait *un grand nombre de personnes* représentant les industries manufacturières, les métiers, le commerce, les compagnies de transport, l'agriculture, l'industrie forestière, les mines, les pêcheries, les industries domestiques et l'instruction, et que ces personnes soient *prêtes à prendre l'initiative* dans les entreprises locales et *en état de coopérer* pour rendre effective l'application aux localités de dons financiers ou de toute autre forme d'assistance. Dans l'opinion de la Commission, une ligne de conduite dont la direction émanerait en grande partie ou entièrement d'un bureau central quelconque, serait très lente à produire de bons résultats.

4. Il importe qu'il y ait dans chaque province une autorité centrale qui pourraient faire porter à la considération de toutes les propositions venues des centres régionaux l'étendue de connaissances et l'expérience pratique d'hommes et de femmes de haute compétence familiarisés avec les questions d'instruction et avec les problèmes industriels, agricoles et domestiques. Une autorité centrale de ce genre serait en mesure de renseigner les autorités locales pour les aider à débiter, et les experts de haute compétence qu'elle pourrait fournir offrirait un concours précieux. Par les réunions et discussions de cette autorité centrale, les directeurs permanents qui en auraient l'administration seraient continuellement en contact avec l'opinion publique, en ce qui pourrait concerner les besoins particuliers des localités, le *plus ou moins de* convenance des projets proposés, et la praticabilité d'exécution et d'approbation de ces projets. Cette autorité centrale ferait ici fonction d'une sorte de *bureau de virements* servant à faire connaître en certains endroits les résultats acquis par expérience en tel ou tel autre endroit.

5. Il importe d'adopter un plan grâce auquel le Dominion, les provinces, les localités et les individus *coopéreront et contribueront chacun*, en une certaine proportion équitable et bien considérée, aux frais de ces entreprises de développement. Un plan d'organisation, où les dons financiers venant de diverses régions concorderaient avec ceux des autorités centrales, présenterait les meilleures garanties d'efficacité et de stabilité. Les progrès sont toujours fort lents en matière d'enseignement, et la continuité des efforts est essentielle si l'on veut accomplir quoique ce soit. Le plan adopté devrait être tel qu'on puisse être assuré d'obtenir une action concurrente progressive dans le même sens que les autorités centrales et locales. Il faudra aussi prendre toutes les dispositions nécessaires pour des *Vérifications* efficaces de comptes, afin que chaque autorité contributive puisse être assurée que l'argent est employé pour les fins voulues et que le travail est bien fait.

6. Il importe d'adopter un plan qui garantira que les *intérêts nationaux* ainsi que les différents points de vue des localités seront considérés.

7. Il importe qu'il y ait un *Corps Consultatif du Dominion*, par l'entremise duquel la plus haute somme possible de connaissances et d'expérience pourrait être mise au service de toutes les provinces, et de manière à porter sur les problèmes et entreprises intéressant toutes les provinces.

8. Il importe qu'il y ait une *autorité fédérale* compétente pour coopérer avec les autorités provinciales, pour fournir des *experts* à toute province dont l'organi-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

sation ou le personnel ne suffiraient pas pour toutes ses localités et industries, et pour aider au développement des recherches scientifiques industrielles et à la diffusion des connaissances qui en découlent.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.

La Commission recommande que les autorités de développement régionales et provinciales soient constituées comme suit :

- I.—Conseils locaux de développement industriel urbain.
- II.—Conseils locaux de développement rural.
- III.—Conseil provinciaux de développement.
- IV.—Commissions provinciales de développement.

La Commission recommande en outre ;

- V.—Une Conférence de développement sous les auspices du Dominion.
- VI.—Une Commission de développement.
- VII.—Un Fonds de développement.

I.—CONSEILS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL URBAIN.

ATTRIBUTIONS :

1. Considérer de quelle manière l'enseignement industriel et l'enseignement technique peuvent être avantageusement appliqués au développement et au perfectionnement des ouvriers, des industries et des occupations dans les limites de telle ou telle région.

2. Faire des propositions, des demandes ou des recommandations à un Conseil provincial de développement, ou à toute autre autorité constituée par le gouvernement provincial comme compétente pour la considération de ces propositions.

3. Etablir et maintenir l'enseignement industriel et l'enseignement technique au moyen d'institutions, classes, cours, ou autrement, le tout sujet aux règlements du gouvernement de la province.

4. Faciliter aux jeunes gens de la région une direction vocationnelle par tous les moyens qui pourront sembler à propos.

5. Administrer tous dons quelconques reçus au plus grand avantage d'aucun des objets ci-dessus.

CONSTITUTION :

Suivant que chaque province y a pourvu, soit par arrêté du Conseil ou par législation.

SUGGESTIONS :—

Chaque commission devrait être nommée par l'autorité municipale ou d'enseignement local, ou, si elle ne l'est pas en entier, du moins en partie, par cette

ou ces autorités jusqu'à concurrence des deux tiers, et le troisième tiers serait nommé par l'autorité provinciale d'entraînement industriel ou d'enseignement technique.

Chaque commission ou bureau comprendrait un ou plusieurs membres de l'autorité locale d'éducation, représentant:

- (1) Les patrons et les employés des industries manufacturières, du commerce et—où ces industries sont importantes—des mines, des pêcheries et des transports.
- (2) La science ménagère.
- (3) L'éducation.

Comme il est désirable de voir une même politique se continuer dans le bureau, les nominations seraient faites pour un certain nombre d'années, chaque année amenant la retraite d'un certain nombre de membres, d'ailleurs rééligibles.

Il serait avantageux pour chaque bureau de constituer des comités qui exécuteraient les travaux d'une manière expéditive et effective. Les divisions principales seraient celles de l'industrie, de l'art ménager et des professions, avec des subdivisions établies comme on le jugerait à propos.

II.—BUREAUX LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT RURAL.

DEVOIRS:—

1. Considérer les moyens d'appliquer avantageusement l'entraînement industriel et l'enseignement technique au développement et à l'amélioration des ouvriers des divisions rurales dans les limites du comté ou des autres circonscriptions desservies par ces bureaux.

2. Faire des propositions, demandes ou recommandations au conseil provincial de développement ou à toute autre autorité constituée par le gouvernement provincial pour connaître de ces propositions ou demandes.

3. Créer et maintenir l'entraînement industriel et l'enseignement technique avec l'aide des institutions, classes, cours spéciaux ou autrement, le tout soumis aux règlements de la province.

4. Administrer les dons ou concessions reçus dans le but ci-dessus nommé.

CONSTITUTION:—

Comme elle est stipulée par la province en vertu d'un arrêté du Conseil ou autre législation.

SUGGESTIONS:—

Quand les conditions locales le permettent, il serait à désirer que la circonscription desservie par un bureau local de développement rural soit un comté. Dans certains cas, on trouvera plus commode d'unir deux comtés ou de réunir un comté à d'autres parties d'un ou de plusieurs comtés.

Chaque bureau serait constitué de préférence par les autorités d'éducation ou les autorités municipales des circonscriptions desservies, qui nommeraient

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

les deux tiers des membres, le troisième tiers étant nommé par l'autorité provinciale de l'entraînement industriel ou de l'enseignement technique.

Chaque bureau représenterait:—

- (1) L'agriculture;
- (2) Les industries;
- (3) L'art ménager;
- (4) L'éducation.

Comme il est à désirer que la politique adoptée soit suivie, les nominations seraient faites pour un certain nombre d'années, le bureau se renouvelant automatiquement par le retrait d'un certain nombre de membres, d'ailleurs ré-éligibles.

Il serait avantageux pour chaque bureau de constituer des comités qui feraient le travail d'une manière expéditive et effective. Les divisions principales seraient celles de l'industrie, de l'art ménager et des professions. Il y aurait aussi des subdivisions établies comme on le jugerait à propos.

III.—CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAUX.

DEVOIRS:—

1. Considérer les systèmes ou projets d'entraînement industriel ou d'enseignement technique pour le développement et l'amélioration des ouvriers agricoles ou des industries rurales, des ménagères et des divers ouvriers ruraux de la province.

2. Faire des recommandations à ce sujet à la commission provinciale de développement ou au gouvernement de la province.

3. Exécuter les autres travaux requis pour l'entraînement industriel et l'enseignement technique comme le demandera le gouvernement de la province.

4. Faire des recommandations à la commission de développement de la Puissance.

CONSTITUTION:—

Comme elle est stipulée par la province en vertu d'un arrêté du Conseil.

SUGGESTIONS:—

Deux tiers des membres pourraient être élus par les bureaux locaux de développement et un tiers par le gouvernement provincial. Ils représenteraient:

- (1) Les manufactures, les industries, le commerce, les mines, les pêcheries et les services de transport (employés et patrons).
- (2) L'agriculture et les forêts;
- (3) L'art ménager;
- (4) L'éducation.

Ou encore,

Les membres pourraient être tous nommés par le gouvernement provincial et représenter les intérêts ci-dessus énumérés.

Les nominations ou élections devraient être faites pour un terme de six ans au moins. Partie des membres prendraient leur retraite tous les deux ans, et tous pourraient être réélus ou nommés de nouveau.

Un conseil provincial de développement trouverait de grands avantages à faire l'expédition de son travail au moyen de comités, comme les comités d'industrie, d'agriculture, d'art ménager, etc., avec des sous-comités ou subdivisions établies comme on le jugerait à propos.

IV.—COMMISSIONS PROVINCIALES DE DÉVELOPPEMENT.

DEVOIRS:—

1. Considérer ce qui serait nécessaire ou avantageux au développement ou à l'amélioration des travailleurs, des industries, de l'agriculture, des arts ménagers et autres occupations au moyen de l'entraînement industriel et de l'enseignement technique.

2. Coopérer avec le ministère provincial d'éducation et les autres autorités de la province pour organiser, administrer et maintenir l'entraînement industriel et l'enseignement technique dans la province.

3. Fournir les services d'experts pour aviser les autorités locales ou pour d'autres buts jugés nécessaires.

4. Inspecter et faire rapport des travaux de toutes les classes, écoles ou institutions qui ont été subventionnées pour l'entraînement industriel ou l'enseignement technique; et faire des recommandations au gouvernement provincial touchant l'administration des dons, subsides ou autres aides donnés à l'entraînement industriel ou l'enseignement technique.

CONSTITUTION:—

Les membres seraient nommés par le lieutenant-gouverneur en Conseil.

SECTION 3: CORPS ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PUISSANCE.

V.—CONFÉRENCE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PUISSANCE.

DEVOIRS:—

1. Considérer les questions d'entraînement industriel et d'enseignement technique pour le développement de la Puissance quant aux ouvriers, aux industries, l'agriculture, l'art ménager et autres occupations comme elles lui sont soumises par les conseils provinciaux de développement ou les autres autorités constituées dans ce but par les gouvernements provinciaux, et conseiller les autorités provinciales sur ces questions.

2. Considérer et faire rapport sur les questions qui lui sont soumises par la Commission de développement de la Puissance.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

CONSTITUTION:—

Membres représentatifs:—

- (a) Représentants élus des conseils provinciaux de développement.
Base suggérée pour la représentation: 3 membres de chaque conseil provincial, plus un membre pour chaque 300,000 de population ou fraction de ce chiffre au-dessus de 300,000, dans la province, ainsi que le détermine le dernier recensement.

Membres officiels:—

- (b) Un membre de chaque gouvernement provincial ou un député accrédité par lui.
- (c) Un membre de chaque commission provinciale de développement.
- (d) Les membres de la Commission de développement de la Puissance.

VI.—COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DE LA PUISSANCE.

DEVOIRS:

1. Travailler en coopération avec les commissions provinciales de développement, les bureaux locaux de développement et les autres autorités constituées par un gouvernement provincial pour le développement et l'amélioration des industries, de l'agriculture, des arts ménagers et d'autres occupations au moyen de l'entraînement industriel et de l'enseignement technique.

2. Procurer des experts dont les conseils seraient donnés aux autorités locales et provinciales.

3. Promouvoir les recherches industrielles et la vulgarisation ou diffusion des connaissances qui en résultent.

4. Créer et maintenir ou aider à maintenir des institutions centrales qui complémenteraient le travail fait par les autorités provinciales et locales de développement, quand ces institutions centrales sont approuvées par la Commission de développement de la Puissance.

5. Faire des recommandations pour administrer le Fonds de développement de la Puissance.

6. Faire rapport au gouverneur général en Conseil ou à un des ministères du gouvernement de la Puissance.

CONSTITUTION:

Les membres seraient nommée par le Gouverneur général en Conseil.

VII.—FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PUISSANCE.

La Commission recommande qu'une somme de \$3,000,000 soit appropriée tous les ans, pendant une période de dix ans, par le Parlement du Canada, et versée tous les ans dans le Fonds de développement de la Puissance.

NOTES:

1. Du montant ainsi versé tous les ans au Fonds de développement de la Puissance, 75 % au moins devraient être divisés en neuf parties proportionnées à

la population de chacune des neuf provinces de la Puissance, comme ce chiffre est indiqué par le dernier recensement, et ces parties seraient distribuées à chacune des neuf provinces selon les entreprises de développement qui y sont faites. Chacune de ces neuf parts serait administrée comme "Compte de Fonds de développement de la Puissance, de (nom de la province)", et le reste du fonds total serait administré comme "Compte général du Fonds de développement de la Puissance".

2. Toute partie des fonds distribués aux provinces qui serait restée iméritée ou impayée à la fin de l'exercice serait reportée et demeurerait au compte de la province jusqu'au moment où on s'en servirait pour des travaux dans cette province.

3. Toute partie du fonds placée au "Compte général" et qui ne serait pas dépensée à la fin de l'exercice, serait reportée et demeurerait au compte général pour servir aux travaux de développement tels que recommandés par la Commission de développement de la Puissance.

4. On ne fera de paiements aux autorités de développement d'aucune province à même les fonds du compte de telle province ou des fonds du "Compte général" que sur la recommandation de la Commission de développement de la Puissance.

5. Afin qu'un gouvernement provincial ou une autorité locale de développement puisse avoir le droit de recevoir des paiements à même les Fonds du Compte Provincial ou du Fonds de développement de la Puissances, il sera nécessaire:—

(a) Que le "service" (c'est-à-dire l'entreprise de développement proposée par l'autorité de développement) et le "budget" pour l'exercice durant lequel le paiement doit être fait, aient été approuvés par une commission provinciale de développement ou une autre autorité constituée dans ce but par le gouvernement provincial, et qu'une copie du dit *budget* ainsi qu'une copie d'un certificat approbatif du *service* projeté émis par l'autorité provinciale aient été reçues par la Commission de développement de la Puissance.

(b) Qu'un certificat ait été émis par une commission provinciale de développement ou toute autre autorité reconnue compétente par le gouvernement provincial pour vérifier un compte, certificat affirmant que la dite autorité de développement administre le *service* d'une manière juste et efficace et en conformité avec les règlements de l'autorité; et qu'une copie de ce certificat de vérification d'efficacité ait été reçue par la Commission de développement de la Puissance.

6. Dans le cas où l'autorité de développement n'aurait pas maintenu et exécuté le *service* (c'est-à-dire l'entreprise motivant le *budget*) d'une manière convenable et raisonnablement efficace, le certificat de vérification fera mention de ce qui fait défaut à l'entreprise pour être exécutée ou terminée, et il dira aussi quelles démarches l'autorité de développement prend pour remédier aux défauts existants.

7. Si la Commission de développement de la Puissance n'est pas assurée que l'autorité de développement maintient et exécute le *service* d'une manière convenable et raisonnablement efficace, elle pourra, à sa discrétion, déduire du

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

crédit du Fonds de développement de la Puissance le montant qu'elle jugera à propos, et elle émettra un certificat déclarant pourquoi les travaux ne sont pas satisfaisants et le montant de la somme déduite; et, dans ce cas seulement, le montant du crédit ainsi réduit sera payable à l'autorité en question.

8. Avant qu'on puisse faire un paiement pour un *service* de développement dans la seconde année ou les années subséquentes de son exécution, un état de compte en détail, dûment vérifié et montrant les sources du revenu pour le maintien de ce *service*, ainsi que les dépenses par lui nécessitées durant l'exercice précédent, devra être reçu par la Commission de développement de la Puissance.

9. Le Trésor peut accepter, pour les incorporer dans le Fonds de développement de la Puissance, des dons qui seront destinés à tous ou aucun des usages pour lesquels on peut faire des paiements a même les comptes des provinces ou le compte général.

SOMMAIRE DES USAGES DU FONDS.

Les paiements devraient être faits de manière à assurer aussi rapidement que possible:—

1. Les services dans chaque province d'un nombre suffisant de personnes (professeurs, instructeurs, démonstrateurs et travailleurs exécutifs) tout à fait en mesure de conduire l'entraînement industriel et l'enseignement technique.

SUGGESTION:—75 % du coût de l'entraînement ou du recrutement fait autrement pourraient être payés.

2. L'établissement ou l'extension et le maintien des classes, cours, écoles ou autres institutions et moyens dont le but est l'entraînement industriel et l'enseignement technique.

SUGGESTION:—Une partie des appointements des professeurs, instructeurs, démonstrateurs et travailleurs exécutifs pourrait être payée comme l'indique le *budget* approuvé, et le chiffre varierait de la moitié dans les grandes villes aux deux tiers dans les villes de moindre importance, et aux trois quarts dans les villages et les districts ruraux.

3. La fourniture d'appareils et matériaux de travail convenables et propres à donner l'enseignement, mais non pas les édifices d'écoles, les fournitures de classe ou le mobilier.

SUGGESTION:—On pourrait payer 75 % du *budget* approuvé.

4. La fondation de bourses qui égaliseraient les chances entre les divers jeunes gens et autres travailleurs, et leur permettraient de profiter des classes, cours, écoles ou institutions analogues.

5. Le recrutement d'experts connaissant à fond l'entraînement industriel et l'enseignement technique, et dont les services et les connaissances seraient mis au service des autorités locales et provinciales.

3 GEORGE V, A. 1913

6. Les services d'institutions centrales, quand et où leurs services seraient demandés pour compléter le travail exécuté par les diverses autorités locales et provinciales de développement, soit en fondant, soit en aidant à fonder ou en maintenant de telles institutions centrales.

7. L'encouragement aux recherches scientifiques, industrielles et ménagères, et la diffusion des connaissances acquises.

CHAPITRE VIII. L'ENTRAÎNEMENT INDUSTRIEL ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PAR RAPPORT AUX APPRENTIS, CONTRE-MAÎTRES ET CHEFS D'ATELIERS.

En Allemagne, en France, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et ailleurs, le but avoué de l'entraînement industriel et de l'enseignement technique est non seulement d'augmenter l'efficacité ouvrière ou productive de l'élève, mais de développer tous ses moyens, de le préparer à faire un bon citoyen, d'améliorer l'Industrie et de rendre plus satisfaisantes les conditions de l'existence. On prend en considération les intérêts des élèves, des parents, des patrons, de la société et de l'Etat. Même quand les écoles supplémentaires sont obligatoires, il existe un but défini d'utiliser l'école pour élever toute la population à un plus haut degré d'intelligence, d'habileté et de bonne volonté.

SECTION 1: APPRENTIS.

L'APPRENTISSAGE DISPARAÎT.

Le changement survenu dans les conditions du travail industriel par l'organisation des manufactures productrices a révélé l'insuffisance des méthodes traditionnelles d'éducation pour faire face aux nouvelles conditions. On a besoin de nouveaux moyens et de nouvelles occasions pour donner aux apprentis et aux ouvriers l'instruction et l'entraînement nécessaires à leurs métiers. Les patrons ne peuvent plus donner cette instruction à leurs employés, comme le faisaient les patrons d'autrefois à leurs apprentis.

A cause de l'organisation intense qui existe dans la direction d'une foule d'industries, et la spécialisation de certains ouvriers à certains procédés de manufacture, l'expérience d'atelier ne suffit plus pour produire l'efficacité industrielle. Autrefois, en faisant une grande variété d'ouvrages, les apprentis pouvaient acquérir la grande expérience qui développait les connaissances techniques en même temps que l'habileté de manipulation. Aujourd'hui, dans un grand nombre de manufactures, la seule expérience du commençant consiste à faire, refaire et refaire encore la même chose, et cela durant une longue période de temps. L'usage étendu des machines a réduit le besoin d'une grande habileté manuelle. Tandis que le travail se subdivise de plus en plus, on a moins besoin d'un mécanicien d'expérience complète, et les occasions d'en perfectionner diminuent tous les jours. Le mécanicien d'expérience générale est maître de son travail beaucoup plus que le manoeuvre habile ou le conducteur de machine.

L'ATELIER ET L'ÉCOLE ONT BESOIN L'UN DE L'AUTRE.

Dans les endroits où la systématisation des usines a été développée, les jeunes gens qui doivent travailler de leurs mains ont des positions moins avan-

tageuses et moins d'occasions d'apprendre à travailler en quittant l'école qu'ils n'en trouvaient avec l'apprentissage d'autrefois. Même dans un pays nouveau comme le Canada, où la demande de manœuvres est généralement très grande durant l'été, on commence à s'apercevoir de ce désavantage. Trop peu de ces jeunes gens peuvent apprendre un métier qui leur permettra d'obtenir un emploi permanent et de bons salaires.

L'application de la science à l'industrie semble demander des travailleurs la possession de connaissances techniques que ne peut leur donner l'usine, bien que l'entraînement technique doive se faire en contact étroit avec le travail pratique. La théorie, sans participation au travail pratique, ne saurait former le jeune ouvrier. Même lorsque l'instruction technique est donnée à l'école, cette technique seule ne saurait remplacer l'entraînement systématique conduit en dehors de l'école. Ce qu'on désire peut s'obtenir par une combinaison d'efforts de la part des patrons, des employés et des écoles. La ferme, l'atelier et l'usine peuvent être utilisées et améliorées comme placements commerciaux et comme moyens d'éducation ou d'auxiliaire. On pourrait ainsi tirer profit de la plus grande application de la science à l'industrie sans sacrifier les occasions de développer l'efficacité individuelle de l'ouvrier. Les parents, les patrons et l'Etat doivent s'unir pour protéger les jeunes gens en leur fournissant des occasions de devenir de bons ouvriers et de bons citoyens.

L'ÉCOLE DOIT S'ADJOINDRE À L'ATELIER.

On entend dire couramment que l'apprentissage est maintenant mort. Ceci est vrai dans le sens que la forme d'apprentissage fait par contrat stipulant les devoirs des deux parties est aujourd'hui l'exception bien plus que la règle. Une étude de cette question faite en France il y a dix ans a révélé qu'un dixième seulement des garçons employés dans divers métiers avaient passé des contrats d'apprentis.

Parmi les causes qui ont amené la disparition des apprentissages par contrats on nomme: la division extrême des travaux, l'indifférence des patrons qui n'ont plus besoin de mécaniciens d'expérience générale; les nouvelles occasions qu'ont les jeunes gens de trouver rapidement un travail à un prix relativement rémunérateur, et l'aveuglement ou l'indifférence des parents qui préfèrent voir leurs enfants gagner de suite des salaires aussi élevés que possible plutôt que de leur faire apprendre des métiers qui leurs seraient utiles une fois qu'ils seraient adultes. A cet âge, le jeune garçon lui-même, avec son jugement, sa volonté et sa conscience encore imparfaitement développés, n'est pas bon juge de ce qui lui convient le mieux. Il semble donc à souhaiter que les autorités scolaires, ou un corps organisé comme le Bureau Local de Développement ou un Comité Professionnel, interviennent et viennent à son secours.

Dans beaucoup de cas, les écoles n'ont rien fait pour diriger le jeune homme vers l'occupation qu'il doit exercer ou pour stimuler ses efforts à se préparer pour cette occupation. On a surtout demandé l'éducation professionnelle des professeurs, des officiels, des gens de profession, et de ceux qui forment la classe aisée. Les écoles doivent aujourd'hui s'adapter aux besoins et aux conditions

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

existantes de la société, dont la plupart des membres sont des travailleurs manuels productifs ou des travailleurs aidés des machines.

Un nouveau système d'apprentissage doit stipuler que les apprentis ou commençants dans les métiers seront dirigés à la fois dans les établissements des patrons et dans les écoles professionnelles, et qu'on leur donnera une bonne instruction et un entraînement général en même temps qu'un entraînement particulier pour la profession en vue.

LES CONDITIONS ESSENTIELLES DU PROGRÈS EN EFFICACITÉ.

Dès qu'un enfant a commencé à gagner sa vie, son attitude envers les moyens d'éducation supplémentaire influence beaucoup la faculté que cette éducation aura de lui aider et son succès. S'il voit ou croit voir que les sujets et le travail lui sont tous d'une utilité pratique, il aura foi en l'école, et, en conséquence, l'école peut faire beaucoup plus pour lui. Une telle école, tout en visant directement à augmenter son efficacité comme ouvrier et comme collaborateur par le travail, nourrira chez lui une fierté justifiée dans son travail et son habileté, faisant ainsi de cet ouvrier un meilleur citoyen. Ces leçons d'esprit civique lui apprendront, non seulement ses droits et devoirs comme membre d'un métier ou d'un art, mais aussi le fait que cet art ou ce métier ont une histoire ancienne et honorable. Partant de ce point de vue, il se connaît, non seulement comme travailleur cherchant à gagner le salaire le plus élevé possible, mais comme membre d'une société organisée et d'une nation, et il saura que le bien-être de tous est uni à l'effort de chacun.

Tandis que les jeunes gens trouvent surtout de l'attrait dans l'école parce qu'elle leur permet de devenir meilleurs ouvriers et d'augmenter leurs salaires, ceux qui ont organisé les écoles de perfectionnement et ceux qui les conduisent, ne négligent rien de l'instruction et de l'entraînement qui font des élèves de bons citoyens. La tentative faite de donner une instruction générale, sans s'occuper en particulier du métier ou de l'occupation des jeunes garçons, n'a pas eu de bons résultats nulle part, pour la plus grande majorité des jeunes gens. C'est seulement quand les cours d'étude et le travail ont pris pour centre l'occupation particulière de l'élève que les écoles ont commencé à faire face à la situation.

Pour ces écoles, il faut des professeurs possédant des aptitudes spéciales pour la pratique comme pour la partie technique du travail. Bien que les aptitudes des professeurs comprennent l'habileté et l'expérience nécessaires à instruire dans les sujets techniques et dans la partie technique du travail, il est nécessaire qu'ils possèdent aussi de larges connaissances générales et un esprit professionnel des occupations ou métiers qu'ils représentent. Alors que le programme d'études doit fournir à l'élève l'entraînement convenable pour telle ou telle occupation, l'entraînement technique et pratique donné dans ce but doit s'allier au cours d'études du système général d'éducation.

ASSOCIATION NATIONALE D'ÉDUCATION.

Nous citons ci-dessous un extrait du rapport de l'Association Nationale d'Éducation des États-Unis sur "La Place des Industries dans l'Instruction Publique":—

"17. Le niveau de jugement devrait être basé sur son effet (celui de l'éducation) sur la santé, l'efficacité, et la vigueur intellectuelle des jeunes gens de la nation. Tant que les éducateurs et les autorités scolaires ne seront pas prêts à accepter ces principes fondamentaux, la recherche dans la nuit et la confusion au point de vue des principes essentiels ne sauraient cesser.

"18. Avec le progrès du temps, l'idéal de culture personnelle a été grandement modifié ou remplacé par celui de l'efficacité. Selon cette ligne de conduite l'éducation s'occupe de préparer pour la vie plutôt que de cultiver toutes les forces latentes de l'enfant.

"Si l'éducation doit préparer pour la vie, elle doit débiter en préparant des moyens d'existence, et les vocations de la plus grande majorité de ceux qui reçoivent une éducation démocratique comprennent des travaux manuels ou industriels pour lesquels l'école peut donner un entraînement étendu. Cet entraînement devient de plus en plus nécessaire à cause des changements qui se produisent dans la vie industrielle et qui tendent à faire disparaître ou empêcher le système d'apprentissage, et aussi parce que la vie devient tous les jours plus compliquée et plus difficile à comprendre sans une étude spéciale et directe. L'école se trouve ainsi forcée de diriger l'entraînement professionnel dans une grande variété de carrières pour lesquelles on préparait complètement autrefois, pour cette raison négative que les autres moyens d'entraînement disparaissent, et cette raison positive qu'elle est seule à même de donner un entraînement convenant aux besoins modernes."

LE VASTE BUT DE L'ÉCOLE.

Les buts des écoles de perfectionnement d'Ecosse, comme on l'expose dans la circulaire 426 du Bureau d'Instruction Publique d'Ecosse, comprennent tout ce que nous avons trouvé comme but dominant dans les autres pays que nous avons visités. Ils s'énumèrent comme suit:—

(1) Maintien et amélioration de la santé et des qualités physiques des jeunes gens.

(2) L'agrandissement et l'épuration de leurs intérêts et de leurs sympathies par l'influence de la bonne littérature.

(3) Donner aux élèves des connaissances complètes d'un métier ou d'un art ou industrie qui peut permettre de gagner convenablement leur vie une fois adultes.

(4) Inculquer aux jeunes gens l'idée des responsabilités et devoirs de la vie commune aussi bien que celle de ses droits et privilèges.

L'entraînement industriel et technique seul peut ne développer que le côté intéressé et égoïste de l'homme. On reconnaît donc que l'enseignement des écoles devrait élargir les connaissances sur les autres métiers et même sur les autres nations, et augmenter chez les individus leur juste appréciation des devoirs qu'ils ont à remplir comme des droits dont ils jouissent dans la société et dans la nation. Les écoles élémentaires ne peuvent atteindre ce but, surtout à cause des limites qui leur sont imposées par la durée éphémère des cours et l'âge des élèves. C'est aux écoles de perfectionnement que cette tâche incombe.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Les écoles de perfectionnement, en outre du travail en classe et de la pratique d'atelier, tentent de développer les capacités sociales des élèves. Ceux-ci sont encouragés à emprunter des livres des bibliothèques publiques. On donne des conférences à la fois intéressantes et instructives, et on organise des promenades et des excursions dont le but est de faire acquérir des connaissances aux élèves tout en les amusant.

L'APPRENTISSAGE EN ALLEMAGNE.

L'Allemagne a réorganisé son ancien système d'apprentissage et l'a combiné avec ses écoles de perfectionnement, dont les cours sont en relation directe avec les métiers des élèves. Elle a aussi réorganisé les associations industrielles dans le seul but d'améliorer l'apprentissage. Dans ce pays, il existe un conflit considérable entre les deux systèmes industriels:— le système des manufactures qui produit sur une grande échelle, et le système du travail d'artisan qui accommode les petits métiers. Le changement de celui-ci à celui-là est considéré comme un grand malheur par beaucoup. Ces personnes sont d'avis que l'augmentation du commerce et la prospérité apparente ne compensent pas suffisamment la perte subie dans la société par le changement qui se produit dans le caractère et l'attitude des ouvriers.

Dans beaucoup de métiers, il est encore d'usage qu'un garçon qui a sa vie à gagner apprenne un métier et le fasse par l'ancien système d'apprentissage. Là, comme en Canada, on met fortement en doute l'utilité des apprentis, et certaines usines, les croyant désavantageux, refusent de leur donner de l'ouvrage et remplissent leurs ateliers d'ouvriers pris ailleurs.

Les contrats d'apprentissage engagent les deux parties, et ni l'une ni l'autre ne saurait les violer sans de très sérieuses raisons, bien qu'ils puissent être annulés par consentement mutuel. L'apprentissage commence généralement à l'âge de 14 ans, époque où l'enfant est libéré de l'école obligatoire. Le temps d'apprentissage varie de 3 à 4 ans. Cependant les hommes faits peuvent être entraînés comme conducteurs de machines spéciales sans avoir à signer de contrat d'apprentissage.

LES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES EN ALLEMAGNE.

Dès 1881 on a passé en Allemagne une série de lois qui donnent une position privilégiée aux associations industrielles des divers métiers et qui, jusqu'à un certain point, substituent ces associations à l'Etat pour l'organisation du travail dans les petits métiers. La loi de 1897 contient des provisos, au sujet des Organisations Industrielles, par lesquels les manœuvres et les apprentis sont solidarisés et d'importants changements sont élaborés. Les personnes exerçant des métiers pour leur propre compte peuvent former des associations pour l'avancement de leur intérêt commun de métier. Les buts principaux de ces associations sont: (a) l'entretien de la fierté professionnelle parmi les artisans du métier; (b) le maintien des relations cordiales entre les patrons et les employés; (c) l'aide apportée aux manœuvres pour leur trouver de l'ouvrage ou les secourir quand ils

se trouvent sans travail; (d) l'établissement de règlements et conditions régissant l'apprentissage ainsi que l'éducation morale et technique des apprentis; (e) le règlement des différends entre les membres de l'association et leurs apprentis.

Pour tenter d'atteindre ces buts on recommande aux associations industrielles de procéder par les moyens suivants:

(1) Etablir et développer un modèle de caractère et de conduite (industriel et moral) pour les patrons, les manœuvres et les apprentis, et en particulier maintenir des écoles techniques et préparer des règlements pour leur administration;

(2) Décider des qualités requises pour passer maître ou patron, et des conditions qu'il faut remplir pour être admis, ainsi que des examens à subir.

(3) Créer un fonds pour venir en aide aux membres de l'Association, leurs familles, manœuvres, apprentis et aides, dans les cas de maladie, mort, etc.

(4) La création de tribunaux d'arbitrage remplaçant les autorités ordinaires d'arbitrage pour régler les différends entre patrons et employés.

(5) La formation d'une organisation générale d'affaires pour l'avancement des métiers que l'Association représente.

On ne peut refuser l'entrée dans les associations industrielles aux personnes qui remplissent les conditions légales et statutaires, et on ne peut non plus admettre personne sans qu'il les remplisse. Les membres se limitent donc comme suit: (1) Personnes exerçant à leur compte, dans le district, le métier pour lequel l'Association a été formée; (2) Ceux qui occupent la position de contremaître ou une autre analogue dans un établissement de ce genre; (3) Ceux qui ont rempli les conditions exigées ci-dessus mais ont abandonné le travail sans prendre d'autre métier; (4) Les artisans travaillant à salaires dans des métiers intéressant l'agriculture et l'industrie. (5) D'autres personnes sont admises comme membres honoraires.

LES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES ET LES ÉCOLES.

Quand une association industrielle entreprend de maintenir une école technique, les autorités locales placent généralement un édifice convenable à sa disposition, et elles l'entretiennent et le chauffent. En général, aussi, elles ajoutent un don pour le maintien de l'école. Les instructeurs sont en grande partie des membres de l'association industrielle exerçant actuellement leur métier. Ceci fait que l'instruction donnée est bien au courant des besoins actuels du métier. Comme ces écoles viennent de plus en plus sous le contrôle des autorités publiques, le cours d'études et le travail sont élargis pour développer les qualités des élèves comme individus et comme citoyens.

PREMIERS ESSAIS DES ÉCOLES DE PERFECTIONNEMENT.

Depuis le milieu du siècle dernier, nombre d'écoles du Dimanche ordinaires de Prusse, de Wurtemberg et de Bavière furent transformées en écoles de métiers, c'est-à-dire des écoles où ceux qui avaient commencé à apprendre un métier

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

pouvaient recevoir une instruction théorique et technique pour s'ajouter à l'entraînement pratique de l'atelier.

Les premiers résultats obtenus de ces écoles de perfectionnement ne furent ni satisfaisants ni encourageants. Cela dépendait surtout du fait que les professeurs d'écoles primaires ordinaires et que leurs méthodes ne pouvaient convenir à des élèves plus âgés et plus expérimentés. C'est seulement une fois qu'on eut dirigé les travaux techniques et le cours d'études dans le même sens que l'occupation de l'atelier, et qu'on eut nommé des professeurs doués des qualifications spéciales voulues que ces écoles progressèrent et atteignirent le but visé.

Ensuite l'importance donnée aux besoins techniques et professionnels des élèves sembla vouloir empêcher les écoles de remplir leur oeuvre comme éducatrices civiques. Depuis les dix dernières années on a cependant fait beaucoup plus pour donner aux élèves des écoles les connaissances voulues pour qu'ils en obtiennent tous les bienfaits possibles.

LA LOI DES APPRENTISSAGES.

La loi qui traite des apprentissages montre une grande sollicitude de la part de l'Etat dans le but de protéger le système d'apprentissage par lequel les apprentis reçoivent un entraînement complet pour leur métier. Elle définit les personnes qui ont le droit d'engager des apprentis, spécifie la durée d'un apprentissage, établit des mesures pour l'admission par examen au grade d'ouvriers; et s'occupe de la constitution du Bureau d'examineurs, consistant d'un président nommé par la Chambre des Métiers et d'un représentant des Associations Industrielles et de la Commission des Ouvriers. Elle définit les devoirs du patron envers ses apprentis, qui s'énumèrent à peu près comme suit: Il doit instruire l'apprenti sur tout ce qui touche à son métier, lui faire fréquenter une école industrielle ou une école de perfectionnement, s'assurer de son zèle et de sa bonne conduite, le protéger contre les mauvaises habitudes et contre les mauvais traitements. Le patron doit diriger lui-même le travail de l'apprenti, ou le mettre sous la direction d'une personne compétente chargée de son instruction spéciale.

Les Associations Industrielles ont pourvu à la formation d'une Commission d'Apprentissage. Ses fonctions consistent à s'assurer que les conditions de l'apprentissage sont exécutées fidèlement des deux côtés. Dans ce but, les membres de la commission visitent les ateliers au moins une fois par année et s'assurent que ce qui s'y passe soit à leur entière satisfaction. Ce sujet est traité plus au long dans le rapport spécial sur l'Allemagne.

SECTION II: CONTREMAÎTRES ET CHEFS.

DES DIVERS POUVOIRS DE PRODUCTION.

Tout ce que la Commission a appris indique que les ouvriers qui ont reçu l'entraînement des ateliers ou des usines en même temps que l'instruction et l'expérience des cours industriels ou techniques sont plus capables, plus effi-

caces que ceux qui n'ont pas bénéficié de ce double entraînement. Les salaires des ouvriers qui ont reçu l'instruction technique sont là pour le prouver.

Bien que les intérêts du patron comme de l'employé demandent pareillement de l'efficacité dans le travail, on reconnaît de plus en plus qu'il existe une différence entre l'efficacité industrielle et l'efficacité technique. L'efficacité industrielle peut signifier l'habileté à faire le travail vite et bien, tandis que l'efficacité technique peut représenter l'habileté à concevoir, comprendre, et ainsi diriger les activités et les opérations ouvrières avec plus d'avantages. Il y a une différence essentielle entre la technique industrielle et l'intelligence industrielle, comme il y en a entre l'habileté manuelle, le coup de main et l'esprit scientifique du travail. Le but de l'entraînement industriel et de l'enseignement technique est, autant que possible, de développer ces deux espèces d'habileté, car c'est d'elles que résultent le pouvoir de production et la volonté de donner des services efficients.

TENDANCE À QUITTER LE TRAVAIL MANUEL.

On entend dire fréquemment que l'enseignement technique donne aux ouvriers le désir de quitter les travaux industriels ou techniques qui comprennent un labeur manuel. Quand ce désir existe il peut provenir de l'ambition à obtenir une position mieux rémunérée et qui est regardée en général comme donnant un meilleur rang social. Quand un ouvrier des ateliers cherche à devenir dessinateur, ou à passer dans les bureaux, les classes techniques lui donneront l'instruction et l'entraînement nécessaires.

Au "Technikum" de Chemnitz, la question d'établir un cours d'une année pour améliorer l'habileté et l'adresse des ouvriers dans leur travail, a été prise en considération dans le but de corriger ou de contre-balancer la tendance qu'ont les élèves du cours de deux années à quitter les métiers manuels des ateliers. Dans d'autres endroits, on corrige cette tendance à délaisser le travail manuel en augmentant les travaux manuels dans les classes, et en donnant aux élèves un champ plus vaste pour exercer leur habileté à manier les matériaux, les outils et les machines.

Au fond, la question semble la même que celle qui s'est soulevée sur les écoles élémentaires et secondaires. On a avancé que le défaut d'occasions de participer au travail manuel et d'acquérir de l'adresse et de l'habileté pour le bien faire, ont fait perdre l'intérêt voulu aux élèves et les ont détournés d'un travail de construction d'une catégorie manuelle. Le remède ne consiste pas à diminuer l'instruction intellectuelle, mais plutôt en donnant à toutes les études une relation directe et évidente à quelque forme de travail ou de manutention constructive dans lesquels l'élève est intéressé directement par son occupation. Le seul moyen de donner à l'homme l'amour de son métier c'est de le lui faire comprendre parfaitement et complètement et de lui donner l'habileté de le faire très bien. Répondant à une question à l'effet de savoir si les écoles de perfectionnement poussaient l'élève à abandonner le travail manuel, le docteur Kerschensteiner, de Munich, dit que cela dépendait de l'organisation de l'école. Si l'école est organisée de manière à ce que l'élève puisse obtenir plus d'adresse manuelle tout en faisant du

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

travail artistique, il vient à aimer de plus en plus le travail artistique; mais partout les écoles ont été trop théoriques. Le professeur cherche constamment à élargir l'instruction qu'il donne et à la rendre plus complète, et pousse ainsi l'élève, sans intentions tout d'abord, en dehors des limites du travail d'artisan. Mais comme il est impossible à un métier de prospérer si on lui enlève automatiquement ses membres les plus intelligents, on doit tenir comme principe fondamental, dans la réorganisation des écoles techniques, de conserver l'intérêt et le plaisir que les élèves prennent aux travaux manuels. Le docteur Kerschensteiner ajoute qu'il est constamment nécessaire d'insister auprès des élèves sortants pour leur demander de ne pas encombrer les bureaux, mais de chercher des positions dans les ateliers, où ils obtiennent une meilleure réputation et où ils sont mieux rémunérés.

QUALITÉS REQUISES CHEZ UN CONTREMAÎTRE.

A mesure qu'ils acquièrent de l'expérience, un grand nombre d'ouvriers sont naturellement élevés au grade de contremaîtres. C'est par le travail mécanique expérimenté que la majorité des jeunes gens s'avancent et pénètrent dans la catégorie des dirigeants. Le développement des aptitudes et de l'habileté à diriger ne dépend d'aucun entraînement formel proprement dit. On doit, pour diriger, posséder des qualités personnelles, du tempérament et de la force de caractère. L'entraînement ne saurait produire ces qualités, bien qu'il puisse améliorer leur devoir d'application.

Un autre élément producteur de l'habileté à diriger résulte des relations sociales avec d'autres, en particulier les résultats sociaux des jeux et la participation aux activités des clubs et organisations semblables. Une troisième qualité repose et provient de la perfection des connaissances de tous les détails qui composent ce qu'il y a à diriger, et des relations existantes entre ces détails et de la signification de chacun d'eux.

On demande au contremaître: d'obtenir le plus de production possible des hommes placés sous son contrôle; de tenir le matériel en bon état et aussi complètement occupé que possible; de maintenir une bonne discipline dans l'atelier, de la bonne volonté et des relations amicales entre les ouvriers; d'entreprendre l'ouvrage avec la coopération des autres contremaîtres des divers ateliers et selon les instructions et la police de l'établissement en général, afin de rendre le prix de revient aussi bas que possible tout en ayant la qualité et le fini voulus.

Les surintendants doivent posséder les mêmes qualités de tempérament et de caractère, en outre des connaissances, de l'esprit scientifique et du pouvoir de jugement qui ont été développés par des cours d'entraînement et d'étude dans les institutions supérieures d'enseignement technique et par l'expérience pratique du travail. Pour quelques surintendants, l'expérience pratique du travail leur permet de faire un si bon usage des instructions et des connaissances acquises aux cours du soir ou aux instituts techniques, que la somme totale de leurs connaissances et de leur habileté égale et excelle même celle de ceux qui ont reçu une plus longue et plus complète éducation, mais n'ont pas beaucoup d'expérience pratique en travail comme en direction.

ENTRAÎNEMENT DES MAÎTRES-OUVRIERS.

En Allemagne, on s'occupe beaucoup de continuer l'entraînement pratique des apprentis qui sont devenus compagnons après avoir terminé leur apprentissage. Il existe trois cours qui sont donnés soit par les écoles de perfectionnement, soit par celles connues sous le nom de "Fachschulen" ou "Werkmeister". On pourvoit aussi libéralement à l'entraînement supplémentaire des maîtres-ouvriers. La Prusse, en 1900, a fourni une somme de 97,000 marks pour l'organisation et le maintien de cours de Maîtres et pour des expositions de machines et d'outils à l'usage des industries commerciales du Hanovre et de la Posnanie. En 1908, la Prusse a accordé 767,698 marks pour huit institutions donnant des cours aux maîtres-ouvriers. Durant la même année, on a donné 40,790 marks pour des cours abrégés et 36,261 marks pour des cours spéciaux d'ouvriers dans les écoles techniques. Le gouvernement prussien a aussi contribué aux expositions de matière première, produits semi-manufacturés, produits manufacturés, outils, machines-outils et travaux spéciaux, en donnant une somme de 142,246 marks.

Les cours complets pour les maîtres-ouvriers durent de 4 à 6 semaines, et les cours abrégés de 10 à 14 jours. Ces derniers ont pour but d'enseigner la technique spéciale. Les ouvriers reçoivent fréquemment leurs frais de voyage, et même leurs salaires, tandis qu'ils suivent ces cours.

Aux expositions comme dans les musées industriels, on donne des conférences techniques à interval réguliers, parfois dans l'institution elle-même et parfois dans d'autres endroits de la région.

On fournit aussi des instructeurs ambulants qui vont de place en place donner des cours concernant différents métiers.

L'OPINION DU DOCTEUR HERMANN SCHNEIDER.

Le docteur Hermann Schneider, doyen du collège de génie, université de Cincinnati, est reconnu comme un des premiers, sinon le premier, dans le mouvement pour la coopération et la coordination de l'enseignement technique. La Commission lui est redevable pour beaucoup d'informations puisées dans ses discussions de la question. Une partie de ces informations a été intercalée dans le texte du rapport sur les classes ou écoles coordonnées. Les paragraphes qui suivent sont extraits de son article sur "L'éducation et la paix universelle", publié dans les annales de l'Académie américaine de Sciences politiques et sociales, novembre 1912.

LE CHEF.

Les chefs d'industrie surgissent des masses. On ne connaît aucune règle d'hérédité ou de personnalité pour cette valeur intrinsèque. Il existe un droit divin de chefferie, mais il ne se transmet pas du père au fils; il s'affirme sans considération pour la richesse, la religion, le nom, la condition ou les castes, et il n'est pas transférable. La personnalité qui crée le chef le pousse instinctivement au-dessus de la moyenne, au-dessus de la médiocrité; et la lutte constante qui lui permet de surgir par-dessus les masses donne au chef la force qui supplémente sa personnalité.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

L'ÉDUCATION ET LE CHEF.

Les chefs qui organisent et dirigent une industrie sont généralement des hommes qui ont laissé les bancs de l'école vers l'âge de quinze ans et qui ont commencé à travailler dans les emplois les plus inférieurs. A l'école, ils ont appris à lire, écrire et compter. Plongés dans la lutte pour la vie, et n'ayant d'autres ressources que leurs forces innées, leurs talents se sont aiguisés et leurs aptitudes naturelles pour organiser et diriger les autres se sont affirmées fortement. Ils ont avancé pas par pas, acquérant les deux qualités essentielles pour la gestion d'un atelier ou d'une usine, une connaissance intime de tous les travaux et tous les procédés de l'atelier, et une expérience consommée dans la direction des hommes. Plusieurs d'entre eux sont devenus "bien instruits", c'est-à-dire, bien informés sur tous les sujets et capables de penser et de s'exprimer par eux-mêmes.

Il n'y a pas de gêne à affirmer que notre système d'éducation, tel qu'il existe aujourd'hui ou existait autrefois, n'a rien eu à faire avec la formation de ceux qui sont actuellement à la tête de nos usines, si ce n'est qu'il leur a fourni la science matérielle qui leur a servi de levier. Il n'y a là rien de surprenant, parce que le talent et la personnalité requises pour être un meneur d'hommes, sont aussi aptes à naître sur les bords des ruelles que le long des grandes avenues, et les chances de développer son aptitude à surmonter les obstacles sont plus grandes pour celui qui est né dans la ruelle. La chose s'explique donc d'elle-même quand on se rappelle que le nombre de ceux qui prennent leurs degrés dans les écoles supérieures n'est qu'une proportion infime du nombre de ceux qui se forment et grandissent au travail. Donc, notre système organisé d'éducation a eu jusqu'à date peu à faire dans la préparation de ceux qui activent et dirigent nos travaux industriels. L'éducateur ne forme pas les capitaines de l'industrie; ils sont formés par l'industrie elle-même. Il y a naturellement les exceptions usuelles.

L'ÉDUCATION DES CHEFS.

Si les chefs de l'industrie sortent des masses, et montrent leurs aptitudes à commander non à l'école mais dans l'industrie elle-même, il est évident que l'éducation doit chercher le rapport entre elle et l'industrie en vue de découvrir ces futurs chefs; si une connaissance détaillée de la pratique des affaires est essentielle à la gestion d'une industrie, et si cette connaissance ne peut s'obtenir que dans l'industrie même, il est de plus en plus évident qu'il faut trouver un nouveau lien entre l'éducation et l'industrie. L'industrie et l'éducation doivent marcher de pair afin de faire face à l'agitation industrielle, et toutes deux ont un champ très distinct mais bien coordonné l'un à l'autre. L'industrie, par ses procédés de concurrence, est toujours à la recherche des chefs, et leur donne leur entraînement pratique. L'éducation lui donne les trois principes fondamentaux, en même temps que les sciences matérielles nécessaires à l'exercice de sa profession. De plus, ce lien entre l'industrie et l'éducation est nécessaire, puisque le besoin du pain et du beurre aussi bien que l'ignorance ou la mauvaise volonté des parents sont cause que des milliers commencent à travailler en bas âge.

Certes l'éducation ne saurait rendre de plus grand service à l'humanité que de découvrir les hommes de talent et de leur donner une orientation telle que la liberté et la poursuite du bonheur deviennent les résultats de chaque journée de travail.

L'ÉCOLE POUR LES CONTREMAÎTRES À L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DU MASSACHUSETTS.

Quoiqu'on ait beaucoup parlé, en ces dernières années des grands capitaines de l'industrie, il n'en reste pas moins vrai que la qualité des arts industriels est due en large part, et une part qui va toujours grandissante, à ces modestes sous-officiers de l'industrie appelés communément contremaîtres. Ces hommes reçoivent la même éducation que les artisans ordinaires, et l'on a cru qu'il serait d'un grand avantage à la société si on pouvait leur donner quelque instruction sur les principes de la science appliquée, afin qu'ils puissent mieux comprendre les travaux qu'ils surveillent et être en état de voir à des améliorations. On a aussi pensé qu'il y aurait bénéfice pour la société en général d'améliorer l'éducation de ces contremaîtres, qui feront la classe intermédiaire entre le patron ou l'ingénieur d'une part, et l'ouvrier d'autre part. Dans les conditions actuelles,

ce serait une impossibilité de choisir des jeunes gens et de leur donner une préparation spéciale en vue d'en faire des contremaîtres. Pour le présent, du moins, les contremaîtres devront continuer à être recrutés parmi les autres artisans. Pour leur donner l'éducation dont ils ont besoin, il faut prendre les hommes quand ils sont déjà dans leur métier, et, règle générale, cette instruction ne peut se donner que le soir.

C'est pourquoi on a décidé, il y a déjà sept ans, de substituer aux cours avancés donnés par l'Institut de Lowell depuis un tiers de siècle, une école pour les contremaîtres industriels, qui est ouverte, gratuitement, à tous les jeunes gens ambitieux de perfectionner leur éducation et préparés pour cette école; le terme "contremaître" est employé dans son acception la plus large.

Pour être admis au cours de première année, le candidat doit avoir au moins dix-huit ans et doit passer un examen d'admission sur l'arithmétique (le système métrique compris), les éléments d'algèbre, la géométrie plane et le dessin mécanique. Ces examens peuvent prendre la forme de concours, et on attache beaucoup d'importance à l'occupation et à l'expérience du candidat. Ne sont admis aux cours que ceux qui ont de l'ambition et le désir de travailler. Le caractère ou le volume de l'enseignement est tel que si l'élève n'est pas bien préparé pour son entrée, il lui est impossible de retirer tous les bénéfices de l'instruction donnée, et même de maintenir son rang.

Les bourses, de même que les promotions d'une classe à une autre, sont déterminées par les examens, mais on attache beaucoup d'importance au travail fait pendant le terme. Les élèves qui restent en arrière sur leur travail ou ne semblent pas profiter de l'instruction à leur portée sont avisés qu'ils ne sont pas qualifiés pour continuer le cours avantageusement. Ceux qui terminent le cours de deux ans et passent les examens de sortie avec succès reçoivent un diplôme.

LES COURS D'INSTRUCTION.

L'école comprend maintenant deux cours, un de mécanique et un d'électricité. La durée de chacun est de deux ans. Ces cours ont pour but de mettre l'étude systématique de la science appliquée à la portée des jeunes gens engagés dans l'industrie et qui désirent se qualifier pour des positions supérieures, mais ne peuvent pas suivre les cours du jour. Les sujets enseignés sont les suivants:

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE.

Mathématiques.....	56 heures.
Physique.....	33 "
Electricité.....	28 "
Mécanique.....	34 "
Dessin.....	40 "

Total 191 heures.

En première année, les cours d'électricité et de mécanique sont les mêmes.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

DEUXIÈME ANNÉE DU COURS MÉCANIQUE.

Eléments de thermodynamique, la machine à vapeur et les chaudières.....	38 heures.
Renvois de mouvement du tiroir.....	10 heures.
Mécanique appliquée.....	38 “
Hydrostatique.....	10 “
Laboratoire d'épreuves (résistance des matériaux).....	12 “
Laboratoire, vapeur et hydraulique.....	24 “
Dessin mécanique.....	12 “
Eléments du dessin de machines.....	60 “
<hr/>	
Total.....	204 heures.

DEUXIÈME ANNÉE DU COURS D'ÉLECTRICITÉ.

Eléments de thermodynamique, machine à vapeur et chaudières.....	38 heures.
Renvois de mouvement du tiroir.....	10 “
Laboratoire de la vapeur.....	16 “
Machines à courant direct.....	12 “
Courants alternatifs.....	22 “
Distribution électrique.....	30 “
Epreuves électriques (laboratoire).....	24 “
Laboratoire de dynamos et de machines électriques.....	48 “
<hr/>	
Total.....	200 heures.

Les cours sont adaptés aux besoins de ceux qui les fréquentent, et on tâche d'y inclure l'étude des principes avec lesquels les élèves n'auront pas souvent l'occasion de se familiariser dans la pratique, et qui leur donneront un bon entraînement fondamental dans des matières qui leur seront plus tard d'une grande utilité.

Les cours se divisent en conférences, lectures, pratique du dessin et exercices de laboratoire. Ils sont donnés par les membres du corps enseignant de l'Institut de Technologie. Plusieurs des cours sont illustrés par des instruments sur lesquels on expérimente. Fréquemment les élèves ont l'occasion de montrer par écrit ce qu'ils ont saisi des leçons données, et presque toujours on leur donne des problèmes et autres travaux à faire à domicile. Sur plusieurs sujets on emploie des livres de classe, et les sujets sur lesquels il n'existe pas de livre à date sont imprimés sur des feuilles volantes vendues aux élèves au prix coûtant.

CHAPITRE IX: L'EDUCATION DES POPULATIONS RURALES.

Le Canada n'est pas absolument exempt de l'inquiétude causée par la migration des campagnes vers les villes.

De 1901 à 1911 l'augmentation totale de la population a été de 5,371,315 à 7,204,838, ou 34 pour 100. Pendant ce temps l'augmentation de la population urbaine a été de 2,021,799 à 3,280,444, ou de 62 pour 100; pendant ce même temps la population rurale a augmenté de 3,259,516 à 3,924,394, ou de 20 pour 100. C'est-à-dire qu'en dépit de la colonisation de vastes étendues de terres dans les provinces de l'ouest, la population rurale du Canada a augmenté de 664,878 en dix ans, tandis que la population urbaine a augmenté de 1,258,645.

Un tel exode des populations des campagnes vers les villes est constaté dans tous les pays visités, à l'exception du Danemark.

Parmi les raisons indiscutées qui poussent les populations rurales à abandonner l'agriculture pour d'autres occupations on trouve: (1) l'adoption de machines améliorées qui diminuent le nombre de mains requis pour donner un certain rendement de comestibles; (2) le désir des cultivateurs de laisser leurs terres pour habiter les villes, où ils obtiendront de plus grandes facilités pour l'éducation de leurs enfants; (3) le fait que l'argent circule plus abondamment et plus librement dans les villes; (4) l'attrait des amusements et de l'excitation de la vie des villes sur les jeunes gens.

LES QUALITÉS DE L'AGRICULTURE ET DE LA VIE RURALE.

Les opinions peuvent être partagées sur les remèdes au mal, mais il y a unanimité sur un point; qu'il est désirable d'avoir la plus grande partie de la population engagée dans l'agriculture et autres occupations rurales. Quatre considérations principales sont invoquées pour cela:

(1) La vie à la campagne contribue à développer la virilité de la race, physiquement, mentalement et moralement.

(2) L'agriculture est un facteur de richesse provenant chaque année des ressources du sol sans jamais les épuiser. Dans les pays où l'agriculture est la plus ancienne, vieille de plusieurs siècles, comme l'Angleterre, l'Ecosse, la France et l'Allemagne, la moyenne des récoltes par acre est plus grande chaque année que pour les précédentes.

(3) Une agriculture prospère est la base de la prospérité des industries, de la transportation et du commerce; c'est aussi l'appui solide de toutes les entreprises nationales.

(4) L'augmentation du coût de la vie dans les villes est un problème pressant. Une plus grande production de céréales au Canada pourrait bien ne pas réduire immédiatement les prix du détail, mais les combinaisons à venir entre le producteur et le consommateur, pour faire affaires directement entre eux, réduiraient

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

considérablement tout ce qui est absorbé par les intermédiaires pendant que les produits du fermier franchissent les différentes étapes entre la ferme et la maison du consommateur.

Les principales formes de satisfaction que l'ouvrier cherche à obtenir par son travail sont la possession de choses matérielles, l'occasion de récréations sociales, et le plaisir trouvé dans l'exécution du travail lui-même, en sus du salaire ou du produit du travail. On devrait chercher à donner aux populations rurales toutes les satisfactions légitimes, et les faire servir à leur plus grand avantage et à celui de tout le pays.

La législation est impuissante à forcer les gens à rester à la campagne, mais l'éducation peut faire beaucoup pour leur inspirer le goût de la vie rurale." Le vieil axiôme "les peuples sans idéal sont destinés à périr" n'a jamais été plus vrai qu'à présent dans son application à la désertion des campagnes et la diminution de la population des campagnes.

L'ÉDUCATION PAR SOI-MÊME.

Que cette migration des populations rurales vers les villes continue, cesse ou prenne une direction contraire, il n'en reste pas moins vrai qu'elles ont le droit de recevoir et doivent recevoir une éducation propre à leurs besoins. L'éducation ne peut leur être acquise par un décret; il ne serait pas profitable de la leur imposer; ils doivent l'acquérir par leur propre évolution, et si besoin est, par quelque mesure de sacrifice, avec l'aide et la coopération des gouvernements.

Un des premiers devoirs de toute la nation est la conservation d'une population intelligente, prospère et vigoureuse dans les campagnes; et toute dépense à cet effet serait un bon placement national. Les fins pratiques auxquelles il faudrait viser, comme étant propres à rencontrer le but de la nation, sont résumées dans ces paroles attribuées à sir Horace Plunkett: "Une meilleure agriculture, un meilleur commerce et une meilleure vie". Les moyens nécessaires sont une instruction acceptable, une éducation adéquate, une direction intelligente et une coopération cordiale.

Dans tous les pays progressifs l'éducation est mesurée aux besoins des enfants des divisions rurales, afin de les intéresser à la vie rurale et de les qualifier pour la poursuivre avec avantage; on donne aussi une attention suivie aux moyens d'instruire et de diriger la population adulte.

La France, l'Allemagne et le Danemark sont des exemples de ce qui a été fait de mieux dans le genre. Plus récemment l'Irlande et l'Ecosse ont dirigé une grande partie de leurs énergies vers le même but, non sans succès. La question est à l'ordre du jour aux Etats-Unis, ce qui n'est pas sans signification.

COMMISSION DE LA VIE RURALE AUX ETATS-UNIS.

En 1910 fut publié comme document du Sénat des Etats-Unis le rapport de la Commission de la vie rurale. Dans ce rapport, l'attention est attirée sur la désirabilité d'une campagne en faveur du progrès rural en organisant une série

de conférences locales, conférences d'Etat et conférences nationales, dans le but d'unir les dirigeants de l'éducation et de la religion dans un mouvement uniforme pour la reconstruction de la vie rurale. Cette commission recommande aussi un effort national par tous les collèges d'agriculture, dans le but d'atteindre tout habitant des campagnes pour le renseigner et lui infuser de l'idéal. Le rapport dit que cet effort devrait se manifester par des conférences de perfectionnement, des publications, des cours de lecture, des cours par correspondance, des démonstrations et tous autres moyens propres à atteindre les gens chez eux, sur leur ferme; et ceci doit avoir en vue non seulement les intérêts de l'agriculture, mais aussi la sanitation, l'éducation, la vie sociale et domestique, et tout ce qui intéresse et touche la vie rurale.

NOUVELLE UTILISATION DU TRAVAIL À DOMICILE.

Comme la vie domestique sur la ferme fournit un grand nombre de facilités éducationnelles par lesquelles l'enfant est formé au maniement des outils et instruments et aux travaux dans lesquels il passera sa vie par la participation à ces travaux, il ne serait pas nécessaire d'outiller ces écoles d'instruments aratoires et autres nécessaires à l'enseignement professionnel de l'agriculture, comme on le fait pour les écoles des villes. On obtiendra un meilleur résultat, à meilleur marché, en intercalant dans les cours des projets de culture et de travaux ménagers que les enfants devront exécuter chez eux. Ces projets devront toujours être de nature telle qu'ils ne nuisent en rien à l'utilité des garçons sur la ferme et des filles à la maison; ils devront en plus avoir des limites définies, afin que les élèves puissent en retirer de réels avantages éducationnels.

LES PROJETS DE CULTURE EN TANT QUE PARTIE DES COURS.

Comme exemple de ces projets éducationnels, on pourrait donner aux élèves de tenir les statistiques et rapport d'une acre de terre en maïs, un carré de grain de semence, partie d'une acre de pommes de terre, le soin de quelques vaches, de quelques moutons, du poulailler, etc.

Dans la classe de l'enseignement ménager, l'ouvrage de l'élève pourrait être suivi à la semaine ou au mois, suivant la préférence des mères. Une semaine pourrait être consacrée aux occupations ménagères ordinaires du matin ou de celles du samedi. L'important est de faire réaliser à l'enfant l'importance et les limites de son projet, afin de lui inculquer le sens de la responsabilité et l'induire à faire bien et complètement, et d'enregistrer ses efforts et ses progrès au crédit de son avancement éducationnel du mois ou de la semaine.

On pourrait ainsi diminuer les frais d'organisation et d'entretien de jardins d'écoles et classes ménagères créés généralement dans le but d'enseigner aux enfants par la pratique.

Ce système de projets à domicile fait servir à l'éducation l'aménagement de la maison et l'outillage de la ferme, et assure la coopération des parents aux professeurs dans l'enseignement industriel et technique rural. Le jardin de l'école aurait cependant encore son importance, surtout pour les élèves âgés de 8 à 12 ans.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

LES COORDINATIONS ENTRE LA FERME, LA MAISON ET L'ÉCOLE.

Il serait éminemment désirable que le professeur rural, après une conférence avec l'élève et ses parents, arrange une partie de chaque jour de la semaine, quand la chose est praticable, un projet par lequel l'enfant puisse travailler à la maison ou sur la ferme comme partie de son cours. Même s'il était nécessaire de réduire les heures de classe, la chose serait encore désirable pour le plus grand bien de l'élève, de la maison, de la ferme, de l'école et du professeur.

Une telle division du travail entre la maison, la ferme et l'école serait semblable au travail coordonné des écoles industrielles coopératives ou coordonnées. En quelque endroit que ce soit, et à cause des conditions locales, mettant de côté la question de faire beaucoup de ce travail dans les écoles élémentaires, il serait éminemment avantageux de combiner ces projets de travaux agricoles ou ménagers avec les cours des écoles rurales intermédiaires et des écoles rurales secondaires. Le travail à domicile créerait ainsi un nouveau lien d'intérêt entre la maison et l'école.

LE PROFESSEUR DEVRAIT ÊTRE PERMANENT.

La Commission n'ignore pas qu'il faut un professeur d'une bonne compétence pour diriger une école rurale dans le sens suggéré, un professeur qui devrait rester à la tête de la même école pendant un bon nombre d'années. Tout ce qui pourrait prolonger le séjour du professeur dans une école serait avantageux et désirable.

Surtout dans les écoles techniques de première classe, telles que les écoles d'arts industriels, et autres écoles techniques d'Europe, les professeurs devraient non seulement avoir le privilège de s'occuper en dehors de leurs cours de la profession ou du métier qu'ils enseignent, mais on devrait les y encourager, afin qu'ils soient constamment en contact direct avec les progrès et tous les côtés pratiques de l'art et de l'industrie. Si un bon cultivateur, bien entraîné et qualifié, peut en même temps être professeur dans une école rurale, surtout dans une école rurale secondaire, son efficacité comme professeur et son influence dans la société en seront agrandies au lieu d'être diminuées. Tout ce qui peut contribuer à assurer la permanence d'un professeur dans une localité doit être considéré comme avantageux.

LES SALAIRES ET LES RÉSIDENCES.

Si les salaires que les gens de la localité peuvent ou veulent payer ne sont pas suffisants pour assurer cette permanence, on peut y ajouter d'autres attractions, rémunérations et autres largesses.

Le logement à l'école et la jouissance du terrain, dont une partie pour être employée au jardinage, comme la chose se pratique en France, peuvent être une attraction puissante pour engager un jeune homme à choisir en permanence l'enseignement à la campagne. Surtout dans le cas des écoles secondaires rurales,

le logement au professeur forme une partie essentielle de l'équipement de l'école, et dans les circonstances actuelles au Canada la construction et l'entretien de ces écoles serait un progrès de grande valeur—beaucoup plus que les autres améliorations qui ne découlent que de l'utilisation des ressources matérielles.

La Commission a été frappée de la permanence des services des professeurs en Allemagne, qui est considérée comme un des plus grands facteurs de l'efficacité des écoles. Toute dépense contribuant à assurer l'entraînement de la jeune génération, développant en elle le goût de la vie rurale ainsi que les moyens de la rendre profitable, peut être considérée comme un placement profitable à la société et à l'Etat. Heureux les gens qui savent se servir, et décident de se servir de leur richesse pour l'amélioration de la vie elle-même, et pour l'amélioration du sort des jeunes garçons et jeunes filles vivant à la campagne.

D'AUTRES INTÉRÊTS DOIVENT ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION.

Il ne suffit pas de donner à la population adulte de l'aide dans les choses qui concernent son éducation et ses occupations. L'expérience des autres pays démontre qu'il existe une distinction entre le développement de l'agriculture et le rehaussement du niveau de la vie rurale. Il faut tenir compte de chaque département de la vie rurale.

Les problèmes de la vie agricole touchent les récoltes, la fertilité du sol, les mauvaises herbes et le travail et les profits qui en résultent. Voisins de ceux-ci se trouvent les problèmes de la vie domestique. On peut dire que l'agriculture est un mode de vie autant qu'une occupation. La vie domestique y joue un rôle important dans l'occupation aussi bien que dans les habitudes domestiques et sociales de la population.

L'école rurale peut rendre d'immenses services en pourvoyant aux besoins intellectuels, spirituels et sociaux de la population; l'instruction et l'entraînement de l'adolescent pour en faire un facteur dans la vie rurale, par une direction compétente, est une obligation et un besoin de la plus grande urgence.

Il est nécessaire de trouver de meilleures facilités, et de former un meilleur esprit public pour des récréations saines. Il est important que les travaux de la ferme soient profitables, mais cela ne suffit pas à tout. Il est aussi nécessaire que la jeunesse trouve de l'intérêt et de la satisfaction dans la vie rurale. Les amusements excitants et sensationnels des villes sont un aimant qui attire fortement la jeunesse. Il n'est pas désirable qu'on cherche à en trouver autant dans les distractions de la vie des champs; cela n'est même pas possible. C'est par une musique plus douce qu'on peut neutraliser l'appel des sirènes. La jeunesse aura toujours le goût des plaisirs, et il faut développer chez elle les moyens de se les procurer tout en travaillant et vivant à la campagne, en même temps que cultiver leur inclination à rester à la campagne pour les plaisirs auxquels ils sont habitués.

LES BÉNÉFICES DE LA COOPÉRATION.

On a trouvé que la coopération organisée dans le commerce était un bénéfice financier, intellectuel et social. Les hommes et les femmes qui s'associent

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

dans la poursuite d'un bien commun gagnent le respect et la confiance des uns et des autres par leur contact fréquent. Les dirigeants naturels trouvent leur place en se mettant au service de tous. Le bien d'une localité n'est pas opposé à celui des individus. L'effort individuel trouve un meilleur terrain dans un entourage prospère; et si la prospérité est commune elle ajoute au bien-être de la vie aussi bien qu'à l'ensemble des richesses de la société.

Il est grand temps que le Canada reconnaisse la différence qu'il y a entre les conditions primitives d'un pays sans développement et les complexités de la vie rurale avancée d'une civilisation démocratique. On arrive au succès et à la satisfaction dans la vie rurale en combinant l'intelligence, l'aptitude aux affaires et l'esprit civique d'un groupement, et avec l'aide des gouvernements provincial et fédéral, en combinant les initiatives pour le bénéfice de la société.

Dans leur essence, les problèmes et les besoins d'un groupement sont les mêmes que ceux d'un township, d'un comté, d'une province ou d'une nation. Le problème national est si grand qu'il semble dépasser les capacités de tout individu ou de toute organisation. D'un autre côté, l'amélioration des conditions d'un groupement est à la portée de ceux qui le forment. Ceci peut se faire par l'effort commun, par une bonne direction, le secours financier, et l'enthousiasme qui trouve quelque chose de fait dans tout ce qu'il tente, une confiance nouvelle et une force plus grande pour de plus grandes entreprises jusqu'à ce que la perfection soit atteinte.

LES DIFFÉRENTES SORTES DE CLASSIFICATIONS.

Avant de soumettre un état de la classification des cours et écoles d'agriculture et d'art ménager pour les écoles rurales du Canada, il est bon de faire une brève revue de quelques-unes des questions les plus importantes de l'éducation rurale. Ce qui a été dit au commencement de ce rapport sur l'éducation élémentaire générale s'applique aux écoles rurales aussi bien qu'aux écoles urbaines; et ce qui est écrit dans le chapitre intitulé «L'Ecole de Sompting, dans le Sussex» s'applique aussi en plus grande partie aux écoles des villes.

A la suite de quelques constatations sur l'enseignement dans les écoles agricoles de l'Ontario et la consolidation des écoles rurales de la Puissance, un bref exposé est fait de quelques formes d'instruction agricole dans quelques écoles d'Europe et des Etats-Unis. Les divisions de l'éducation aussi bien que l'organisation des occupations ont été poussées plus loin en Europe qu'au Canada. Les instructions et organisations pour l'enseignement agricole sont si variées qu'il ne serait pas utile, même si la chose était praticable, de les énumérer toutes et de donner de chacune d'elles une description détaillée. Les formes différentes de l'enseignement sont faites en raison des conditions de chaque pays. Les qualités de race, les traditions, les coutumes, la famille, les idées nationales et sociales, aussi bien que les conditions de l'agriculture, ont eu beaucoup à faire dans le tracé des différents programmes.

Ce n'est pas l'intention de la Commission de suggérer de copier intégralement le programme d'une institution agricole quelconque comme devant répondre aux besoins de la population canadienne au milieu de laquelle elle serait établie.

Les conditions d'établissement, de culture, de chemins, d'organisation sociale, d'éducation antérieure et des habitudes journalières doivent entrer en ligne de compte. Le nom donné aux écoles ou classes n'a guère d'importance sur le caractère de l'instruction qui s'y donne. Ce chapitre sera mieux compris si on le complémente par une lecture sérieuse des rapports sur l'Irlande, le Danemark, la France et l'Allemagne.

Les classifications qui sont étudiées sommairement sont:—

- (1) Les écoles élémentaires rurales.
- (2) Les écoles ou classes du soir en hiver.
- (3) Les différentes formes d'instruction en Europe.
- (4) Les écoles agricoles de comté ou de district, et les écoles ménagères aux Etats-Unis.

CE QUE LA COMMISSION RECOMMANDE POUR LE CANADA.

- (5) Des classes ou écoles rurales intermédiaires.
- (6) Des écoles rurales secondaires.
- (7) Des instructeurs et instructrices résidants et ambulants. Des écoles agricoles et des écoles ménagères de district ou de comté.
- (9) Des écoles pour l'éducation sociale des jeunes gens.
- (10) Des écoles pour les apprentis agriculteurs.
- (11) Des collèges agricoles.

Les associations d'étudiants, les unions expérimentales et les bourses de voyage sont très utiles et aident beaucoup au travail éducationnel.

Associées intimement aux écoles agricoles, et dans plusieurs cas en formant une partie intégrale, se trouvent les écoles ménagères. L'éducation des filles et des femmes pour les occupations rurales dans les régions rurales a été encouragée surtout par les organisations féminines. Cette question est traitée dans les rapports sur chaque pays et a de plus son chapitre séparé sur l'Education en vue des occupations ménagères.

SECTION I: DES ÉCOLES RURALES ÉLÉMENTAIRES.

INTRODUCTION.

Il est généralement reconnu que l'endroit où apprendre l'agriculture est une ferme conduite sur un pied d'affaire en vue de subvenir aux besoins de celui qui l'exploite. Il n'est pas aussi généralement reconnu que la place où apprendre comment on doit apprendre l'agriculture, c'est l'école. L'objet réel de l'école et la signification de l'enseignement, c'est de mettre l'élève en état de se comprendre lui-même, et de lui inculquer des connaissances dont il pourra se servir.

Ce qui est écrit au commencement du rapport sur l'éducation élémentaire s'applique aussi aux écoles rurales élémentaires.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Les limitations dans le nombre des enfants ou dans les ressources d'un groupement peuvent être cause de l'impossibilité d'équiper toutes les écoles rurales comme il conviendrait, mais il est toujours possible d'appliquer les grandes lignes recommandées au chapitre de l'Education élémentaire, dans les divisions rurales aussi bien que dans les villes.

Dans l'opinion de la Commission il est important que le travail des écoles rurales, depuis les éléments jusqu'aux classes supérieures, soit de nature à pousser les enfants à s'intéresser à ce qui les entoure, et que les activités de la vie rurale soient réservées, augmentées et rendues plus attrayantes.

On reconnaît généralement qu'il est nécessaire de mettre les cours des écoles rurales au niveau de la vie pratique de ceux qui sont desservis par ces écoles. Dans ces années dernières, nous avons assisté à l'introduction du travail manuel dans les écoles, qui est venu prendre sa place à côté de la traditionnelle instruction intellectuelle. Cependant, les instituteurs, les parents et les enfants ne saisissent pas encore clairement que leur instruction intellectuelle et leur culture intellectuelle se feront mieux et plus rapidement avec l'aide de l'entraînement manuel, des jardins d'école, de l'étude de la nature, des sciences domestiques et autres travaux pratiques, qu'avec l'aide et l'étude exclusifs des livres.

Les livres d'école et les autres livres ont pour but de compléter l'information que l'élève peut acquérir par l'observation, la discussion et la pratique personnelle de certains principes. Ces livres contiennent une grande quantité d'informations sur les choses qui intéresseront les enfants dans les conditions et le progrès rural. Le contenu des auteurs sur travaux pratiques devront être tels que l'élève y trouvera une série d'expériences qui s'emboîteront sur ce que l'élève a déjà vu et qui le prépareront à apprécier et à préférer les travaux et la vie des champs.

Il est important que l'habileté qu'on cherche à développer chez l'élève soit de celles qu'il pourra utiliser dans la vie qui s'ouvre devant lui; et que les habitudes ainsi contractées soient de celles qui produiront la plus grande mesure de satisfaction et de succès dans la vie à la campagne. La fréquence des expériences est ce qui forme l'habitude, et non pas la répétition des instructions ou informations. L'habitude pousse tranquillement, comme l'arbre qui grandit ou le fruit qui fleurit et mûrit; elle devient la destinée qui tisse notre avenir en dépit de tous nos efforts.

QUELQUES MÉTHODES ET PRINCIPES RECOMMANDÉS EN ANGLETERRE.

Dans un mémoire officiel publié en 1911, le Bureau d'Education d'Angleterre met de l'avant quelques principes et méthodes d'éducation rurale. Ceux-ci semblent si appropriés aux besoins du Canada que les extraits suivants en sont détachés:

"C'est assez modestement qu'ont débuté la plupart des écoles rurales qui ont réussi à employer en leur entier toutes les richesses de matériaux que la campagne offre pour le bon enseignement. Assez souvent le professeur qui est à ses débuts se rend compte qu'il n'est que partiellement maître du travail qu'il

entreprenant; mais en aiguisant son talent de recherche et en étudiant son sujet avec ses élèves, ses facultés se développent avec son courage jusqu'à ce qu'il se sente capable d'innover par lui-même. Pour un tel début, deux choses sont nécessaires: (i) un intérêt réel dans les choses rurales et (ii) la volonté soutenue par un certain courage d'expérimenter et d'apprendre des autres. Ainsi, un professeur qui commence par les soins du poulailler trouve au bout de quelque temps qu'il doit y joindre les légers travaux de charpente et d'arithmétique, ce qui le conduit immédiatement à la corrélation du dessin et de l'anglais.

“L'amélioration des écoles rurales comme places d'éducation rurale est si intimement liée aux goûts personnels et au caractère des professeurs, que les organisations de comté qui ont eu le plus de succès sont celles qui se sont abstenues de tracer dans les détails des lignes que le professeur doit tirer de la vie de la campagne dans ses leçons pratiques. Une organisation de comté, par exemple, encourage ses professeurs à adopter pour son enseignement pratique tout sujet de sa préférence pour lequel il aurait un faible; comme résultat, l'apiculture, l'aviculture, le mesurage des terrains, la destruction des insectes nuisibles tels que le taon, la culture des roses, la culture des œillets, la cuisson et autres travaux pratiques, sont intercalés dans l'étude de la nature de différentes écoles.

L'ANGLAIS.

“Là où on adopte le principe que l'enseignement doit porter sur la vie que mènera l'enfant et sur les choses avec lesquelles il vient en contact journalier, il peut et souvent il est appliqué à toutes les leçons de l'école de campagne. Ainsi, dans leurs leçons d'anglais les enfants apprennent à décrire les objets d'usage courant, les points de vue typiques et les sons, les changements de saisons, les récoltes, la coupe du bois, la cour de la ferme, la chasse, etc. En apprenant ainsi à décrire, les enfants apprennent aussi à voir et à apprécier. Il existe encore une large marge à l'amélioration des leçons de lecture. La simplicité et la vérité dans la description de la vie et des travaux des champs de ce pays et des autres pays devraient en servir de texte de préférence à l'introduction de différents livres d'histoire. Les passages en prose et en vers, décrivant des scènes de campagne, pourraient être étudiés plus qu'ils ne le sont, et le matériel ne manque pas, et les enfants devraient apprendre à apprécier les grands écrivains qui ont traité de la vie des champs, réalisant par leur propre expérience la vérité de ce qu'ont dit les auteurs, et cette littérature contribuerait à leur faire saisir la richesse et la beauté de la vie.

L'ARITHMÉTIQUE.

“Dans l'arithmétique telle qu'enseignée dans les écoles rurales, il y a une amélioration constante, mais peu rapide. Elle couvre maintenant le mesurage à l'école et en dehors des classes; le pesage et le calcul des poids et mesures en usage dans le district; la compilation d'idées sur les prix courants d'après les journaux locaux, le marché et autres moyens, tels que le prix du blé, du beurre, des œufs; le coût de certains travaux de la ferme tels que le labourage, la fenai-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

son, le drainage; les gages des ouvriers; des estimations de transport par la poste, la voiture, le bateau ou le chemin de fer; le mesurage rapide, à l'œil, ou autrement, de distances, de hauteurs, de volumes, d'un mur, d'un clocher, d'une meule de foin; la préparation d'états, cartes statistiques, etc., sur la température de l'école, sur le nombre de gallons de lait par vachè, sur le nombre d'œufs par la quantité de poules, pour différentes périodes de l'année; le coût de fabrication de certains articles tels que des auges, des appentis, des barrières, des portes, et même la construction de hangars et abris.

LA GÉOGRAPHIE.

«Toute personne tant soit peu au courant de l'enseignement moderne de la géographie ne peut manquer de réaliser quel facteur il y a pour donner à l'enfant de la compagne une connaissance pratique et intéressante de ses alentours. Il est basé surtout sur l'observation des conditions locales, sur le climat, les vents prépondérants, la pluie, la hauteur des terres, la nature du sol, et il montre l'effet de ces conditions sur les plantes, sur les animaux et sur les occupations et activités de l'homme. Il n'est pas nécessaire de se forcer l'imagination pour comprendre combien un tel enseignement peut réveiller d'intérêt dans la vie du village le plus monotone. Cependant il y a encore très peu d'écoles qui ont orienté dans cette direction leur enseignement de la géographie, mais il y en a déjà assez pour justifier l'attente de magnifiques résultats pour l'avenir.

L'HISTOIRE.

L'histoire est à peu près dans le même cas, avec cette différence que si chaque village offre d'abondantes illustrations géographiques, il ne peut en être ainsi d'un village peu connu et n'ayant aucun passé historique. Tout de même, il serait possible de faire beaucoup plus qu'on ne fait dans la plupart des écoles pour l'enseignement de l'histoire locale.

L'ÉTUDE DE LA NATURE.

Dans quelques comtés les efforts pour pénétrer la nature sont généraux, et il n'y a pas de raison pour se plaindre du manque de variété dans les conceptions les plus à la mode sous le titre de ce chapitre. Dans les meilleures écoles, les élèves apprennent à tenir des statistiques sur la température, le soleil, les vents, la pluie, l'apparition et la disparition, à chaque saison, des oiseaux, des fruits, des récoltes, des fleurs; à étudier la vie des plantes et des insectes, des chenilles et des pucerons gardés dans l'école, et à surveiller les étapes de leur croissance et celles de leur fin, à l'aide de dessins et peintures, de manière à avoir dans leurs cahiers de notes des compilations dignes d'être conservées. Là où il est impossible d'avoir la direction d'un expert il faut se limiter à beaucoup moins, mais même dans les écoles les moins fortunées sous ce rapport, il faut faire des observations et tenir des statistiques.

«Une grande partie de la nature peut être combinée avec l'étude de la géographie, de l'arithmétique et le dessin. Ainsi la ferme et la résidence, la partie en grande culture et la partie en jardin conduisent toujours à un certain nombre de recherches sur la position, la pente du terrain, la nature du sol, les cours d'eau, les vents et la température, la faune et la flore du district. La végétation trouve facilement son expression dans une série de cartes; les articles peuvent être mesurés et dessinés sur échelle; la connaissance de la géométrie est nécessaire pour tracer un plan du district sous observation; alors que le dessin lui-même est l'expression de la connaissance acquise par le contact direct avec les objets en nature, tels que les tiges, les boutons, les fleurs, les fruits, les bulbes à différentes étapes de leur croissance, la vie des insectes et les objets d'usage journalier.

LES JARDINS D'ÉCOLES.

«Les jardins d'écoles, sous des mains habiles, sont le véhicule d'abondants matériaux pour l'enseignement de l'arithmétique et du mesurage, et pour des leçons de composition descriptive et de tenue de livres de statistiques; ils servent aussi à activer et à intensifier l'intérêt que les élèves peuvent porter aux plantes, aux fleurs, aux arbres et aux récoltes du jardin et des champs en général; à l'influence du vent et de la température; à l'apparition et aux habitudes des oiseaux et des insectes, spécialement ceux qui sont utiles ou nuisibles au jardinage.

«Dans la division de Lindsay, Lincolnshire, où il y a environ 40 de ces jardins d'écoles, un système d'écoles expérimentales a été organisé, grâce en grande partie à l'initiative et à l'enthousiasme de M. Christopher Turner, un membre du conseil de comté. Dans ces écoles on se sert largement de l'enseignement manuel, et dans un récent rapport l'inspecteur de Sa Majesté note les quatre points suivants: Premièrement, qu'il est évident que le nouveau travail a réveillé l'intérêt des élèves; deuxièmement, que dans l'opinion des professeurs le travail manuel a eu une influence bienfaisante sur tout le travail de l'école; troisièmement, que les enfants qui arriérés dans les matières ordinaires sont encouragés et stimulés par la découverte qu'ils valent les autres dans les exercices manuels; quatrièmement, qu'un bon volume de dextérité manuelle a été acquis par les élèves fréquentant ces écoles.

«Dans le Staffordshire, où il y a avait 3 jardins d'écoles il y a huit ans, et où il y en a actuellement 171, le directeur rapporte, entre autre choses intéressantes, les succès d'une petite école sous la direction d'une institutrice. Les autorités du comté ont décrété que tous les élèves d'une école, et non seulement ceux qui suivent la classe de jardinage, doivent apprendre l'horticulture à l'école, visitant de temps à autre le jardin de l'école sous la direction de l'instituteur.

L'APICULTURE ET L'AVICULTURE.

«Le nombre des écoles où l'on enseigne l'apiculture et l'aviculture est toujours de plus en plus grand. Cet enseignement de doit pas se limiter à de simples démonstrations données par le professeur. Les enfants doivent participer à toutes les opérations ordinaires, afin qu'ils puissent, une fois sortis de l'école,

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

mettre en pratique ce qui leur a été enseigné. Ils doivent de plus apprendre quelles sont les variétés qui conviennent le mieux aux conditions locales, quel sont les parasites et autres maladies qui peuvent attaquer leurs bêtes et connaître les moyens d'y remédier, aussi comment préparer les produits, la cire et le miel, le dressage des poulets et l'emballage des œufs pour le marché.

UNE ÉCOLE DANS LE NORTHUMBERLAND.

En plusieurs endroits, l'expérience a démontré que l'augmentation de l'intérêt que l'élève trouve dans l'arithmétique, l'étude de la nature et la composition, vient du travail actuel fait sous la direction du professeur, soit à l'école, soit sur la ferme. Avec des enfants de douze ans, il est important que les parties théoriques, explicatives et renseignant de leurs études, quant à leur époque et à leur caractère, soient autant que possible coordonnées à l'expérience pratique de ces enfants. Un exemple d'école rurale où ce système est suivi avec des résultats admirables est trouvé dans l'*Ecole du Conseil Netherwitton*, Northumberland, Angleterre.

Le principal, M. Peter Robertson, était très enthousiaste de l'idée de se servir de l'école comme moyen d'intéresser les enfants à la vie rurale, et de les qualifier pour cette vie. Le jardin de l'école a un carré pour chacun des élèves les plus avancés. Sa condition est un exemple frappant de ce qui peut se faire pour l'éducation dans un jardin, en même temps que du jardinage qui peut se faire dans une localité.

Pour le travail d'étude de la nature, chacun des élèves les plus avancés choisit un arbre au printemps, on fait un croquis, et de temps à autre en note les changements dans l'apparence et la croissance, en passant par l'été, l'automne et l'hiver.

Pour ce qui est du travail régulier, les élèves fournissent les sujets de basse-cour, etc., pour discussion et observation à l'école. Ils produisent aussi une copie des prix du marché. Les travaux en arithmétique sont basés sur ces rapports et sur les renseignements pris dans les fermes visitées.

Fréquemment, le professeur conduit ses élèves dans les fermes du voisinage et discute avec eux les travaux et les conditions observés, les races d'animaux, de poulets, etc. On dit que les cultivateurs voient ces visites avec plaisir, et souvent l'un d'entre eux s'offre à accompagner la classe à travers ses champs et ses bâtiments.

L'état suivant, donnant les leçons de vie rurale, et des extraits des rapports des inspecteurs de Sa Majesté, ont été fournis par M. Robertson, qui écrit :

«J'ai donné un compte rendu détaillé des leçons de vie rurale, vu qu'à l'heure actuelle je leur donne tout mon temps, ayant en vue d'unir l'école à la ferme.

LEÇONS DE VIE RURALE.

BUT DES LEÇONS.

1. Enseigner aux enfants l'amour de la nature.
2. Faire naître un intérêt intelligent dans les ambitions rurales.

Leçons données:—

Elevage.

Principales races:—Aberdeen, Angus, Courtes-Cornes, Irlandaises, Galloway, Hereford. Comment les distinguer. Races laitières; races pour boucherie.

Les races gardées dans le district:—Courtes-Cornes et Irlandaises. Pourquoi? Une description détaillée de ces races et de leur élevage.

Informations obtenues par les élèves par leur propre observation de ces animaux.

L'arithmétique appliquée dans ce sens consiste largement des transactions dans les affaires du fermier local.

Les prix du marché local sont affichés à l'école chaque semaine.

Elevage des moutons.

Principales races:— Leicester, Cheviot, sang pur et sang mêlé.

Espèces gardées dans ce district: Cheviot et Black Face.

Description et direction de celles-ci.

Les problèmes d'arithmétique sont les mêmes que ceux sur le bétail. Les meilleurs producteurs de laine et prix de la laine. Nombre de livres dans un stein, de toisons dans un ballot. Opérations de lavage et de tonte. Maladies des moutons et remèdes.

Elevage des volailles.—

Principales races:— Leghorn, Minorque, Buff Orpington, Wyandotte.

Meilleures races croisées.

Volailles de table, pondeuses.

Volailles apportées à l'école et examinées par les enfants.

Soins et nourriture des poulets.

Le succès de ces leçons a été dû en grande partie à l'aide bienveillante des parents des enfants.

Jardinage.

Leçons sur les légumes communs.

Récoltes pesées et mesurées.

Arithmétique. Superficies mesurées. Arpentage de terrain. Mesurage des tas de pierres et des meules de foin, et trouver leur valeur.

Arbres.

Noms d'arbres communs dans le district. Les enfants sont munis de cahiers de notes et de dessin. Chaque enfant prend un certain arbre et le visite pendant tout le cours de l'année, dessinant des croquis montrant les degrés de croissance de l'arbre.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Fleurs.

Fleurs sauvages communes. Situation et date de la fleur.
Herbes du district.

Oiseaux.

Nomades du district. Date d'arrivée et endroits où ils font leurs nids.
Les œufs ne sont pas ramassés.

Dans les leçons sur les oiseaux, les arbres et les fleurs, les enfants disent oralement, ou écrivent, ce qu'ils ont trouvé eux-mêmes, avant que le professeur donne la leçon.

Anglais.

Tous les sujets indiqués forment des exercices convenables pour composition. Chaque enfant apporte un « *Observation Paper* » le lundi matin.

Exemples:—

a. Date de la première paille dans la construction d'un nid. Temps employé pour compléter le nid et couvrir les petits.

b. Temps que les diverses graines prennent pour germer.

EXTRAITS DES RAPPORTS DE L'INSPECTEUR DE SA MAJESTÉ.

« Il serait difficile de faire de trop grands éloges de l'enthousiasme et du bon sens que le principal met dans tous ses travaux.

Les connaissances des enfants sont un témoignage de l'excellence de ses méthodes, et il doit être particulièrement félicité de ce que ses élèves répondent à ses efforts pour les intéresser.

Un trait excellent du travail de l'école, et pour lequel les enfants sont bien préparés par leur bon entraînement et l'étude de la nature. Elle ne se fait pas du tout dans les livres, bien que l'on se serve des livres pour y référer, mais elle consiste dans la vraie observation des animaux et des plantes aussi bien que dans des opérations de culture, auxquelles les enfants s'intéressent beaucoup. »

Le jardin de l'école.

« On fait en général de l'excellent travail ici: Non seulement le jardin est-il en parfait ordre, mais on s'en sert pour donner une forme concrète à beaucoup des leçons de l'école. L'expérience vraie des enfants dans la récolte de leurs plantations sert de base aux calculs des quantités requises pour de plus grandes superficies en ce qui regarde les graines, les engrais, les récoltes et les profits.

L'arithmétique pratique emploie de bonnes méthodes, et les premiers principes d'arpentage ont été enseignés dans le but de faire du mesurage pratique sur le terrain l'année prochaine. »

L'ÉCOLE SOMPTING DANS LE SUSSEX:

La Commission a visité un certain nombre des autres écoles élémentaires rurales en Angleterre et a trouvé les preuves de beaucoup d'efforts heureux, en particulier par le travail de l'étude de la nature, pour diriger l'attention des élèves aux intérêts ruraux et développer leurs talents de ce côté. Le cas de l'école Sompting, dans un tranquille village du Sussex, tel que décrit par M. Edmond Holmes, jusqu'à il y a peu de temps inspecteur-chef de l'éducation élémentaire en Angleterre, révèle tant de choses qui peuvent être suggérées et instructives pour le Canada, qu'une brève description de quelques-unes de ses particularités sont présentées au moyen d'extraits de son livre «Ce qui est et ce qui pourrait être», et d'extraits d'un mémoire lu devant un club d'éducation. On est prié de porter une attention particulière à ce qui est consigné sur le sujet du *dessin*.

Cela est d'accord avec ce que la Commission a appris comme étant le jugement des plus hautes autorités avec lesquelles elle a eu des «conversations», et avec la pratique dans les meilleures classes de dessin, d'esquisse et d'art que la Commission a vues. Les extraits sont comme suit:—

PERCEPTION ET EXPRESSION.

Acceptons pour un moment une distinction aussi forte qui peut facilement devenir un piège et une déception.

Les facultés perceptives—celles qui nous permettent de saisir ce qui nous environne, de l'attirer en nous-mêmes et de nous l'approprier—semblent se diviser en deux sous-groupes. Les premières sont les facultés plus strictement mentales—celles au moyen desquelles nous voyons, observons, réfléchissons, pensons, raisonnons, comprenons, savons. Les secondes appartiennent à un degré plus ou moins grand à l'émotion; et les émotions qui les colorent peuvent peut-être être groupées sous les deux vastes rubriques de sympathie et d'admiration (avec leurs contraires respectifs). Les facultés d'expression peuvent être classifiées selon les voies par lesquelles elles agissent.

De celles-ci il y en a quatre dont le professeur est libre de se servir. La première est la *langue*. La seconde est l'*action personnelle*. La troisième est le *travail manuel*. La quatrième est l'*art*. Sous la première rubrique on peut enseigner des sujets comme la composition (orale et écrite), la lecture à haute voix, la récitation. Sous la seconde rubrique, des sujets comme les exercices physiques, jeux en plein air, la danse, la comédie. Sous la troisième, des sujets comme l'ouvrage de charpenterie, le jardinage, la couture des vêtements, la cuisine. Sous la quatrième, des sujets comme le dessin, la peinture, le modelage, la musique.

Nous avons à nous demander maintenant quel est le rapport des facultés perceptives aux expressives? Est-il possible de consacrer cette heure ou cette demi-heure à l'entraînement de la perception, et cette autre à l'entraînement de l'expression? Assurément non. La perception et l'expression ne sont pas deux facultés, mais une. Chacune est la véritable contre-partie et le corrélatif, chacune est la véritable vie et âme de l'autre; chacune, quand elle est séparée de l'autre, cesse d'être véritablement elle-même.

Quand la perception est réelle, vivante, animée du sentiment personnel, elle trouve nécessairement pour elle-même le débouché d'expression.

Quand l'expression est vraie, vivante, animée du sentiment personnel, la perception—la propre perception de l'enfant des choses—doit nécessairement la suivre.

Plus que cela. Les facultés perceptives (du moins dans l'enfance) croissent par l'interprétation que l'expression leur donne, et pas autrement. Et les facultés expressives croissent par l'interprétation de la perception, et pas autrement. L'enfant qui essaie de dessiner ce qu'il voit entraîne son pouvoir d'observation autant que son pouvoir d'expression. Comme il passe et repasse entre l'objet de sa perception et sa représentation, il y a un gain continu pour sa vision et sa technique. Plus il essaie de rendre fidèlement son impression de son objet, plus cette expression gagne en vérité et force, et en proportion de ce que l'impression devient plus vraie et plus forte, ainsi maîtrise-t-il plus son interprétation et la rend-il plus correctement.

Dans le cas de l'enfant qui essaie de dessiner ce qu'il voit il y a une action continue réciproque entre la perception et l'expression, en vertu de laquelle chacune à son tour aide à faire avancer l'autre. Même dans un sujet aussi abstrait et impersonnel que les mathématiques, la

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

réaction de l'expression sur la perception est forte et salutaire. L'étudiant qui veut maîtriser un passage difficile de son livre devrait essayer de l'écrire avec ses propres mots; dans l'effort pour l'énoncer d'une manière concise et lucide, il perfectionnera graduellement sa conception. S'il avait à résoudre un problème difficile, il regarderait probablement son idée de la solution comme peu sûre et incomplète jusqu'à ce qu'il ait réussi à la rendre intelligible à quelque autre personne.

Quand la perception est mêlée profondément d'émotion, comme quand on voit ce qui est beau, on admire ce qui est noble, la tentative de l'exprimer par le langage, l'action, ou l'art, semble être dictée par quelque nécessité intérieure de la nature d'un chacun. La signification de ceci est que la perception elle-même demande impérativement l'expression, afin que, au cours de la lutte du sentiment artistique pour y rendre pleine justice, elle peut graduellement réaliser ses potentialités cachées, découvrir sa signification intérieure, et trouver sa vraie nature.

ON PEUT Y ARRIVER DANS N'IMPORTE QUELLE ÉCOLE DE VILLAGE.

Les résultats que je suis sur le point d'énoncer devant les directeurs et les professeurs sont des résultats qu'on a obtenus et qu'on obtient, dans des conditions entièrement normales, dans diverses parties du pays, et qui ne sont pas par conséquent impraticables. Il y a beaucoup d'écoles élémentaires en Angleterre dans lesquelles on a dévié hardiment et heureusement du sentier battu; et dans chacun de ces cas, ce qui est à présent une simple possibilité pour la plupart des écoles a été véritablement réalisé. Et il y a au moins une école élémentaire dans laquelle on a abandonné entièrement le sentier battu, avec le résultat que les possibilités (comme je pense maintenant les appeler) que j'aurais pu peut-être mettre de côté au premier examen comme trop fantastiques pour étude sérieuse, font partie de la vie quotidienne des écoliers.

Je vais maintenant essayer de décrire une école dans laquelle on ne peut passer cinq minutes sans sentir que l'atmosphère dominante est entièrement différente de celle de l'école élémentaire ordinaire,—que d'autres idéals ont le dessus, qu'on cherche à obtenir d'autres résultats, et qu'on en obtient d'autres.

L'école appartient à un tranquille village du Sussex appelé Sompting, qui est situé au pied des South Downs, environ trois milles dans l'intérieur, de Worthing. Environ 120 enfants la fréquentent. La principale professeur, Mlle Harriet Johnson, a eu la direction de cette école pendant neuf ou dix ans. Son personnel est composé de sa sœur, qui n'a pas de certificat, et de deux professeurs supplémentaires.

Elle-même a la direction des enfants au-dessus du «Standard II». Ceux-ci sont au nombre d'environ cinquante dans la chambre principale, en deux groupes. Les locaux sont tout à fait médiocres, mais il y a un assez grand terrain de jeu.

La première chose qui frappe celui qui entre dans l'école, est le regard brillant et heureux sur chaque visage. Le campagnard du Sussex est proverbialement stupide, mais il n'y a aucun signe de stupidité sur aucun visage dans cette école.

ACTIVITÉ ET BONHEUR.

Deux choses frapperont l'étranger qui visite cette école pour la première fois. L'une est l'activité incessante des enfants. L'autre est le regard rayonnant et heureux sur chaque figure. Dans beaucoup trop d'écoles élémentaires, soit que les enfants travaillent laborieusement à ne rien faire—à écouter par exemple, avec des baillements mal dissimulés, des conférences sur l'histoire, la géographie, l'étude de la nature, et le reste, ou à faire ce qui est à peu près la même chose que ne rien faire—travailler à des calculs mécaniques, transcrire des listes de mots à épeler ou des morceaux de composition, dessiner des diagrammes qui n'ont aucune signification pour eux, et ainsi de suite. Mais dans cette école chaque enfant est, d'habitude, activement occupé. Et se rappelant que «l'énergie sans entraves» est une source reconnue de bonheur, le visiteur conjecturera probablement qu'il y a un proche rapport entre l'activité des enfants et le rayonnement de leurs figures.

Il n'y a pas de trace dans cette école de la léthargie mentale qui, en dépit de l'activité incessante des professeurs, se répand dans l'atmosphère de tant d'écoles élémentaires; aucune trace de l'inertie fatale de la part de l'enfant, qui est la conséquence de cinq ou six ans de répression systématique et d'inaction obligatoire. L'air de l'école est électrique d'énergie. Nous sommes évidemment en la présence d'une vie active et vigoureuse.

EXPRESSION PERSONNELLE.

La troisième chose qui frappe le visiteur est que les diverses activités qui sont en cours sont toutes les formes de l'expression personnelle.

L'enfant lui-même est au fond de tout ce qu'il fait, et il fait quelque chose presque tout le temps. Le nombre des voies d'expression personnelle qui ont été ouvertes aux enfants dans cette école est remarquable. En voici quelques-unes:

(1) *La conversation*, comprenant la libre expression d'opinion et d'expériences, la libre demande de questions, le débat formel. La composition de dialogues, etc.

(2) *Compositions écrites* de diverses sortes, comprenant le recueil de notes par les enfants pour leur propre usage, descriptions de la nature, la composition d'histoires, vers, etc.

- (3) *Lecture à haute voix* (par des enfants les uns après les autres au reste de la classe).
- (4) *Récitation de poésie*.
- (5) *Chant*, comprenant les vieilles chansons anglaises, qui sont en partie dramatiques.
- (6) *Danse Morris*, qui est aussi en partie dramatique.
- (7) *Danse*, dans le sens ordinaire du mot.
- (8) *La comédie*, comprenant le traitement dramatique de l'histoire, de la géographie et même de l'arithmétique, l'interprétation dramatique des dialogues de Shakespeare, scènes de Dickens, etc.
- (9) *Dessin avec le crayon, le pinceau et la craie*.
- (10) *Modelage avec l'argile*.
- (11) *Jardinage non formel*, comprenant les observations sur la vie des plantes.
- (12) *La charpenterie non formelle*, comprenant la fabrication de choses utiles, telles que des hangars et des clôtures.
- (13) *Cuisine non formelle*.
- (14) *Coupe et fabrication de vêtements*, comprenant la fabrication de simple costumes de fantaisie pour les fillettes elles-mêmes, et d'armures (faites avec du papier de plomb) et autres costumes historiques pour les garçons.

L'enfant lui-même, comme je l'ai dit, est au fond de ces divers modes d'expression. L'expression est toujours l'expression personnelle.

Il n'y a ni fraude, ni hypocrisie, ni affectation à ce sujet. L'idée unique de Mlle Johnson est d'élever les enfants à s'instruire eux-mêmes. Elle leur donne les trois choses que chaque professeur devrait donner à ses élèves—le matériel, le stimulant, la direction. Ils doivent se procurer le reste par eux-mêmes. Je suis incapable de dire si elle est l'auteur du grand problème qu'elle a résolu avec tant de succès, ou si, par l'exercice de cette faculté de divination dont son sexe est plus abondamment pourvu que le nôtre, elle a trouvé le moyen de le résoudre véritablement. Mais le fait demeure que tout son travail est basé sur la supposition fondamentale que la véritable éducation est l'éducation personnelle, et que pour l'éducation personnelle nous avons besoin, premièrement, de l'expression personnelle. Dans tout ce qu'elle fait, dans tout ce que les enfants font, elle donne la preuve de sa conviction profonde que la croissance vient de l'âme, et ne peut lui être imposée du dehors; que l'âme grandit par la croissance de ses facultés perceptives; que les facultés perceptives croissent en s'expriment elles-mêmes, et par conséquent—comme conclusion de toute la question—que développer l'expression personnelle est le premier et dernier devoir du professeur.

HISTOIRE.

Considérons maintenant en détail les sujets qui sont enseignés. Le traitement de l'histoire est dans le principal dramatique. Quand ils rencontrent un épisode qui se prête au traitement dramatique, les élèves les plus âgés se mettent en devoir de le dramatiser. Avec ce but en vue, ils consultent quelque manuel avancé d'histoire, ou quelque roman historique, et ayant étudié avec soin le chapitre particulier qui les intéresse, ils se mettent en devoir de composer leurs propres dialogues, et leurs propres costumes et accessoires. Alors ils jouent la scène, donnant leur propre interprétation aux diverses parties, et recevant, comme d'ordinaire, le stimulant et la direction de la critique sympathique et utile de Mlle Johnson. Le reste de la classe (ou plutôt tous les enfants dans la chambre principale) suivent dans leurs livres d'histoire ouverts devant eux, et applaudissent; et en se familiarisant graduellement avec les parties, se qualifient eux-mêmes à moitié inconsciemment pour agir comme rôles secondaires dans la scène particulière, et en temps opportun pour jouer leurs propres rôles comme interprètes de quelques autre épisode historique. Je ne connais aucun traitement de l'histoire qui est aussi effectif que celui-ci pour les jeunes enfants. La vraie connaissance des faits de l'histoire qu'un enfant apporte avec lui d'une école élémentaire est généralement nulle (car il a passé sur temps à écouter d'ennuyeuses conférences qui sont entrées par une oreille et sont sorties par l'autre), et est en tout cas une quantité négligeable.

Mais l'enfant qui a déjà joué l'histoire s'y intéressera toujours, et s'y intéressant, il sera capable, sans en faire une étude formelle, d'absorber son esprit, son atmosphère, et ses faits les plus significatifs. Mais les avantages du traitement dramatique de l'histoire ne finissent pas avec le sujet lui-même. Les acteurs dans ces scènes historiques expriment leur propre interprétation des diverses parties, et leur propre perception de la signification de chaque épisode pris dans son entier. Ceci signifie qu'ils entraînent, entre autres choses, deux facultés souveraines,—l'imagination et la sympathie—et les entraînant, comme je puis le témoigner avec un succès frappant, car le pouvoir dramatique qu'ils montrent est remarquable, et a pu être formé par rien moins que par une connaissance profonde et sympathique des sentiments des divers personnages historiques et les possibilités des diverses situations.

ÉTUDE DE LA NATURE.

L'étude de la nature a toujours été une particularité marquante dans le travail de cette école. Chaque fois qu'une leçon est donnée sur un sujet donné, e. g. sur une feuille de houx, chaque enfant a un spécimen et une lentille. Ils observent les caractéristiques de l'objet de près et avec soin, afin de découvrir des faits qui pourraient échapper à celui qui n'observe pas. Les ayant découvert, ils essaient de s'expliquer leurs raisons d'être. Dans ces tentatives ils font preuve de beau-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

coup d'esprit d'invention et d'intelligence, et Mlle Johnson les met sur la voie de la vraie explication de chaque phénomène, et le rapport de ceci avec ce qu'ils savent de l'objet pris dans son entier, et de sa signification et fonction. Dans les questions que les enfants posent, et dans les réponses d'essai qu'ils y font, ils expriment leur perception des particularités et des propriétés de l'objet qui a été placé devant eux. La faculté d'observation grandit avec les tentatives qui sont faites d'interpréter ses données (car quelque fait obscur non remarqué jusqu'ici peut jeter de la lumière sur la signification d'un qui a déjà été observé); et comme il grandit, il exige plus d'esprit d'invention et d'intelligence de la part de l'enfant qui l'exerce. Les excursions dans lesquelles les enfants prennent des notes et des croquis de ce qu'ils voient sont un autre aspect de l'étude de la nature. L'étude expérimentale de la vie des plantes dans le jardin est un troisième. Le dessin de beaux objets naturels est un quatrième. La recherche de questions poétiques appropriées est un cinquième. L'entraînement que l'enfant reçoit dans l'étude de la nature, quand il est ainsi traité, est quelque chose de plus que mental. Les qualités plus émotives—sa sympathie avec d'autres formes de la vie que la science, sa connaissance profonde est subtile et son sentiment pour la vie générale de la nature, son admiration de ce qui est beau—sont permises, et par conséquent encouragées à s'exercer; et leur croissance, qui en est la conséquente, apporte avec elle l'expansion générale de la vie intérieure de l'enfant.

DESSIN.

Ceci m'amène à parler d'un sujet dans le traitement duquel les avantages et les possibilités de l'éducation personnelle sont justement et vigoureusement illustrés—le *dessin*. La production de résultats extérieurs et visibles est la dernière chose à laquelle Mlle Johnson pense; et elle a raison de l'ignorer, car les seuls résultats de l'éducation qui importent réellement sont la sorte et le degré de la croissance mentale que l'enfant a faits. Mais chaque fois que la production de ce que nous appelons résultats est compatible avec le progrès réel, l'indifférence même de Mlle Johnson pour le travail de «montre» la rend remarquablement heureuse pour le produire. Il arrive maintenant que le dessin est un des sujets dans lequel ce qui est extérieur et visible, quand il est jugé par une critique réellement compétente, donne une idée assez juste de l'état intérieur et spirituel de l'enfant. Et il arrive aussi que le dessin de cette école—le vrai travail fait par les enfants—a été jugé par quelqu'un qui, étant à un degré égal, un artiste et un éducateur, est incontestablement un «vrai critique compétent». Des quatre femmes qui enseignent dans cette école, trois ne peuvent pas tirer une ligne, et la quatrième, Mlle Johnson elle-même, est facilement vaincue au dessin par ses élèves les plus avancés. Il est clair, alors que dans ce sujet au moins, ces enfants ont été forcés par la force des circonstances de s'instruire eux-mêmes. Ceci étant admis, il est intéressant de connaître ce que notre critique a à dire au sujet de leurs dessins, voici son rapport:—

Dans cette école l'enseignement du dessin atteint au plus haut sommet éducatif que j'ai rencontré jusqu'ici dans nos écoles élémentaires, et les résultats sont l'expression véritable des propres pensées des enfants. Les copies plates ne sont pas employées, et les écoliers déploient leur propre technique, car la directrice, Mlle Johnson, n'est pas forte elle-même à ce sujet.

Le développement de la pensée porte avec elle le développement de l'habileté, et ceci est clairement vu dans les dessins des enfants, qui ont de bonnes configurations et proportions, des connaissances de la lumière et de l'ombre, une perception délicate et distinguée de la couleur, et un pouvoir merveilleux de traiter les difficultés du raccourci. La loi centrale est l'effort personnel—la confiance et la confiance en soi suivent. Les activités spontanées des enfants sont dûment reconnues, et ceux-ci choisissent ce qu'ils dessinent, comment le dessiner, et les matériaux à être employés. On ne peut pas demeurer longtemps dans l'école sans observer l'absence de cette timidité, cette peur hantante de faire une faute, qui paralyse les esprits et les corps de tant de nos enfants. Sous l'influence de Mlle Johnson les enfants deviennent des critiques experts. Ses méthodes coïncident si exactement avec celles que j'ai si longtemps défendues, que je les cite avec ses propres paroles:

J'ai donné à chaque enfant une feuille de lierre et j'ai dit, «Maintenant, regardez-la bien». Nous avons parlé de ses particularités, la regardant tout le temps, et alors je leur ai dit d'en dessiner une, en regardant encore la feuille de temps en temps. J'ai alors examiné les résultats. Un grand nombre étaient sans doute fautives. Dans ces cas je n'ai pas dit, «Non, vous vous trompez, voici comment on la dessine» et allez au tableau. J'ai dit: «En telle et telle partie votre dessin est-il le même que la feuille? Quelle est la différence? Comment pouvez-vous la changer?, etc., etc. Je leur fais me dire leurs fautes. Il n'y a pas eu de démonstration au tableau noir.

LE SENTIER DU VRAI PROGRÈS.

D'après un examen attentif de leur travail il est clair que les enfants non seulement ont appris à dessiner, mais qu'ils aiment et jouissent de leur travail. La forme et la couleur ne sont pas seulement vues, mais comprises et senties. Les enfants sont poussés par un désir irrésistible d'atteindre et d'exprimer la vérité, et suivent ainsi un chemin toujours mouvant d'action éducative. On me dit que les écoliers s'assoient quelquefois sur un banc dans les allées et peignent quelque objet qui a attiré leur attention et excité leur admiration.

Pourrions-nous avoir une preuve plus forte que celle-ci que le sentier de l'éducation personnelle est le sentier du vrai progrès.

Assez pour l'entraînement mental des enfants. Mais après tout, l'âme de l'homme n'est pas divisible en compartiments étanches; et l'entraînement mental de l'enfant affecte nécessairement, en bien ou en mal, tout le champ aussi bien que tout le cours de son développement. Il y a eu un temps où chaque école élémentaire recevait une grosse subvention pour l'instruction et une petite subvention pour la discipline, et les inspecteurs étaient supposés faire rapport séparément sur chacun de ces aspects de la vie écolière. Une étrange notion erronée de la signification et du but de l'éducation soutiennent cette distinction artificielle; mais il est inutile de nous y arrêter. Si j'étais appelé à faire rapport sur la discipline de cette école, mon rapport serait bref. Il n'y a pas de discipline dans cette école. Le besoin ne s'en fait pas sentir. A part de son amour pour son professeur et de l'orgueil pour son école, chaque enfant est si heureux à son travail que l'idée d'être indocile ne lui entre jamais dans la tête. Ces énergies qui, quand elles sont tenues dans un état d'inaction forcée, ou par ailleurs soumises à une contrainte indue, font explosion en diverses formes d'indocilité, sont si complètement et si heureusement occupées, que la soupape de la mauvaise conduite ne doit jamais être employée. Il est évident pour l'observateur le plus négligent que dans l'atmosphère de cette école—

«L'amour est une lumière infaillible
Et la joie sa propre sécurité»

UN MOYEN D'UNIR L'ÉCOLE ET LA MAISON.

Il semble désirable qu'une partie du travail fait par les élèves dans les fermes et dans les maisons après qu'ils ont atteint l'âge de 12 ans soit reconnue comme partie intégrale du cours d'école. A divers endroits au Canada la Commission a appris qu'il y avait des professeurs particuliers qui donnaient crédit, sous le rapport des progrès scolaires, pour du travail fait à la maison en dehors du cadre des études de l'école. Une publication récente par M. L. R. Alderman, surintendant de l'instruction publique dans l'Etat de l'Orégon, a été connue de la Commission. Elle contient des renseignements d'un caractère semblable à celui qui est venu à la connaissance de la Commission, par fragments, dans une forme si lucide et si complète, que les extraits suivants de la circulaire de M. Alderman sur «Un moyen d'unir l'école et la maison» sont présentés. On observera que dans l'article par M. Alderman, les expériences à l'école de Spring-Valley et à l'école d'Ontario sont mentionnées, avec des extraits d'une communication faite par M. T. J. Garing, surintendant de l'éducation pour le comté de Clackamas, Orégon:

COMMENT CELA EST VENU.

L'idée de donner du crédit d'école pour du travail fait à la maison m'est venue pour la première fois il y a neuf ans, alors que j'étais principal d'école. J'avais remarqué qu'un de mes élèves aux joues les plus rosées et qui semblait être des plus vigoureux passait beaucoup de temps dans les rues après la classe. Un jour on me montra la mère de Marie. Elle était une femme petite, pâle, nerveuse, avec plusieurs enfants. Sachant que la famille n'était pas très à l'aise, je me sentais brûler d'indignation quand je voyais quelles étaient les circonstances qui empêchaient Marie de s'intéresser à sa maison. J'ai pensé: «A quoi sert-il que j'enseigne à cette jeune fille l'algèbre et l'histoire générale, quand ce qu'elle a le plus besoin d'apprendre est que sa mère est sa meilleure amie et a besoin de son aide?»

A la récitation d'algèbre, le lendemain, j'ai annoncé que la leçon pour le jour suivant consisterait en dix problèmes, comme d'habitude, mais que cinq seraient pris dans le livre, et que cinq ne seraient pas pris dans le livre. Les cinq non pris dans le livre consisteraient pour les jeunes filles d'aider à faire cuire le souper, d'aider à faire le travail dans la cuisine après le souper, de préparer le déjeuner, d'aider à laver la vaisselle après le déjeuner, et faire le ménage dans une chambre à coucher. Quand je demandai «les mains en l'air» le lendemain, je remarquai que Marie tenait sa main en l'air après que les autres étaient baissées. «Qu'y a-t-il», demandai-je? «J'en ai fait cinq d'avance», répondit-elle, les yeux brillants: «J'en ai fait cinq à la suite dans le livre, à part des dix que vous nous avez donnés». Depuis cette date l'intérêt de Marie dans tous les travaux scolaires a été doublé. Elle était toujours au premier rang. Le reste de l'année, nous avons parlé régulièrement des travaux faits à la maison par les jeunes filles. L'opinion publique à l'école a encouragé les jeunes filles, de sorte qu'il y en avait toujours de plus en plus qui faisaient rapport sur ce qu'elles avaient fait en fait de ménage et de couture, et en étaient fières. Mieux que tout cela, nos discussions ont uni l'école et la maison. L'année a été heureuse pour nous tous.

Il y a eu un plus grand nombre de parents qui ont visité l'école, et il y a eu un mouvement concerté pour l'amélioration des conditions de l'école.

* * * * *

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

PROFESSEURS NON PROFESSIONNELS.

Le plan que j'ai en tête ne coûtera rien, prendra peu du temps consacré à la classe, et peut être exécuté dans toutes les parties de l'Etat immédiatement. Il créera une demande pour l'instruction experte plus tard. C'est de donner du crédit de l'école pour du travail industriel fait à la maison. La mère et le père seront reconnus professeurs, et le maître d'école placé dans la position de celui qui se soucie des habitudes et des goûts de l'enfant. Alors le maître et les parents auront beaucoup en commun. Chaque maison a l'équipement pour le travail industriel et la quelqu'un qui y est plus ou moins habile.

L'école a demandé tant de choses à la maison que les parents ont dans quelques cas senti que tout le temps de l'enfant doit être donné à l'école. Mais une chose importante dont l'enfant a besoin en même temps que les travaux à l'école sont des habitudes établies de pratiquer les industries domestiques. Ce que l'on fait dépend autant des habitudes que des connaissances. La critique qu'on fait le plus souvent des travaux industriels à l'école est qu'ils sont si différents des travaux faits à la maison qu'ils ne placent pas l'enfant dans ces rapports sympathiques avec la maison, qui sont après tout pour lui et pour la maison la chose la plus importante au monde.

Mais quelqu'un dit: «Comment cela peut-il être mené à bonne fin? Comment l'école peut-elle donner du crédit pour des travaux industriels faits à la maison?» Ceci peut-être accompli au moyen de feuillets imprimés demandant aux parents de tenir compte des travaux que l'enfant fait à la maison sous l'instruction des parents, et expliquant qu'on donnera du crédit pour ces travaux sur le registre de l'école. Ces feuillets doivent être préparés pour les enfants selon l'âge, de sorte qu'on ne demandera pas à l'enfant d'en faire trop, car il faut clairement reconnaître que les enfants doivent avoir du temps pour s'amuser réellement. Les tâches demandées ne doivent pas être trop ardues, cependant il faut que ce soit de vraies tâches. Elles ne doivent pas être des tâches qui donneront un surcroît de travail aux parents, excepté dans ce qui regarde l'instruction et l'observation. Elles peuvent très bien comprendre les soins des animaux, et devraient comprendre les travaux du jardin pour les garçons et les filles. Le crédit à l'école pour des travaux industriels faits à la maison (avec le consentement des parents) devrait compter autant que n'importe quelle autre étude à l'école.

ECOLE DE SPRING-VALLEY.

A. J. O'Reilly, un jeune homme qui achève justement sa troisième année à l'école de Spring-Valley, un district dans le comté Polk, a résolu au mois de septembre dernier (1911) d'essayer le plan de donner crédit à ses élèves pour les travaux qu'ils ont fait à la maison. Il alla trouver ses directeurs, et obtint leur promesse de donner de l'argent à même les fonds généraux de l'école pour être décernés en récompense aux élèves obtenant le plus de crédit dans un concours de travaux faits à la maison. Il a commencé alors à accomplir ses plans, ayant été le premier à avoir eu l'idée du concours en effectuant les résultats.

Les devoirs pour lesquels du crédit à la maison a été accordé à la liste de crédit de M. O'Reilly sont ceux-ci: Faire du feu le matin, 5 minutes; traire une vache, 5 minutes; nettoyer l'étable, 10 minutes; fendre et entrer le bois (provision de 12 heures), 10 minutes; tourner le centrifuge, 10 minutes; nettoyer un cheval (chaque cheval), 10 minutes; ramasser les œufs, 10 minutes; nourrir les poulets, 5 minutes; nourrir les porcs, 5 minutes; nourrir un cheval, 5 minutes; nourrir les vaches, 5 minutes; baratter, 10 minutes; faire du beurre, 10 minutes; noircir le poêle, 5 minutes; faire et cuire le pain, 1 heure; faire les biscuits, 10 minutes; préparer le déjeuner pour la famille, 30 minutes; préparer le souper pour la famille, 30 minutes; laver et essuyer la vaisselle (un repas), 15 minutes; balayer le plancher, 5 minutes; épousseter les meubles (tapis, etc., une chambre), 5 minutes; laver le plancher, 20 minutes; faire les lits (doivent être faits après l'école), chaque lit, 5 minutes; laver, repasser et amidonner ses propres vêtements qui sont portés à l'école (chaque semaine), 2 heures; se baigner (chaque bain), 30 minutes; arriver à l'école avec les mains, la figure, les dents et les ongles nets, et avec les cheveux peignés, 10 minutes; pratiquer la leçon de musique (pendant 30 minutes) 10 minutes; se coucher à ou avant 9 heures, 5 minutes; baigner et habiller le bébé, 10 minutes; dormir avec les contrevents fermés dans la chambre à coucher (chaque nuit), 5 minutes; autres travaux non sur la liste, crédit raisonnable.

Tous les élèves de M. O'Reilly, au nombre de trente et un, prirent part au concours avec l'énergie et l'ardeur pour lesquelles les enfants sont remarquables, et ont fidèlement continué leurs travaux à la maison pendant toute l'année. Les parents ont coopéré par l'envoi de listes des travaux faits par les enfants à la maison. Chaque matin M. O'Reilly reçoit ces notes, qui sont ordinairement écrites par les enfants et signées par les parents. Voici quelques échantillons des rapports des parents:

Flora Mortensen.

	Minutes.
17 avril 1912	
Ai nourri les poulets.....	5
Ai ramassé les œufs.....	15
Ai mis la table.....	5
Ai essuyé la vaisselle.....	5

3 GEORGE V, A. 1913

	Minutes.
Ai pris soin des fleurs	20
Ai balayé un plancher.....	5
Me suis couchée avant 9 heures.....	5
Ai lavé mes dents.....	10
Ai préparé un repas.....	5
Total	75
 <i>Henry Davidson,</i>	
17 avril 1912	Minutes.
Ai trait les vaches.....	20
Ai étrillé les chevaux.....	10
Ai ramassé les œufs.....	10
Ai nourri les poulets	10
Ai nourri les porcs	10
Ai nourri les chevaux.....	10
Ai nourri les vaches.....	10
Ai coupé du bois.....	10
Au lit avant 9 heures.....	5
Total	95
 <i>La Verne Holdridge,</i>	
16 avril 1912.	Minutes.
Ai nourri les poulets.....	5
Ai ramassé les œufs.....	15
Ai fendu le bois.....	10
Ai entré le bois.....	15
Ai balayé quatre planchers.....	20
Ai nourri un cheval.....	5
Ai essuyé la vaisselle.....	15
Au lit avant 9 heures.....	5
Total	90
 <i>Evangeline Jennings,</i>	
16 avril 1912.	Minutes.
Ai préparé le souper.....	30
Ai lavé et essuyé la vaisselle.....	15
Ai ramassé les œufs.....	15
Ai nourri les poulets.....	5
Ai assemblé le centrifuge.....	10
Ai tourné le centrifuge.....	10
Ai fait un lit.....	5
Ai lavé mes dents.....	10
Me suis couchée avant 9 heures.....	5
Total	105

Non seulement les filles et garçons de 10, 12 et 14 ans s'intéressent-ils au concours, mais les enfants moins âgés y ont pris part avec beaucoup de zèle.

EXAMINÉE PAR LES SURINTENDANTS DE L'ÉCOLE DE COMTÉ.

Ce qui était accompli dans la petite école dans Spring-Valley est devenu bientôt le sujet de conversation. De bonne heure en décembre, 1911, les journaux de Portland ont discuté la nouvelle expérience. De bonne heure en janvier, 1912, les surintendants d'écoles de comté de tout l'Etat se réunirent à Salem, comme c'est la coutume, deux fois par année, pour graduer les papiers d'examen. Le surintendant H. C. Seymour, du comté Polk, a invité tous les surintendants à visiter l'école de Spring-Valley, et a fourni des voitures pour la course de huit milles. Extraits d'une impression superficielle de la visite de ce jour écrite pour le journal *Oregon City* par le surintendant T. J. Gary, du comté Clackamas. «Ces choses vous ont tous intéressés, mais la chose que nous étions le plus curieux de connaître était le système qu'avait le professeur pour accorder du crédit pour des travaux faits à la maison, pas des travaux d'école faits à la maison, mais toutes sortes de travaux honnêtes qu'une fille ou un garçon de la campagne peut trouver à faire. Les élèves avaient cinq minutes pour traire une vache, cinq minutes pour allumer un feu, cinq minutes pour dormir en plein air, cinq minutes pour prendre un bain, et ainsi de suite de la longue liste de devoirs communs incidents à la vie à la maison et à la campagne. La règle de l'école est que tout élève qui a gagné 600 minutes peut avoir un congé, à la discrétion

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

du professeur. Si l'élève demande un congé pour une raison valable, le professeur l'accorde, à condition qu'il ne retarde pas trop ses travaux scolaires. Il est de plus entendu qu'un élève ne peut avoir plus d'un congé en 20 jours.

TÉMOIGNAGE DES PARENTS.

«Le président est allé voir les parents pour obtenir leur témoignage au sujet du succès du mouvement. Je ne puis écrire ici tout ce qui a été dit, mais je vais en donner deux bons échantillons.

Une bonne femme de la campagne à l'air maternel a dit: «Avant que ce plan ait été mis à exécution je me levais le matin et préparais le déjeuner pour la famille, et après le déjeuner je donnais aux enfants le temps pour se préparer à l'école. Maintenant, quand vient le matin mes filles insistent pour que je reste couchée, afin qu'elles puissent préparer le déjeuner. Après le déjeuner, elles lavent la vaisselle, balayent la cuisine et font beaucoup d'autres choses, et se préparent en même temps pour l'école. Je crois que ce plan est un succès. Ma seule crainte est qu'il va me rendre paresseuse.»

Un père a dit: «J'ai deux garçons, un à l'école secondaire, et Jack, ici. C'était aussi difficile de faire lever l'aîné le matin que de lui faire faire le train, et comme Jack était trop jeune pour l'obliger à faire ce travail, je les laissais dormir tous les deux pendant que je le faisais. Maintenant, quand le réveille-matin sonne, j'entends Jack qui se jette hors de son lit, et quand je me lève je trouve les feux allumés et les bestiaux dans l'étable soignés, de sorte que tout ce que j'ai à faire est de paraître heureux, manger mon déjeuner, et m'occuper de mes affaires. Oui, c'est un grand succès dans notre maison.»

* * * * *

C'est le témoignage universel des parents dans ce district que les enfants coopèrent avec eux, et s'intéressent à leurs maisons plus que jamais auparavant. Une mère a dit qu'il semblait que ses devoirs étaient réduits de moitié, et que les enfants étaient anxieux d'en faire plus, car plus de travail signifiait plus de crédit à l'école.

TÉMOIGNAGE DU PROFESSEUR.

À la question, «Est-ce que ces travaux retardent les travaux scolaires?» le professeur a répondu, «Non, je trouve que les enfants s'intéressent davantage à leurs travaux scolaires et font plus de progrès qu'auparavant».

«Ce plan de concours devrait être contagieux», reprit le professeur, car c'est la meilleure chose que j'aie jamais essayée pour amener les enfants à aimer tout à fait leurs devoirs scolaires et domestiques. Ce n'est pas mon intention d'accorder un grand crédit pour du temps nécessairement employé aux devoirs domestiques. J'ai expliqué aux enfants qu'il vaut mieux d'aller dans le monde s'attendant, s'il le faut, à donner plus qu'ils ne reçoivent.»

«Le plan est une entente entre l'élève et moi. S'il est incapable d'en accomplir sa partie, il apprend que son échec lui attire de véritables désagréments. Peut-être que j'enseigne ici de la loi pratique. Le plan des récompenses les a mis sur la voie d'un avenir dans le commerce, et a eu pour résultat que j'ai été obligé de leur dire tout ce qui regarde les comptes d'épargnes. Le plan va sans accroc.»

L'ÉCOLE D'ONTARIO.

Les autres écoles de l'Etat s'intéressent maintenant de plus en plus au nouveau champ d'éducation. Il y a peu de doute que l'automne prochain il sera introduit dans un grand nombre d'écoles. E. B. Conklin, surintendant de la cité d'Ontario, et W. W. Willey, surintendant de la cité d'Athens, ont fait imprimer des cartes pour les travaux domestiques. La carte de M. Conklin laisse un espace vis-à-vis chaque devoir domestique pour le rang obtenu pour les mois commençant avec février de cette année jusqu'à la fin de l'année. Les points réguliers d'école sont accordés: P, passable; M, médiocre, B, bon; et E, excellent. Ces cartes sont envoyées à la maison avec la carte du rapport mensuel régulier. Les parents donnent le rang et signent la carte, la renvoyant au professeur. Les devoirs sur la carte sont: Couture et raccommodage, fabrication du pain, cuisine générale, mise et service de la table, lavage et essuyage de la vaisselle, blanchissage et repassage, balayer et faire les lits, laver le plancher et soin de la cuisine, soins des jeunes enfants, faire les feux, aller quérir de l'eau, le charbon, le bois, etc., nourrir les bestiaux ou les volailles, traire les vaches, travaux de l'étable ou de la cour, travaux du jardin ou des champs, commissions. Cette carte prend aussi en considération le développement du caractère de l'enfant, et contient les noms des qualités suivantes dont les parents devront donner le rang: Bonne humeur, bonté, ordre et entretien des vêtements, propreté, bains, manières à table, politesse, contenir son caractère, agir avant qu'on le demande, soigner son langage à la maison, dans la rue, politesse envers les parents, bonté pour les animaux, soins des jouets, études à la maison, ambition de réussir.

* * * * *

L'OPINION DE M. ALDERMAN.

Dans une visite récente à Ontario j'ai été très satisfait de trouver que le plan de M. Conklin était mis à exécution avec beaucoup de succès. Je n'ai d'abord demandé aucune question à ce sujet, mais avant que j'eus demeuré dans la ville longtemps un grand nombre de parents vinrent m'apporter leur approbation enthousiaste à propos de la manière que le plan occupait l'attention des enfants, et servait d'excitant pour les intéresser dans les devoirs de leurs foyers.

Dans mon opinion le fait de donner du crédit à l'école pour des travaux domestiques est comme ouvrir de grands réservoirs d'énergie où on a à peine puisé jusqu'ici.

L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES D'ONTARIO.

Des tentatives ont été faites depuis plus de 60 ans pour faire entrer l'agriculture dans le cours des écoles. Jusqu'à l'arrivée de la combinaison du jardin d'école, qui a érigé en système l'étude de la nature et du professeur entraîné, peu de progrès ont été faits.

La grande portée des agences au travail pour promouvoir l'enseignement de l'agriculture est montrée dans une brochure publiée par le département de l'Education, circulaire N° 3, août 1912, comme suit :

En 1903. L'institut Macdonald a été établi au collège d'agriculture Ontario, ayant pour une de ses fins l'entraînement spécial des professeurs pour l'agriculture. A cette époque cinq supposés jardins d'école Macdonald ont été ouverts dans le comté de Carleton.

En 1904. Le premier *cours d'été pour professeurs* a eu lieu à l'institut Macdonald, et dans la session d'automne la première classe pour les professeurs interprovinciaux a été tenue sous le plan de la bourse Macdonald.

A cette date une autre importante mesure a été prise pour promouvoir l'enseignement de l'agriculture par l'incorporation du sujet de l'étude de la nature dans le cours d'étude de l'école publique.

En même temps, les travaux de science élémentaire pour les deux premières années dans les écoles supérieures ont été arrangés de nouveau, donnant aux affaires de l'agriculture—bien qu'on ne se soit pas servi du nom—une prééminence considérable.

En 1907. Le gouvernement a placé des subventions à la disposition des écoles et des professeurs pour enseigner l'école de jardinage; des arrangements ont été faits aussi pour accorder des certificats d'agriculture aux professeurs.

En 1909. Le premier cours normal pour les professeurs dans l'agriculture élémentaire et l'horticulture a eu lieu au collège d'agriculture Ontario.

En 1910. Quinze écoles se sont qualifiées pour des subventions pour l'école de jardinage.

En 1911. Trente-trois écoles se sont qualifiées pour des subventions pour des jardins d'école. Un directeur de l'enseignement élémentaire d'agriculture a été nommé pour surveiller et promouvoir le travail.

En 1912. Des règlements ont fait de «l'enseignement de l'agriculture» la base pour des subventions spéciales, au lieu du simple jardin d'école, et au delà de cent écoles ont fait savoir leur intention d'enseigner l'agriculture; ceci veut dire que l'on va travailler d'une manière pratique dans les jardins et qu'une instruction systématique sera donnée à l'école.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

DE NOS JOURS.

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES. Le sujet de l'étude de la nature, introduit en 1904, est mieux compris d'année en année, et prend graduellement sa place dans les écoles. Le sujet est de nature essentiellement agricole; pour ses matériaux, il se sert des objets naturels ou des phénomènes qui intéressent le cultivateur—les sols, la température, les plantes et les animaux. Le professeur d'école rurale, qui amène ses élèves à faire pousser des plantes, à prendre soin des animaux et à observer les phénomènes qui les environne, enseigne l'agriculture élémentaire.

En outre de ces travaux généraux, qui portent le nom d'Étude de la Nature, plusieurs centaines d'écoles accordent cette année une attention spéciale à l'agriculture dans les jardins d'écoles et de maisons, et aux clubs de maïs ou de volailles. Cette phase du travail, selon les apparences, avance rapidement.

Où, en 1910, 15 écoles se sont qualifiées pour les subventions spéciales données aux écoles de jardinage, en 1911 il y en eût 33, et cette année au delà de 100 écoles ont fait savoir leur intention d'enseigner l'agriculture par le travail pratique de jardinage.

Il n'y a aucun livre spécial prescrit en agriculture, mais les écoles sont encouragées à se munir de livres d'agriculture et de journaux pour leurs bibliothèques. L'observation et l'expérience enseigneront les meilleurs leçons, mais l'usage de livres pour y référer est encouragé.

DANS LES ÉCOLES SUPÉRIEURES. Peut-être ne sait-on pas généralement que l'agriculture est enseignée sur une grande échelle dans toutes nos 284 écoles supérieures et de perfectionnement.

Mais la prétendue science élémentaire que tous les élèves apprennent dans les deux premières années a une tendance prouvée vers l'agriculture, et comprend des sujets comme les insectes économiques, les animaux de ferme, les maladies des plantes, la propagation des plantes, et les impuretés des graines de semence. En outre, des alternatives libérales sont accordées, de sorte que des professeurs peuvent remplacer une certaine partie des travaux du dehors par des sujets d'agriculture spéciaux, tels que l'élevage des volailles, l'apiculture, l'élevage des bestiaux, l'industrie laitière, les sols, et par des expériences dans la production du grain, des engrais, etc., toute école supérieure ou de perfectionnement qui s'adresse aux sociétés rurales peut faire en sorte d'accomplir ce travail; nos professeurs de sciences se font très bien à ce travail.

DANS LES ÉCOLES NORMALES. Dans les écoles normales où les professeurs-élèves apprennent l'étude de la nature et des sciences, on fait ressortir l'importance des études d'agriculture convenables pour les écoles rurales. Les travaux des jardins d'écoles sont aussi poussés.

Un cours spécial d'un an pour ajouter à l'école supérieure d'agriculture doit aussi être établi; des professeurs qui ont appris l'agriculture dans les écoles supérieures et normales seront éligibles pour obtenir un certificat d'agriculture élémentaire, et ensuite en achevant une session d'été au collège d'agriculture.

AU COLLÈGE D'AGRICULTURE D'ONTARIO. Le travail des aspirants professeurs d'agriculture a été poursuivi au collège d'agriculture d'Ontario depuis 1904.

Des cours spéciaux d'instruction sont donnés dans les sessions de printemps et d'été. Les professeurs suivant le cours de printemps viennent pour dix semaines des écoles normales après leur graduation à Pâques. Pendant les vacances d'été, des cours de cinq semaines sont tenus pour les professeurs qui enseignent pendant l'année scolaire régulière; dans deux sessions d'été, on fait le travail de la session de printemps de dix semaines. Dans les deux cas des certificats *d'Agriculture élémentaire et d'Horticulture* sont décernés aux élèves heureux. Dans l'instruction donnée aux professeurs par le collège, les garçons et les filles dans les écoles rurales ne sont jamais perdus de vue.

Au delà de 800 professeurs ont reçu leur instruction pendant les neuf années passées.

Les représentants d'agriculture de district aussi reçoivent toute leur instruction au collège d'agriculture.

CONJOINTEMENT AVEC LES UNIVERSITÉS des arrangements ont été faits récemment pour l'établissement d'une autre branche pour aspirants professeurs devant être conduite par le collège d'agriculture. Elle sera conjointement avec les universités de Toronto, McMaster et Queen's. Par un arrangement, les étudiants qui auront étudié les sciences les premières années, auront la permission de faire deux ans de science agricole à Guelph. Ce cours donnera le degré B. Sc. (agr.) et qualifiera comme spécialiste dans cette science. Les professeurs de science ainsi entraînés seront capables d'introduire l'agriculture dans nos écoles supérieures rurales et accomplir des expériences d'intérêt local.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. D'après le crédit spécial ouvert à la province d'Ontario pour l'avancement de l'agriculture à la dernière session du parlement fédéral, \$10,000 ont été mis de côté pour l'encouragement de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles publiques.

REPRÉSENTANTS AGRICOLES DE DISTRICT. Actuellement il y a trente gradués du collège d'agriculture établis en autant de comtés. Parmi les nombreux devoirs qu'ils se sont imposés comme propagateurs agricoles, beaucoup d'entre eux ont coopéré avec les écoles en enseignant l'agriculture par la distribution de graines pour le jardinage domestique, par l'organisation de clubs, de foires pour enfants, etc.

Dans les écoles supérieures, beaucoup parmi eux dirigent des cours de quatre ou six semaines pendant les mois d'hiver pour les fils d'agriculteurs. En quelques centres les représentants ont choisi l'agriculture comme partie du cours de la science élémentaire pendant l'année, avec les élèves de première année dans les écoles supérieures.

LA DIVISION DES ÉCOLES DE L'UNION EXPÉRIMENTALE. Cette branche de l'union expérimentale a été établie en 1909 pour aider les écoles à accomplir des études pratiques d'agriculture. Elle distribue des livres agricoles et des bulletins des graines de fleurs et de légumes, du grain, des bulbes, des arbustes, des vignes et des plants d'essences forestières. Elle publie des feuilles d'instruction pour les professeurs et des circulaires pour les élèves.

Cette année (1912) elle a fourni des matériaux à 218 écoles.

LE DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION AGRICOLE ÉLÉMENTAIRE. Le devoir de cet officier est d'aider les professeurs, les commissaires et les inspecteurs à poursuivre

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

les travaux de la meilleure manière possible. Sous sa direction les écoles sont munies de tableaux circulaires et bulletins. Le cours pour les aspirants professeurs au collège d'agriculture est sous sa surveillance, aussi bien que les travaux de la division des écoles de l'union expérimentale.

Le directeur de l'éducation agricole élémentaire a ses quartiers généraux au collège d'agriculture d'Ontario, à Guelph, Ont. De temps en temps d'excellentes circulaires concernant les jardins d'écoles et les travaux des élèves qui les fréquentent sont publiées par le département de l'Éducation en coopération avec le département d'Agriculture et la division des écoles de l'Union expérimentale.

L'UNION AGRICOLE ET EXPÉRIMENTALE D'ONTARIO.

L'Union expérimentale, comme on l'appelle ordinairement, a été formée en 1879 dans le but d'encourager l'étude scientifique des récoltes de fermes et des opérations de fermes parmi les étudiants du collège d'agriculture d'Ontario.

Bien que le nombre de membres actuels ait été limité aux étudiants, ex-étudiants et professeurs du collège, il offre à tous la chance de participer à ses expériences coopératives. Jusqu'à la fin de 1911, au delà de 70,000 expériences ont été faites par les membres et les associés dans la province d'Ontario dans différents genres de travaux ayant rapport à l'agriculture, les maisons de fermes, les engrais, les volailles, les fruits, les légumes et la sylviculture. Ceci a fait beaucoup pour l'avancement de la principale industrie dans la province.

Une division des écoles de cette union a été organisée en 1909. Elle a pour but d'apdoter les travaux de l'union aux besoins des écoles, de donner à nos garçons et filles un entraînement qui les fera travailler soigneusement et observer, de sorte que lorsqu'ils seront plus vieux ils pourront reprendre certaines des expériences plus importantes ou résoudre pour eux-mêmes les problèmes qui se présenteront dans leurs travaux quotidiens.

«Être un bon membre de l'union implique:

1. Que vous apprendrez à prévoir l'avenir et à faire un plan de votre travail.
2. Que vous suivrez attentivement les instructions.
3. Que vous apprendrez à bien faire votre travail et que vous ne le négligerez pas.
4. Que vous observerez de près les changements dans les plantes de votre jardin; que chaque jour vous apprendrez un peu plus et deviendrez un peu plus sage et un peu plus patient.
5. Que vous cultiverez les meilleures fleurs et les meilleurs légumes qui peuvent être cultivés dans votre jardin, et le meilleur grain dans vos plantations expérimentales, et que vous ne vous contenterez pas d'autre chose que ce qu'il y a de mieux.
6. Que vous vous intéresserez aux efforts de votre camarade d'école; que vous serez prêt à l'aider et prêt à reconnaître son aide pour vous.

CIRCULAIRES POUR JARDINS D'ÉCOLES.

Les circulaires du ministère sont convenablement illustrées. Une traite du sujet général du jardinage des enfants sous les rubriques suivantes:

- Comment tenir votre journal de jardin;
- Outils de jardin et leur entretien;
- Quoi cultiver et comment vous procurer les graines;
- Etablir et disposer un jardin à la maison;
- Préparation du sol;

- Faire le plan du jardin et planter les graines;
- Protéger les plants d'essences forestières;
- Placer de la litière, arroser et cultiver;
- Amincir et transplanter;
- Cueillir les fleurs;
- Ramasser les graines; cultiver les bulbes; débris de jardins, etc.

Des circulaires sont aussi publiées donnant des informations détaillées sur le travail d'une expérience d'école avec une certaine plante ou récolte. Les *Cultural Directions* renferment des suggestions et des instructions concernant: Le temps de planter, le sol et le fumier; les semailles; la culture; le sarclage; l'éclaircissement; la récolte; l'emmagasinage; l'estimé du rendement; usage; faire rapport.

D'autres circulaires contiennent les informations requises sur la manière de poursuivre des expériences simples avec les céréales et sont accompagnées de tableaux qui illustrent une partie des travaux d'expérimentation au collège d'agriculture. Un autre tableau avec sa circulaire supplémentaire contient justement les informations que les garçons et les filles dans les districts ruraux devraient avoir sur l'alfalfa ou la luzerne, avec l'offre de graines pour ensemercer un petit jardin et comment prendre soin de la récolte.

LA CENTRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT RURAL.

Un bref énoncé concernant cette question a été présenté au chapitre III, page 156. D'autres détails intéressants sont contenus dans les extraits suivants tirés d'un *Bulletin des Ecoles et des Professeurs*, publié par le collège d'agriculture, Ontario, en février 1911:

Dans un récent bulletin publié par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, «Les écoles rurales centralisées et l'organisation d'un système de comté», par M. Geo. W. Knorr, on apprend que dans 32 Etats, il y a environ 1,800 écoles centralisées typiques et graduées, c'est-à-dire des écoles donnant l'instruction dans les matières des écoles supérieures, et 2,000 autres centralisations qui couvrent le travail des cours des écoles publiques seulement. Le développement rapide de ce mouvement dans ces dernières années indique un nouvel état de choses dans le système d'écoles rurales américaines.

Une brève revue de l'état de la centralisation au Canada peut-être d'un grand intérêt à ceux qui en attendent un grand bien, aussi bien que pour ceux qui l'ont considérée comme une expérience impraticable et malheureuse.

LA CENTRALISATION DES ÉCOLES AU CANADA.

Dans le projet Macdonald-Robertson pour l'amélioration des écoles rurales canadiennes, des écoles centralisées, d'après le genre de quelques-unes de celles organisées dans l'Ohio et l'Indiana, ont été établies dans chacune des cinq provinces de l'est, à l'exception de Québec. On doit reconnaître, depuis six ans que ces écoles sont établies, que bien que le principe de la centralisation ait été confirmé par des succès de pédagogie indubitables, ces deux réformateurs d'éducation ont été en avant de leur temps. Aucune de ces provinces n'était prête à incorporer dans son corps d'enseignement l'école rurale graduée supérieurement organisée qu'on a accueillie si favorablement dans un autre pays. Toutes les écoles fonctionnent encore, mais sur une échelle réduite. Le temps n'était pas mûr pour de si grandes écoles rurales ou pour de si grandes augmentations de cours de métiers.

Il ne faut pas aller loin pour en chercher l'explication. Aucun besoin de réforme ne se faisait vivement sentir. La condition des écoles n'était pas si mauvaise qu'elles avaient besoin d'un grand changement dans leur organisation. Dans les matières scolaires on est porté à conserver. Les gens avaient pour leurs enfants l'éducation aussi bonne qu'ils la voulaient pour eux. Ils

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

avaient toujours eu le professeur unique, l'école rurale non graduée; elle donnait encore des résultats satisfaisants. Elles enseignaient encore aux enfants les premiers et suffisants rudiments de lecture, d'écriture et d'arithmétique; les autres choses n'étaient pas considérées comme nécessaires. De sorte qu'il n'y avait pas une force suffisante de sentiment public éclairé jointe à l'introduction de la réforme pour la soutenir et la faire grandir. Le besoin se faisait peut-être sentir de plus de travaux de propagande préliminaire à l'établissement des écoles qui devaient servir comme leçon de choses.

Quelques critiques auraient dû s'épuiser elles-mêmes par la propagande et la discussion.

Le petit aurait dû précéder le grand. On sait maintenant qu'il aurait été préférable de commencer à établir les écoles sur une plus petite échelle, embrassant des districts scolaires moins nombreux. Bien que cela aurait peut-être empêché l'introduction des plus satisfaisante de l'enseignement de la science domestique et de l'entraînement manuel, cela aurait grandement diminué la grande dépense de l'expérience et épargné sa plus dure critique—l'augmentation des déboursés.

ONTARIO.

L'école centralisée Macdonald, à Guelph, a commencé en 1904 avec quatre écoles unies. Actuellement deux districts comprennent la centralisation avec environ quarante élèves additionnels venant des districts environnants. Le fait qu'à la fin de la période d'essai de trois ans, alors qu'on a voté pour décider si on continuerait ou ne continuerait pas la centralisation, et qu'un seul payeur d'impôts, ayant des enfants à l'école dans les trois districts qui se sont retirés, a voté pour leur suppression, démontre à l'évidence que l'école a obtenu l'approbation des parents. Dans chaque cas il y avait toujours une petite majorité opposée à leur continuation même au prix de l'augmentation de taxes à la charge des payeurs d'impôts.

L'école continue encore à donner l'éducation spéciale pour laquelle on l'a établie, afin d'en donner un exemple. Les élèves reçoivent une instruction spéciale en entraînement manuel, science domestique et agriculture élémentaire. Avec l'approbation du ministère de l'éducation, les classes de perfectionnement ont adapté leurs études cette année pour répondre spécialement aux besoins de la maison et de la ferme, s'écartant des études plus littéraires prescrites dans nos cours d'écoles supérieures. Les travaux de l'école ont l'approbation cordiale des parents, des inspecteurs et des visiteurs.

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.

La question du pour et du contre la centralisation est publiée d'une manière très concise et admirable dans le rapport d'une commission spéciale sur l'éducation qui a fait des recherches minutieuses sur la question en 1909, comme suit:

L'expérience a montré que les avantages provenant du système de centralisation étaient:

(a) *Augmentation du nombre des élèves dans une école, les mettant en contact avec un plus grand nombre de ceux-ci et leur donnant par là plus d'expérience et le vernis social, ce qui est une des fonctions principales de l'école;*

(b) *Augmentation du nombre des élèves, rendant une classification exacte possible, et formant par là des classes dont les membres peuvent progresser individuellement.*

(c) *Meilleur travail, en autant que le travail d'une classe est plus profitable que le travail individuel comme dans la petite école;*

(d) *De plus grands progrès dans le travail, résultant de la camaraderie et de l'émulation des membres de la classe, et provenant du fait que la classe est plus longtemps en contact avec le professeur dans les récitations, en raison du plus petit nombre de classes dans l'école graduée.*

(e) *Augmentation du pourcentage de l'assistance moyenne quotidienne, résultant de l'augmentation de l'intérêt et de l'activité dans l'école.*

(f) *De meilleures écoles et équipement scolaire, possibles en raison de la plus grande évaluation de la propriété du district; et par là, un plus grand intérêt de la part du public pour l'école: «Faites que l'école vaille la peine d'être vue et les gens viendront la voir».*

(g) *De meilleures inspection et surveillance, parce que l'inspection ne perd pas son temps à inspecter un grand nombre de petites écoles. Pour les écoles rurales, une inspection complète et fréquente est de toute importance.*

(h) *De plus grandes chances pour travailler dans de nouvelles branches qui sont pratiquement impossibles dans la petite école avec l'équipement inférieur; telles que, la musique, le dessin, l'entraînement manuel, la science domestique, le jardinage d'école.*

Les arguments principaux contre la centralisation sont:

(a) *Fermeture des écoles. La perte pour le district de l'école qui a été fermée;*

(b) *Distance. Les difficultés et l'exposition dans le travail de transport;*

(c) *Coût. L'augmentation du coût principalement attribuable au transport;*

(d) *Dépréciation de la propriété dans les districts desquels les écoles ont été enlevées.*

Le coût de la centralisation est un argument de poids contre elle. La dépense comprend plusieurs items: (a) Construction des écoles; (b) Soutien des écoles; (c) Équipement des écoles, (d) Transports; (e) Traitements des professeurs.

(a) *Comme la centralisation est une question qui concerne en premier lieu les petites écoles, elle réduit naturellement le nombre des édifices scolaires et des départements scolaires. De sorte qu'il devrait y avoir une épargne au sujet du coût des édifices et des terrains d'écoles; on en a besoin d'un plus petit nombre.*

(b) *Moins il y a de départements moins le coût des travaux du portier tels que le chauffage, réparation, etc., est élevé; une autre économie.*

(c) *L'ameublement des écoles, les bancs et les pupitres, les cartes, les tableaux noirs, etc., requis pour un plus petit nombre de départements scolaires, permettraient une épargne dans les dépenses, dont l'argent pourrait être consacré à un équipement plus considérable sans augmentation du coût aux payeurs d'impôts centralisés de district.*

(d) *Le transport par voitures qui protégerait l'enfant contre les vêtements mouillés, etc., et contre l'exposition à l'inclémence de la température coûterait davantage, c'est vrai, mais empêcherait la perte de beaucoup de temps et d'argent par suite de la mauvaise santé. Mais ce coût additionnel en dollars et centins est souvent contre-balançé par l'épargne dans les salaires des professeurs, qui est la conséquence de la réduction dans le nombre des professeurs requis.*

(e) *La centralisation n'augmente pas nécessairement le montant de la subvention scolaire qui peut être votée pour le professeur.*

NOUVEAU-BRUNSWICK.

La première école centralisée établie dans cette province était une de la série Macdonald à Kingston, dans le comté de King. Il y en a aussi trois autres: une à Riverside, dans le comté Albert, une autre à Florenceville, dans le comté de Carleton, et une à Hampton, dans le comté de King. Plusieurs autres districts étudient la question, mais n'ont pas pris encore de mesures définitives pour la réaliser.

Dans le rapport de la commission spéciale d'agriculture nommée en 1908 pour s'enquérir des conditions agricoles de la province et des moyens de les améliorer, la question de centraliser les écoles a été étudiée. Une série de questions traitant ce sujet ont été envoyées aux bureaux des syndicats de 1,420 districts scolaires ruraux, 219 ont répondu comme suit:—24 districts supporteraient les écoles centralisées et 106 districts n'étaient pas en faveur de ces écoles, 22 districts ont fait savoir qu'ils étaient prêts à se soumettre à une augmentation dans les taxes pour des fins de centralisation, et 117 districts ne voulaient pas de cette augmentation pour ces fins.

En autant que les écoles qui ont répondu représentent tous les districts, ceci montre qu'environ seulement 20 pour 100 des commissaires des écoles du Nouveau-Brunswick ont favorisé cette méthode d'améliorer l'état des écoles rurales il y a deux ans. Du fait qu'aucune autre centralisation n'a été faite récemment, on peut accepter ceci comme étant l'attitude actuelle de l'opinion publique sur la question.

QUÉBEC.

La question de la centralisation n'est pas du tout en litige parmi les Canadiens français. Leurs fermes sont longues et étroites, et les familles très grandes; comme conséquence toutes les écoles rurales sont fréquentées par 30 ou 40 élèves chacune, et sont à une distance raisonnable les unes des autres. C'est tout à fait différent avec la population scolaire éparpillée dans les parties rurales anglaises de la province.

Le besoin et les avantages de la centralisation sont à peu près généralement reconnus par la population anglaise dans les parties rurales. L'opposition à toute proposition de centraliser les écoles vient généralement des payeurs d'impôts qui vivent tout près des écoles qui disparaîtraient avec la centralisation; ces gens préfèrent généralement une école inférieure rapprochée à une meilleure éloignée. Jusqu'ici il n'y a que deux écoles protestantes centralisées dans la province.

La loi permet aux commissions scolaires de fermer l'école dans un district où il y a moins de dix enfants en âge d'aller à l'école, et, s'il le faut, transporter les enfants gratuitement à une ou à plusieurs des écoles avoisinantes de la municipalité. Elles peuvent aussi annexer le district temporairement ou permanentement à un ou à plusieurs des autres districts, et acheter des voitures pour des fins de transport. Pendant 1909, le nombre des écoles protestantes élémentaires a diminué de vingt-trois, et il est à présumer que les élèves dans les districts où les écoles ont été fermées fréquentent les écoles dans les districts voisins. Dans quelques cas les parents obtiennent la remise de leurs taxes à condition qu'ils mènent leurs enfants à l'école la plus rapprochée quand il faut les y mener.

MANITOBA.

Le problème d'améliorer les écoles rurales dans cette province a été hardiment attaqué sous la direction de l'hon. G. R. Coldwell, ministre de l'Éducation. Les conditions de colonisation ne sont pas les mêmes au Manitoba qu'elles sont dans la vieille Ontario; les fermes sont plus grandes et la population scolaire, en plusieurs districts, est disséminée.

La population étant progressive et sérieusement préoccupée de donner à la jeunesse de bonnes chances de s'instruire, cette phase de l'organisation scolaire a été suivie avec beaucoup d'intérêt.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

A l'heure actuelle, il y a 16 districts centralisés qui fonctionnent. Quelques-uns couvrent des étendues de 50 à 59 milles carrés et possèdent des écoles qui ont coûté jusqu'à \$16,000, y compris l'outillage. La plupart des centralisations ont été faites dans une petite ville ou un village, comme à Tilston, à Melita, à Miniota, à Virden, à Darlingford, à Holland, à Starbuck, à Teulon, à Elphinstone, à Dauphin, à Gilbert-Plains et à Sperling. A Saint-Patrice et à Bridgenley, les centralisations sont strictement rurales.

On s'intéresse de plus en plus à la question, et des assemblées se tiennent un peu partout dans la province, cet hiver, pour la discuter. Le ministère de l'Instruction publique a pris des mesures pour qu'un officier consacre tout son temps à ce travail, depuis le commencement de novembre jusqu'au milieu de l'été suivant. Des assemblées se convoquent partout où les gens d'un district désirent se faire expliquer la question.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Un grand nombre de centralisations de petites écoles rurales ont été opérées dans cette province ces années dernières. Environ 60 petites écoles se sont fondues en 28 écoles centrales, dont chacune a englobé deux et même trois écoles locales.

L'école centrale Macdonald, établie à Middleton, continue à fonctionner. Une seule des anciennes écoles locales y envoie tous ses élèves. Les élèves avancés des autres petites écoles continuent cependant à y assister. La même chose se passe à l'école de Guelph.

Le Dr MacKay, surintendant des écoles de la Nouvelle-Ecosse, écrit: «Il semble beaucoup plus facile, actuellement, dans chaque localité de payer un professeur et d'entretenir une petite maison d'école que de réunir l'école locale à une institution centrale placée à trois ou quatre milles de distance; et l'on considère que c'est mieux, parce que c'est meilleur marché. Il faut un travail d'éducation pour faire saisir la différence de valeur entre l'enseignement mélangé et à bon marché d'une école rurale, et l'enseignement bien gradué d'une école de village. Je trouve aussi que les élèves se fatiguent de partir si à bonne heure le matin pour aller attendre les voitures, et souffrent difficilement de la monotonie du trajet, tant pour l'aller que pour le retour. Ils semblent préférer la liberté de voyager sur le chemin à une courte distance, à une longue promenade forcée en voiture chaque jour. Le système, actuellement, ne paraît praticable que pour joindre une petite colonie qui peut difficilement soutenir une école par elle-même au noyau scolaire le plus rapproché. Cela signifie, en général, que nos centralisations consistent dans l'union d'une ou deux petites écoles à une école centrale. Nous trouvons ce procédé profitable, et chaque année il se fait quelques-unes de ces petites centralisations.»

SECTION 3: ÉCOLES DU SOIR DE L'HIVER.

WURTEMBERG.

Dans plusieurs Etats de l'Allemagne, parmi lesquels le Wurtemberg peut être pris comme type, l'instruction agricole, dans les districts ruraux, est obligatoire partout. Des leçons d'histoire naturelle et des leçons de choses se donnent dans toutes les écoles de village, et l'enseignement de l'agriculture commence à se donner aux écoles du soir de l'hiver. Celles-ci sont comme un prolongement de l'ancienne école du soir du dimanche, où l'enseignement, moitié général et moitié agricole, était donné aux jeunes gens de 14 à 18 ans. Il en est sorti des écoles du soir de semaine qui se tiennent pendant les mois d'hiver. Les élèves sont tenus d'y assister au moins deux soirs par semaine pendant six mois de l'année. Dans le seul Wurtemberg il y a plus de 700 écoles de ce genre, et plus de 16,000 élèves y assistent. Le Wurtemberg a une population totale d'environ 2,400,000.

ANGLETERRE.

En Angleterre, ces dernières années, on a beaucoup étudié les moyens d'organiser et de perfectionner l'enseignement du soir dans les campagnes. A divers endroits, ceux qui s'occupent d'instruction ont commencé à organiser et à

surveiller cet enseignement. A cette fin, des cours de vacances ont été établis pour préparer les professeurs à enseigner l'histoire naturelle, l'agriculture et les petites industries rurales. Voici l'opinion exprimée, à ce sujet, par le Bureau de l'Instruction publique:

«Les deux parties du cours, l'une consacrée aux sciences usuelles, l'autre à l'enseignement technique, sont d'égale importance. La première facilite la dernière: il est évident qu'un cours purement technique fatigueraient les élèves par sa monotonie. Si les deux parties du cours sont bien suivies, elles développeront l'intelligence. A un autre point de vue, l'enseignement du soir peut être considéré comme ayant deux aspects en vue desquels le cours devrait tendre à deux fins: aider l'élève à se faire une place au soleil comme individu, et élever ses pensées et ses sentiments comme citoyen de son village.

«En tenant compte du fait que la durée totale des classes ne devrait pas être de moins de quatre heures par semaine, on trouve que dans les écoles les mieux organisées c'est bien distribuer le temps que de consacrer une heure ou une heure et demie aux sciences usuelles et deux ou deux et demie aux sujets techniques.

Voici un exemple de cours:

Cours A:	{ Lecture dans un bon auteur moderne; composition sur la lecture et dictée—une heure. { Principes d'horticulture—une heure. { Agriculture—une heure.
Un soir par semaine.	
Un autre soir.	{ Arithmétique; croquis et dessins faciles de jardinets, etc.—une heure.
Cours B:	
Un soir par semaine.	{ Histoire d'Angleterre (générale et locale)—une heure. { Arithmétique et toisé—une heure.
Un autre soir.	

SECTION 3: MODES D'ENSEIGNEMENT EN EUROPE.

ECOSSE.

On saisit de plus en plus les différences de besoins entre localités et aussi entre enfants. Pour le plus grand bien individuel et général, il faut bien se rendre compte de ces différences. Les cours supplémentaires spécialisent les élèves. Ils se donnent pendant les deux ou trois dernières années d'école publique. L'âge habituel auquel les enfants commencent ces cours est de onze à douze ans. Ils doivent d'abord avoir passé un examen d'aptitude. Les matières des cours supplémentaires sont divisées en quatre groupes, suivant qu'elles se rapportent (1) au commerce, (2) à l'industrie, (3) à l'enseignement rural, ou (4) à la tenue d'une maison (pour filles). Des programmes détaillés sont publiés par le département de l'Instruction Publique d'Ecosse, pour servir de modèle dans

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

chaque division. Des subventions spéciales sont accordés par le département^t aux autorités locales qui maintiennent ces cours. Les matières spéciales des cours supplémentaires d'enseignement rural sont l'histoire naturelle, la géométrie, l'étude des rapports de marché des journaux et la tenue des comptes. Le travail du bois ou du fer est facultatif. Le code scolaire exige que l'enseignement des matières ci-dessus soit pratique d'un bout à l'autre.

Quand l'enseignement est suffisamment pratique et donné au moyen de jardins scolaires, des allocations spéciales sont accordées. Plusieurs jardins scolaires ont été faits d'abord pour l'étude de l'histoire naturelle, et on les fait servir maintenant à l'enseignement pratique, sans perdre de vue le premier but.

Les inspecteurs et les experts qui s'intéressent au côté pratique des cours supplémentaires d'agriculture sont en général d'accord sur les conditions du succès. Les professeurs, déclare-t-on, doivent avoir un entraînement spécial; les comtés doivent aider à cet enseignement en soutenant un corps de professeurs ambulants et en payant une part des dépenses d'outillage, comme l'achat d'instruments horticoles, l'établissement d'ateliers, etc., et les petites paroisses doivent s'unir pour maintenir des cours supplémentaires à un endroit commun. Il est aussi nécessaire de faire une bonne campagne pour faire disparaître les préférences qu'ont les commissaires d'écoles de paroisses pour les études théoriques et leur opposition à l'augmentation des dépenses.

IRLANDE.

Les cours d'agriculture d'hiver en Irlande sont plutôt donnés par des instructeurs ambulants qu'établis en permanence dans des écoles organisées. Ils se tiennent généralement deux demi-journées par semaine, pendant une période de quatre mois. L'instructeur est ainsi capable de prendre charge de trois classes, et de donner l'enseignement à trois endroits différents, chaque semaine. (Pour plus de renseignements, voir Rapport de l'enquête sur l'enseignement en Irlande, Partie III.)

DANEMARK.

Les cours d'agriculture au Danemark se donnent pendant l'hiver et ne durent généralement que six mois. Ils sont suivis par des élèves qui ont déjà reçu une bonne instruction élémentaire, ont travaillé plusieurs années après leur sortie de l'école, et dans bien des cas ont fait un terme à l'école supérieure du peuple. Au Danemark comme en France, et aussi en Allemagne dans bien des cas, l'école d'agriculture appartient au principal ou directeur, et la ferme qui est attachée est exploitée par lui, à son profit, en autant qu'il peut la rendre payante. Ce mode a des avantages, puisque les divers procédés de culture que les élèves voient et mettent en pratique sont proportionnés et semblables à ceux qu'ils auront à employer sur leurs fermes, chez eux. L'inconvénient est dans le fait que les élèves peuvent être gardés à l'ouvrage dans un but de profit, au détriment de leur instruction pratique. Ceci, cependant, ne s'applique pas aux écoles d'agriculture du Danemark. (Pour plus de renseignements, voir Rapport de l'enquête sur le Danemark, Partie III.)

FRANCE.

En France, l'enseignement agricole se donne dans les écoles primaires supérieures, aux écoles de fermes, à 38 écoles d'agriculture pratique, et pour ceux qui

peuvent se rendre plus loin, à trois écoles nationales d'agriculture. On trouvera des détails concernant ces écoles dans le rapport sur l'enseignement agricole en France, Partie III.

ALLEMAGNE.

Comme il n'appert point que les détails de l'organisation des cours aux écoles d'agriculture d'Allemagne seraient utiles au Canada, nous n'en présentons qu'une esquisse. La particularité la plus importante, c'est que la population rurale croit que l'instruction est avantageuse à l'agriculture et prépare sa prospérité en agissant d'accord avec cette croyance dans l'administration de chaque localité.

Les cultivateurs vivent dans des villages et ne sont pas isolés sur leurs fermes comme au Canada. Presque chaque village a son cercle agricole ou son association, qui se tient en contact avec un bureau provincial d'agriculture. Il y a une leçon pour le Canada. La politique de grouper les colons par villages plutôt que de les isoler sur des homesteads vaut la peine qu'on la considère et qu'on la recommande pour les districts non colonisés; et même aux endroits où les arpentages sont faits et les colons placés, la question peut encore être d'actualité. Que les femmes se plaisent, qu'il y ait de bonnes chances d'instruction pour les enfants, et que la vie sociale soit suffisamment développée, tout cela, en définitive, vaut mieux que de grasses récoltes. Ce dernier avantage n'a de valeur qu'en autant qu'il procure les autres. A quoi lui servira de passer pour être ou d'être en effet le grenier de l'Empire, si notre pays perd la partie essentielle du bonheur de sa vie rurale.

Les écoles d'hiver d'enseignement agricole élémentaire en Allemagne ont été fondées pour permettre aux jeunes fils de petits cultivateurs d'acquérir des connaissances théoriques sur leur métier, sans être obligés de quitter leur travail pendant les mois d'été. L'enseignement s'y donne pendant les mois d'hiver seulement, et l'élève y consacre tout son temps pendant cette période. Ces écoles ne coûtent presque rien et ont réussi à améliorer l'état de l'agriculture dans le pays. Elles se sont multipliées rapidement au cours des cinquante dernières années, et il y en a maintenant plus de 200 en Prusse.

En Allemagne, quelques-unes des "realschulen" (écoles secondaires s'occupant surtout de science et de mathématiques) finissent par de l'enseignement agricole. Ces écoles secondaires, où l'enseignement agricole se donne aux élèves de 13 ou 14 à 16 ou 17 ans, diffèrent complètement des écoles d'agriculture du Danemark, qui ne donnent qu'un cours de six mois.

Il y a aussi en Prusse quelque 20 écoles d'agriculture intermédiaires. Elles donnent l'enseignement à environ 3,000 élèves et sont soutenues par des subventions de l'Etat, de la province, du district, de la commune, des sociétés, et par des dons. Dans les autres Etats de l'Allemagne il y a quelque 130 écoles de ce genre. Elles ont un cours général d'agriculture. En outre de celles-ci, il y a un grand nombre d'écoles spéciales pour l'enseignement de l'industrie laitière, de la tenue des livres, de l'aviculture, de l'horticulture, etc.

Dans l'Etat de Wurtemberg, par exemple, il y a quatre écoles de fermes, une dans chacun des quatre départements du royaume, qui diffèrent de ces écoles

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

d'agriculture intermédiaires. Le cours est de trois ans. Les élèves y sont admis de 16 à 20 ans. Ils pensionnent à ces écoles, qui sont établies sur les terres de la Couronne. En échange de leur instruction et de leur pension, ils donnent leur travail sur une ferme modèle attachée à l'école. En été, les élèves travaillent environ dix heures par jour et ont de l'enseignement théorique douzes heures par semaine. L'hiver ils travaillent environ huit heures par jour et reçoivent de l'enseignement théorique 16 heures par semaine. (Pour plus de renseignements, voir Rapport de l'enquête en Allemagne, Partie III.)

SECTION 4: ÉCOLES D'AGRICULTURE ET D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER DE COMTÉ OU DE DISTRICT AUX ÉTATS-UNIS.

La Commission est d'avis que les écoles d'agriculture de comté ou de district, avec cours de deux hivers, sur le plan des écoles d'agriculture et d'enseignement ménager de comté du Wisconsin, et des écoles d'agriculture danoises, rendraient de grands services au Canada.

Ces écoles pour le Canada différeraient des écoles supérieures d'agriculture, parce qu'elles logeraient et instruiraient ceux—surtout les garçons et filles de 17 ans ou plus—qui auraient déjà fait du travail pratique pendant quelques années après avoir quitté l'école élémentaire.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE SMITH ET ÉCOLE DE TECHNOLOGIE DE NORTHAMPTON.

Cette école peut être citée comme la plus avancée en ce qui concerne la coordination des cours de pratique et de théorie. Les commissaires ont été très favorablement impressionnés par le caractère de cette institution et par l'efficacité évidente des cours donnés à la jeunesse sur l'agriculture et les industries de la localité.

L'INSTITUTION.

L'École d'Agriculture de Smith et l'École de Technologie de Northampton, Mass., forment un établissement scolaire agricole et industriel indépendant, ouvert en 1908, et soutenu partie par l'Etat et partie par la rente du montant donné à l'institution par Oliver Smith. Ce montant s'élève à environ \$310,660 et rapporte annuellement à peu près \$12,000. Le coût annuel du maintien de l'école avoisine \$20,000. L'institution est dirigée par un bureau local de syndics élus par les citoyens de la ville de Northampton. L'établissement comprend un édifice principal ayant coûté \$60,000, des bâtiments de ferme, un outillage et une terre évaluée à \$25,000. La ferme comprend 100 acres de terre.

Une partie remarquable de l'établissement c'est l'édifice principal, qui se compose de quatre bâtisses distinctes disposées de façon à enclore complètement un rectangle d'un quart d'acre de superficie et deux fois aussi long que large.

En avant, sur un des côtés les plus longs du rectangle, est le bâtiment des bureaux, où se trouvent plusieurs salles de conférences; chaque bout est la bâtisse de l'enseignement et celle des métiers; en arrière, on trouve un amphithéâtre dont les sièges font face à la cour intérieure. Cette cour rectangulaire est couverte d'un châssis et forme une arène qui est illuminée par en dessus. La cloison entre l'arène et l'amphithéâtre est mobile et, quand elle est poussée de côté, permet aux personnes placées dans l'amphithéâtre de voir toute l'arène. Les bâtiments sont en brique et en pierre à chaux. Le pavé de l'arène est en ciment.

Les élèves de 14 ans ou plus sont admis à l'école sans payer. On leur permet d'y rester aussi longtemps qu'ils se montrent capables de faire l'ouvrage exigé. Trois cours de quatre ans se donnent simultanément, chaque cours étant donné en vue d'une carrière particulière. La première prépare à la culture, le second aux travaux mécaniques, le troisième (pour jeunes filles) prépare à la tenue d'une maison et aux industries domestiques.

Au moment de la visite des commissaires, l'école avait une assistance de 120 élèves: 40 dans la section industrielle, 22 dans la section agricole et 60 dans la section de l'enseignement ménager et des industries domestiques.

Nos observations et nos conversations avec M. Rufus W. Stimson, agent d'enseignement agricole du Bureau de l'Instruction publique de l'Etat du Massachusetts, et ancien directeur de l'Ecole d'Agriculture de Smith, nous ont permis de recueillir les renseignements suivants:

SECTION DE LA MÉCANIQUE.

Afin que l'enseignement scolaire se rapporte directement au travail de l'atelier, les élèves de première et de seconde année travaillent ensemble une semaine à l'atelier sous la direction d'un homme qui, la semaine suivante, leur enseigne les mathématiques nécessaires à leur travail. Cet homme est un habile faiseur de patrons, rompu au métier, et non pas un simple professeur. Il examine sa question à un point de vue pratique, afin de réduire au minimum les calculs à faire en classe. Il en est de même du professeur chargé des élèves de troisième et de quatrième année. Il leur enseigne les mathématiques et le métier.

Pour ouvrir des horizons aux élèves dans le domaine de l'industrie en général, l'école reçoit environ 25 revues et magazines, et les professeurs marquent des articles que les élèves des deux catégories sont tenus de lire, de comprendre et d'analyser par écrit. Quand les résumés écrits sont d'une certaine valeur au point de vue de l'orthographe, de la calligraphie, de la grammaire, etc., le professeur les passe au chef de la section de mécanique, et les élèves reçoivent des points tant pour la mécanique que pour l'anglais. C'est là un effort stimulant à l'étude de l'anglais.

SECTION AGRICOLE.

Dans la section agricole, également, on fait surtout compter le travail productif. On vise à produire une récolte ou un résultat tangible quelconque. A l'ouverture du terme d'automne de 1911, on a commencé à songer à la récolte de 1912, non seulement sur la ferme de l'école, mais sur les 22 fermes où les élèves

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

étaient appelés à travailler. Le mode d'enseignement est celui-ci—un chef de pratique prend sa vacance l'hiver et se trouve avec les élèves à l'école aux termes de l'automne et du printemps. L'été, il visite leurs fermes, se renseigne sur l'état de leur exploitation, et les aide à réaliser les projets de culture qu'ils ont médités avec lui. Quelques-uns des élèves qui demeurent dans la partie est de l'Etat reçoivent de l'ouvrage sur la ferme de l'école jusqu'au milieu de juin, et peuvent ensuite prendre d'autre travail jusqu'à la mi-septembre.

Le professeur d'enseignement théorique visite les fermes, voit ce que chaque élève fait, et leur donne de bonnes notes pour le travail accompli. On s'intéresse particulièrement aux élèves qui demeurent sur leur propre ferme et sont à une grande distance de l'école et veulent être cultivateurs.

TRAVAIL PRATIQUE.

L'école n'a pas de troupeau de vaches; elle a vendu celui qu'elle possédait, voulant essayer sérieusement de mettre en pratique ses principes d'économie. Il est difficile de convaincre quelqu'un du fait qu'une école peut être dirigée économiquement. Le fameux institut de Booker Washington, à Tuskegee, dans l'Alabama, est une entreprise très peu dispendieuse. On y donne un enseignement spécialisé, et Washington lui-même déclare que l'institut fait toujours face à ses dépenses, et réalise parfois un petit profit, mais ne fait pas davantage. Il a coutume, dès qu'un élève est suffisamment préparé pour profiter de son propre travail, de l'envoyer là où il peut s'employer à son compte ou à celui d'un autre. Dans l'enseignement des métiers, on ne reçoit jamais de profit du travail des élèves.

SYSTÈME D'ADAPTATION.

Ce que Northampton essaie de faire —sans nécessité, puisque l'école possède une terre et un outillage, et aurait pu faire autrement—est une expérience sur l'utilisation combinée des fermes ordinaires pour le travail pratique et de la propriété de l'école pour le travail théorique et scientifique, l'école ayant adopté le système "d'adaptation". Suivant M. Stimson, avec des écoles de première classe comme l'école d'agriculture du Minnesota et l'école Alfred de New-York, établie plus récemment, la difficulté est dans le fait que les élèves restent loin de leur ferme pendant six mois et se gavent de théorie. S'ils reçoivent de l'enseignement pratique, c'est dans des conditions artificielles et non à l'extérieur, comme sur leur ferme. On les renvoie ensuite à leur exploitation et les leçons prises à l'école ne leur servent plus.

THÉORIE ET PRATIQUE.

Souventes fois dans le Massachusetts et le Connecticut, on s'est plaint du fait que les diplômés du Collège d'Agriculture revenaient à la maison sans être plus avancés, "rendant par là inutiles les subventions de l'Etat au Collège d'Agriculture". Les directeurs ont à combattre cet argument chaque année aux législatures pour obtenir leurs subventions. Le mal n'est pas chez l'élève, mais dans le système; on a demandé l'impossible à l'élève. Généralement, un élève apprend

plus facilement une chose vue ou entendue qu'une chose lue, et il réussira certainement mieux s'il peut prendre une théorie et l'appliquer tout de suite que s'il attend à plus tard pour la mettre en pratique.

Avec beaucoup de travail en classe, l'élève prend tant de théorie et a si peu de chances de pratiquer qu'il reçoit un entraînement en quelque sorte artificiel, si toutefois il en reçoit un. Il n'a que les observations d'un autre qui a vu pour lui et son étude n'est que théorique. C'est beaucoup mieux que rien, car il prend de l'idéal, amasse un certain bagage de connaissances, et, s'il est très brillant il saisira les principes et les gardera dans son esprit avec ténacité. A cette condition il profitera considérablement de cette sorte d'entraînement. Mais les élèves qu'on trouvera sur les fermes à l'avenir ne sont pas de ceux à qui un tel enseignement pourrait être le plus profitable.

APPLICATION DU SYSTÈME À LA CULTURE DES POMMES DE TERRE.

Les deux exemples suivants ont été donnés par M. Stimson. Il s'agit d'amener les élèves à étudier leurs fermes comme entreprises en marche et à se rendre compte des choses qui pourraient être faites pour augmenter leur savoir-faire et améliorer leurs méthodes. L'école ne peut pas beaucoup s'immiscer dans les affaires d'une ferme. C'est là une question particulière à chaque élève, les chefs de l'école Smith le reconnaissent franchement. Prenons comme exemple la culture de 10 acres en pommes de terre. Le père de l'élève—un homme de situation moyenne— a besoin de la récolte et de l'aide de son garçon pour la préparer. Comment l'école peut-elle ajuster ses plans à ces circonstances. Le maître peut s'entendre avec le père pour que l'élève ait une partie du terrain, soit le quart, la moitié ou les trois quarts d'une acre, ou disons un dixième du terrain à cultiver, avec le privilège de faire sur cette partie ce que l'école conseille. Le père peut faire comme il l'entendra sur le reste.

Le père va employer sa méthode sur ses neuf acres, et le garçon va cultiver son acre comme le professeur lui a dit de le faire. Il le cultivera soit à plat soit en buttes, suivant la nature du sol et suivant ce qui lui paraîtra être le mieux. Il l'arrosera quand il le jugera opportun et ainsi de suite. La récompense du garçon sera dans le succès de sa récolte. Il pourra obtenir un rendement médiocre de 20 buttes et un gros rendement par acre grâce à la qualité du sol ou à d'autres circonstances heureuses; mais c'est surtout à obtenir du rendement que le cultivateur est intéressé.

C'est le travail vraiment producteur sur une échelle économique qui donne à l'élève un avantage très considérable et un stimulant à ce travail.

APPLICATION DE CE SYSTÈME AUX VACHES.

L'hiver dernier les élèves étudiaient les vaches. Ils avaient étudié les races, les types et les rations, et avaient trouvé qu'il y avait une ration balancée, un certain type; alors ils ont commencé à étudier leurs propres problèmes. Chaque élève soumettait le problème basé sur ce que sa ferme produisait, et chacun calculait quelle combinaison de ces rations lui donnerait un rapprochement du

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

type balancé. Dans tous les cas on a trouvé que ces élèves donnaient une ration non balancée. Le problème était d'amener les élèves à se décider pour l'achat d'une certaine ration considérant le marché, et le type, afin d'ajouter aux produits de la ferme et donner à leurs vaches une ration balancée. Après qu'ils eurent tous calculé cela, ils ont décidé ensuite qu'ils donneraient la ration balancée à une vache. Une autre chose avait amené les instructeurs à ce résultat; alors qu'ils étudiaient des types de vaches les élèves avaient étudié l'économie de production—si un type général de vache donnerait un meilleur rendement que le type de vache laitière. Cela a amené le pesage du lait et l'épreuve pour trouver la butyrique; ils avaient fait des pesages pendant un mois avant d'en venir à demander aux élèves à donner les rations. Un cas en particulier était celui de Bartlett, dont le père avait des Jerseys de race pure; le fils les nourrissait. L'inspecteur d'école a trouvé que Bartlett venait à l'école non pas parce qu'il voulait y venir lui-même, mais parce que son père voulait qu'il y vînt, lui ayant dit: "Si tu veux devenir un fermier il faut que tu ailles à cette école tirer le meilleur parti possible des leçons qui te seront données". Bartlett n'était pas un des élèves brillants de l'école, et il le savait, alors il s'est dit à lui-même: "Aussitôt que j'aurai quatorze ans je laisserai l'école et le travail; je puis presque travailler comme un homme maintenant". Bartlett commença à se tenir plus droit quand les élèves, en faisant l'épreuve de leurs vaches, ont trouvé que Bartlett avait la vache qui donnait la plus grande quantité de butyrique de toute l'école. Quand il s'est agi pour les élèves de donner les rations chacun à une vache, Bartlett a dit qu'il ne croyait pas que son père voudrait s'en mêler. Le professeur qui avait la direction de l'école croyait que s'il y avait un homme qui s'en occuperait, ce serait le père de Bartlett, et il a dit à l'élève: "Tiens, Bartlett, qu'est-ce que ton père dirait s'il te voyait jeter le grain dans la basse-cour et répéter cette opération le soir"? L'élève a dit qu'il pensait que son père croirait qu'il est fou. Le professeur dit "Bien, selon vous, c'est exactement ce que vous faites, n'est-ce pas? Vous donnez de trop fortes rations de grains pour espérer pouvoir en retirer un profit raisonnable. Vous faites mieux de demander à votre père s'il vous laissera donner les rations aux vaches". Tous les autres élèves avaient le privilège de donner à manger à une vache. Bartlett entra quelques jours après et dit: "Mon père dit que je fais mieux de donner à manger non pas à une vache mais à toutes, s'il jetait du grain dans la basse-cour". En quelques jours toutes les vaches excepté deux accusaient une agmentation très considérable de lait sur une ration qui coûtait moins qu'auparavant. Il avait l'avantage des deux côtés—un coût moins élevé et un plus fort rendement. Ces vaches qui n'ont accusé aucune augmentation étaient dans une période de lactation trop avancée pour être influencées par aucun système de rations.

AUX ÉCOLES RURALES SUPÉRIEURES.

M. Stimson a suggéré qu'on projette de mettre à exécution le plan ébauché relatif aux écoles rurales supérieures. Il ne demande pas un équipement dispendieux à l'école, les choses vitales étant l'élève, l'instructeur et la ferme domestique. L'Etat est prêt à aider à payer la moitié des dépenses courantes

des écoles comme l'école Smith. Il paiera aussi les deux tiers du salaire d'un instructeur agricole qui consacrerait tout son temps à l'agriculture, et fera ce genre de travail coopératif sur la ferme domestique dans le voisinage de toute école dans l'Etat, jusqu'à la limite de \$10,000 pour l'Etat actuellement.

Chaque année d'instruction serait complète en elle-même, de sorte que si un élève quittait l'école il aurait quelques connaissances dont il pourrait se servir, Une année conduirait à une autre année, et on projette de limiter ces cours à des groupes de deux ans. Pour renforcer l'influence sur l'élève, il y a une feuille de présence quotidienne notée de quatre heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Celles-ci sont faites en double. L'élève en garde une pour lui-même et donne l'autre à l'école avec un certificat de sa part. Ces feuilles vont au bureau de l'Etat avec le certificat de l'inspecteur—tout ceci tend à faire ressortir l'attention au travail fait à la maison d'une nature productive.

Voici un échantillon de ces mémoires journaliers:—

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE SMITH
AVEC L'AIDE DE

C. A. SMITH, Northampton, Mass.

Jour de la semaine, *Mardi*,Nom du père, du propriétaire ou du surintendant
Date *28 avril* 1911.

GENRE D'OUVRAGE Avec mention des instruments employés, du nombre de charges, etc.	Champ	HEU- RES, HOM- MES	CHEVAL	
			No	HEURES
4.30—				
5.00—				
5.30— Soins des chevaux. Voir note 8		½		
6.00— Alimentation et mulson des vaches. Voir notes		1		
6.30— 3 (c) et 8 Travail à la maison		¼		
7.00— Déjeuner		—		
7.30—				Voir
8.00—				note 3 b
8.30— Labour pour maïs, 7 pcs prof. 16 pcs de large	A	3	3	9
9.00— Voir note 4				
9.30— Travail à la maison				
10.00—				
10.30—				
11.00— Hersage à disques pour maïs (John	B	1¾	4	7
11.30— Deere, 12 disques). Voir note 4				
12.00—				
12.30) Dîner				
1.00—				
1.30— Transport de fumier—Epaneur, 3 charges	A	2		
2.00— aidé de Ed. Moore. Voir note 5				
2.30—				
3.00— Travail à la maison				
3.30—				
4.00— Pluie—Rien fait. Voir note 6		—		
4.30—				
5.00— Réparation de clôture		1		
5.30—				
6.00— Alimentation et mulson des vaches		¾		
6.30— Travail à la maison		¼		
7.00—				
7.30—				
8.00— Soins des chevaux		¼		
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				
2.00—				
2.30—				
3.00—				
3.30—				
4.00—				
4.30—				
5.00—				
5.30—				
6.00—				
6.30—				
7.00—				
7.30—				
8.00—				
8.30—				
9.00—				
9.30—				
10.00—				
10.30—				
11.00—				
11.30—				
12.00—				
12.30—				
1.00—				
1.30—				

SECTION DE L'ART MÉNAGER ET DES INDUSTRIES DOMESTIQUES.

Les jeunes filles qui vont à cette école demeurent chez elles, et environ la moitié de leur temps est employée à des travaux productifs. A la cuisine, par exemple, elles remplissent les commandes de tomates en conserves et font d'autres ouvrages de ce genre. A la salle de couture, elles se font des vêtements. Au commencement, les jeunes filles portaient des robes telles qu'elles n'en avaient jamais porté jusque là, et telles qu'elles n'auraient pas pu en porter, étant donnée leur situation financière, si elles avaient été obligées de payer pour la façon. Le travail artistique dont elles avaient orné leurs vêtements était le leur, et elles étaient aussi joliment vêtues que n'importe quelle jeune fille de la ville tant pour l'étoffe que pour la façon. Les jeunes filles sont très soigneuses de leur linge, car elles l'ont acheté. Il se fait peu de travail d'essai. Si une institutrice trouve qu'une élève n'est pas capable de faire une boutonnière, elle lui donne quelques exercices sur les boutonnières de la grandeur qui pourra convenir, et la jeune fille n'est empêchée de faire les boutonnières de sa robe que jusqu'à ce qu'elle soit capable de les faire sans gaspiller le vêtement.

LA LANGUE N'EST PAS NÉGLIGÉE.

Les professeurs d'anglais enseignent cette matière aux jeunes filles et aux élèves en agriculture et en mécanique, mais dans des classes séparées. Par exemple, on étudie parfois Shakespeare. Les garçons lisaient "Jules César" l'an dernier, lorsque M. Allen, du Bureau de l'Instruction Publique de l'Etat, se trouva présent. "L'idée de faire lire Shakespeare à des garçons de cette sorte!" dit-il. Mais il entra dans une classe où se faisait une intéressante discussion. Les élèves aimaient à dérouler les périodes de Jules César et s'y étaient préparés. Les rôles avaient été répartis. Ce fut un exercice très intéressant. Les orateurs demandèrent le privilège de rester une demi-heure de plus, à la fin de la journée, pour finir leur discussion. C'était-là une preuve concluante du fait que si ces élèves s'intéressaient à l'anglais des boutiques, ils pouvaient aussi s'intéresser à l'anglais des gens cultivés. Mais le travail de base, le travail essentiel du cours, c'est le langage relatif au travail d'atelier.

ÉCOLE DE COMTÉ DANS LE WISCONSIN.

L'école du comté de Dunn pour l'enseignement de l'agriculture et de l'économie domestique (Wisconsin) a été la première école de ce genre aux Etats-Unis. D'après le programme de ses cours il appert que cette école diffère peu de l'école rurale supérieure. Cependant, une visite à Menomanie, Wis., nous a fait voir que dans l'enseignement le point de vue pratique domine. L'école donne l'instruction aux élèves de districts ruraux qui ont passé l'âge d'entrer à l'école rurale supérieure ordinaire et peuvent avoir oublié quelques-unes des matières académiques du cours supérieur, et qui cependant ne peuvent ou ne désirent pas faire un cours au collège d'agriculture de l'Etat.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

LES COURS D'ÉTUDE.

L'école du comté de Dunn a évidemment rempli son but, qui était de rendre les jeunes gens et les jeunes filles aptes à acquérir une connaissance plus approfondie des questions dont ils auraient à s'occuper dans la vie, et une plus grande habileté à en disposer avec succès. Chez les jeunes gens, les choses qui suscitent le plus d'intérêt à l'école sont l'élevage des bestiaux, la laiterie, le jardinage maraîcher, et des questions séparées comme celles des sols, des récoltes, des mauvaises herbes, de la culture, etc. L'attention se porte aussi sur les principes servant de base aux méthodes et aux procédés d'exploitation terrienne. Un enseignement théorique et pratique se donne sur la charpenterie rurale, les travaux de forge élémentaires, la réparation des machines, et la mise en activité des machines motrices de fermes.

Chez les jeunes filles, l'attention se porte sur la cuisine, la couture, la mode et l'administration d'une maison, et sur les principes de l'économie, de l'alimentation, de l'hygiène, etc.

Pour les garçons et les filles les cours comprennent l'enseignement de l'anglais, des mathématiques, des sciences élémentaires, de la géographie physique et de la physiologie.

APERÇU HISTORIQUE.

Les renseignements suivants sont puisés dans les publications officielles de l'école qui est dirigée par le Dr Harvey, ancien surintendant de l'Instruction Publique de l'Etat du Wisconsin.

En 1899, la législature du Wisconsin nomma un commissaire pour faire enquête sur les méthodes employées dans cet Etat, dans les autres Etats du pays, et dans les autres pays, pour l'enseignement des travaux manuels et de l'agriculture théorique et pratique dans les écoles publiques.

Parmi les recommandations soumises dans ce rapport se trouvait la suggestion d'une loi pour autoriser les comtés à établir des écoles secondaires et d'agriculture et d'économie domestique. En 1901 la législature édicta une loi pourvoyant à la création de ces écoles et offrant l'aide de l'Etat aux deux premières écoles qui s'organiseraient. En 1902, deux écoles de ce genre furent établies, l'une à Menomanie, comté de Dunn, l'autre à Wausau, comté de Marathon. Il y eut une bonne assistance dès l'ouverture de ces écoles, et le nombre des élèves s'est augmenté chaque année.

La législature, en 1903, augmenta à quatre le nombre des écoles ayant droit à l'aide de l'Etat, augmenta la subvention pour chacune, et autorisa deux ou plusieurs autres comtés à s'unir pour établir et maintenir une école.

LE RÔLE DE L'ÉCOLE DE COMTÉ.

Le but principal des écoles d'agriculture de comtés, telles qu'établies dans le Wisconsin, est de vulgariser l'instruction agricole plus que ne peut le faire le collège d'agriculture de l'Etat. Ces écoles sont au-dessous du collège d'agriculture par le fait qu'elles ne sont pas aussi avancées, surtout dans les matières

académiques. Les élèves venant des écoles rurales y sont admis. La plupart n'iraient pas étudier l'agriculture si ces nouvelles écoles n'étaient pas mises à leur portée. Quelques-uns pensionnent chez eux et font les commissions pour la maison, d'autres vont chez eux à la fin de chaque semaine et pensent aux choses de la maison pendant tout leur temps d'étude. Il est certain que ces écoles de comtés du Wisconsin atteignent une classe d'élèves qui ne se sentiraient pas les moyens d'aller au collège d'agriculture de l'Etat. Et cependant, il y a des élèves qui, après avoir suivi le cours de l'école de comté désireront parfaire leur instruction et iront au collège d'agriculture de l'Etat. Plusieurs diplômés projettent déjà de faire ce cours.

OUTILLAGE GÉNÉRAL.

L'école d'agriculture du comté de Dunn se compose de trois édifices situés sur la moitié d'un carré au centre de Menomanie, chef-lieu du comté. Il y a de la place pour faire courir les poules et un petit jardin auquel les jeunes filles travaillent. Des citoyens philanthropes d'un côté, et la ville de l'autre, ont doté l'école de ces terrains. La ferme de l'école comprend six acres situées sur le terrain de l'exposition de comté à environ une mille de l'école. Les garçons y vont travailler à la culture, à la tenue d'un verger et d'une pépinière. La superficie du terrain pourra être augmentée de temps en temps.

COÛT DU MAINTIEN DE L'ÉCOLE.

La loi de l'Etat autorise n'importe quel comté (pourvu qu'il n'y en ait pas plus de quatre) à construire et à outiller une école d'agriculture et à payer les dépenses courantes de la première année de fonctionnement. Après cela, l'Etat s'engage à payer les deux tiers du coût annuel du maintien de l'école—pourvu que le montant n'excède pas \$4,000 par école. L'expérience démontre que les dépenses courantes annuelles sont d'environ \$6,000, dont deux tiers sont payés par l'Etat et un tiers seulement par le comté.

LA VALEUR DE LA PROPRIÉTÉ.

La valeur de la propriété taxable dans le comté de Dunn est d'environ \$10,500,000. Toute personne dont les propriétés sont évaluées à \$100 paie moins de deux sous pour soutenir l'école. Une propriété évaluée à \$10,000 exige un paiement de moins de 20 sous par année pour la même fin. On voit que le coût annuel équivaut à presque rien pour les contribuables du comté considérés individuellement.

Devant de pareils faits, tous ceux qui pourraient avoir des craintes sur le coût annuel de ces écoles peuvent se rassurer. Il est certain qu'un comté agricole peut facilement soutenir sa propre école d'agriculture.

TRAVAIL COMBINÉ DES CULTIVATEURS ET DES PROFESSEURS.

L'école d'agriculture répand beaucoup de renseignements parmi les cultivateurs du comté. Les instructeurs aident beaucoup les cultivateurs du comté en leur donnant des renseignements sur la manière de faire les plantations, de

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

choisir les variétés, de combattre les mauvaises herbes, d'aider à l'établissement de beurreries coopératives, de faire les plans d'une grange, d'un silo, d'une maison d'école, d'une habitation, la façon de disposer les ventilateurs, de sélectionner les animaux, et une foule d'autres sujets. L'école a fait beaucoup d'épreuves de lait et de crème pour les cultivateurs dans le but d'aider à améliorer les troupeaux laitiers. Sur la ferme de l'école, on essaye les nouvelles cultures qui devraient être faites par les cultivateurs de la région. Plusieurs centaines de bulletins sur des questions agricoles spéciales ont été mis à la disposition de ceux qui désiraient se renseigner sur ces sujets.

Un des nouveaux résultats du travail de l'école dans le comté de Dunn, a été l'introduction, par l'intermédiaire des professeurs ruraux, de l'enseignement élémentaire de la science agricole et des travaux manuels dans les écoles de district du comté. Par des échanges de professeurs avec l'école d'entraînement pédagogique du comté, l'école d'agriculture enseigne aux professeurs ruraux comment traiter les questions agricoles dans leurs classes d'une façon profitable.

CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT.

Dans tout l'enseignement de l'école d'agriculture du comté de Dunn on appuie sur le côté utile des connaissances et de l'entraînement qui se donne aux élèves. C'est sur ce principe que l'école fonctionne. Les connaissances étendues que doit avoir le cultivateur devraient être aussi pratiques que possible. A tous les points de vue on rend l'école coopératrice de la ferme, de l'atelier, de la laiterie et de la maison. Les cours de travaux manuels sont beaucoup plus pratiques et utiles que ces sortes de cours ont coutume d'être. Presque tout le temps de la classe est employé à fabriquer des articles utilisables sur la ferme, à la maison, à l'école ou à l'atelier. Le même système prévaut dans l'étude de l'économie domestique, de la botanique, de la tenue des comptes de ferme, de la composition des sols, de l'aviculture et de tous autres sujets.

Le cours d'étude régulier comprend deux termes annuels de 8 mois chacun qui commencent en octobre et finissent en mai; il y a aussi les cours abrégés d'hiver.

COURS ABRÉGÉS D'HIVER.

Il y a un grand nombre de jeunes personnes qui, faute de moyens ou de temps, ne peuvent pas suivre un long cours d'étude, mais qui augmenteraient de beaucoup leur savoir-faire par un peu d'entraînement spécial. Leurs chances de rémunération dans la maison ou sur la ferme sont loin de ce qu'elles pourraient être. Le cours abrégé d'hiver donné à l'école d'agriculture est pour l'avantage de ces personnes. Le cours abrégé est d'abord destiné aux personnes âgées. Aux élèves plus jeunes on conseille de suivre le cours régulier. Le cours abrégé complet comprend deux termes d'hiver, de douze semaines chacun, qui commencent en janvier pour finir en mars.

Les matières suivantes y sont enseignées :—

Pour les hommes, premier hiver: agriculture, comptabilité de ferme et commerce, industrie laitière, charpenterie de ferme, anglais.

Pour les hommes, second hiver : alimentation et soin des animaux, sols et engrais chimiques, forge de ferme, architecture rurale, anglais.

Pour les femmes, premier hiver : économie domestique, cuisine, couture, blanchissage, anglais.

Pour les femmes, second hiver : cuisine, couture, mode, hygiène personnelle et domestique, anglais.

ÉCOLE DE COMTÉ DU MICHIGAN POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE, DES TRAVAUX MANUELS ET DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Cette école ressemble à celle de Menomanie, Wis. Nous donnons le programme détaillé de ses cours, qui sera aussi instructif qu'inspirateur pour la population du Canada.

L'école est située sur une ferme qui lui appartient et qui comprend 107 acres de terre dans la partie ouest de la ville de Menomanie, principale ville du haut de la péninsule du Michigan. On s'y rend par un tramway, de n'importe quelle partie de Menomanie (Michigan) et de Marinette (Wisconsin). Les deux villes réunies ont une population de 31,000 habitants.

L'école a été fondée en 1907 par la législature d'Etat, qui lui donne \$4,000 annuellement. Elle est dirigée par une commission scolaire de comté composée de cinq membres, dont quatre sont nommés par le bureau des inspecteurs, le commissaire des écoles du comté en est membre ex-officio et agit comme secrétaire, ayant tous les pouvoirs des autres membres. Le but de l'école est de donner un cours pratique et scientifique sur les travaux qui regardent la ferme, et la maison de ferme, aux jeunes gens et aux jeunes filles qui ne peuvent pas quitter la maison et rester au collège pendant plusieurs années, soit faute de moyens ou à cause des connaissances exigées pour l'admission au collège. Le but du travail pratique sur la ferme de l'école est d'aider aux cultivateurs à solutionner leurs propres problèmes, de leur donner des idées et des ambitions modernes, de façon que le travail de ferme se fasse avec plus de facilité et de profit ; de faire connaître les meilleures cultures à faire suivant les conditions locales du sol et du climat, et par une sélection méthodique et un bon système de culture des plantes, d'améliorer les variétés de graines, de fourrages, de légumes et de céréales qui répondent aux besoins et à la situation locale.

COURS DONNÉS.

Le cours régulier comprend deux termes annuels de 36 semaines chacun, qui commencent en septembre pour finir en juin.

Le mot semestre employé ici représente une période de 18 semaines, soit la moitié de l'année scolaire. Les chiffres placés entre parathèses indiquent le nombre de fois qu'une matière est enseignée par semaine.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

CLASSE DE PREMIÈRE ANNÉE.

Premier semestre.

<i>Pour hommes.</i>	<i>Pour hommes et femmes.</i>	<i>Pour femmes.</i>
Connaissance du bétail (2)	Botanique (3)	Couture (5)
Grande culture (3)	Arithmétique (5)	Cuisine (4)
Travaux des champs (1)	Grammaire (3)	Etude des aliments (1)
Charpenterie (5)	Orthographe (4)	
Dessin (de bâtiments de ferme) (3)		

Deuxième semestre.

<i>Pour hommes.</i>	<i>Pour hommes et femmes.</i>	<i>Pour femmes.</i>
Sols et engrais chimiques (3)	Fleurs, fruits et jardinage maraîcher (4)	Cuisine (4)
Insectes et mauvaises herbes (2)	Aviculture (1)	Couture (5)
Charpenterie (5)	Correspondance d'affaires (3)	Tenue d'une maison (1)
Etude des races (2)	Arithmétique (5)	Hygiène (1)
Dessin mécanique (3)	Composition (3)	
Forge (3)	Orthographe (4)	

CLASSE DE SECONDE ANNÉE.

Premier semestre.

<i>Pour hommes.</i>	<i>Pour hommes et femmes.</i>	<i>Pour femmes.</i>
Chimie agricole (3)	Laiterie (5)	Buanderie (2)
Drainage (2)	Comptabilité de ferme (4)	Diététique (2)
Connaissance av. du bétail (2)	Histoire des E.-U. (3)	Couture (4)
Connaissance av. des récoltes (3)	Eventualités (1)	Décoration intérieure (1)
Mécanique pratique (2)		
Charpenterie av. (3)		
Forge (3)		

Deuxième semestre.

<i>Pour hommes.</i>	<i>Pour hommes et femmes.</i>	<i>Pour femmes.</i>
Administration de la ferme (2)	Jardinage paysagiste (1)	Chimie domestique (3)
Evaluation et différenciation des produits de la ferme (3)	Connaissances civiques (3)	Connaissances médicales domestiques (1)
Fourrages et alimentation (3)	Géographie commerciale (3)	Domesticité (1)
Expérience des travaux de la ferme (1)	Thèse (1)	Couture (4)
Machines agricoles (2)		Modes (1)
Ebénisterie (5)		
Dessin architectural (2)		

L'écriture et la musique sont enseignées chacune une fois par semaine tout le long de l'année scolaire et à tous les élèves. La discussion et la pratique parlementaire le sont deux fois, tous les deux vendredis de l'année.

Les étudiants qui s'acquittent convenablement du travail du cours de deux ans reçoivent un diplôme s'ils sont gradués. Les gradués du cours abrégé reçoivent un certificat.

LE MATÉRIEL.

Les six édifices scolaires comprennent une grange de 36 x 70, remise pour outillage de 18 x 56, demeure du surintendant et du concierge, poulailler et corps principal de l'édifice de 45 x 90, à trois étages. Le soubassement ou premier plancher est consacré à la charpenterie, à la forge, à la laiterie et à trois pièces de réserve. Le rez-de-chaussée est consacré aux sciences domestiques, au laboratoire de chimie, au musée, à la classe de dessin mécanique et au bureau

du surintendant. Le second étage comprend une vaste salle des conférences, une bibliothèque, une salle d'exposition des récoltes, deux classes et deux vestiaires. Le logis des étudiants comprend une salle à dîner, des buanderies, et seize chambres à l'usage des étudiants, divisées de telle façon que les hommes occupent la moitié et les femmes l'autre moitié. Les chambres sont meublées d'un lit, d'un matelas, de deux oreillers, d'un bureau, d'une table, d'une berceuse et d'une autre chaise. Le chauffage des pièces se fait à la vapeur, et l'éclairage, au gaz et à l'électricité. La «Maison» pourra recevoir trente-deux étudiants. Une matrone officielle a la direction de la «Maison» et consacre son temps à assurer le confort et le bien-être des étudiants qui l'habitent.

La chambre et la pension, à la maison des étudiants, sont au prix de \$2.60 par semaine. Une partie considérable des produits de la ferme scolaire va à la cuisine, de sorte que le coût de l'existence des étudiants se trouve par ainsi diminué d'autant. Tout étudiant qui désire s'installer à la «Maison» doit se munir de quatre draps de lit, de deux taies d'oreillers, d'une couverture de laine, d'un couvre-pieds et de deux serviettes. Le tout revient à environ \$6.

Les fermes environnantes offrent un champ d'entraînement et de démonstration quant à ce qui regarde le bétail sur pied, les silos, les récoltes particulières, les fruits, les vergers, les bâtiments et les machines, etc. Les étudiants ont taillé plus de 700 arbres fruitiers dans le comté au cours de l'année dernière. L'école est en fontionnement depuis quatre ans, et a servi d'une façon appréciable aux fermiers et à tout le monde dans cette partie de l'Etat, et ce, de plus d'une façon. L'inscription des élèves a dépassé de beaucoup, l'an dernier, les calculs des plus optimistes. La plupart des étudiants viennent des fermes, et il s'en trouve parmi eux qui se servent de bicycles et d'attelages pour aller de chez-eux à l'école et retour, matin et soir, couvrant une distance de trois à huit milles.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Les étudiants sont admis à 14 ans, à condition qu'ils soient remarquablement avancés sur les matières des écoles communes. Les étudiants porteurs de diplômes ou de certificats de huitième degré émis par les commissaires de comté, sont admis sans examen subséquent. Les étudiants qui ont fait le travail de huitième degré aux écoles rurales, de même que ceux qui ont reçu une formation équivalente à d'autres écoles, sont admis sur présentation de rapports authentiques de leur travail. Les candidats à l'admission qui ne peuvent recevoir à l'école de leur lieu de résidence, une instruction complète sur les matières communes, sont admis provisoirement. Les candidats dont la préparation est limitée et qui désirent entreprendre le travail régulier de l'école en vue de graduer, doivent subir un examen d'entrée sur l'arithmétique, la grammaire, l'épellation et la lecture. Les étudiants de la ville ou d'écoles graduées ne sont admis qu'après avoir soumis un certificat de leurs études au surintendant.

Aucun examen d'entrée ou qualifications spéciales ne sont requis, de même qu'il n'est prescrit aucune limite d'âge pour l'admission au cours abrégé. L'école est ouverte à tous les étudiants domiciliés dans l'Etat du Michigan. Les étudiants des autres Etats doivent payer \$1 par mois.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

MATIÈRE DES COURS.

Chimie agricole :

Pour la chimie agricole, l'objet en vue est de donner à l'étudiant une certaine somme de connaissance dans les sciences élémentaires, les éléments chimiques les plus communs et leurs composés. Ces leçons amènent l'élève à l'étude des principes sur lesquels repose le travail pratique journalier de la ferme. Le travail de laboratoire les amène à l'observation de phénomènes plus importants du domaine de la chimie. Le travail des garçons s'applique aux grandes lignes de l'industrie laitière, du fumage et des engrais, des préparations insecticides et d'alimentation. Le travail des filles comprend l'analyse des aliments, leur valeur, le moyen de s'en servir avec avantage, leurs propriétés digestives, la composition des plantes et du corps des animaux.

Soins des animaux :

Le cours placé sous cette rubrique s'adapte aux besoins du fermier moderne et de ceux qui se proposent de s'adonner à l'administration de grands établissements spéciaux agricoles et d'élevage.

Arithmétique:—

Ce cours comprend les problèmes susceptibles de donner à l'étudiant la pratique achevée de méthodes simplifiées de travail, qui pourront lui servir sur la ferme ; la pratique des mesures de longueur, de capacité, des règles du pourcentage et de l'application de leurs principes à toutes les formes de problèmes agricoles.

Forge :—

L'objet de ce travail est d'enseigner aux étudiants à réparer et replacer les parties brisées ou endommagées de quelque façon des machines qu'on trouve ordinairement sur la ferme. On y enseigne à diriger le feu de forge, l'emploi des divers charbons ; la manière de laminier, de façonner et de souder le fer ; la soudure en cuivre de cercles quelconques ; les diverses espèces de ciseaux ; le soin de tuyaux à eau et à gaz ; l'emploi des ciseaux de même que le limage ; le filetage, la trempe, et en général les travaux d'application usuelle de la ferme.

Correspondance d'affaires:—

Un cours abrégé et pratique se donne sur les principes de l'art épistolaire, de la rédaction de comptes, de factures, de reçus, de contrats, d'actes, de documents hypothécaires, de comptabilité agricole indiquant les profits et les pertes de chaque département ; la gestion d'immeubles, le paiement de billets, les règlements postaux, les lois régissant les actes de cession, et tous renseignements susceptibles de servir à l'agriculteur pour faire un travail productif et conforme aux lois.

Charpenterie:—

Le cours de charpenterie est agencé de façon à donner à l'étudiant une formation pratique à l'ouvrage de luxe, de même qu'à lui donner l'assurance dans l'emploi des outils. Le programme comprend l'aiguillage et le maniement des outils, la disposition du travail, la fabrication de chevalets, de coffres à outils, de boîtes à outils, de barrières de fermes, de tables ; le façonnage de chevrons, la construction de serres chaudes, de modèles de granges et de maisons, en un mot, on y enseigne tout ce qui se rapporte à un travail vraiment achevé, applicable à la ferme et aux immeubles de la ferme.

Connaissances civiques:—

Cette partie du programme est agencée de façon à permettre à l'étudiant de bien se rendre compte de la nécessité, de l'origine et de la nature des différentes formes de gouvernements. Prenant pour point de départ l'organisation et l'administration d'institutions locales, telles que les districts scolaires, les townships, le comté, le village et l'Etat, et établissant la relation entre ces institutions et le gouvernement général du pays. Ce cours vient à l'aide de la compréhension des principes de la loi ; est une école de patriotisme et d'appréciation intelligente de nos libres institutions. Il concourt à faire de l'étudiant un citoyen utile, honoré et soutien des lois dans le milieu où il vit.

Cuisine:—

L'objet de ce cours est de procurer aux jeunes filles une somme d'expérience de la cuisine suffisante pour servir à la démonstration des principes enseignés, et de l'habituer à faire un usage

discret et intelligent des produits alimentaires dont elle a l'administration au foyer. Le cours de cuisine s'étend à une période de deux ans, et comprend, la première année, l'étude du feu, de l'eau et de l'air; la préparation de produits amidonnés, la cuisson à la graisse, la cuisson des viandes, celle de produits mélangés, comme les biscuits, les muffins, les gaufres, les gâteaux et les petits gâteaux; la fabrication de salades, du pain, des bonbons, de glaces, de crème à la glace, du cacao, du café et du thé. La deuxième année de ce cours comprend l'étude bactériologique, la fabrication de marinades, la mise en conserve de fruits et de légumes, la fabrication de gelées, de conserves, la cuisine de malades, de même que l'étude de la ration, du menu, la diététique pratique de la manière la plus complète et la plus généralement approuvée.

Laiterie:—

L'objet de ce cours est de procurer à l'étudiant une formation utile dans ce qui regarde les vaches laitières et la laiterie de la ferme. Le travail de laboratoire y comprend l'étude du lait, des différentes méthodes de découverte de la butyrique, dans le lait naturel, le lait écrémé, la crème et son acidité, l'épreuve du lait caillé, de la fermentation, l'examen bactériologique, l'application du système Irlandais pour l'épreuve du beurre, ainsi que d'autres procédés d'épreuve pour des fins de conservation. L'emploi du lactomètre et du thermomètre. L'usage des différents systèmes de séparateurs à main, les principes de maturation et de battage de la crème d'après les conditions spéciales de la ferme. On y donne également des leçons pratiques de découverte d'adultération du lait, sur l'inspection du lait et l'examen de la tuberculose chez les animaux.

Dessin:—

L'objet du cours de dessin est de faire mieux comprendre aux étudiants les systèmes ultra-modernes d'architecture rurale; la manière d'exécuter cet ouvrage d'une façon plus systématique et plus économique qu'ils avaient l'habitude de le faire. On y traite de la ligne droite, de l'angle, du cercle, du dessin ombré, du lettrage, du dessin au patron, du dessin uni et en relief, de l'esquisse en plein air, de la perspective et du modelage. On y enseigne également les plans des modèles de ferme, d'étables, de granges, de silos, de structure de bois, de pierre et de ciment.

Broderie:—

Ce cours enseigne aux filles l'emploi des méthodes les plus modernes de tricoter, de travailler au crochet, de ravauder la dentelle, de fabriquer des œillets, de faire l'ouvrage ombré français, etc.

Anglais:—

La composition anglaise comprend la pratique orale et écrite de l'emploi correcte des différentes formes de langage du cours ordinaire de la vie, ainsi que la ponctuation. On y donne également des cours de grammaire, de calligraphie et d'pellation.

Bétail sur pied:—

Ce cours comprend l'alimentation, la reproduction et le soin du bétail; l'étude des organes des animaux dans leurs rapports aux lois de l'alimentation et de la reproduction; la nature et la valeur nutritive des produits alimentaires, des produits de la ferme, la ration à l'ouvrage des champs.

Produits agricoles:—

Ce cours enseigne à fond les méthodes les plus modernes qui s'y rapportent; il enseigne l'adaptation et la culture de grains et de plantes fourragères suivant le sol et les diverses conditions de fertilité, d'humidité et de climat; le choix de la semence d'avoine, d'orge, de seigle, de blé d'inde, de bettes sucrées, etc., de millet, de lin, de trèfle, de mil et d'autres petites graines et d'herbages ordinaires. On s'y occupe tout particulièrement des diverses méthodes de la culture du grain, de la récolte des racines et du blé d'Inde; l'engrangement, la différenciation et l'estimation des graines et des herbes. On y étudie également les plantes nuisibles et les insectes; la cause et les remèdes des maladies des plantes les plus communes, la nielle, le charbon, la rouille, etc., dans leurs rapports aux récoltes qu'ils affectent. On y fait des applications pratiques de greffe de petites branches, de même que d'épreuve de semences, en vue de la vitalité et de la vigueur de la pousse.

Machines agricoles:—

Ce cours familiarise les élèves avec les diverses parties des machines, leur construction et les principes de mise en activité des machines. L'étudiant s'y applique à des travaux spéciaux visant la dureté des parties de ces instruments. On étudie les machines à gazoline, les semoirs, herses, charrues, faucheuses, centrifuges et lieuses.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Falsification des produits alimentaires:—

L'objet de ce cours est de faire connaître à l'étudiant les falsifications communes ainsi que les produits de nature à en être affectés. Les diverses épreuves de découverte de ces procédés de falsification sont exposés, en même temps qu'on y encourage la discussion de moyens propres à procurer la pureté des aliments.

Administration de la ferme:—

Le cours d'administration de la ferme a pour but principal de mettre sous les yeux de l'étudiant, d'après des principes économiques, tout ce qu'il a appris à l'école au sujet des faits, des principes, des sciences et de la pratique de l'industrie agricole. Il comporte divers plans et systèmes de sélection, d'organisation et d'administration des fermes, de même que des travaux sur les grains ou les pertes amenées par la culture mixte et le choix des grains, des racines et des fourrages; sur le travail de la terre, la création de routes, l'établissement de clôtures, le creusement de fossés et l'installation de chemins de traverse; en un mot, on y ouvre le chemin à des entreprises bien conduites et à l'administration active et productive de la ferme.

Fruits, légumes et culture des fleurs:—

Ce cours offre à l'étudiant une connaissance pratique achevée des principes et des procédés du jardinage, dans ses applications les plus importantes. Il comprend un travail pratique au verger et au jardin, aux couches chaudes, aux serres chaudes, aux couches froides, à leur construction et à leur emploi. Des méthodes de plantage, de culture et d'exploitation des produits du jardin. Des principes d'émondage, de greffe, de traitement du raisin et de l'art du paysage; les causes des maladies des plantes et de l'abondance des insectes y sont exposées, en même temps que les remèdes propres à les combattre. L'usage libre des bulletins de l'Etat et du Gouvernement se rapportant à ces sujets est garanti aux élèves.

Soin des malades:—

Cet enseignement s'occupe de l'étude de la composition du corps humain, de la digestion, de l'alimentation des malades, du traitement de la fièvre scarlatine, de la rougeole, de la consommation, etc., de l'assistance aux malades, du pansement, des cas fortuits et des bandages.

Economie domestique:—

L'économie domestique est l'étude des différentes sources de revenu, en ce qui regarde la ferme en particulier, prise au point de vue de la vie, du confort, de la culture et de la philanthropie. Cette étude comprend l'ameublement de la maison, sa décoration et le coût de son entretien.

Hygiène domestique:—

Le but de ce cours est de donner à l'étudiant le goût et la connaissance des lois de l'hygiène qui pourront lui servir dans le choix du caractère des constructions, de leur ameublement et de leur entretien. On y enseigne à disposer convenablement du service d'eau, de la chaleur, de la lumière, des entours, de ce qui regarde les insectes, mouches domestiques, moustiques, fourmis et punaises. Les bulletins du gouvernement traitant de ces sujets sont mis à contribution au cours des classes.

Buanderie:—

Ce cours enseigne les principes du blanchissage tel qu'il est généralement pratiqué dans les ménages modernes. Il comporte l'étude de l'eau, du savon, de l'empois, du bleu à laver, des acides, des désinfectants, du lavage et du repassage des flanelles, des cotons, des tissus de couleur, ainsi que nombre d'autres pratiques utiles.

Modes:—

Le but du cours de modes est d'enseigner aux jeunes filles le meilleur emploi à faire des tissus, suivant les ressources à leur portée. Ce cours se donne en automne et au printemps. Le cours d'automne comprend les tissus de fil et de bougran, l'art de renouveler les teintes, de remodeler, de garnir, de faire les remplis, les nœuds de rubans, les chapeaux, etc. Le cours du printemps consiste à étudier les genres, les tissus, à faire de la dentelle, à garnir les chapeaux, etc.

Musique:—

La musique de chœurs s'enseigne par des répétitions générales à tous les membres de l'école. La musique y est regardée comme facteur digne de considération pour la maison et dans la vie sociale.

Vie des plantes:—

Ce cours familiarise les élèves à l'étude des lois naturelles de croissance et de la vie des plantes: semences et petits plants d'avoine, de blé d'Inde, de trèfle, de pommes de terre, de betteraves sucrées, de haricots, de radis et de glands, leurs rapports de similitude et de dissemblance de structure, leur puissance germinative et leurs principes vitaux. On y étudie également d'une façon systématique les fonctions des racines, de la tige, des feuilles, des boutons, des fleurs, du fruit net de la semence. Des verres grossissants et un microscope sont mis à l'usage des élèves au cas de nécessité et quand un tel usage est possible.

Volailles:—

Ce cours enseigne les méthodes les plus autorisées d'élevage, d'alimentation et de tout ce qui regarde le soin des volailles pour l'usage domestique et pour la vente; ponte, écoulement, usage des incubateurs et des couveuses; agencement et construction des poulaillers, etc.

Mécanique pratique:—

Ce cours comprend la fabrication de patrons, le moulage et la fonte. On y apprend à travailler au ciment Portland, à faire de la corde et à fabriquer des nœuds, à réparer des harnais et à les vernir; on s'y occupe également à la décoration tant intérieure qu'extérieure des maisons.

Pratique et science de l'agriculture:—

Au cours de la première et de la seconde années les étudiants passent quelques heures chaque semaine à exécuter un travail pratique aux champs, aux granges, aux boutiques et aux vergers. Ces travaux et les leçons qui les accompagnent comprennent le plantage, la culture, le sarclage, la récolte et l'engrangement, le creusement de rigoles, la plantation, la greffe et l'émondage des arbres, la construction de chemins, de routes et de clôtures, la réparation et le soin des harnais, la fabrication de courroies, et les soins multiples des machines agricoles. On y enseigne aussi les méthodes les plus recommandables de fumage et de labour, etc.

Couture:—

Ce cours a pour objet d'habituer l'étudiante à se servir d'habits hygiéniques et appropriés à son état, de même qu'à s'acquitter des ouvrages à l'aiguille d'un usage courant à la ferme. Il comprend deux années. Le programme de la première année comporte le travail sur patron, tel que la couture à point arrière, les boutonnières, l'ourlet, le reprisage, ainsi que les diverses sortes de raccommodages et de rapiéçage, le dessin de patrons de sous-vêtements et leur confection. L'étudiante est à même d'acquérir une pratique considérable de l'ouvrage à la main et à la machine au cours de cette année.

Le programme de la seconde année consiste à dessiner, à tailler et à fabriquer des patrons de vêtements lourds ou légers ainsi que des chemises-blouses. Chaque étudiante exécute elle-même les habits qui lui vaudront un diplôme.

Terrains et engrais:—

Ce cours fait connaître à l'étudiant l'origine, la formation, la composition, le labour particulier et la fertilité des divers terrains de même que la nature des engrais du commerce. Il comprend aussi des enseignements et du travail de laboratoire sur la température du sol, le cours de l'humidité, la préparation de couches de semences, les méthodes de culture, les instruments de labour, le drainage, le traitement des terrains argileux, sablonneux ou humides. La valeur et l'entretien des instruments de la ferme, leur mode d'emploi, et le résultat des divers systèmes de culture en vue d'entretenir la fertilité du sol. Une bonne partie de ce cours se donne au laboratoire ainsi qu'au champ.

Connaissance du bétail:—

Ce cours comprend l'étude des manuels, un enseignement et l'étude des divers points, des caractéristiques et des lois qui gouvernent la reproduction des chevaux, des bestiaux, des moutons et des porcs. On habitue les élèves à juger de la valeur du bétail par la visite aux établissements importants de bestiaux de la contrée au cours de l'année.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

RETOUR À LA FERME.

Trois classes d'étudiants ont gradué, et il semble que ce qui est vrai des gradués de l'école de Menominee peut s'appliquer dans une large mesure aux écoles similaires des autres Etats. Sur le nombre des gradués de 1909 et 1911, 72%, 89% et 76% respectivement sont retournés à la ferme et à la maison. Dans un seul cas il se trouve qu'un étudiant gradué a accepté un emploi dans une fabrique pour revenir cette année au collège agricole. Plusieurs gradués ont occupé des positions d'inspecteurs de lait et de crème pour l'Etat au cours des mois d'été des dernières années. Quelques-uns se sont engagés dans l'industrie laitière, tandis que d'autres ont occupé des positions responsables les conduisant à la direction d'établissements agricoles importants. En somme, tous les gradués se sont adonnés à l'agriculture ou à un travail particulier de la ferme.

Quant aux jeunes filles qui ne demeurent pas sur la ferme ou qui ne se sont pas adonnées à la cuisine, elles ont suivi l'enseignement d'une année supplémentaire à l'Ecole Normale d'Enseignement destinée aux professeurs de la ville et sont actuellement engagées d'une façon active à l'enseignement aux écoles rurales et donnent pleine satisfaction.

LÉGISLATION AUX ÉTATS-UNIS.

La direction du travail et les progrès accomplis aux Etats-Unis dans le sens de ce mouvement, pour ce qui regarde les écoles de ferme de comté, sont indiqués dans les cinq articles extraits du Rapport du Commissaire de l'Education des Etats-Unis (1911).

MINNESOTA.

Cinquante écoles rurales réunies ont reçu en 1905 l'autorisation de posséder chacune dix acres de terre pour l'enseignement de l'agriculture ; l'Etat ne subventionnant pas plus qu'une école par comté. Les Hautes Ecoles d'Agriculture de comté ont reçu leur autorisation en 1905. Pour les Hautes Ecoles mises au point quant au matériel de fonctionnement, et contenant des départements agricoles approuvés par le Département d'Education de l'Etat, l'Etat fournit une contribution des deux tiers du coût de l'entretien, dans le cas où ce dernier ne dépasse pas \$2,500 par année. Dix écoles de ce genre existent actuellement à Albert-Lea, Alexandria, Canby, Cokato, Glencoe, Hinckley, Lewiston, McIntosh, Red-Wing et Wells. Un acte récent de la législature autorise l'établissement de 20 autres écoles de même nature. Ces écoles seront à Kasson, Warren, Sleepy Eye, Westbrook, Worthington, St-James, Northfield, Litchfield, Little-Falls, Wilmar, Madison, Hector, Wheaton, Cloquet, Deer-River, Milaca, Bemidji, Fergus-Falls, Thief-River-Falls et Spring-Valley. Une loi prenant effet le 1er août 1911 assure \$1,000 à chacune de ces écoles supérieures et graduées qui auront un cours suivant les prescriptions du Bureau des Hautes Ecoles pour l'Agriculture et l'Economie Domestique ou l'Enseignement Manuel. Cette loi ne s'appliquera pas aux écoles subventionnées pour les cours industriels en vertu de quelque autre acte. L'agriculture s'enseigne aux écoles normales de l'Etat à Duluth, Moorhead, St-Cloud et Winona. Trois écoles secondaires d'agriculture donnant un cours de trois ans sont aux frais de l'université d'Etat. Elles sont à Crookston, Morris, et à la ferme universitaire à St-Paul.

DAKOTA-NORD.

La législature du Dakota-Nord a passé à la session de 1911 plusieurs actes d'importance visant l'éducation agricole. Des leçons d'étude de la nature et d'éléments d'agriculture ont été ajoutées aux matières du programme dans toutes les écoles communes, et l'enseignement agricole entre comme matière d'option au certificat des professeurs. Une loi pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un département d'agriculture, d'enseignement manuel et de science domestique aux écoles supérieures graduées et consolidées de l'Etat, énonce que toute école de cette nature convenablement pourvue à cet effet, peut, sur demande faite au bureau des écoles supérieures, être autorisée à posséder un département agricole. De telles écoles auront à leur emploi des instructeurs expérimentés d'agriculture, d'enseignement manuel et de science domestique, et devront posséder au moins dix acres de terre pouvant servir à un jardin scolaire. On y donnera l'enseignement sur la nature du sol, des produits agricoles, des engrais, du drainage, des machines agricoles, des bâtiments de ferme, de l'élevage du bétail, de l'estimation des troupeaux, des maladies du bétail et des remèdes à ces maladies, de la production, de l'épreuve et de l'extraction de la crème, de la fabrication du beurre et du fromage, de la production des fruits et des baies, du soin des vergers, des jardins potagers et des racines, des céréales, des graines de choix, de la tenue des livres et de la comptabilité de ferme, et de toutes les matières de pratique courante. Chaque école recevra chaque année une subvention de l'Etat s'élevant à \$2,500. Ce bill n'entrera pas en force immédiatement, l'article y pourvoyant pour l'année 1911-1912 n'ayant pas reçu la sanction du Gouverneur parce que les revenus de l'Etat avaient été dépassés par d'autres crédits. Toutes les autres parties du bill ont été approuvées.

CAROLINE DU NORD.

La législature de la Caroline du Nord, par un acte sanctionné le 3 mars 1911, a pourvu à la création d'«écoles agricoles» pour l'enseignement et la préparation des garçons et des filles à la vie agricole et à la tenue d'une maison. Le cours, sujet à l'approbation du surintendant de l'Instruction Publique de l'Etat, comprendra le travail pratique de la ferme pour les garçons, de même que pour les filles le travail pratique en tout ce qui regarde la tenue d'une maison et son installation. Un département d'enseignement supérieur sera affilié à ces écoles, avec le programme prescrit par la loi de l'Etat concernant les écoles publiques supérieures et visant les écoles supérieures de haut enseignement. L'enseignement agricole et le département d'enseignement supérieur seront tous deux sous le contrôle et l'administration d'un Bureau de Commissaires composé d'un représentant de chaque partie du comté. Les écoles ne doivent pas être construites dans une ville ou village de plus de 1,000 habitants, non plus qu'en deçà de deux milles des limites de toute ville ou village de plus de 5,000 habitants. Quant à l'entretien, le comté ou le township ou le district scolaire, les trois à la fois, là où l'école est située, verront à la construction de l'école, aux dortoirs d'une capacité de pas moins de 25 lits pour garçons et 25 lits pour filles, d'une grange et d'une laiterie pourvues des choses nécessaires, et d'une ferme de pas moins de 25 acres, le tout sujet à l'approbation du Surintendant de l'Instruction Publique de l'Etat. L'Etat subventionnera chaque école approuvée d'une somme de \$2,500. Personne ne remplira les fonctions de principal d'une école de ce genre sans posséder un certificat d'école supérieure couvrant toutes les matières au programme en dehors du latin, du grec et des langues modernes, et possédant également un certificat du Bureau des Examineurs de l'Etat ainsi que du Président du Collège d'Agriculture et des Arts Mécaniques de la Caroline du Nord, attestant que tel candidat possède à leurs yeux les qualités requises, par des connaissances spéciales et une expérience pratique le qualifiant à une telle position. Un certificat de même nature est exigé des professeurs d'enseignement spécial de tenue d'une maison et de son installation, pour les filles.

En sus des cours réguliers, ces écoles s'occuperont de la démonstration et du développement de l'enseignement agricole, de même qu'elles donneront des cours abrégés d'enseignement se rapportant à la ferme à l'usage des hommes et des femmes. Le fonctionnement de chaque école sera sous la surveillance générale du Surintendant de l'Instruction Publique du Comté, l'école se trouvant être sous tous les rapports à constituer une partie organique du système d'écoles publiques de comté. Le comté de Craven a voté, au cours de l'été dernier, l'établissement d'une école en conformité des stipulations de cet acte. Dans le comté de Guilford, par une mesure spéciale de la législature, le cours agricole a commencé en septembre aux trois écoles publiques supérieures.

NEW-YORK.

Un acte de l'Etat de New-York, approuvé le 26 juillet 1911, pourvoit à la création d'un bureau consultatif chargé de l'étude de mesures destinées à la promotion et à la direction de l'éducation agricole ainsi qu'au développement de la vie agricole. Ce bureau sera composé de douze membres, y compris le Directeur du Collège Agricole de l'Etat, le Directeur du Bureau Expérimental de l'Etat, les Doyens des Ecoles Agricoles de l'Etat à l'Université d'Alfred, à l'Université de St. Lawrence et de Morrisville, un membre de la Commission d'Exposition de l'Etat et trois autres personnes nommées par le gouverneur. Un acte approuvé le 28 juillet 1911 pourvoit à la créa-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

tion d'une nouvelle Ecole Agricole de l'Etat à Cobleskill, dans le comté de Schoarie, et devant porter le nom d'Ecole Agricole de l'Etat de Schoarie. Cette école enseignera l'agriculture, les arts mécaniques et l'art ménager, de même qu'elle s'occupera du développement agricole. Elle sera sous le contrôle d'un bureau de Commissaires, auquel seront adjoints les Commissaires de l'Education et de l'Agriculture de l'Etat, et cinq autres personnes nommées par le gouverneur. On a accordé une subvention de \$50,000 à l'établissement de cette école.

MASSACHUSETTS.

Dans cet Etat, les villes et les cités peuvent établir des écoles agricoles indépendantes susceptibles de recevoir de l'Etat une subvention égale à la moitié du coût de leur entretien. L'Ecole Agricole de Smith à Northampton est la seule en opération. L'école Agricole de Montague a cessé de fonctionner après avoir reçu une subvention de l'Etat pendant trois ans. En vertu d'un acte de la législature passé en 1911, l'Etat fournit une subvention égale aux deux tiers du salaire d'un instructeur spécial qui doit consacrer tout son temps à l'agriculture, ce aux écoles supérieures créant des départements d'agriculture d'après le plan recommandé par le Bureau d'Education de l'Etat dans son rapport sur l'éducation industrielle et agricole. L'Ecole Supérieure Agricole de Petersham donne un cours agricole de quatre ans et reçoit actuellement une subvention de l'Etat en vertu de cet acte. Le Bureau d'Education de l'Etat a nommé un inspecteur des départements agricoles établis sur cette base. L'agriculture s'enseigne à pas moins de 18 écoles supérieures ainsi qu'aux Ecoles Normales de l'Etat à Bridgewater, Hyannis et North-Adams. Une Commission instituée par le Bureau d'Education de l'Etat et chargée de rechercher et d'indiquer les besoins de l'éducation agricole dans tout l'Etat, a fait des recherches très étendues et a publié un rapport très élaboré au cours duquel elle préconise la création de subventions d'Etat en faveur des départements agricoles des écoles supérieures.

SUGGESTIONS DE LA COMMISSION APPLICABLES AU CANADA.

SECTION 5: CLASSES OU ÉCOLES RURALES INTER-MÉDIAIRES.

L'enseignement général de ces écoles serait de nature à préparer les élèves aux travaux de la ferme et de la tenue d'une maison, de même qu'à l'admission aux classes de troisième année des Ecoles Rurales Supérieures.

Les termes d'admission seraient d'être âgé de 13 ans et plus, et d'avoir complété le cours de l'Ecole Élémentaire, ce qui veut dire, savoir écrire, lire, dessiner et calculer, le tout à la satisfaction du Principal ou du Comité d'Admission. Certaines classes seraient affectées séparément aux garçons et aux filles. Les cours dureraient deux ans et comprendraient un enseignement de cinq à sept mois par année à l'école, le reste de l'année étant consacré à un travail sur la ferme ou à la maison, suivant les conditions locales.

Le travail de l'école consisterait en une sorte d'expériences dûment suivies et relatives aux conditions agricoles et ménagères du lieu.

Les professeurs, l'installation, de même que l'ameublement, aussi bien que les classes elles-mêmes, seraient soumis autant que possible aux mêmes règles que celles établies par les règlements et les programmes du département agricole des Ecoles de Perfectionnement, Ecoles Supérieures et Instituts Collégiaux, par le Département de l'Education d'Ontario, à la session de 1911-1912.

RÈGLEMENTS D'ONTARIO.

Les extraits suivants indiquent les points saillants qui doivent attirer notre attention pour ce qui fait l'objet de cette étude :—

Qualifications du Professeur : (1) Le professeur d'Agriculture devra être porteur du titre de B.S.A. émané de l'Université de Toronto, ou d'un certificat de qualification émané par le Collège Agricole d'Ontario. Il pourra également s'occuper de cours de Science de l'école, suivant la décision du Bureau de l'Ecole Supérieure ou de Perfectionnement et du Principal ; il devra également recevoir l'approbation des Ministres de l'Education et de l'Agriculture.

(2) A moins de décision contraire du Ministre de l'Education, le représentant du comité seul pourra enseigner aux classes agricoles, sous le contrôle du Comité agricole consultatif.

Installation et Ameublement : En se basant sur les exigences du cours d'étude, on devra voir à l'exécution du programme suivant :

(1) Installation d'un laboratoire convenable ainsi qu'à l'ameublement nécessaire pour mener à bien le programme tel qu'indiqué pour le cours d'étude.

(2) Etablissement de terrains d'expérience, en dehors des terrains ordinaires, destinés aux démonstrations de la croissance des divers produits de la ferme ainsi qu'au travail d'expérimentation. L'étendue de ces terrains sera proportionnée aux conditions locales.

Enseignement Scolaire Agricole.

8. Les élèves d'une Ecole Supérieure ou de Perfectionnement peuvent suivre les cours agricoles séparément ou en sus d'un ou de plusieurs cours scolaires.

9. (1) Les cours devront être agencés de façon à rencontrer les besoins de la population agricole locale, et devront être préparés d'après les listes ci-jointes des matières, en y faisant telles additions ou modifications soumises à l'approbation du Comité Agricole Consultatif et du Ministre de l'Education.

(2) Les cours seront préparés par le professeur d'agriculture et seront soumis au Comité Agricole Consultatif, puis, sur approbation de ce corps et du Bureau, seront présentés sans retard au Ministre de l'Education, qui en fera l'examen.

10. (1) La durée minimum d'un cours scolaire d'agriculture sera de quatre semaines. Des cours abrégés à l'usage des fermiers seront institués sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture.

(2) La somme d'heures d'enseignement accordée à chaque classe par semaine sera fixée par le Comité Agricole Consultatif, après entente avec le professeur d'agriculture.

(3) En dressant le tableau des heures ainsi que le fonctionnement des cours scolaires, le professeur d'agriculture devra consulter le Principal de l'Ecole Supérieure ou de Perfectionnement.

Départements Scolaires d'Agriculture.

11. (1) Un Département d'Agriculture pourra également être institué dans une Ecole Supérieure ou de Perfectionnement et pourra donner un cours de deux ans.

(2) Les élèves de ce département d'agriculture ajouteront au cours agricole, également préparé d'après la liste ci-jointe des matières, les matières académiques obligatoires pour tous les élèves de l'Ecole Supérieure ou de Perfectionnement ; et notamment, la géographie, l'arithmétique et la mensuration, la grammaire anglaise, l'écriture, la lecture, la composition anglaise, la littérature anglaise et l'histoire anglaise, le tout sujet à telles modifications ou additions de matières qui paraîtront convenables au Principal ainsi qu'aux parents ou au tuteur de l'élève.

(3) Les élèves qui entreprennent le cours de deux ans du Département d'Agriculture institué par les présentes, et dont la compétence sera établie par le Principal de l'école et le professeur d'agriculture, pourra entrer dans le cours de la deuxième année du Collège Agricole d'Ontario.

REMARQUE.—On ne s'attend pas à ce que les départements agricoles d'une organisation séparée soient établis avant un certain délai. Le Comité Agricole Consultatif de même que le professeur d'agriculture devront, néanmoins, garder constamment en vue l'opportunité d'un établissement de ce genre.

La liste des matières de ces cours agricoles est la suivante. L'élaboration détaillée de chaque matière n'est pas indiquée ici.

(1) Labourage, (2) Soins des Animaux, (3) Industrie Laitière, (4) Volailles, (5) Horticulture, (6) Sylviculture, (7) Botanique Agricole, (8) Entomologie, (9) Physique Agricole, (10) Chimie Agricole.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

COORDINATION DES MATIÈRES.

Le travail de l'École Rurale Intermédiaire devra se plier aux exigences particulières de chaque élève en comprenant un certain travail défini et pratique (Vocation Agricole ou Vocation Ménagère) à être exécuté à la maison ou ailleurs. La qualité et le progrès accompli dans l'exécution de ce travail à la maison, devront être regardés par le professeur comme partie intégrante du cours d'éducation.

Les matières scientifiques devront s'enseigner tout particulièrement suivant leur application au travail des champs, aux problèmes ruraux, et en conformité aux principes sur lesquels reposent les systèmes, les méthodes et les opérations de la ferme et de l'économie ménagère.

Sous le rapport littéraire, social et de la culture de l'individu, il faudra s'appliquer au langage, à la littérature, à l'histoire, à la culture physique, au chant ainsi qu'à tels exercices qui peuvent servir à l'avancement et à la dignité de la vie intellectuelle et sociale dans les districts ruraux.

Au cas où le professeur ne pourrait diriger ainsi qu'apprécier les progrès et la valeur du travail des élèves de vocation agricole ou ménagère, un comité de une, deux ou trois personnes sera nommé à l'effet d'aider le professeur dans l'exécution de ce travail. Les instructeurs de district ou de comté seraient tout désignés pour renseigner sur ce qu'il faudra faire, ainsi que sur la façon d'opérer dans ces cas particuliers. Ils pourraient se rendre utiles dans le travail de coordination entre les vocations agricoles et ménagères et les travaux de l'école.

OBJETS PRINCIPAUX DU COURS.

L'objet de cette école serait de préparer les élèves au travail général de la ferme ainsi qu'à une carrière couronnée de succès au milieu d'une population rurale. L'enchaînement du cours devra rester en conformité avec cet objet, de même que les méthodes d'enseignement en force devront être subordonnées à cette fin. Trop souvent la méthode d'enseignement aux écoles rurales aussi bien qu'aux autres écoles, a été celle qui paraissait la mieux adaptée à la préparation aux examens, qui exigeaient, comme qualification suprême, la possession et le développement d'une excellente mémoire des mots. Il devra y avoir un maximum de travail pratique établi d'après une coordination naturelle et visant au développement intellectuel de l'élève, avec, en plus et y corroborant, l'étude des manuels. En tant que l'avancement de l'élève est en jeu, ce minimum de temps accordé aux manuels devra avoir pour résultat naturel l'étude livresque arrangée de façon à en faire profiter l'élève dans la plus large mesure possible.

Tout le long du cours, de même que par le travail pratique et l'étude, il faudra voir soigneusement au développement d'un esprit et d'habitudes de bonne citoyenneté. On y arrivera surtout en faisant participer l'élève aux formes d'activité qui entrent dans la vie sociale de la localité aussi bien que dans la vie sociale et intellectuelle de l'école envisagée comme institution.

ÉDUCATION AGRICOLE COORDONNÉE.

L'Ecole Rurale Intermédiaire apparaît être comme pouvant s'approprier avec avantage à la mise en pratique des principes sur lesquels repose le plan de l'éducation coopérative ou coordonnée. Les écoles industrielles coopératives le plus avantageusement connues sont établies dans l'Etat du Massachusetts. Les renseignements obtenus à leur sujet sont indiqués dans la III^{ème} partie du Rapport. Le Bureau d'Education de cet Etat a consigné, au cours de diverses publications, des renseignements détaillés sur l'Education Agricole Coopérative. Ces renseignements ont été largement mis à contribution dans le développement de cette question qui apparaît dans la suite de cette Section. La Commission est aussi redevable à M. Rufus W. Stimson, représentant du Bureau d'Education de l'Etat du Massachusetts pour ce qui regarde l'Education Agricole, des renseignements importants obtenus de lui au cours de « Conversations », et dont une partie se trouve être consignée au long dans le Rapport sur l'Ecole Agricole de Smith, ainsi que sur l'Ecole de Technologie de Northampton. (Voir page 317.)

VOCATIONS AGRICOLES ET VOCATIONS D'ÉTUDE.

L'Education Agricole Coordonnée comprend deux parties coordonnées en cours éducateurs à l'usage des jeunes garçons et des jeunes gens de 14 ans et au-dessus. Une de ces parties comprend un programme défini que le jeune garçon doit remplir à la ferme où il demeure ; l'autre partie comprend l'enseignement, l'étude et le travail pratique qu'il doit recevoir et accomplir à l'école qu'il fréquente. Le travail productif de la ferme s'appelle le Programme de la Ferme, et celui de l'école et qui comprend la lecture et les entretiens, de même que l'étude à la maison, deviennent le Programme d'Etude. Le Programme d'Etude diffère de l'étude des matières comme telle, dans l'ordre du développement logique commun aux deux dans les manuels. Le Programme de Ferme et le Programme d'Etude s'agencent de façon à se compléter.

OBJET DU PROGRAMME D'ÉTUDE.

Le Programme de Ferme, à l'Ecole Supérieure Rurale coordonnée de demi-temps ou à l'Ecole Rurale Intermédiaire, peut se définir comme étant une partie ou pièce définie du travail de production ou de conservation de ferme, (1) devant comporter pour l'élève des résultats en matériel ou en valeur, et (2) limité de telle façon à ce qu'il procure à l'élève un profit éducateur par l'habitude de l'observation, de la réflexion, de l'étude, de la conception, de l'exécution et de la coopération.

Cela revient à dire que le Programme de Ferme, ou la tâche à accomplir, doit être telle qu'elle puisse requérir l'étude systématique, le raisonnement, la conception et l'exécution du travail sans que l'élève reçoive une direction étrangère. L'agencement de ce programme doit viser au travail à exécuter pris en soi, de même qu'au profit éducateur de l'élève ressortant de l'enseignement

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

qu'il pourrait recevoir de cette source. Cette dernière considération pourrait constituer la fin ultime, tandis que l'autre pourrait s'appeler le procédé ultime.

Quant aux élèves des écoles rurales, et pour eux plus que pour les autres peut-être, il leur sera profitable sinon tout à fait nécessaire que l'accomplissement du travail pratique, de même que l'enseignement théorique qu'ils recevront, aussi bien que les études auxquelles ils se livreront, se relie d'étroite façon en temps et en caractère. On peut considérer comme un principe sain d'éducation, que les caractères principaux de toute pratique éducatrice consistent dans l'observation, la réflexion, les dispositions, le raisonnement ou l'exécution et la conduite d'un travail vers une forme précise d'expression, de même que par cette formule. Plus étroit est leur enchaînement, plus grand est le développement de l'énergie, plus sûre est l'acquisition des habitudes à créer, et plus assurée est l'acquisition de connaissances qui resteront et pourront servir au cours de la vie quotidienne.

CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE DEMI-TEMPS.

Le système de coordination voit surtout à ce que l'élève fréquente assidûment l'Ecole Supérieure Rurale ou l'Ecole Rurale Intermédiaire pendant une durée d'environ six mois par année, là où il peut se dispenser raisonnablement et à son avantage du travail de la ferme, pour y retourner le reste de l'année.

Au cours de la fréquentation assidue de l'école, il serait opportun que le Programme de Ferme, dans l'une quelconque de ses applications qui ne prendrait pas trop du temps de l'élève, lui fût imposé.

Le temps où l'élève se livre assidûment au travail de la ferme, le Programme de Ferme, appliqué en tant que faisant partie du travail de l'enseignement de l'école, ne serait pas de nature assez importante pour prendre plus que le sixième ou le quart de son temps. En dehors de ces heures, l'élève consacrerait son temps au travail ordinaire de la ferme, suivant le désir de son père ou de son patron. Le Programme de Ferme ne devra pas être tellement simplifié que l'élève soit tenté par là à le considérer comme partie négligeable du travail productif actuel de la semaine.

Les autres matières à étudier aux cours devront être la Chimie Agricole, la Botanique Agricole, l'Anglais ou le Français, les Mathématiques, l'Histoire, l'Esprit Civique, le Chant et la Culture Physique. On devra tâcher de les relier autant que possible au Programme de Ferme de même qu'au Programme d'Etudes.

On a suggéré l'idée que la division du temps consacré à l'application de la méthode d'enseignement coordonné de l'Ecole, de la Maison et de la Ferme. serait avantageusement établie comme suit :—

Pour l'exécution des travaux, en y comprenant le travail des vacances et celui qui s'exécute hors de l'école, 50% ; pour l'étude relative à ces travaux, 30% ; pour les cours systématiques de composition, de littérature, d'histoire, de devoirs de société, de mathématiques et d'autres matières de culture générale et d'esprit civique, le reste du temps, ou 20%.

L'instruction acquise par l'enfant par l'exécution de ce programme, demeurerait chez lui comme une partie de son bagage intellectuel ; elle lui servirait de connaissances réelles l'aidant à s'appliquer à son travail, au lieu de ne rester pour lui que l'acquisition passagère d'un enseignement purement verbal et semblable en quelque façon à celui qu'il a pu acquérir par l'enseignement oral. Il ne serait pas probable que l'enfant oubliât l'instruction acquise par l'observation, les entretiens ou la lecture, une fois qu'il l'aurait fait servir à un travail conforme à ses travaux de ferme, et qu'il en eût tiré, par la mise en pratique, un succès ou une faillite complète ou partielle.

VARIÉTÉ DE PROJETS D'EXPLOITATION AGRICOLE.

Pour le projet d'exploitation agricole, on peut choisir la culture des légumes pour la maison ou pour le marché ; la culture d'un quart d'acre de pommes de terre ; la culture d'un^e demi-acre de blé-d'inde, la culture d'un carré de graines de semence, etc. On peut aussi choisir le soin de quelques animaux, comme une partie des habitants de la basse-cour, d'un nombre de cochons, d'un nombre de moutons, de trois ou quatre vaches, de deux ou trois chevaux, etc. Le projet peut aussi consister dans une partie définie des travaux ordinaires de la ferme s'adaptant à l'âge et aux capacités de l'enfant, Dans le soin des animaux, il faut prendre note des quantités et des variétés de nourriture consommée et des résultats obtenus, comme par exemple le nombre d'œufs ou la quantité de lait.

ARRANGEMENT PROGRESSIF.

Les projets d'exploitation agricole doivent être arrangés de manière à se succéder progressivement, débutant par les travaux les plus élémentaires et les plus simples. Pendant la première année, l'exploitation consistera dans une ou deux variétés de produits et se limitera aux plantes ; pendant la seconde année, on pourra y introduire le soin des animaux ; pendant la troisième année on pourra y aborder les problèmes plus difficiles de culture, et dans la quatrième année aborder de même les côtés les plus difficiles du soin des animaux. Par exemple, si pendant la première année le projet d'exploitation comprenait la culture des légumes et des céréales, pendant la troisième année il pourra attaquer la culture des fruits, gros et petits, ou l'entretien d'une certaine superficie en pommes de terre, ou encore, une céréale quelconque en vue d'en améliorer le rendement soit pour la consommation, soit pour la semence, par la sélection ou tout autre traitement ou procédé spécial. Pendant la deuxième année, le projet d'exploitation pourra se limiter aux oiseaux de basse-cour, aux cochons et aux moutons, et dans la quatrième année il pourrait se limiter aux chevaux et aux vaches.

Il n'y a pas de raison pour que tout projet exploité pendant un an ne soit pas continué et perfectionné au cours de l'année suivante en sus de l'addition qui forme le projet de cette année-là. Tout de même l'attention du professeur et de l'élève doit se concentrer sur les matières qui forment le projet de l'année

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

en cours. Alors que chaque année formerait un cours complet en lui-même les quatre années formeraient une série complète si la succession des matières est arrangée par des autorités compétentes.

IL FAUT CONSULTER TOUS LES INTÉRESSÉS.

Le projet d'exploitation dont doit s'occuper l'élève ne peut être arrangé avec avantage que si le professeur s'est consulté avec les parents et l'enfant lui-même, et si tous y ont donné toute l'attention nécessaire. Il est désirable et préférable que le projet d'exploitation soit dans les goûts et préférences de l'enfant et puisse donner un profit ou revenu direct par le travail fait. L'intérêt de l'enfant ainsi éveillé stimule son activité et devient un facteur important de son succès.

Le choix du projet d'exploitation métayère peut jusque dans une certaine mesure être déterminé par :—

- (1). L'attitude du père de l'enfant et la sorte de culture qu'il pratique ou qui se peut pratiquer sur sa ferme ;
- (2). Le professeur, le cours d'étude et l'équipement de l'école ;
- (3). Par-dessus tout, l'élève lui-même, ses préférences, ses goûts pour certains travaux.

Pour rendre le succès certain il faut qu'il y ait entière et complète coopération, de cœur et d'esprit, entre le cultivateur, le professeur et l'enfant. Ceci permettra à l'enfant de se servir de tous les instruments aratoires de la ferme et lui assurera tout le temps dont il pourra avoir besoin pour mener son exploitation à terme.

UN PROFESSEUR COMPÉTENT DOIT CONTRÔLER.

Il est désirable que le professeur visite son élève à la ferme au moins une fois par mois, qu'il se rende compte des progrès accomplis et en discute avec l'enfant. En même temps le professeur doit passer en revue les notes et registres de l'exploitation et voir à ce qu'ils soient tenus régulièrement et systématiquement. Ces registres doivent donner un état des dates de chaque opération et du temps qui y a été consacré, de la température, des résultats observés, de la condition des récoltes, et des conclusions de l'enfant sur ce qui doit être entrepris l'année suivante. L'examen de ces notes concernant les entreprises futures de l'enfant, fait une fois par mois, après l'observation de ce qui a été fait, aurait pour effet de développer l'exercice du jugement sur les conditions imprévues. L'école devrait donner des formules pour la tenue de ces notes et aider l'enfant à les tenir régulièrement et de telle manière qu'elles puissent servir à son éducation et à la comparaison avec les notes des autres élèves.

Ceci suppose que l'instructeur ou le professeur sous la direction de qui le travail se fait doit être absolument compétent, avoir la tournure d'esprit, la connaissance et l'habileté dans l'action comme dans l'administration, avoir de l'enthousiasme pour les enfants aussi bien que pour l'agriculture. De tels

professeurs, ayant chacun de cinquante à soixante-quinze enfants sous leur direction, inculqueraient aux cultivateurs de demain les meilleures qualités pratiques pour l'exploitation des champs et pour occuper une place dirigeante dans la vie rurale.

QUALIFICATIONS DES PROFESSEURS.

Comme règle générale, un instructeur en charge d'enseignement agricole coordonné devrait être un diplômé d'un collège agricole. Il devrait aussi posséder une connaissance pratique des travaux de la ferme et avoir de l'expérience dans les opérations agricoles de la localité aussi bien que de l'administration des fermes. Il serait encore mieux qu'il ait une certaine connaissance intime des conditions climatiques et commerciales. Une de ses principales occupations consiste dans la surveillance des projets d'exploitation de ses élèves. Une autre partie de ses devoirs, pas tout à fait aussi onéreuse, serait de pousser ses élèves à poursuivre des études systématiques touchant spécialement le projet d'exploitation. Ceci aiderait à l'avancement de l'élève, en lui donnant une connaissance plus grande et plus systématique des sciences se rapportant à l'agriculture.

Dans ses remarques sur les projets d'exploitation, lors de ses visites à domicile, l'instructeur devrait s'efforcer de développer chez l'élève la faculté de penser clairement et de s'exprimer avec exactitude et correction, et de préparer des travaux en se conformant aux pratiques qui sont les meilleures à sa connaissance.

QUELQUES-UNS DES AVANTAGES.

Là où il n'a été adopté aucune mesure pour entraîner systématiquement les élèves au travail pratique collatéralement avec les études qu'ils poursuivaient à l'école, les enfants ont été incapables de joindre ensemble les différents éléments qu'ils avaient puisés afin d'en faire un tout pour leur avancement intellectuel ou leur dextérité manuelle. Là où l'étude subjective n'est pas complétée par des travaux manuels pratiques, quelques élèves seulement parviennent à mettre à profit les connaissances acquises. Quand les deux marchent collatéralement, et si l'élève tient un registre de ce qu'il a observé, projeté ou raisonné, et de ce qu'il a fait, ce registre lui-même sert à développer la clarté et la suite dans les idées chez l'élève, et les qualités du registre sont la preuve de l'acquisition de ces qualités. L'habitude de mettre ses idées par écrit est par elle-même un bon entraînement intellectuel, et de plus donne à ces idées plus de lucidité pour l'élève.

Les progrès qu'on doit attendre d'une jeune garçon sont, en général, de cinq sortes :

(1.) Le développement de l'habitude d'observer et d'apprendre en essayant de produire de ses propres mains une pièce à laquelle il a donné une attention ardue et continue.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

(2.) Le développement de l'habileté pratique résultant des efforts faits en tentant divers procédés pour mettre ses plans à réalité ; le développement de son habileté au travail et de sa faculté de produire certains résultats avec le minimum de perte de temps et de force, et enfin la faculté de manier les outils, les machines et de transformer la matière brute.

(3.) La formation de l'habitude de rechercher des informations fiables à l'aide desquelles il pourra comprendre les principes qui sont à la base du travail qu'il projetait. Il obtiendra ces informations en discutant son sujet avec son père, son professeur et autres, et par des conférences avec les autres garçons de son âge qui ont aussi des projets d'exploitation ; enfin par un plan de lectures suivies et d'études systématiques pouvant lui donner plus ample information sur l'exploitation particulière qu'il a choisie.

(4.) La formation de l'habitude de juger et de raisonner les opinions, les situations, les conditions, les théories, les principes et les méthodes de culture et d'administration des choses de la ferme.

(5.) Le développement de l'énergie qui consiste à donner suite à ses décisions, et de l'habileté à coopérer avec les autres dans des entreprises utiles.

SECTION 6.—ÉCOLES RURALES SECONDAIRES.

L'école rurale secondaire, avec son cours de quatre ans, ouvre un vaste champ pour l'entraînement général et pour l'acquisition de connaissances pouvant servir de base à des études et des travaux subséquents. C'est une institution qui devrait donner une excellente éducation en vue de la vie rurale, et qui devrait préparer les élèves à l'admission au collège d'agriculture.

Le collège agricole, pour sa part, devrait s'occuper surtout de préparer les hommes pour les plus hautes classes de travail professionnel, dans tous les cas leur entraînement et leur crédit devant être égaux à ceux des ingénieurs techniques.

De plus, l'école rurale secondaire devrait différer de l'école agricole de district ou de comté en ce que cette dernière est une école résidentielle et n'a que des cours de deux ans, chaque année étant un cours complet par lui-même. Cette dernière ne devrait être fréquentée que par des élèves de dix-sept ans ou plus.

Pour l'admission à l'école rurale secondaire, il faudrait avoir treize ans ou plus, avoir complété le cours élémentaire, savoir lire, écrire, dessiner et compter à la satisfaction du principal ou d'un comité d'admission. Les classes des garçons devraient être séparées de celles des filles.

Le cours serait de quatre ans. Pendant les deux premières années les cours seraient semblables à ceux des écoles rurales intermédiaires, avec cette différence que dans l'école secondaire le travail de chaque année pourrait être plus poussé.

Les sciences devraient être enseignées surtout en ce qui touche leurs rapports avec la vie rurale, les problèmes ruraux et les principes qui servent de base aux systèmes, méthodes et opérations de culture et de la vie domestique.

Du côté social et intellectuel, il faudrait prêter une attention spéciale à la langue, à la littérature, à l'histoire, à la culture physique, au chant, et tout ce

qui contribue à l'embellissement de la vie intellectuelle et sociale dans les districts ruraux.

En général, l'entraînement de cette école préparerait les élèves pour les occupations rurales et celles de la vie domestique, ainsi qu'à l'admission aux collèges d'agriculture et d'art ménager.

Dans les cas où le professeur n'est pas qualifié pour diriger et juger les progrès et la valeur du travail des élèves engagés dans ces projets d'exploitation agricole ou de travaux domestiques, un comité d'un, deux ou trois membres devrait être nommé pour coopérer avec le professeur. Les inspecteurs ou surintendants de district ou de comté devraient être en état de recommander ce qu'il convient de faire dans ces cas. Ils pourraient aider à la coordination des projets avec le travail à être fait à l'école.

Les qualifications des professeurs devraient être les mêmes que pour les professeurs des écoles rurales intermédiaires.

SECTION 7.—INSTRUCTEURS ET INSTRUCTRICES RÉSIDENTS OU AMBULANTS.

A : INSTRUCTEURS AGRICOLES.

L'emploi de représentants agricoles de districts s'est généralisé dans la province d'Ontario, et dans la province de Québec quatre régions sont desservies par les instructeurs de district du collège Macdonald. Ce système a fourni lui-même des preuves d'un avantage et d'une adaptabilité remarquables aux classes agricoles. De l'avis de la Commission, il faudrait prendre de semblables mesures par tout le Canada aussitôt que l'on pourra s'assurer des services d'hommes et de femmes compétents pour les positions. Vu que dans le rapport étendu qui a été fait au sujet de la province d'Ontario et de l'Irlande on a exposé la plupart des avantages rencontrés ailleurs, on ne croit pas nécessaire de donner de détails sur l'instruction itérative examinée en d'autres endroits.

ORGANISATION EN ANGLETERRE.

La *Rural Education Conference* est un corps qui a été constitué en Angleterre par les minutes des présidents du Bureau d'Agriculture et des Pêcheries et du Bureau de l'Instruction Publique, pour étudier toutes les questions d'enseignement rural susceptibles de lui être soumises par l'un ou l'autre de ces ministères. Le 1er décembre 1910, elle soumit un rapport sur les personnels d'instructeurs de comté en matières d'agriculture, lequel contient des renseignements précieux pour les commissions locales de développement rural ou les autres autorités qui, au Canada, ont charge de l'expansion agricole dans les limites de comtés. En Angleterre nombre de comtés sont affiliés à quelque collège agricole ou à une autre institution supérieure d'enseignement servant de centre d'activité. Le rapport dit en partie :

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

10. Tout conseil de comté qui n'est pas associé à un centre efficace et qui ne peut ou ne veut pas créer son propre personnel minimum, devrait s'adjoindre lui-même au conseil d'un comté voisin.

Le personnel minimum devrait être ainsi constitué:—

(a) *Organisateur et avisé agricole*, qui devra, règle générale, surveiller les travaux agricoles et d'horticulture faits dans le comté, et remplir les fonctions de secrétaire du comité d'enseignement agricole ou du sous-comité. Il devra se mettre en relations suivies avec l'exécutif de tout centre auquel le comté est adjoint. Il devra (en autant que ses autres fonctions le lui permettent) faire de l'enseignement lui-même, mais dans le cours ordinaire des choses, il lui faudra le concours d'instructeurs compétents.

La principale fonction de sa charge sera d'entrer en relation avec les fermiers et autres agriculteurs, et, dans ce but, de visiter les marchés locaux, les expositions, les clubs de cultivateurs, ainsi que les fermes des particuliers et les petites propriétés. Il discutera avec les cultivateurs diverses questions, telles que les maladies des récoltes et des animaux, les engrais, les moissons, les ravages des insectes, etc., et il leur donnera des conseils sur ces sujets. Il distribuera des petits livres ou brochures traitant des travaux de la campagne (du genre de ceux que publie le Conseil de l'Agriculture), les expliquera, et, s'il y a lieu, en fera l'objet de discussions. Il organisera et surveillera des expériences explicatives et des terrains de démonstration. Il organisera des cours d'enseignement sur des sujets se rapportant au travail de la ferme, et tiendra des concours avec prix pour des travaux tels que la fabrication des haies, le creusage des fossés, la couverture en chaume, etc.

Après s'être complètement familiarisé avec le comté, il recommandera au comité l'établissement de centres permanents pour l'enseignement agricole, tels qu'instituts de culture, écoles d'hiver, etc.

(b) *Instructeur d'horticulture*, qui donnera des cours d'instruction aux centres autorisés, procédera à des expériences démonstratives conduites selon les méthodes reconnues en horticulture, et aidera de ses conseils les petits propriétaires, les concessionnaires, les villageois et autres. Il sera spécialement chargé du travail se rapportant aux jardins scolaires et de l'étude de la nature se rattachant à ces derniers. Dans les comtés où l'horticulture est d'une importance particulière, il vaudrait mieux que les fonctions de l'instructeur en horticulture soient distinctes de celles de l'organisateur agricole. Il devra aussi entrer en relations avec tout centre d'instruction en horticulture auquel le comté est affilié, et après entente à cet effet, pourrait y donner des leçons.

(c) Dans la plupart des comtés il faudra également un instructeur en industrie laitière, qui dirigera une école de laiterie fixe ou migratoire et, au besoin, fournira aux cultivateurs et autres des renseignements sur l'industrie laitière. Dans plusieurs comtés il faudrait que l'enseignement sur les diverses branches de l'industrie laitière soit confié à des professeurs distincts.

11. A ce personnel minimum, il faudrait ajouter—

(a) Des enquêteurs et des analystes de haute compétence, que l'on recrutera ordinairement parmi le personnel du centre auquel le comté est affilié, ou de quelque université ou collège agricole.

(b) Des instructeurs sur certaines branches particulières de l'industrie, e.g. l'art vétérinaire et l'hygiène du bétail; l'élevage des volailles, l'apiculture, la fabrication du cidre, la culture du houblon et d'autres travaux manuels comme la construction des haies, la couverture en chaume, la tonte des troupeaux, etc.

Dans la plupart des cas, ces instructeurs pratiques devront être des membres réguliers du personnel de comtés plus importants ou groupés; mais dans d'autres cas (comme par exemple pour les travaux manuels) on trouvera plus avantageux de recourir aux services d'experts de la place en cas de besoin.

(c) Un instructeur en sylviculture, que l'on obtiendra de l'un des centres de sylviculture autorisés.

(d) Des organisateurs et des instructeurs en économie agricole, comme par exemple: la coopération et les banques de crédit à l'usage des cultivateurs, la classification et la vente des produits, l'assurance du matériel, etc. Règle générale, ces instructeurs et organisateurs auront à desservir une étendue plus considérable que les comtés, et ils seront recrutés par l'entremise d'un corps central, tel que la Société d'organisation agricole, subventionnée par le gouvernement ou par les conseils de comtés dont ces instructeurs relèvent.

Bien que cela, à strictement parler, puisse dépasser les bornes de notre sujet, à notre avis, il est essentiellement important que le personnel agricole d'un comté soit sous le contrôle d'un comité spécial ou d'un sous-comité du conseil de comté, conformément à la recommandation du comité départemental de l'enseignement agricole contenue dans le paragraphe 117 de son rapport.

Le paragraphe en question se lit comme suit:

«Chaque comté sera libre d'adopter le système le plus approprié à ses besoins, mais le comité tient à appuyer fortement sur l'avantage d'un comité spécial dans chaque comté, ou d'un équivalent, pour voir à l'organisation et à la direction de l'enseignement agricole. De plus, afin de gagner la confiance des classes agricoles, il est essentiel que ce comité spécial comprenne un fort contingent de membres occupés, ou immédiatement intéressés, à l'agriculture ou à ses industries connexes.»

L'EXEMPLE DU LANCASHIRE.

Suit un état du personnel dont on dispose actuellement pour le Lancashire, comté dans lequel on fait de la culture mixte :

Etendue.	Population.	Nombre des propriétés agricoles.	
		Possédées ou possédées en partie.	Affermées ou en partie affermées.
1,089,255 acres.....	1,751,449	1,841	17,718

Personnel de comté permanent.—

1. Organisateur ou secrétaire d'agriculture, d'horticulture, et conférencier agricole.
2. Conférencier agricole.
3. Conférencier en agriculture et en bactériologie.
4. Conférencier et instructeur en horticulture.
5. Instructrice en industrie laitière (à l'école de laiterie du comté).
6. Aide-instructrice laitière (à l'école de laiterie du comté).
7. Instructrice ambulante en industrie laitière.
8. Instructeur ambulant pour la fabrication du fromage (pour la saison seulement).
9. Instructrice en aviculture (à l'école d'aviculture du comté), ainsi qu'une instructrice ambulante.
10. Aide-instructrice (à l'école d'aviculture du comté).
11. Analyste ambulant préposé à l'inspection du lait.

Personnel n'enseignant qu'une partie du temps.—

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Conférencier en chimie. 2. Conférencier en chimie agricole. 3. Conférencier en botanique et en géologie. 4. Conférencier en art vétérinaire. 5. Conférencier en génie et mécanique. 6. Conférencier en physique. | <ol style="list-style-type: none"> 7. Conférencier en mathématiques. 8. Conférencier sur l'anglais. 9. Professeur de comptabilité. 10. Professeur de dessin. 11. Instructeur en menuiserie. 12. Instructeur en apiculture. |
|--|--|

COÛT INSIGNIFIANT PROPORTIONNÉMENT AUX AVANTAGES.

Dans le mémoire du conseil de l'instruction publique d'Angleterre, publié en 1911, on cite l'expérience d'un comté de grandeur moyenne, démontrant qu'un travail similaire à celui que l'on vient de décrire, mais moins complet, peut être accompli d'une manière tout à fait efficace avec un budget se totalisant à \$12,500. Si l'on y ajoute le maintien d'une ferme-école, on estime à environ \$15,000 le montant total annuel des déboursés à faire, à part les charges imputables sur le compte du capital.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Le même mémoire dit : « Dans tous les endroits où ce système a produit d'excellents résultats, les cultivateurs s'accordent à reconnaître que les frais en sont insignifiants proportionnellement aux avantages qu'en retire la collectivité agricole. »

LEÇONS DE BELGIQUE.

En France et en Belgique, le travail fait par les instructeurs ambulants a été remarquablement profitable. Le rapport de M. R. B. Greig au Conseil de l'instruction publique d'Angleterre, en 1912, dit :

C'est un fait généralement admis que le principal facteur du progrès merveilleux accompli au cours du dernier quart de siècle, dans l'agriculture belge, est le travail de l'agronome d'Etat ou de l'instructeur agricole ambulant. On est à même de constater les résultats de son enseignement de diverses façons, et d'une manière assez précise en consultant les statistiques agricoles; on y voit que la production des fermes de la Belgique s'élève à £10,000,000 de plus par année qu'il y a 25 ans, et ce, à un budget ne dépassant pas les £40,000 par année pour toute espèce d'enseignement agricole. Ce qui est actuellement la population la plus dense de l'Europe subsiste presque complètement du produit de ses propres fermes, et le rendement moyen de celles-ci est de £20 par année par acre, à opposer à moins de la moitié de cette somme pour les fermes d'Angleterre.

Les agronomes d'Etat, qui sont postés, seuls ou en plus grand nombre, dans chaque commune, soulevèrent d'abord un peu d'opposition et rencontrèrent beaucoup d'apathie. Pendant les premières années ils donnèrent des conférences particulières à un centre quelconque où le conférencier croyait pouvoir réunir un auditoire, mais lorsque l'intérêt grandit ils firent de ces conférences des cours suivis, et maintenant leur enseignement se base sur dix groupes de sujets parmi lesquels on fait le choix d'un cours de dix conférences données à divers intervalles pendant les mois d'hiver.

Les groupes sont:

- (1) Conceptions générales de l'agriculture.
- (2) L'alimentation rationnelle des bestiaux.
- (3) Zoo-technique et hygiène de la ferme.
- (4) Manipulation rationnelle du lait, du beurre et du fromage.
- (5) Tenue des livres et comptabilité agricoles.
- (6) L'élevage des volailles.
- (7) Loi rurale.
- (8) Notions élémentaires d'économie rurale.
- (9) Coopération et assurance.
- (10) L'hydraulique en agriculture.

Un village choisit un cours de ces groupes et l'agronome d'Etat prend des mesures pour se procurer un personnel enseignant qu'il recrute, pour la plus grande partie, parmi des spécialistes. Règle générale un certain nombre de cultivateurs, de chimistes, de gérants de laiteries, et de comptables qui sont qualifiés par l'enseignement et l'expérience dans leurs spécialités respectives, sont employés pour une partie du cours et ils reçoivent un honoraire pour chaque conférence. Un agronome d'Etat peut avoir ainsi dix à quinze collègues sous sa direction et surveillance. Au Canada on a fait avec succès l'essai d'un système ressemblant quelque peu à celui-ci. Les grandes lignes qui sont indiquées sont celles sur lesquelles on a basé le mode maintenant en usage dans les comtés anglais, avec cette différence importante que, règle générale, il n'y a pas de cours suivi d'instruction dans un même village pendant tout l'hiver. De ce déploiement d'activité intellectuelle en Belgique est résulté en peu de temps une plus grande prospérité dans les campagnes de ce pays, comme l'attestent, non seulement l'accroissement du revenu national agricole, mais encore les nombreuses sociétés coopératives (dont quelques-unes comptent jusqu'à 50,000 adhérents), les associations d'assurance du matériel, les banques de crédit et les laiteries de cultivateurs en fonctionnement un peu partout.

FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS DE DISTRICT DANS L'ONTARIO.

Nous avons donné ces renseignements sur la Belgique dans le but principal de faire ressortir le fait que le travail y est organisé systématiquement, et qu'un agronome d'Etat peut avoir de 10 à 15 collègues sous sa direction et surveillance.

* Composant le personnel du département de l'agriculture de l'Institut Harris, Preston.

Cela s'applique également à un organisateur de comté et à un instructeur en Angleterre.

Le Dr C. C. James, à cette époque sous-ministre de l'Agriculture pour la province d'Ontario, a fourni des renseignements précis sur cette question à la Commission de Conservation, lors de son assemblée annuelle en janvier 1911. Son rapport sommaire du travail entrepris par le représentant de district du comté de Dundas, Ont., se lit comme suit :

1. Faire personnellement la connaissance de plusieurs citoyens de mon district et me faire connaître d'eux de façon à gagner leur confiance.
2. Travail consultatif du bureau, personnellement et par correspondance.
3. Cours abrégé de trois mois pour garçons à l'institut collégial.
4. Organiser et donner des cours abrégés de 3 jours (5 cours abrégés, à l'institut pomologique).
5. Organiser et faire l'inspection de clubs de cultivateurs.
6. Aider à la direction d'excursions aux centres d'enseignement—(2 au collège Macdonald au cours de 1910).
7. Travail préliminaire en vue de l'organisation de sociétés d'horticulture.
8. Intéresser les sociétés agricoles et les cultivateurs aux concours de blés et autres grains sur pied.
9. Distributions aux cultivateurs méritants de graines de semence provenant des champs primés au concours de récoltes de 1909.
10. Démonstrations (trois) sur l'arrosage de la moutarde au moyen du pulvérisateur.
11. Faire des tracés de drainage pour les cultivateurs. Démonstrations de drainage.
12. Démonstrations des avantages du drainage souterrain par l'égouttement de la partie basse des terrains d'école, 6 acres.
13. Direction des terrains de démonstrations sur l'emplacement de l'école. Lots d'une superficie de 3 acres.
14. Diriger des expériences sur la fertilisation, sur trois fermes différentes.
15. Diriger des concours pour garçons sur la manière de juger le bétail vivant aux expositions d'automne—4 en tout.
16. Exposition à la foire du comté de Morrisburg: Insectes, maladies des plantes, mauvaises herbes, produits de vergers arrosés au pulvérisateur, matériel d'arrosage au pulvérisateur, appareils, etc.; produits de terrains de démonstration, distribution de bulletins, etc.
17. En 1909, pendant l'exposition, exécution, sur place, de véritables travaux de drainage. Démonstration sur le nivellement, le régalement, etc.
18. Démonstration de bonne culture de verger par l'entretien personnel (le mien et celui de mon aide) de quatre vergers; surveillance constante et direction de l'entretien d'un autre.

Les représentants de district entreprennent diverses sortes de travaux dans différentes régions selon les conditions et besoins de ces endroits. Leurs fonctions sont aussi variées que les conditions de la vie rurale de l'endroit. A certains moments le représentant aura à donner une ou deux conférences, et ensuite à faire des démonstrations pratiques; une autre fois, il lui faudra faire des recommandations concernant quelque problème d'agriculture. Il ne semble guère possible à un seul homme de s'acquitter d'une manière satisfaisante et efficace de fonctions aussi variées, surtout si l'on considère que dans chaque division on s'attend à un service de plus en plus étendu et que les besoins se font plus pressants.

APERÇU DU TRAVAIL POUR UN COMTÉ.

Les matières d'importance première qu'il convient de suivre à l'heure actuelle au Canada sont :—

- (1) Visites d'inspection et instruction, ainsi que recommandations aux cultivateurs sur leurs propres fermes.
- (2) Convoquer les cultivateurs en assemblées champêtres pour y discuter les récoltes, la culture fruitière, le bétail vivant, etc.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

(3) Intéresser les instituteurs de campagne à l'enseignement rural élémentaire dirigé de façon à servir plus tard au cultivateur et à celui qui habite la campagne.

(4) Organiser et prendre une part active à des cours d'instruction en agriculture élémentaire et jardinage scolaire pour les instituteurs de campagne à des endroits qui conviendront.

(5) Organiser des réunions et expositions annuelles pour y faire voir les travaux de l'année et le progrès accompli dans l'enseignement agricole.

(6) Organiser des cours abrégés de deux à quatre jours à des centres convenables par tout le comté ou district.

(7) Organiser des cours de plus longue durée pour l'instruction systématique pendant quatre mois de l'hiver. Ces cours peuvent être calqués sur les cours abrégés que l'on donne en Irlande ; on y consacrerait deux demi-journées par semaine dans chaque endroit et on les donnerait à trois centres chaque semaine.

(8) Organiser et donner des conférences aux clubs de cultivateurs, aux instituts agricoles et autres organisations locales.

(9) Faire des recommandations par correspondance et faire des rapports sur les spécimens d'insectes nuisibles, de mauvaises herbes, de terre, etc., qui sont envoyés pour examen.

(10) Distribuer des bulletins et autres imprimés publiés par le ministère de l'Agriculture et le bureau de l'Education.

En général, ces instructeurs pourraient faire un travail semblable à celui que font actuellement les représentants de district dans Ontario et Québec. On pourrait y ajouter, selon les conditions de chaque district, des fonctions comme celles qui suivent :

(a) Ils (les instructeurs) pourront servir de coordonnateurs entre le travail de l'école et les projets agricoles que les élèves des écoles rurales intermédiaires et des écoles rurales supérieures apportent à la maison pour les y exécuter.

(b) Ils pourraient organiser des cours abrégés d'enseignement pour les jeunes gens qui ne fréquentent pas les écoles rurales intermédiaires et les écoles rurales supérieures.

On pourra donner ces cours à un endroit durant deux demi-journées en une semaine. Pareil système permettrait à l'instructeur ambulant de district de diriger en même temps un cours à trois centres différents.

Les cours devront être donnés dans un ordre de succession progressive, et un cours de lecture devra être inscrit au programme de chacun d'eux.

(c) Ils (les instructeurs) devraient aussi faire de courtes démonstrations systématiques sur le sol, les récoltes, le bétail vivant, les instruments aratoires, etc., pour la population adulte.

(d) Aussitôt qu'il sera reconnu pratique, ils pourraient s'associer au travail d'une association d'amélioration du voisinage ou à une ferme de démonstration de la localité, semblable à celles auxquelles a pourvu le comité des terres de la Commission de la Conservation.

(e) Aussitôt qu'il sera reconnu pratique, ils devraient s'affilier aux cours abrégés dont il est question dans la section 8 : Ecoles d'agriculture et de science ménagère de comté ou de district.

ADULTES ET JEUNES ÉLÈVES.

Il est nécessaire d'établir une distinction claire et suivie entre le genre d'instruction et de démonstration à donner aux élèves adultes qui font des travaux de la ferme leur principale occupation, et l'assistance éducative à donner aux élèves dans les écoles intermédiaires rurales et les écoles supérieures rurales.

Au moment où ils rencontrent leur instructeur, les élèves adultes possèdent une grande expérience dans la manière de faire les choses, et ils connaissent le côté pratique des travaux agricoles. Il leur faut l'instruction (information et direction) afin de comprendre le «pourquoi» des opérations agricoles, et des recommandations (explications et renseignements) sur les diverses méthodes d'administration, ainsi que les principes sur lesquels reposent les systèmes et méthodes d'exploitation agricole, comme, par exemple, la conservation de la fertilité du sol, le choix des graines de semence, l'émondage des mauvaises herbes, la culture alternante, l'entretien du bétail vivant, etc.

D'un autre côté il est bon que l'instructeur donne aux jeunes élèves des problèmes à étudier sur des projets agricoles faisant partie du cours (ou une série d'expériences réparties dans un ordre convenable). Son concours le plus précieux consistera à donner au travail à faire sur un sujet agricole une tournure didactique ou instructive; à établir l'ordre dans lequel ces divers projets agricoles devraient être étudiés, et indiquer les sources où l'on pourra puiser les renseignements nécessaires. Lorsqu'il s'agit de jeunes élèves, il vaut mieux qu'ils fassent eux-mêmes ces recherches plutôt que de recevoir ces renseignements tout prêts à être assimilés, au cours d'une leçon.

Un des instructeurs de district pourrait devenir surintendant de comté, surveiller et mettre en corrélation tout l'enseignement technique industriel relatif au développement d'un comté ou d'une plus grande région. Après la première ou la deuxième année, il faudrait plus d'un instructeur dans un comté de grandeur ordinaire.

B : INSTRUCRICES EN SCIENCE MÉNAGÈRE

Celles-ci pourraient se charger, pour la diffusion de la science ménagère dans le district, d'un travail semblable à celui qu'entreprennent les instructeurs ambulants de district ou résidants pour l'avancement de l'agriculture.

1. Pour commencer, une instructrice ambulante en art ménager pourrait enseigner, une demi-journée par semaine pendant une période de 20 semaines, à une classe de femmes organisée par un institut de femmes, ou une autre organisation semblable, de l'endroit.

L'instructrice ambulante pourrait consacrer l'autre moitié de la journée à poursuivre le travail avec les filles et l'institutrice de l'école locale (élémentaire, intermédiaire ou supérieure).

2. Elles devraient aussi, lorsque le besoin s'en fait sentir, s'occuper, en qualité de coordonnatrices, des projets d'art ménager qu'étudient à la maison les élèves fréquentant les écoles rurales intermédiaires et les écoles rurales supérieures.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

3. Ces instructrices devraient donner des conférences démonstratives sur l'art culinaire et les travaux du ménage, principalement dans le but de forcer l'attention du public à se porter sur la voie à suivre pour la direction d'un enseignement systématique.

4. Dès que la chose pourra se faire, elles devraient s'affilier aux cours abrégés d'une école ménagère de comté ou de district, dans la campagne, ou d'une école ménagère intermédiaire dans une ville.

Dès qu'il sera possible de le faire, elles devraient travailler de concert avec les associations d'amélioration du voisinage, semblables à celles pour lesquelles le comité des terres de la Commission de la Conservation a pris des dispositions.

Il importe de bien se rappeler qu'il existe une différence essentielle et fondamentale entre le genre d'instruction et de démonstration qui convient aux femmes et celui dont les filles d'écoles pourraient profiter avantageusement. Presque tout ce qui a été dit sous la rubrique: «Adultes et jeunes élèves», s'applique dans le cas présent.

Après un ou deux ans, il faudrait plus d'une seule instructrice pour un comté de grandeur ordinaire.

Cette question est traitée plus au long dans le chapitre sur les Cours (ou écoles) d'art ménager.

SECTION 8: ÉCOLES AGRICOLES ET MÉNAGÈRES DE COMTÉ OU DE DISTRICT.

Ces écoles peuvent rendre à la classe rurale les mêmes services que les écoles techniques intermédiaires rendent à la population industrielle, pour les apprentis, les ouvriers expérimentés, les contremaîtres et les surintendants, dans les villes.

Cours : d'un à deux ans, ainsi que cours abrégés d'un à trois mois sur des sujets spéciaux et les travaux manuels. Ces cours comporteraient une série d'expériences conduites dans un ordre de succession convenable et de façon à permettre à l'élève d'acquérir, (1) une connaissance plus approfondie des principes sur lesquels reposent les systèmes, méthodes, opérations et procédés de son propre métier ; (2) des connaissances plus étendues et plus d'habileté dans la manière de travailler le sol, de diriger les récoltes, de disposer des produits du bétail vivant et de gouverner la maison, ainsi que de se familiariser avec l'emploi des machines, des outils et des ustensiles, et les travaux de la ferme en général.

Il importe d'établir la distinction qui existe entre le genre d'instruction et de démonstration convenant aux élèves adultes qui ont acquis une grande expérience par un travail pratique, et le genre d'enseignement donné pour venir en aide aux élèves des écoles rurales intermédiaires et des écoles rurales supérieures.

Lorsque les élèves adultes prennent contact avec l'instructeur, ils ont acquis beaucoup d'expérience dans la manière de faire les choses, et ils connaissent le côté pratique des travaux de la ferme. Il leur faut l'instruction, l'information et la direction nécessaires pour leur faire comprendre le «pourquoi» des opérations agricoles ; il leur faut des recommandations, des explications et des renseignements sur les diverses méthodes administratives, de même qu'ils doivent

connaître les principes sur lesquels reposent les systèmes et méthodes d'exploitation agricole, comme par exemple la conservation de la fertilité du sol, le choix des graines de semence, l'émondage des mauvaises herbes, la culture alternante, l'entretien du bétail vivant, etc.

D'autre part, il est bon que l'on donne aux jeunes élèves des écoles rurales intermédiaires et supérieures des problèmes à résoudre sur des projets agricoles faisant partie du cours. Pour eux le professeur ne saurait être plus utile qu'en donnant au travail qu'il leur donne à faire sur un projet agricole une tournure didactique ou instructive ; en établissant l'ordre dans lequel ces divers projets-écoles doivent être étudiés et indiquant les sources où l'on pourra puiser les renseignements nécessaires. Lorsqu'il s'agit de jeunes élèves, il vaut mieux qu'ils fassent eux-mêmes ces recherches plutôt que de recevoir les renseignements tout prêts à être assimilés, au cours d'une leçon.

Ces écoles agricoles de comté ou de district seraient des écoles où l'on pensionne les élèves, et partout où la chose pourra se faire, il faudrait mettre le même local à la disposition des écoles sociales pour jeunes gens aux époques de l'année où l'on n'y donne pas de cours réguliers.

On se servirait aussi du même local pour y donner des cours abrégés ou spéciaux sur certaines matières, telles que l'industrie laitière, la culture des fruits, des légumes et des fleurs, l'aviculture, l'apiculture, etc.

Les classes et les cours que l'on donnera à ces écoles agricoles de comté ou de district se rapprocheraient sensiblement des cours de deux années que l'on donne actuellement dans les collèges agricoles du Canada. Il existe une différence essentielle en ce sens que les cours auraient pour objet, non pas de préparer l'élève à poursuivre ses études agricoles dans un collège, mais de la préparer spécialement à continuer le travail sur la ferme même. (Voir les rapports sur les écoles de Ménomonie, Wis. et de Ménominie, Mich.)

SECTION 9: ÉCOLES SOCIALES POUR JEUNES GENS.

Au Danemark, les écoles supérieures populaires ont été fondées pour servir de supplément à l'enseignement général des écoles élémentaires. Elles ont pour but de développer les vertus patriotiques et sociales d'un ordre élevé chez les individus et chez les collectivités. Les écoles agricoles en sont dérivées, et c'est parmi elles que toutes les écoles professionnelles recrutent de nouveaux élèves. Chez les Danois eux-mêmes on les considère comme les principaux facteurs contribuant à la conservation et à l'avancement de la prospérité et de la force nationales.

Ce sont des écoles où les élèves ont leur résidence. En hiver, les jeunes garçons les fréquentent pendant cinq mois ; et durant l'été, les jeunes filles y suivent des cours de trois mois.

Dans la plupart des cas, les écoles sont la propriété de particuliers qui les dirigent sous la surveillance de l'État. Le gouvernement leur accorde de légers subsides et ils exigent des contributions. L'État distribue un grand nombre de bourses aux jeunes garçons et aux jeunes filles. Ces bourses représentent environ

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

la moitié du total des frais qu'un élève aurait à encourir pour ses contributions, y compris sa pension, son entretien, etc. Ordinairement, la moitié des élèves fréquentant une école se compose de ces boursiers.

On compte environ 70 écoles supérieures au Danemark, et l'on estime que près de 7,000 jeunes gens fréquentent ces écoles chaque année. Cela équivaut à un sur cinq de tous les jeunes gens de la population rurale qui, chaque année, atteignent l'âge de 18 ans.

Il semble qu'il serait d'un grand avantage pour la population rurale du Canada d'établir des écoles de ce genre. Pour commencer on pourrait organiser, pendant les vacances d'été, des cours pour les jeunes filles, dans quelques institutions qui existent déjà, par exemple, aux collèges agricoles ou à d'autres écoles ou collèges.

On pourrait aussi organiser ces cours conjointement avec les écoles agricoles et ménagères de comté ou de district dont il est question dans la division V.

Pour y être admis, les aspirants devraient être âgés de 18 à 25 ans et fournir, à la satisfaction du principal ou du comité d'admission, des preuves de leur honorabilité et des connaissances qu'ils possèdent déjà.

La durée des cours serait de trois à cinq mois, et les jeunes gens ne devraient pas suivre ces cours en même temps que les jeunes filles.

Dans la préparation des cours et dans la manière de les donner, on devrait surtout viser à cultiver et à développer chez les jeunes gens le sens de la responsabilité qui leur incombe au point de vue de la vie et de ses circonstances favorables, des devoirs sociaux, de l'esprit public et de l'attachement au pays.

On devrait accorder une attention particulière à l'histoire du Canada et de l'Angleterre, à la littérature, au choix des livres à lire, au chant, à la culture physique, et aux devoirs de citoyen. (A ce sujet, voir le rapport au long sur les écoles supérieures du Danemark, dans la partie III.)

SECTION 10: ÉCOLES POUR APPRENTIS AGRICULTEURS.

Sur le continent européen, en Irlande, et dans une certaine mesure en Angleterre, ces écoles s'appliquent particulièrement à cultiver chez les jeunes gens l'adresse des mains et à les initier aux travaux usuels de la ferme, tels que le labourage, les semences, la mise en meule, le battage des grains, etc. On trouvera dans le rapport sur l'école pour apprentis agriculteurs de Clonakilty, en Irlande, tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les fermes-écoles dont le but est d'initier aux travaux ordinaires de la ferme ne sont nécessaires que dans les régions de colonisation du Canada relativement récente. Dans les districts plus anciens, un élève, avant d'être admis à l'école agricole du comté ou du district, est censé avoir travaillé assez longtemps sur la ferme pour être complètement initié à tous ces travaux. En même temps, il ne faut pas oublier que les travaux réellement pratiques de la ferme, en plusieurs endroits du Canada, sont considérablement inférieurs au degré de perfection normale atteint en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en France et au Danemark.

Ce n'est que progressivement et en y mettant du temps que l'on pourra remédier à cet état de choses. On y réussira peut-être le plus facilement au moyen des projets agricoles coordonnés que l'on donne à étudier aux élèves des écoles rurales intermédiaires et des écoles rurales supérieures. Le prestige et les leçons des instructeurs ambulants ne pourraient manquer d'avoir aussi une répercussion sensible sur l'habileté à apporter dans l'exécution des travaux de la ferme et sur les fruits qui en découlent.

FERMES-ÉCOLES.

L'endroit le plus convenable pour qui veut apprendre l'agriculture est sans contredit une ferme que l'on administre tout comme un établissement de commerce est exploité dans le but de procurer à son propriétaire ou à celui qui le fait valoir la subsistance en même temps que de l'expérience. Les fermes-écoles, où les jeunes gens pourraient s'initier aux travaux agricoles et aux meilleures méthodes administratives, rendraient de grands services à ceux qui, arrivant d'autres pays, viennent au Canada sans aucune notion des travaux de la ferme exécutés dans les conditions particulières au Canada, ou des instruments ou outils en usage dans le pays qu'ils adoptent. Dans les districts où les nouveaux colons viennent de pays dont le climat, la nature du sol et les méthodes de culture diffèrent de ceux du Canada, il serait surtout très avantageux de choisir une ferme et d'en faire une ferme modèle où l'on recevrait ces gens pour leur faire suivre des cours abrégés d'une durée variant d'une semaine à la fois jusqu'à une plus longue période, suivant leurs besoins.

Pour ces districts la Commission recommande d'établir une ferme modèle sur des bases ressemblant quelque peu à celles auxquelles a pourvu le comité des terres de la Commission de la Conservation. Cette école pourrait servir de lieu de résidence à un instructeur ambulant. Pour servir de complément aux leçons et aux conseils que cet instructeur leur donnerait sur leurs propres fermes, ce dernier pourrait, de temps à autre, inviter les nouveaux-venus à se réunir en groupes à la ferme-école, où il leur donnerait des leçons expérimentales et démonstratives sur les travaux et les méthodes agricoles les plus propres au district et aux ressources dont disposent ceux qui s'y établissent. De cette façon on pourrait, dans une grande mesure, empêcher la perte de temps, la perte des récoltes qui quelquefois en résulte, et le désenchantement que, pendant une ou plusieurs années, éprouve fort souvent le commençant. Le résultat, quel qu'il soit, ne peut qu'être à l'avantage économique de la population entière, non pas simplement parce que le cultivateur sera en état de réduire ses dépenses dès le début et de se prémunir contre toute perte, mais parce que ces nouveaux colons acquerront ainsi de l'expérience, des connaissances, et partant plus d'ambition. Les avantages découlant de ces écoles auraient une répercussion heureuse sur les individus eux-mêmes, sur leur entourage, de même que sur le commerce en général et sur les moyens de communication.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

SECTION 11: COLLÈGES AGRICOLES.

Les collèges agricoles d'Europe ne diffèrent pas des collèges agricoles canadiens à tel point qu'il soit nécessaire de faire ici un exposé détaillé de leurs programmes. La grande différence existe dans le fait que les collèges agricoles canadiens visent ouvertement à préparer les jeunes gens qui plus tard retournent sur la ferme pour se livrer à l'agriculture. Ces collèges revendiquent le mérite du progrès accompli par elles dans ce sens. D'un autre côté, les collèges agricoles d'Europe ont pour objet défini l'entraînement des jeunes gens en vue du service professionnel en rapport avec la vie agricole et rurale.

La Commission est d'avis que le temps est venu pour les collèges agricoles du Canada de viser à un but semblable et d'adopter cette méthode d'enseignement. Nous avons un besoin tellement pressant d'hommes capables et bien au courant, que nos collèges agricoles, avec les moyens dont ils disposent actuellement, ne sauraient les fournir en nombre suffisant pour faire face à la situation.

FORMATION DE SERVITEURS PUBLICS.

Pour répondre à ce besoin, la Commission est d'avis que les collèges agricoles soutenus par les fonds publics devraient s'occuper principalement de la formation de ceux qui se destinent à servir la classe agricole. Etant données les conditions existantes, on a raison de croire qu'un grand nombre de cultivateurs ne sauraient être dans des circonstances favorables qui leur permettent de délaïsser leurs travaux afin de suivre un cours complet dans un collège agricole. L'utilité d'un collège agricole peut s'étendre à toutes les classes par la diligence, le savoir, et le caractère des hommes et des femmes que le collège aura formés pour le service professionnel ; et c'est par la formation de tels hommes ou femmes que le collège agricole servira le mieux les intérêts de la population rurale.

L'entraînement et la formation de travailleurs d'expérience pour la ferme devraient être du ressort de l'école élémentaire, des cours ruraux intermédiaires, de l'école rurale supérieure, de l'école agricole de comté, ainsi que des cours abrégés donnés aux centres de district et qui sont tous d'un accès facile aux cultivateurs. Le cultivateur proprement dit qui peut suivre un cours complet dans un collège agricole en retirera des avantages d'une nature personnelle et sera le seul à en profiter.

Ce qui précède concorde avec les systèmes d'enseignement technique industriel en usage en Allemagne et dans d'autres pays à l'intention des ouvriers dans le domaine industriel et technique. L'artisan employé dans l'atelier ou la fabrique, ainsi que le contremaître, reçoivent leur enseignement aux cours de perfectionnement, et aux écoles techniques inférieures et intermédiaires. Il n'y a que ceux qui sont appelés à occuper un rang supérieur dans leur sphère particulière et à devenir administrateurs industriels, ou encore, qui se destinent au professorat, qui suivent le cours complet dans un collège technique.

Ce système est également d'accord avec les méthodes suivies au Danemark et en Allemagne pour l'enseignement à donner aux cultivateurs dans les centres ruraux.

FORMATION DES PROFESSEURS D'AGRICULTURE EN ALLEMAGNE.

En Allemagne on reconnaît la formation des professeurs comme une chose essentielle dans tout ordre d'enseignement. Avant d'être officiellement reconnu comme tel, le professeur dans une ligne quelconque doit unir à son expérience professionnelle ou de métier, un entraînement supplémentaire dans l'art d'enseigner. En outre des aptitudes ordinairement requises, le personnel de conférenciers ambulants soutenus par le ministère de l'Agriculture doit être doué d'une certaine facilité de parole et pouvoir engager la discussion au besoin. Les règlements officiels relatifs à la préparation des professeurs d'agriculture sont clairs et formels.

Il y a en Prusse deux séminaires pédagogiques bien connus où l'on prépare les professeurs à ce travail—l'un à Hildesheim et l'autre à Weillburg. Les derniers règlements officiels à ce sujet stipulent qu'après le 1er avril 1911 personne ne pourra être nommé professeur d'agriculture, même dans les écoles agricoles élémentaires recevant des subventions d'Etat, à moins de posséder des certificats attestant (1) qu'il possède au moins l'instruction générale requise pour ceux qui sont admis au service militaire d'un an ; (2) que pendant quatre ans il a fait, sous une surveillance convenable, des travaux agricoles d'une nature pratique ; (3) qu'il a suivi, pendant trois ans, des cours d'agriculture d'ordre supérieur dans une université ou dans une école supérieure technique, et qu'il a subi l'examen pour le professorat en agriculture ; (4) qu'il a suivi avec succès un cours professionnel dans une école normale.

PRÉPARATION DES EXPERTS ET DES CHEFS DE GROUPE EN IRLANDE.

A maintes reprises on a fait allusion à la ligne de conduite et aux méthodes suivies en Irlande. On recommande aux autorités canadiennes le système adopté par le Bureau de l'agriculture et de l'enseignement technique d'Irlande pour la formation de ceux qui doivent diriger dans le domaine agricole. Le Bureau de l'agriculture d'Irlande a eu la bonne fortune d'être organisé à la suite d'une étude complète et approfondie des systèmes en usage dans les principaux pays d'Europe. Dans son organisation on a procédé de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles du meilleur de ce que l'on avait appris de ces pays. Après quelque douze ans d'expérience, en accordant une latitude raisonnable à des fonctionnaires de haute compétence, d'un entraînement supérieur, désintéressés et animés de l'esprit public, que l'on avait chargés du travail, ce que l'on trouve dans le bureau de l'agriculture d'Irlande comprend maintenant une grande partie de ce que la Commission a trouvé de mieux en Europe. Il ne faut pas croire pour cela, ni doit-on le laisser entendre, que le degré de perfection auquel est parvenue l'Irlande au point de vue de l'enseignement, pendant ce court espace de temps, soit le même que celui atteint par l'Allemagne, la France et le Danemark, pays où l'Irlande a puisé les leçons qu'elle a su si bien mettre à profit.

Le système employé par le conseil pour la formation d'hommes versés dans l'art de l'agriculture, au Collège agricole Albert de Glasnevin et au Collège royal scientifique de Dublin, lui permet de disposer d'experts de haute compétence.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Les cours que l'on donne aux femmes à l'institut Munster de Cork et à l'école centrale d'économie domestique de St. Kevin's Park, Dublin, contribuent au recrutement des femmes professeurs.

PRÉPARATION DES INSTRUCTEURS ET DES PROFESSEURS EN ANGLETERRE.

En Angleterre, les autorités s'occupent activement de prendre les moyens nécessaires au recrutement de professeurs mieux préparés pour l'enseignement des matières agricoles. Un document officiel du Conseil de l'instruction publique dont nous avons déjà reproduit des extraits, dit :—

(i) *Instructeurs agricoles.*

On comprend facilement que le bon fonctionnement d'un système d'enseignement rural, tel que décrit dans les chapitres qui précèdent, dépend d'un nombre suffisant de professeurs convenablement préparés. Tout d'abord il faut considérer le nombre d'hommes de grande érudition sur lesquels on peut compter pour faire partie des personnels d'experts des instituts agricoles et d'instructeurs sur les fermes-écoles. On éprouve en effet des grandes difficultés à se procurer de bons hommes pour ces positions. Cela est en partie dû au fait que les salaires offerts par les autorités de l'enseignement dans le comté n'intéressent pas suffisamment les gens à se qualifier pour le travail de comté ou à accepter des positions dans le comté alors que les émoluments offerts pour les positions dans les Indes ou aux colonies sont plus rémunérateurs, et aussi parce que les moyens de préparation dont on dispose ne sont pas toujours appropriés au but visé. La préparation pour les postes plus importants devrait se parfaire dans un collège agricole ou dans une université, et devrait comprendre un cours préliminaire complet sur les sciences servant de base à l'agriculture, de la pratique dans la branche d'agriculture que l'on doit adopter, et une connaissance pratique des sciences qui s'appliquent à cette branche de l'agriculture. Maintenant que les collèges agricoles sont, pour la plupart, reconnus comme des facultés universitaires et qu'ils sont dans une meilleure situation financière, il y a lieu de croire qu'à l'avenir on pourra recruter un nombre suffisant d'hommes convenablement préparés, et l'on compte maintenant sur les autorités de l'enseignement dans le comté pour (1) offrir aux élèves qui font preuves d'aptitudes spéciales des bourses, ce qui leur permettrait de se préparer à devenir des experts, et (2) offrir des émoluments suffisants, laissant ainsi entrevoir la perspective d'un emploi raisonnablement rémunérateur.

(ii) *Professeurs de sciences rurales.*

71. Lorsque le travail * * * doit se poursuivre dans les écoles rurales secondaires, les professeurs de science doivent posséder, en sus de la chimie et de la physique, des connaissances pratiques de biologie, ainsi que des notions d'agriculture ou d'horticulture suffisantes pour donner à leur enseignement une tournure agricole. Dans plusieurs écoles on s'est assuré des services de professeurs compétents en nommant à ces positions des hommes qui ont suivi le cours scientifique d'une faculté agricole universitaire. Dans d'autres écoles, les professeurs de science qui ne possédaient aucune notion de l'agriculture ont suivi les cours des vacances de facultés agricoles, comme celui que l'on donna à Cambridge pendant l'été de 1909 et dont la moitié des élèves étaient des professeurs d'écoles secondaires. Il est à souhaiter, d'une part, que les facultés agricoles, se rappelant qu'elles doivent largement compter sur les écoles rurales secondaires pour recruter des élèves bien préparés, donneront des cours appropriés à l'intention de ceux qui se destinent à l'enseignement des sciences et des cours d'été pour ceux qui enseignent déjà, et, d'autre part, que les autorités locales de l'enseignement et les directeurs d'écoles rurales secondaires procureront aux professeurs de science les moyens de profiter de ces cours et les encourageront à les suivre.

CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE SUR L'ENSEIGNEMENT RURAL.

Plus récemment, la Conférence sur l'enseignement rural publiait un rapport sur la qualification des professeurs de matières agricoles. Au dernier paragraphe du rapport se trouvent les conclusions suivantes de la Conférence :—

13. A notre avis, il y a plusieurs manières de résoudre le problème que suscite le recrutement de nouveaux professeurs ayant les aptitudes requises pour enseigner dans les écoles rurales:—

- (1) Le cours du collège de formation peut s'étendre pour le moins à trois ans pour tous les étudiants, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin pendant la troisième année.

Il n'est pas nécessaire que cette troisième année suive immédiatement les deux premières années.

- (2) Pour les boursiers ou pour ceux qui se destinent au professorat dans les écoles secondaires, on pourrait ajouter au programme des cours spéciaux sur des matières agricoles. En plusieurs cas, ces cours seraient également d'un grand avantage à tous les élèves de l'école.
- (3) On pourrait exhorter les autorités locales d'enseignement à organiser des cours systématiques d'enseignement d'un genre approprié et que suivraient, en aussi grand nombre que possible, les professeurs des écoles rurales secondaires. Le mieux à faire serait de donner ces cours sous la surveillance des professeurs faisant partie des personnels de comté dont il a été question dans le premier rapport de la Conférence, tous les samedis, pendant une période de plus de deux ans, et conjointement avec ces cours du samedi, on pourrait établir des cours additionnels de deux ou trois mois dans un collège agricole ou horticole ou sur une ferme-école. Pendant que les professeurs se livrent à cet entraînement supplémentaire, ils seront remplacés par des maîtres suppléants.
- (4) On pourrait porter les émoluments des professeurs d'écoles rurales à un niveau se rapprochant davantage de ceux que l'on accorde aux professeurs dans les villes, ainsi que leur fournir de plus grandes chances d'avancement que celles dont ils jouissent à l'heure actuelle. Là où la chose n'est pas praticable, les autorités locales de l'enseignement devraient accorder une rémunération spéciale aux professeurs ruraux ayant des aptitudes marquées.

14. D'après les témoignages recueillis, nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle les autorités de comté ne pourraient, pour la plupart, assumer les responsabilités susdites dans une grande mesure, et ce pour des raisons d'ordre financier, et parce que parmi les contribuables l'opinion générale est que la formation des professeurs est une question nationale plutôt qu'une entreprise dont chaque comté doit supporter les frais pour lui-même.

C'est pourquoi nous recommandons—

- (1) Que la durée du cours dans un collège ordinaire de formation soit prolongée d'une année pendant laquelle les professeurs pourraient se spécialiser. Il n'est pas nécessaire que cette troisième année suive immédiatement les deux premières années, et ceux des professeurs qui désirent se spécialiser sur certaines matières pendant cette période auraient la faculté de le faire dans une université ou dans des collèges agricoles ou horticoles ou aux instituts d'agriculture.
- (2) Que les autorités d'enseignement dans chaque comté soient tenues d'établir, à l'intention de leurs professeurs actuels, ou de ceux de leurs futurs professeurs qui n'ont pas suivi le cours d'un collège de formation, des cours du soir, du samedi ou de vacances, et se rattachant à ces cours, des cours de deux ou trois mois dans un collège agricole ou horticole ou un institut agricole, où les professeurs recevraient un enseignement gratuit en même temps que leur salaires réguliers.
- (3) Que les autorités locales d'enseignement doivent encourager les professeurs d'écoles rurales, tant les professeurs en chef que leurs aides, en leur accordant un salaire proportionné à celui que reçoivent les professeurs enseignant dans les villes.
- (4) Que le programme des écoles rurales secondaires soit modifié de façon à comprendre des cours spéciaux sur certaines matières agricoles pour les boursiers et autres se destinant à l'enseignement rural,
- (5) Que le trésorier accorde des subsides plus élevés aux autorités locales d'enseignement d'un comté afin de leur permettre de mettre à exécution les recommandations que nous avons faites dans les alinéas (2) et (3) de ce paragraphe.

PRÉPARATION DES PROFESSEURS D'AGRICULTURE DANS LES COLLÈGES AGRICOLES DES ÉTATS-UNIS.

Dans son rapport de 1911, le Commissaire de l'Instruction publique dit :—

L'introduction de l'enseignement agricole dans le programme des écoles a donné lieu à une plus forte demande pour des professeurs possédant les qualifications requises pour faire le travail, que l'on ne soit en état de fournir à l'heure actuelle. Bien que l'agriculture, en tant que science d'école supérieure, prend rapidement une forme pédagogique, elle est cependant assez avancée dans la période d'expérimentation et d'application de sa théorie pour nécessiter l'emploi de professeurs de formation spéciale. Il n'est probablement pas de facteur qui ait plus contribué à retarder l'enseignement de cette matière dans les écoles publiques que le manque d'instructeurs ayant reçu la formation nécessaire tant au point de vue pédagogique qu'à celui de l'agriculture technique et pratique.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

La majorité de ces professeurs doivent venir des collèges d'agriculture et d'arts mécaniques. Dans le but d'encourager ces institutions à former des professeurs spéciaux pour l'enseignement agricole, le Congrès, dans l'amendement Nelson au bill des crédits pour le département de l'Agriculture, sanctionné le 4 mars 1907, à l'effet de contribuer davantage au maintien des collèges d'agriculture et d'arts mécaniques établis en vertu des dispositions de la loi sur les concessions de terres de 1862 et jouissant des avantages de la loi du 30 août 1890, a ajouté cette clause conditionnelle «que les dits collèges peuvent se servir d'une partie de cet argent pour l'établissement de cours de préparation spéciale pour les professeurs destinés à l'enseignement des éléments de l'agriculture et des arts mécaniques». En vertu de cette loi, chaque État reçoit maintenant un crédit annuel de \$25,000 pour le bien de son collège d'agriculture et des arts mécaniques.

«Au cours de l'été dernier, le Conseil de l'Instruction publique a fait une enquête spéciale dans ces institutions, afin d'établir ce que chacune d'elles faisait pour la formation des professeurs spéciaux pour l'enseignement de l'agriculture. Ces collèges sont au nombre de 50, sans compter les établissements séparés pour les élèves de couleur; 12 d'entre eux ne donnent pas de cours spéciaux pour les élèves qui se préparent à l'enseignement, bien que nombre de leurs diplômés, sans autre préparation que le cours général du collège et des cours techniques d'agriculture, soient devenus instructeurs agricoles dans les écoles secondaires; 3 de ces collèges donnent, au cours des vacances, des cours d'agriculture aux professeurs élémentaires. 13 autres, ayant déjà une division ou école d'enseignement lors de l'adoption de la loi du Congrès, permettent maintenant aux élèves suivant les cours d'agriculture, de choisir certain cours d'enseignement; 10 autres ont ajouté à leur programme d'études des cours de psychologie et d'enseignement général, et 13 autres ont ajouté des divisions d'enseignement agricole; on y donne des cours sur les méthodes d'enseignement agricole et sur l'agriculture à l'école, ainsi que sur la pédagogie en général; 9 donnent des cours spéciaux d'un à deux ans pour les professeurs d'agriculture, et 30 dirigent des écoles d'été où l'on donne des cours à l'intention des professeurs élémentaires. Dans plusieurs cas, les départements d'agriculture donnent une aide spéciale aux instituteurs qui, dans les écoles publiques, enseignent l'agriculture, ainsi qu'un enseignement spécial en pédagogie agricole et en agriculture pour les professeurs enseignant dans les écoles d'été. Parmi les 17 institutions qui existent pour les élèves de race noire, le *Hampton Institute* (Virginie) est le seul qui forme des professeurs spéciaux pour l'enseignement agricole; 8 autres exigent des élèves du leur cours normal qu'ils suivent un cours élémentaire d'agriculture.

UN MOUVEMENT D'EXTENSION DANS ONTARIO.

En août 1912, le ministère de l'Instruction publique d'Ontario a publié une circulaire exposant ce qui avait été décrété dernièrement dans le but d'accroître le nombre des personnes compétentes pour remplir les fonctions de spécialistes en science et en agriculture. Les trois premiers paragraphes du rapport se lisent comme suit :—

COURS ET EXAMENS POUR LE DEGRÉ DE B.SC. (AGR.) ET CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES EN SCIENCE ET EN AGRICULTURE.

Sous le système actuellement en usage pour l'avancement de l'enseignement agricole, on exige du représentant de comté du ministère de l'Agriculture qu'il enseigne l'agriculture dans les écoles supérieures ou de perfectionnement et dans les instituts collégiaux. Cependant, la plupart du temps, il lui est impossible de s'acquitter de cette dernière charge d'une manière satisfaisante, en premier lieu à cause de l'urgence et de l'importance de ses devoirs de représentant, et ensuite à cause des difficultés qu'il éprouve à faire concorder ses cours avec les horaires des écoles. L'expérience de cinq ans a démontré qu'afin d'obtenir pour les matières agricoles l'attention qu'elles méritent, le professeur d'agriculture doit être un membre régulier du personnel. Pour quelques années à venir, du moins, les cours d'agriculture ne sauraient absorber en entier le temps de ce professeur, et pour cette raison, à la demande du ministre de l'Instruction publique, les universités de Toronto, Queen's et McMaster ont créé le nouveau degré de bachelier ès science agricole B.Sc. (Agr.), le cours pour ce degré étant de quatre ans, dont les deux premières années passées aux universités et les deux dernières au collège agricole d'Ontario, à Guelph. Ces cours consistent en un bon enseignement général ainsi qu'en une connaissance pratique des sciences et de l'agriculture. Afin de se perfectionner dans la connaissance pratique de l'agriculture, on exige des candidats à ce degré que, durant les vacances qui séparent la troisième année du cours de la quatrième, ils travaillent, soit sur la ferme du collège, ou sur quelque autre ferme dans Ontario, qui de l'avis du directeur du collège est convenablement administrée. On peut se renseigner auprès du directeur sur les conditions dans lesquelles doit s'accomplir le travail. Nous donnons plus bas un exposé succinct des cours, ainsi que les règlements auxquels ils sont sujets; on trouvera les détails complets dans les annuaires du collège ou des universités susdites.

3 GEORGE V, A. 1913

Le ministère de l'instruction publique acceptera le degré de B. Sc. (Agr.) comme la qualification académique requise pour le certificat de spécialiste en science et en agriculture et pour le certificat d'inspecteur d'écoles publiques. On accordera le certificat de spécialiste après une année de formation professionnelle à l'une ou l'autre des facultés d'enseignement, et le porteur sera qualifié pour enseigner et les sciences et l'agriculture dans une école supérieure ou de perfectionnement ou dans un institut collégial. Sous ce nouveau régime, le représentant de comté pourra continuer à s'acquitter de ses devoirs comme tel, et de plus il pourra diriger partout le comté des cours pour les cultivateurs et les fils de cultivateurs sous les auspices des commissions scolaires intéressées, tandis que les fonctions du nouveau certificat de spécialiste seront restreintes aux cours réguliers des écoles secondaires.

Dans le but d'assurer davantage le bon fonctionnement de ce système, et par ce moyen d'améliorer l'enseignement agricole dans les écoles, le gouvernement donnera, à l'expiration de chacune des deux années passées au collège agricole, une bourse de \$100 à chacun des candidats au degré qui aura subi les examens finals et aura été recommandé à cette fin par le principal. De plus, aussitôt que la nouvelle classe de spécialistes aura été formée, le gouvernement accordera, pour l'encouragement des cours en agriculture aux écoles secondaires, de généreuses subventions sous forme de contributions à leur entretien ou d'augmentations de salaires aux professeurs. Toutefois les susdits versements supplémentaires aux professeurs comporteront avec eux l'obligation, de la part du professeur, d'enseigner pendant au moins deux ans dans la province d'Ontario; mais, comme dans le cas de subventions semblables accordées par le ministère de l'Instruction publique, le remboursement d'un montant proportionné relèvera le professeur de cette obligation.

UNIONS EXPÉRIMENTALES ET ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES.

Un des moyens par lesquels le collège agricole peut continuer d'exercer son influence bienfaisante sur l'instruction des anciens élèves, et par eux sur le progrès de l'agriculture dans la localité, est de continuer ses relations avec eux. Ce but peut être servi par les associations d'élèves et les unions expérimentales, comme il en existe au collège agricole, et par d'autres moyens. Au début, ces associations d'élèves devront être encouragées par le collège; quand le corps des anciens élèves sera assez nombreux, l'association d'élèves sera en état de se soutenir par elle-même, et pourra rendre de très appréciables services au collège soit comme corps consultant ou à d'autres titres.

BOURSES DE VOYAGE.

En France, en Allemagne et au Danemark, les fils de cultivateurs ont l'habitude de voyager dans le but de s'instruire, d'observer et de se renseigner sur les méthodes de culture employées par les meilleurs agriculteurs des différents districts parcourus. Ce mode d'enseignement est très répandu et jouit d'une grande faveur. Au Danemark, la Commission a rencontré un groupe de jeunes cultivateurs en excursion à l'école Husmand de Ringsted. A ce sujet, il serait utile d'examiner ce qui a été fait par la Société royale agricole du Danemark, et que l'on trouvera dans la partie III du rapport.

GRANDE RARETÉ D'HOMMES COMPÉTENTS.

A l'heure actuelle les hommes de compétence requise pour servir d'instructeurs en agriculture sont en nombre tout à fait insuffisant pour la demande. Il est essentiel de pouvoir disposer d'hommes possédant une préparation complète. Il faut, pour convenir à ce genre d'enseignement, des hommes doués d'une instruction libérale et d'une expérience pratique dans les travaux du genre parti-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

culier à la branche qu'ils sont appelés à diriger. Leur instruction générale devrait leur servir d'excellente préparation pour les sciences naturelles, notamment dans leur rapport avec la science et l'art de l'agriculture. Ils devraient avoir des connaissances étendues sur l'agriculture technique et pratique et les travaux de la ferme, être bien au fait des importantes questions d'économie sociale et de sociologie au point de vue des collectivités rurales. Il est également important qu'ils possèdent bien l'art d'enseigner et les principes fondamentaux de l'enseignement.

Il semble que l'instructeur de district doive nécessairement être un diplômé d'un collège agricole ou avoir suivi les cours d'une école rurale supérieure et être un gradué de la faculté des sciences d'un collège des arts. Les aptitudes requises pour un professeur dans une école rurale supérieure ou une école agricole de district ou de comté ne devraient pas être moins complètes et étendues.

LE PREMIER DEVOIR DES COLLÈGES AGRICOLES.

Lorsque les collèges agricoles accorderont beaucoup plus d'attention à la formation d'hommes ou de femmes en vue d'en faire des professeurs, des instructeurs et des officiers directeurs se rattachant au système organisé de l'enseignement technique, il ne leur sera pas nécessaire, et peut-être ne leur sera-t-il pas avantageux, d'abandonner leurs cours de 2 ans et leurs cours abrégés.

Le maintien de ces cours dans chaque collège agricole continuerait à attirer au collège un grand nombre de personnes qui ne pourraient suivre les cours abrégés dans leur propre localité, et d'autres qui pourraient recevoir un enseignement plus avancé aux quartiers généraux.

On ne recommanderait pas aux collèges agricoles d'abandonner aucun des travaux qu'ils ont entrepris, mais nous sommes d'avis que le principal devoir de chaque collège est de concentrer ses efforts à donner des cours appropriés à l'intention des hommes et des femmes dont on a besoin pour remplir les positions professionnelles ou officielles en rapport avec le développement sur une plus grande échelle de l'agriculture et de l'enseignement de l'agriculture.

Il semble à désirer que les cours de quatre ans soient réservés spécialement à ceux qui se destinent à un travail professionnel et continu dans quelque emploi public ; que les cours de deux ans préparent hommes et femmes soit à un travail public soit à retourner sur leurs fermes ou dans leurs ménages ; que les cours d'un an servent aussi à ceux qui doivent retourner sur les fermes et à ceux qui doivent occuper des emplois publics exigeant une longue expérience pratique et une certaine familiarité avec l'administration d'une ferme, comme c'est le cas pour le travail de comté et pour celui des fermes expérimentales.

SECTION 12: ORDRE À SUIVRE.

ÉCOLES RURALES ÉLÉMENTAIRES.

La question dont l'importance prime toutes les autres est de faire en sorte que les maîtres et les cours tendent vers un même but ou objet, et que ce soit le bon. On a fait beaucoup dans ce sens dans plusieurs provinces, notamment

dans celles qui ont des collèges agricoles où se donnent des cours spéciaux pour les maîtres d'école de campagne, mais l'accomplissement de cette tâche prendra des années.

ÉCOLES RURALES INTERMÉDIAIRES ET SUPÉRIEURES.

On devrait au plus tôt s'efforcer d'établir et de répandre davantage les classes (ou écoles) rurales intermédiaires et les écoles rurales supérieures, adaptées aux élèves des deux sexes, à partir de 13 ans en montant.

INSTRUCTEURS LOCAUX OU AMBULANTS.

Il faudrait, le plus tôt possible, s'assurer les services d'instructeurs locaux ou ambulants, de comté ou de district, chargés d'enseigner les travaux de la ferme et du ménage. Ces instructeurs feraient un travail ressemblant beaucoup à ce qu'entreprennent actuellement les représentants agricoles de district dans l'Ontario et le Québec. La nature et l'étendue du travail seraient adaptées aux conditions du district, et suivraient les lignes indiquées dans ce chapitre. Dès que les écoles rurales intermédiaires ou les écoles rurales supérieures auront été établies, il devrait s'y trouver des instructeurs; ces instructeurs seraient particulièrement utiles en aidant à coordonner le travail sur la ferme avec le travail à l'école—les projets agricoles avec les projets d'enseignement.

Ce serait un avantage, et c'est devenu presque une nécessité, que l'instructeur de comté ou de district ait un local convenable et un personnel d'aides suffisant en nombre et en compétence.

Dès que des instructeurs de comté ou de district pourront être adjoints aux fermes expérimentales, telles que celles établies par le comité des terres de la Commission de Conservation, il sera possible de développer les différentes divisions du travail beaucoup plus avantageusement. Les sociétés d'amélioration du voisinage, qui travaillent, de concert avec l'expert, au développement de la ferme expérimentale, feront de bons alliés locaux.

ÉCOLES AGRICOLES ET MÉNAGÈRES DE COMTÉ.

En même temps l'on devrait commencer à établir des écoles agricoles et ménagères de comté ou de district, pour jeunes gens et jeunes filles depuis l'âge de 17 ans en montant. Dans leur objet et leur organisation, ces écoles ressembleraient quelque peu aux écoles agricoles danoises et aux écoles agricoles de comté ou de district des États-Unis. Il existe maintenant au delà de 100 de ces dernières, situées dans 17 États différents, et que ces États supportent entièrement à leurs frais, ou du moins en partie. Elles diffèrent des collèges agricoles. Deux traits distinguent ces écoles agricoles et ménagères de comté ou de district : les cours ne sont pas longs, chacun est complet par lui-même, et directement et spécifiquement professionnel pour ceux qui ont déjà eu quelques années d'expérience pratique ; et les élèves y résident.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

PRÉPARATION DES EXPERTS.

A en juger d'après ce qui se passe, particulièrement en Allemagne, en France, en Angleterre, en Irlande et aux Etats-Unis, il est évident que l'Etat, dans son ensemble, considère la préparation de maîtres, de spécialistes et de chefs agricoles parfaitement au fait de leurs fonctions, comme une nécessité première si l'on désire assurer le progrès de l'enseignement agricole, l'amélioration continue de l'agriculture et des conditions rurales.

Tout en reconnaissant l'excellence du travail fait actuellement par les divers collèges agricoles du Canada, la Commission est d'avis qu'une plus grande extension donnée à ce travail est nécessaire si l'on veut faire face aux besoins grandissants de la population agricole, et être prêt à mettre en pratique les recommandations qui seront faites au sujet de l'enseignement dans les milieux ruraux. Il faudrait pourvoir dès à présent à cette extension dans le sens suivant :

1. Etablissement de cours pour la préparation de maîtres capables d'enseigner les sciences et le travail pratique dans les écoles rurales intermédiaires et supérieures, et dans les écoles agricoles de comté ou de district.

2. Etablissement de cours dans le but de préparer des instructeurs de district, qui, en plus de l'instruction technique et pratique en agriculture, seraient formés à l'art d'enseigner et mis au courant de l'administration des affaires dans les milieux ruraux.

ORGANISATION DE BUREAUX LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT RURAL.

Pendant qu'on s'occupera, comme nous venons de le dire, dans les collèges agricoles et ailleurs, de la formation d'hommes compétents en nombre suffisant, capables de remplir les positions de directeurs, de maîtres et d'instructeurs, il faudra aussi travailler à l'organisation de bureaux locaux de développement rural.

La première démarche à faire dans un comté, après l'établissement d'un bureau local de développement rural, sera de s'enquérir, par voie de recensement, du nombre, de l'âge et de l'instruction préalable des jeunes gens ayant besoin d'un enseignement plus avancé. Au début de son travail préliminaire, et tandis qu'une bonne partie de l'ouvrage n'est encore qu'à l'état de projet, le bureau local de développement, après avoir bien sondé le terrain, devra prendre conseil d'un ou de plusieurs experts, de préférence en ayant avec eux des entrevues personnelles.

On pourra alors adresser aux autorités provinciales un exposé du plan qu'on se propose de suivre dans l'organisation du *service de développement*, ainsi qu'un aperçu du *budget* nécessaire. Après cela l'expérience, la discussion, les conseils et la coopération indiqueront clairement le chemin à suivre.

De cette manière, le Canada parviendra à établir et à mettre en plein fonctionnement un système d'instruction dont bénéficiera toute la population rurale. Ce système sera plus complet que celui d'aucun autre pays, mais non moins parfait que ne l'exigent les conditions actuelles au Canada.

CHAPITRE X : ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

INTRODUCTION.

On ne saurait trop insister sur l'étendue de l'influence exercée par les occupations du peuple, et leurs effets sur la qualité de la vie nationale. Le foyer familial est l'unité sur laquelle repose la civilisation; c'est de là qu'elle sort comme de sa source. Pour toutes ces raisons, il importe de faciliter aux filles et aux jeunes femmes les occasions de développer leurs talents professionnels, afin de les rendre plus aptes à remplir l'emploi qui les attend dans la vie, c'est-à-dire qu'il faut leur apprendre tout ce qui se rapporte aux soins du ménage et à l'entretien de la maison.

L'influence du foyer sur les enfants est directe et continuelle. De bons foyers contribuent au bien-être du peuple, en assurant des conditions dans lesquelles les enfants grandiront heureux, sains de corps et d'esprit, et deviendront susceptibles d'être dirigés dans la poursuite de louables ambitions et d'aspirations nobles.

L'effet du foyer sur le niveau d'une société est comme l'influence de la lune sur le niveau de la mer. L'individu pourra bien, par des efforts constants vers un but déterminé, s'élever jusqu'au faîte, mais la crête de la vague ne dépasse que de très peu le niveau environnant commandé par la gravitation et la marée. De bons foyers, bien entretenus, maintiennent à marée haute le flot de la vie pour la société entière et pour l'Etat.

EXEMPLE DES AUTRES PAYS.

Dans les pays européens, depuis quelques années, on s'est attentivement occupé de la question de l'enseignement professionnel de la femme, particulièrement de ce qui concerne les soins du ménage et l'entretien du foyer.

En Angleterre et en Ecosse, des leçons sur des sujets domestiques sont données dans les écoles élémentaires et secondaires, et aussi dans un certain nombre d'écoles polytechniques spéciales et d'institutions centrales spécialement établies en vue de la préparation des maîtres et des directeurs.

En Irlande, le Conseil de l'agriculture et de l'instruction technique s'est beaucoup occupé de cette branche de l'enseignement professionnel. Une école centrale pour la préparation des maîtres ou maîtresses d'économie domestique existe à St. Kevin's Park, près de Dublin, pour les personnes qui se destinent à l'enseignement dans les villes. Celles qui se destinent à l'enseignement dans les campagnes reçoivent leur formation à l'Institut de Munster, près de Cork. L'école des filles à Loughglynn offre des suggestions qui ont leur valeur pour les milieux ruraux du Canada.

Au Danemark, les écoles ménagères existent depuis moins longtemps, et leur sphère d'action est plus restreinte que dans d'autres pays. Le rapport

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

de l'école ménagère près d'Askov contient des renseignements qui pourraient être utiles dans les milieux ruraux du Canada.

En France, il existe des cours spéciaux pour filles de 11 et 12 ans et plus; et l'on insiste partout sur l'enseignement professionnel des filles dans la direction des sciences ménagères.

On trouvera dans le rapport sur l'Allemagne un exposé de ce qui y a été fait dans le même sens. Dans le royaume de Prusse seul, il y a 50 écoles ménagères stationnaires, 41 écoles ménagères ambulantes, et 3,781 écoles rurales de perfectionnement, où l'on enseigne les sciences ménagères.

Dans les écoles élémentaires de la Suisse, on apporte le plus grand soin à enseigner aux filles la couture, le tricotage, le reprisage, la dentelle au crochet et le raccommodage. Dans les écoles de quelques cantons, de six à huit heures par semaine sont consacrées à ces matières pendant au moins quatre ans.

Depuis plusieurs années les Etats-Unis sont considérés à la tête du mouvement de l'enseignement professionnel des femmes. S'il est certain côté sous lequel une comparaison des mérites pourrait être faite à l'avantage de l'Europe, c'est bien au sujet de la préparation et de la compétence de ceux qui sont nommés professeurs. Les pays européens exigent de ceux, ou de celles, qui doivent enseigner une préparation complète et de longue main, tandis qu'aux Etats-Unis et au Canada, si le candidat est plein de ressources et sait bien paraître devant le public, on y attache beaucoup d'importance.

Dans tous les pays, des associations volontaires de femmes ont été les premières à demander avec instance qu'on améliore l'enseignement donné aux filles et qu'on y fasse faire des progrès. Ces associations volontaires ont ainsi fait beaucoup de bien. C'est à leurs efforts qu'on doit l'appui donné par les pouvoirs publics aux classes et aux écoles spéciales. La plus grande partie du progrès accompli en Allemagne l'a été grâce au travail des associations volontaires. Il est parlé dans le rapport sur l'Allemagne des *Letzte-Verein*, de la Société des femmes de la Souabe, et de la Société des femmes de Francfort.

Les rapports traitant de ces matières, et donnant le résultat des enquêtes faites dans les différents pays, sont contenus dans la 3^{me} partie.

SECTION 1: LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES.

Au Canada, plusieurs sociétés de femmes, notamment le Conseil national des femmes (*The National Council of Women*), se sont occupées activement d'obtenir qu'on pourvoie à l'enseignement des sciences ménagères aux filles dans les écoles élémentaires et supérieures. Mme Lyle comparut devant la Commission à Hamilton, Ontario, accompagnée d'autres dames représentant le Conseil local des femmes de Hamilton. Son témoignage peut être considéré comme donnant une idée assez exacte de l'attitude et du désir des autres dames que la Commission a entendues. Voici les principaux points de son témoignage:

Dans une ville comme Hamilton, si la préparation première reçue à l'école doit rapporter de bons fruits, il nous faut des classes où les filles qui ne vont pas à l'institut collégial, et qui sont obligées de travailler afin de gagner leur vie, pourront recevoir une instruction plus avancée.

Une bonne proportion des filles quittent l'école à 14 ans, quand leur cours à l'école publique est terminé ; plusieurs entrent dans les manufactures et les magasins. Le Conseil local des femmes verrait avec plaisir l'établissement dans l'école technique de classes de jour et de soir, qui permettraient aux filles de continuer leurs études, jusqu'à ce qu'elles fussent en état d'entrer dans une classe supérieure, telle que le serait un cours de maîtresse de maison, embrassant toutes les phases du travail nécessaire dans une maison bien réglée. Ces classes recevraient les enfants de parents à l'aise tout aussi bien que la pauvre fille obligée de travailler pour gagner son pain ; les premières comme la seconde ont besoin que cette instruction supplémentaire vienne compléter la préparation qu'elles ont reçue à l'école.

On rencontre actuellement, à Hamilton, deux difficultés :—

1. Plusieurs des élèves, pour divers motifs, n'entrent jamais à l'Institut collégial. Elles sont ainsi empêchées de recevoir l'enseignement qui s'y donne.

2. Le manque de préparation sur les sujets domestiques les empêche d'aller à l'Institut Macdonald ou au Collège Macdonald.

Le Conseil local des femmes verrait avec plaisir le service domestique mis au même plan que la profession d'infirmière. Le Conseil ne croit pas que le soin de la maison doive continuer à être regardé comme le seul emploi qu'on puisse remplir sans préparation spéciale.

DÉCONSIDÉRATION DU SERVICE DOMESTIQUE.

Dans l'état actuel des choses, la meilleure classe de filles intelligentes préfèrent travailler dans les magasins ou devenir sténographes. Si on leur demande d'où vient leur répugnance à se mettre en service comme domestiques à gages chez des particuliers, elles donnent diverses raisons, comme, par exemple, celles-ci : «Si j'entre en service, mes amies ne me regarderont plus» ; «Quand vous êtes domestique on vous considère inférieure» ; ou encore, «J'ai une sœur qui est infirmière diplômée ; elle semble non seulement conserver ses anciennes relations, mais s'en créer de nouvelles, tandis que moi, on ne me regarde plus».

Si, après avoir subi les examens nécessaires, les filles pouvaient recevoir un certificat attestant qu'elles ont la compétence voulue pour entrer en service, comme le font les infirmières, le Conseil pense qu'avec le temps cela révolutionnerait la question du service domestique. A l'heure actuelle, il faut payer de forts gages pour le travail d'incapables. On serait assuré d'avoir un certain nombre de personnes capables, qui pourraient exiger les gages les plus élevés, si l'on facilitait à ces personnes l'acquisition des connaissances et de la préparation nécessaires, en science domestique, à peu de frais, dans leur propre ville ou village.

Ce serait une bénédiction dans bien des maisons si l'on pouvait engager des domestiques compétentes, au jour, à la semaine ou au mois. Dans les conciergeries (*apartment house*), où il n'existe pas de chambre à coucher pour une servante, ce serait inappréciable. Sous un tel système, les domestiques seraient payées pour le temps pendant lequel elles auraient travaillé ; il leur serait ainsi loisible de prendre plus ou moins d'heures de repos ou de vacances, à leur gré.

Ces points, tirés du témoignage de Mme Lyle, sont pratiquement un sommaire de la plus grande partie de ce que la Commission a entendu, partout en Canada.

SECTION 2: INSTITUTS DE FEMMES.**EN BELGIQUE.**

Nulle part ailleurs, peut-être, les instituts de femmes n'ont fait plus de progrès que dans la province d'Ontario. La Belgique a adopté le même système. Ces instituts ont pour objet le perfectionnement social, économique et moral de la vie à la campagne. On s'y occupe d'acquérir des connaissances utiles au sujet des travaux de la ferme et du ménage, mais le champ ordinaire des discussions, c'est l'avancement de la vie rurale. Ce qui suit est tiré du témoignage donné par M. R. B. Greig, devant le *Board of Education* d'Angleterre, sur les instituts de femmes en Belgique :

«L'Institut des femmes est une société composée de femmes, de filles et de sœurs de cultivateurs, qui se réunissent à des intervalles déterminés. Parmi les buts qu'elles poursuivent sont les suivants : entendre des conférences, lire des rapports, et étudier des livres sur des sujets professionnels, tels que, par exemple, l'industrie laitière, l'aviculture, le jardinage, et toutes les industries de moindre importance, la cuisine, le blanchissage et la confection des vêtements; sur les conditions sanitaires du ménage, l'hygiène domestique et les méthodes d'ambulance ; sur le choix et le soin des meubles et des tableaux; sur l'art d'élever les enfants et de former leur éducation; et sur tous les autres moyens qui peuvent contribuer à améliorer les conditions de la vie à la campagne. Les instituts ont aussi leur côté récréatif ; la musique et la littérature y ont leur place marquée.

«Les femmes y travaillent de concert avec l'agronome de l'Etat, les classes péripatétiques, et les écoles locales d'économie domestique. Le gouvernement leur accorde une subvention, sujette à certains règlements, et les membres paient une légère contribution ; mais, comme les membres font ordinairement les frais des conférences et des discussions, quand ce ne sont pas les professeurs d'institutions de l'Etat, ou autres dont les services sont gratuits, les dépenses ne sont pas élevées.

«Un comité national coordonne tous les instituts, et un ou deux périodiques, notamment *La Fermière*, ont été fondés pour leur servir d'organes. On ne saurait douter que ces instituts exerceront une influence incalculable sur la vie sociale de la Belgique rurale.»

RAPPORT SUR LE PREMIER COURS DONNÉ DANS LA PROVINCE D'ONTARIO.

Dans l'automne de 1911, on commença à donner un cours d'enseignement sur des sujets ménagers, sous les auspices des instituts de femmes de l'Ontario. Le rapport fait par Mme C. H. Burns au ministère de l'Agriculture de l'Ontario, sur le premier cours donné par conférence et démonstration, contient des renseignements d'une clarté et d'une précision de détails tels que nous le reproduisons en entier, afin que ces renseignements puissent servir aux instituts de femmes

quand le moment sera venu d'étendre ce mouvement à toutes les provinces du Canada.

«Si nous nous reportons à la convention des instituts de femmes, en novembre 1910, ceux d'entre nous qui étions là, ou qui avons lu le rapport de la convention, nous nous rappellerons la question soulevée à cette convention, quant à la possibilité d'envoyer des professeurs d'expérience donner une série de conférences aux femmes et aux jeunes filles de l'Ontario, qui ne peuvent quitter leur foyer pour aller suivre un cours de science domestique. A cette convention un comité fut nommé afin d'étudier ce qu'il serait possible de faire dans ce sens. Ce comité se réunit en mai 1911, dans le but de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour exécuter ce projet. Il en résulta que finalement la division des instituts de femmes du ministère de l'Agriculture de l'Ontario consentit à se charger des frais d'un cours d'essai.

COURS DE CONFÉRENCES ET DE DÉMONSTRATIONS.

La surintendante des instituts engagea l'auteur, diplômée de l'institut Macdonald, dans le but de donner un cours de conférences et de démonstrations, consistant en quinze leçons, à un groupe d'instituts situés dans les endroits suivants, tous dans la même région : Cayuga, Dunnville, Hagersville, Canfield et Caledonia, dans le comté de Haldimand, et Delhi dans le comté de Norfolk.

Ce groupe d'instituts s'engagea par contrat avec le ministère de l'Agriculture :

A garantir vingt-cinq membres qui suivraient le cours complet, à \$1.00 chacun.

A rendre les classes aussi nombreuses et aussi profitables que possible.

A faire tout ce qui serait nécessaire pour augmenter autant que possible la valeur du travail de la conférencière, en lui fournissant l'aide nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des démonstrations. Ainsi, on devait lui donner une assistante qui verrait à ouvrir la salle, ferait le marché nécessaire, et aiderait à enlever et à laver la vaisselle.

Le ministère s'engagea à envoyer à ce groupe d'instituts une maîtresse de science domestique, personne d'expérience, donner un cours de conférences avec démonstrations sur l'art culinaire. La durée du cours fut de 15 semaines. Chaque institut eut une classe un jour par semaine, jusqu'à ce que chacun des instituts eût reçu la série complète de 15 leçons. La maîtresse enseigna à chacune des aides locales quelles seraient ses fonctions, et lui donna ses instructions écrites une semaine à l'avance.

Ce fut le devoir de la maîtresse, en même temps que son privilège, de visiter d'abord chacun des instituts choisis, afin d'organiser les classes, de faire les arrangements préliminaires, et d'aider chaque institut dans le choix de sa liste de conférences.

La surintendante suggéra qu'il serait bon, où la chose serait possible, de faire bénéficier de ce cours les filles des écoles supérieures. Ce projet fut mis à exécution dans deux endroits, Dunnville et Caledonia, ce qui rendit nécessaire, à cause du nombreux auditoire, une classe du soir en plus de la classe de l'après-midi, dans chacune de ces deux localités. Ceci fit en tout huit conférences-démonstrations par semaine.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Les classes de l'après-midi furent fixées à 2 h. 30 ou 3 h., selon que cela convenait le mieux à la classe, et la durée du cours fut de une heure et demie à deux heures. Les classes du soir commencèrent à 7 h. 30.

Quelques-uns des instituts crurent opportun d'avoir des billets bons pour tout le cours, à l'usage des personnes désirant suivre la série complète des leçons du cours. Les personnes munies de ces billets les montraient en entrant. La secrétaire de chaque institut, toutes les semaines, inscrivait dans un livre le nombre de celles qui assistaient à une conférence détachée. De cette façon, on put se rendre compte de l'assistance totale à chaque classe, et du nombre de personnes assistant à une conférence sans avoir de billet pour tout le cours. Le nombre total des membres qui suivirent les cours complets, dans les six endroits nommés plus haut, s'éleva à deux cent quarante-quatre (244) personnes.

LA PRÉSENCE FUT BONNE.

La présence totale aux conférences durant le cours s'éleva à trois mille cent cinquante-quatre (3,154).

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les filles des écoles supérieures.

L'assistance la plus nombreuse dans un même endroit fut de soixante-seize (76).

La présence hebdomadaire moyenne aux classes fut de trente-cinq (35).

La plus basse présence fut de dix (10). Ceci fut dans un institut peu considérable, à la campagne ; les chemins étaient en très mauvais état, la plupart des membres demeuraient assez loin, et il leur fallait venir en voiture. La présence pendant toute la durée du cours fut très encourageante, surtout si l'on considère que pendant l'automne et l'hiver nous eûmes tellement de mauvais temps et de mauvais chemins qu'il fut difficile à plusieurs d'assister aux classes.

L'ADMINISTRATION LOCALE.

«Cela vous intéressera, j'en suis sûre, de savoir comment ces six instituts firent leur part du travail, et comment on s'y prit pour défrayer la part des dépenses revenant à chacun.

Quatre des instituts eurent la bonne fortune d'avoir l'usage gratuit de la salle de l'hôtel de ville, ou salle du conseil, de leurs villages respectifs. Ceci leur permit d'économiser d'assez fortes sommes. En plus du loyer de la salle, les dépenses supplémentaires que chaque institut dut encourir furent pour le combustible et les provisions devant servir aux expériences.

Dans un petit institut, où l'usage de la salle fut donné gratis, les dames faisant partie de l'institut, chacune à son tour, donnèrent les provisions nécessaires pour chaque classe, et chaque fois que la quantité de provisions requise excédait la quantité moyenne, deux membres s'unissaient pour fournir ce qui était nécessaire ce jour-là. Un des membres donna pour sa part le bois de chauffage. De cette façon le coût du cours de conférences-démonstrations ne dépassa guère le prix des billets donnant droit d'assister au cours. Cet arrangement fut trouvé très satisfaisant dans le cas d'un petit institut, où l'on ne pouvait songer à avoir des

classes aussi nombreuses que dans les endroits plus considérables. Les membres déclarèrent que les dons en nature dont nous venons de parler ne leur avaient aucunement paru à charge.

Dans les villages plus considérables, les instituts, grâce aux classes plus nombreuses, n'eurent aucune difficulté à se tirer d'affaires sous le rapport financier. Tous ces instituts achetèrent leurs approvisionnements, ou la plus grande partie de ces approvisionnements. Là où la chose fut possible, on put se faire commodément, on acheta une quantité de denrées courantes, telles que sucre, farine, essences, et tous les ingrédients qu'on savait devoir être souvent employés pendant le cours. En ayant ces approvisionnements sous la main, l'on put se procurer avec moins de perte de temps les choses supplémentaires requises chaque semaine. S'il arrivait qu'on eût besoin de légers approvisionnements, de quelques légumes, d'épices, ou de trois ou quatre pommes, quelques-uns des membres en faisaient le don; ainsi les dépenses ne dépassèrent pas en moyenne de 60 à 65 sous par classe par semaine.

Quant à l'assistante, les instituts s'aperçurent qu'on ne pourrait trouver personne qui entreprendrait cette tâche pour toute la durée du cours. Les instituts décidèrent alors de nommer chaque semaine deux membres qui seraient chargées de voir aux approvisionnements nécessaires pour la semaine suivante, et de donner à la conférencière l'aide dont elle aurait besoin. La conférencière devait toujours laisser, une semaine à l'avance, une liste de ce qu'il lui faudrait la semaine suivante. Ce plan rencontra l'approbation de tous, et, les membres venant ainsi en aide à leurs présidentes, aucune personne n'eut à supporter seule le fardeau de cette responsabilité.

Pour qu'il n'y ait pas de retards dans les démonstrations, et assurer la réussite, il est nécessaire que les approvisionnements soient dans la salle assez tôt pour permettre à la conférencière de leur faire subir une certaine préparation grossière, et de s'assurer que rien ne manque.

NATURE DES LEÇONS.

La conférencière commence sa leçon en parlant brièvement du sujet dont elle va faire la démonstration. Elle donne la valeur nutritive des aliments, cite les cas dans lesquels l'usage de ces aliments est indiqué, et en démontre la valeur économique par comparaison avec les aliments qui coûtent plus cher, mais sont d'une composition analogue.

Ensuite elle donne une démonstration pratique sur la manière de préparer l'aliment ou les aliments en question, en donnant en détail les directions à suivre, et en expliquant les raisons de chaque opération du procédé qu'elle emploie. Par exemple : un jour le sujet de la leçon fut le lait, les potages, les puddings et leurs combinaisons, et l'emploi de ces mets comme nourriture pour les bébés, les enfants et les malades. Passant de la théorie à la pratique, des mets appropriés furent préparés, soit, deux potages à la crème, ou purées (une purée de tomates et une purée de pois); ainsi qu'un pudding au lait et au pain, et un pudding blanc-manger au caramel. Les mets plus légers, pour malades, furent traités séparément, dans une leçon subséquente.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Les personnes de l'auditoire sont libres de poser à la conférencière toutes les questions se rapportant au travail qui fait le sujet de la démonstration; et les membres des classes ne se font pas défaut de profiter de ce privilège, ajoutant ainsi à leurs propres connaissances et à l'intérêt général des leçons.

Quand tout est terminé, on fait passer parmi l'auditoire les plats qu'on a préparés, pour que celles qui le désirent puissent y goûter.

A la fin de chaque classe la conférencière annonce le sujet de la prochaine conférence.

Il convient de reconnaître que la coopération cordiale des présidentes et des secrétaires des six instituts contribua puissamment à assurer le succès de ce cours de conférences-démonstrations. Ces personnes furent d'un grand secours à la conférencière, en lui aidant à organiser les classes, en réussissant le plus grand nombre possible de membres, et en annonçant par tous les moyens en leur pouvoir le cours de conférences-démonstrations qui allait être donné. Leur enthousiasme ne s'éteignit pas après que les classes furent organisées; elles prodiguèrent leurs bons offices pendant toute la durée du cours.

L'instruction spéciale que la conférencière reçut de Mlle M. U. Watson et de son personnel à l'institut Macdonald de Guelph, en vue d'arrêter le plan du cours et de préparer les détails de chaque conférence, contribua aussi beaucoup au succès marqué qui couronna nos efforts.» (Fin du rapport de Mme Burns.)

EXTENSION DES COURS DANS L'ONTARIO.

Ce premier cours fut suivi d'autres, qu'on organisa dans la province d'Ontario. En certains endroits, quelques élèves des écoles supérieures, ou les plus âgées parmi les filles de l'école élémentaire, reçoivent l'instruction domestique. Dans ce cas, on s'entend avec l'institutrice afin qu'elle ait une classe spéciale pour celles-là. Ceci n'occasionne aucune dépense supplémentaire, si ce n'est pour le local et les approvisionnements nécessaires. La liste des conférences-démonstrations pour 1912-13 indique plutôt qu'elle ne définit ce qu'on pourrait entreprendre dans ce sens afin de répondre aux besoins locaux. Ce qui suit est l'annonce publiée par le ministère de l'Agriculture de l'Ontario.

LISTE DES CONFÉRENCES-DÉMONSTRATIONS, 1912-13.

Il est loisible à chaque institut que cela concerne de choisir quinze conférences parmi les sujets énumérés dans la liste suivante.

Si un institut désire simplifier n'importe quel sujet et en faire deux conférences, afin de pouvoir entrer dans plus de détails, des dispositions pourront être prises à cet effet.

Il vaut mieux laisser la conférencière déterminer elle-même l'ordre dans lequel les conférences devront être données. La conférencière, toutefois, se rendra au désir des instituts, en autant que le permettra le développement convenable de la série complète.

La conférencière s'attachera particulièrement à faire ressortir, dans toutes ses conférences, la valeur nutritive des produits alimentaires employés, et à établir la comparaison entre leur valeur monétaire et leur valeur nutritive.

LISTE RÉGULIÈRE.

- Conférence N°
1. Les fruits—Méthodes types de les faire cuire ; leurs combinaisons ; différentes manières de servir les fruits frais.
 2. Les légumes—Frais, féculoux et séchés.
 3. Le lait—Les potages, les puddings et leurs combinaisons ; leur emploi comme nourriture des bébés, des enfants et des malades.
 4. Les céréales et le fromage—Diverses méthodes de les apprêter ; leur haute valeur nutritive comparée à celle des aliments plus coûteux.
 5. Les œufs—Les meilleurs méthodes de les faire cuire ; variations qu'on peut faire subir à ces méthodes ; conservation des œufs.
 6. Les viandes tendres—Rôties et grillées ; comment les découper ; comparaison, au point de vue de la nutrition, des différentes parties entre elles avec les autres aliments.
 7. Les viandes dures—Mets braisés, bouillis et potages.
 8. Ce qu'on peut substituer à la viande—Les noix, les fèves, le poisson.
 9. Pains à la poudre à pâte.
 10. Pain avec levain et pains de fantaisie.
 11. Gâteaux et pâtisseries.
 12. Puddings et desserts.
 13. Salades—Préparation des ingrédients, assaisonnements, etc.
 14. Volaille—Comment la vider, la préparer, la rôtir, la fricasser, etc.
 15. Aliments pour malades—Diète liquide, demi-solide, etc.

LISTE FACULTATIVE.

1. Légumes—Frais, féculoux et séchés.
2. Apprêt des restes.
3. Mets à la gélatine.
4. Aliments d'été.
5. Menus de déjeuners.
6. Cuisine sans feu.
7. Mets congelés.

Le Département préfère que les instituts choisissent les sujets de conférences-démonstrations énumérés dans la «liste régulière». Si, toutefois, on préférerait de beaucoup un ou plusieurs des sujets contenus dans la «liste facultative», au lieu des sujets «réguliers», ces derniers pourront être substitués.

LISTE DES CONFÉRENCES SUR LE SOIN DES MALADES À LA MAISON.

Il existe une liste des conférences sur les soins à donner aux malades à la maison, au cas où certains instituts préféreraient que ces sujets fussent traités. Voici la liste de ces conférences :—

1. Chambre de malade—Conditions sanitaires, ventilation, soins à donner, etc.
2. Manière de faire les lits, suivant les différentes formes de maladies.
3. Le bain.
4. Applications chaudes et froides.
5. Comment administrer la nourriture et les remèdes.
6. Cas d'urgence.
7. Pansements.
8. Désinfectants—Emploi et abus.

Il y a aussi un cours de couture, qui comprend sept ou huit leçons sur la confection des blouses et la couture courante. Les instituts ne sont pas tenus de fournir ce qui est nécessaire pour les cours de soins à donner aux malades ou de couture. Le prix de chacun de ces cours est le même que pour le cours plus étendu de sciences domestiques.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

SECTION 3: SUGGESTIONS DE Mlle WATSON.

Au cours de la conversation qu'elle eût avec Mlle Mary U. Watson, directrice de la division de l'économie ménagère à l'institut Macdonald, de Guelph, Ont., la Commission a obtenu des renseignements d'une valeur réelle au sujet du travail que peuvent faire les instructrices ambulantes ou de district, et au sujet des cours abrégés qu'elles peuvent donner.

Les points principaux des renseignements tirés de cette source sont indiqués ci-après.

ORGANISATION.

Dans la province d'Ontario, un bon système serait de prendre comme circonscription les limites d'un comté, et de trouver dans ce comté cinq instituts de femmes qui suivraient chaque semaine les leçons ou les démonstrations. Dans chacun des cinq endroits des dispositions pourraient être prises pour faire profiter de l'enseignement donné par les instructrices ambulantes les élèves des écoles élémentaires ou supérieures pouvant en retirer des bénéfices. Ce cours pourrait durer 20 semaines. Une fois par semaine, pour les dames des instituts, semblerait suffisant. Leurs autres occupations les empêcheraient d'assister, aux conférences plus souvent, et le laps de temps s'écoulant entre les démonstrations leur permettrait de réfléchir à ce qu'elles auraient vu et entendu, d'en faire l'expérience dans certains cas, et d'en profiter dans leurs propres méthodes de travail.

Un second groupe de cinq centres dans le même comté pourrait être choisi pour la seconde moitié de l'année. Ainsi une instructrice ambulante suffirait à donner des démonstrations devant 10 instituts et 10 écoles élémentaires rurales ou de village.

Chaque endroit pourrait avec avantage suivre un second cours, dont la durée serait aussi de 20 semaines.

AVANTAGES D'UN PLAN ARRÊTÉ D'AVANCE.

Il y aurait avantage à présenter, dès la première leçon ou leçon-spécimen un résumé complet des renseignements qui seront donnés au cours des conférences. Au début de chacune de ces leçons, il est bon de donner un aperçu du plan qu'on se propose de suivre. Ceci souligne l'importance d'avoir un plan arrêté d'avance pour le travail de chaque jour. L'avis général, exprimé à diverses assemblées tenues par les dames, est que, d'un plan arrêté à l'avance pour le travail du jour, et de l'adhésion à ce plan, dans l'achat des objets nécessaires comme dans la conduite interne, résultent une épargne de temps et la réussite.

PRÉPARATION ET SALAIRES DES INSTRUCTRICES.

Avant de se présenter devant les instituts de femmes, il est essentiel que l'instructrice ait eu l'expérience pratique du travail ménager. De plus, à moins

d'être une institutrice de profession, ayant subi l'entraînement que cela suppose, il lui faudra suivre un cours de deux ans dans une institution comme l'institut Macdonald. Dans le cas d'une personne qui serait déjà institutrice de profession, et qui aurait eu l'expérience pratique des soins du ménage, un cours d'un an suffirait. On pourrait probablement obtenir les services de personnes possédant les qualités requises moyennant un salaire annuel de \$1,000, plus les frais de déplacement et autres dépenses de voyage, en dehors des dépenses personnelles courantes. Dans les provinces maritimes un chiffre moins élevé équivaldrait, dans les provinces de l'Ouest, à un chiffre plus élevé que le salaire que nous venons de mentionner.

A mesure que le travail se développerait, l'institutrice ambulante pourrait devenir surintendante de l'enseignement ménager dans les écoles élémentaires et supérieures du comté.

PRÉPARATION DES INSTITUTRICES.

Mlle Watson insista sur la différence essentielle entre la nature des leçons de démonstration à donner aux dames qui s'occupent déjà des travaux du ménage, et la nature des leçons convenant aux élèves du sexe féminin des écoles. Pour cette raison surtout elle ne croit pas qu'une femme qui n'aurait suivi que le cours de démonstration pendant 20 semaines puisse ensuite prendre la direction du travail comme aide non professionnelle d'une institutrice d'école élémentaire.

Quant à l'enseignement ménager dans les écoles élémentaires, l'institutrice ordinaire, après avoir suivi toutes les classes d'une école élémentaire (y compris les travaux d'aiguille et les soins du ménage, et la coordination de ces travaux), pourrait donner cet enseignement dans l'école élémentaire, mais ne serait pas aussi bien qualifiée, et n'aurait pas la préparation spéciale nécessaire, pour traiter les sujets se rapportant aux aliments.

L'institutrice de l'école élémentaire, après avoir suivi le cours de 20 semaines dans son école, pourrait enseigner les travaux d'aiguille et les soins du ménage, mais n'aurait pas la compétence voulue pour enseigner l'art culinaire et tout ce qui se rapporte au choix et à la préparation des aliments. Après quelque temps il serait possible d'établir dans le comté un bureau général où les institutrices iraient recevoir une préparation supplémentaire. En outre, il devrait y avoir un ou plusieurs bureaux provinciaux qui s'occuperaient de préparer des institutrices couturières ou modistes pour les villages.

MÉTHODE D'INSTRUCTION.

La démonstration pratique seule et la manière de choisir, préparer et faire cuire les aliments devraient surtout être données dans les écoles élémentaires depuis l'âge de 11 ou 12 ans jusqu'à 15 ans ; les raisons pour lesquelles telle ou telle méthode doit être préférée seront expliquées quand les élèves auront atteint les écoles supérieures. La préparation des aliments et la manière de servir les repas doiyent être, dans cette branche, le point culminant du travail fait dans les écoles publiques de filles. Il est bon, dans les écoles, de commencer par les

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

énoncés, les problèmes, les situations les plus simples ; et il est à désirer que l'enseignement soit donné, autant que possible, dans des conditions qui portent les élèves à découvrir par elles-mêmes des choses nouvelles. Ceci s'applique plus aux élèves des écoles qu'aux adultes qui suivent les leçons de démonstration. L'expérience a démontré qu'il était avantageux et nécessaire, au commencement, de ne pas aller trop vite en besogne, et de s'assurer que le travail à faire est tracé et entrepris de la manière qui convient le mieux pour des fins d'instruction. Désapprendre est difficile et long.

Mlle Watson s'est aperçue que les livres de classe contenant l'enseignement dont il est question, pour les élèves des écoles publiques, ne sont ni appropriés ni utiles. Quand les enfants arrivent à l'école supérieure, il faut leur apprendre la manière de se servir des livres. L'usage de livres de classe n'apprend pas à l'élève comment se servir d'un livre, ou de livres ; souvent cela a pour effet tout le contraire.

SIMPLICITÉ DE L'ÉQUIPEMENT.

Parmi le matériel nécessaire, dans les endroits où il y a des écoles rurales isolées, on peut employer des poêles individuels à pétrole ou à gasoline. L'institut Macdonald a le devis d'un équipement qui coûte environ \$70, pour 12 élèves, et comprend les couvertures pour les pupitres. Il faut encourager les enfants à s'exercer chez eux, sur le poêle de la maison, aux travaux de la famille. Jusqu'ici le principal item de l'aménagement que nécessite l'enseignement ménager a été le coût de la table spéciale et le travail de plomberie.

LA MAISON ET L'ÉCOLE.

L'un des meilleurs résultats qui découlent de l'enseignement ménager dans les écoles publiques, c'est l'intérêt soutenu qu'il fait naître entre l'école et la maison.

On éprouverait de grandes difficultés à vouloir faire du travail des filles à la maison, sous ce rapport, une partie intégrante de la formation scolaire, sur un plan semblable aux projets agricoles du système en vogue au Massachusetts pour l'instruction agricole coordonnée. Pour les élèves ayant atteint ou dépassé l'âge ordinaire de l'école supérieure, cela pourrait être praticable.

Quant à avoir une loi pour obliger les filles à suivre les classes de perfectionnement, il serait difficile de faire passer cette loi dans l'Ontario, mais ses effets, si elle était adoptée et observée, seraient des plus satisfaisants.

CULTURE PHYSIQUE.

Si l'on désire que les élèves, parvenus à un certain âge, déploient dans les exercices tant soit peu de vigueur, il faut commencer à les entraîner dès qu'ils sont tous jeunes. Autrement, l'objet des exercices, pour les élèves de 15 à 18 ans et plus, doit être plutôt de faire acquérir de l'équilibre et de la grâce. Il est désirable au plus haut point que les jeux et les exercices soient choisis par un maître

compétent, car ils exercent une influence sur le développement de plusieurs séries de muscles et de facultés. Un bon directeur physique préparera un programme de jeux suivant les résultats qu'il désire obtenir, au point de vue de la santé ou de l'agrément. La plupart des exercices qu'on fait faire aux filles dans les écoles de nos jours sont rendus inutiles par le manque de plan et par le manque d'énergie dans l'exécution. Sans énergie de la part du maître et des élèves, le résultat obtenu ressemble beaucoup au peu de bien que fait une courte promenade en flânant, comparé au profit plus considérable qu'on retire d'une bonne marche, d'un pas vif, au grand air.

COURS D'ÉTUDES PAR CORRESPONDANCE.

Il serait très avantageux de pouvoir offrir, aux dames incapables de suivre un cours d'instruction, donné par une maîtresse, des cours d'études par correspondance. (Ici finit le rapport contenant les suggestions de Mlle Watson.)

SECTION 4: QUELQUES CONCLUSIONS.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

La Commission est d'avis que, dans tous les cours pour filles depuis l'âge de 11 ou 12 ans, une part devrait être faite à la préparation aux travaux du ménage. Ces parties des cours seraient de la nature d'un enseignement de préparation à la carrière pour celles qui se destinent aux soins du ménage. De tels cours existent actuellement dans plusieurs des écoles élémentaires dans toutes les provinces du Canada. Ils existent parmi les cours supplémentaires du système des écoles élémentaires d'Angleterre et en France.

Nous mentionnerons deux déviations dans la forme ordinaire de leur organisation: à Aberdeen les filles consacrent trois semaines sans interruption, avant de quitter l'école élémentaire, à la pratique des sujets domestiques et à s'y préparer. Un autre exemple nous est offert par l'école-résidence entretenue par le comité d'instruction du comté à Northampton, Angleterre. Ici les filles des écoles rurales élémentaires peuvent obtenir des bourses, leur donnant droit à un cours de trois mois de préparation pratique dans l'école-résidence du comté pour l'enseignement des sciences domestiques. Le coût total, au comité d'instruction du comté, non compris les charges sur le compte du capital, s'élève, à ce qu'on a rapporté, à moins de \$2 par semaine par élève. Il y avait à l'école environ 30 élèves. D'autres pouvoirs de comté, qui s'occupent de l'instruction, ont en Angleterre des institutions semblables.

ÉCOLES SECONDAIRES.

La Commission est d'avis qu'il serait à désirer qu'on fournisse aux filles un enseignement secondaire qui viserait particulièrement à les instruire et à les préparer quant à la manière d'apprêter et de servir les mets, quant à la préparation, le nettoyage et l'emploi des vêtements, quant aux soins du ménage, y

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

compris la ventilation, le chauffage, l'éclairage et l'administration sanitaire. Cet enseignement pourrait être donné par le département ménager d'une école supérieure urbaine, ou par une école supérieure rurale, avec quelque coordination entre le travail à la maison et le travail à l'école.

CLASSES DE PERFECTIONNEMENT.

La Commission est d'avis que, dans toutes les villes et villages, il devrait exister des classes de perfectionnement pour jeunes femmes, dans le but de donner l'instruction et la formation nécessaires pour bien s'acquitter des soins du ménage. L'assistance à ces classes, pendant un certain temps chaque semaine, devrait être continué jusqu'à l'âge de 18 ans, à moins que la jeune fille ne reçoive quelque autre genre d'instruction. L'établissement de ces classes pourrait se faire en commun avec (a) le système des écoles publiques, (b) un institut technique, ou (c) une école séparée, telle qu'une école ménagère intermédiaire.

CLASSES (OU ÉCOLES) MÉNAGÈRES INTERMÉDIAIRES.

La Commission recommande l'établissement de classes pour:—

- (a) Les personnes dirigeant l'intérieur d'un ménage qui peuvent disposer d'un certain temps une ou plusieurs fois par semaine pendant trois mois.
- (b) Les jeunes filles qui ont quitté l'école et qui désirent se préparer aux travaux du ménage.
- (c) Les femmes en service domestique, ou qui cherchent à acquérir la compétence nécessaire pour entrer en service.
- (d) Les femmes employées pendant le jour à des occupations industrielles ou commerciales.

Les cours destinés aux personnes ayant eu une certaine expérience des travaux du ménage devront consister surtout en démonstrations, en instructions, en conférences et en lecture. Qu'on s'attache particulièrement, comme dans les écoles allemandes, à l'étude du coût et de la valeur, à l'analyse et à l'attribution du revenu aux différentes classes de dépenses, et à une tenue de livres simplifiée.

Les cours devront donner assez de pratique dans les arts exercés par la cuisinière, la couturière, la modiste et la ménagère, pour permettre à celles qui le désirent de retirer des avantages tangibles de leur assistance à ces cours.

Pour celles qui le pourraient, il y aurait avantage à combiner les cours de l'école avec des projets de travaux du ménage faits chaque jour à la maison.

Cette école pourrait faire partie d'une école technique intermédiaire ; mais il semblerait préférable de viser à l'établissement d'une institution séparée, sous une administration distincte.

Dans l'exécution du travail de l'école, ce pourrait être un bon plan de réserver les avant-midi aux maîtresses de maisons, les après-midi aux jeunes filles, aux domestiques, et à celles qui se préparent à entrer en service, les soirées à celles qui sont occupées pendant le jour, soit dans le commerce, soit dans l'industrie.

FORMATION AU TRAVAIL DOMESTIQUE.

La Commission est d'avis qu'on devrait pourvoir généralement à l'instruction et à la préparation de celles qui désirent acquérir la compétence nécessaire afin de se mettre en service comme domestiques à gages. Des témoignages venant de sources diverses ont été entendus par la Commission, tous s'accordant à dire que les jeunes femmes ayant les qualités voulues refusent les places où elles auraient à faire les travaux du ménage, parce que les termes de «domestique», de «fille engagée» et de «servante» en sont venus à être considérés comme indiquant une condition d'infériorité sociale qu'elles ne veulent pas accepter. Il semble qu'il serait à désirer, dans l'intérêt d'un civisme bien entendu, de faire disparaître le préjugé qu'on a ainsi créé, et en même temps de donner à celles qui veulent faire le travail domestique l'occasion d'acquérir toutes les connaissances dont elles ont besoin.

La Commission est d'avis qu'on devrait pourvoir à l'établissement de cours de peu de durée, où l'on donnerait l'instruction et la formation qu'exigent les travaux du ménage et l'entretien d'une maison. La durée de ces cours pourrait varier de un à six mois. L'élève ayant suivi un cours d'une manière satisfaisante aurait droit, après avoir subi un examen, à un certificat de compétence comme «servante» ou comme «domestique» de première, deuxième ou troisième classe.

Il devrait y avoir des classes de perfectionnement pour l'enseignement ménager, afin de permettre aux personnes qui ne pourraient donner beaucoup de temps à cette préparation de suivre le cours et d'obtenir le certificat en consacrant une ou deux demi-journées par semaine à ces classes.

Pour satisfaire aux besoins des maîtresses de maisons qui désirent avoir des domestiques compétentes pour une partie d'une journée ou d'une semaine, ou des domestiques qui ne demeureraient pas chez leurs maîtres, il semble qu'il serait à désirer qu'on fit un essai afin de voir si une école ménagère intermédiaire ne pourrait pas combler cette lacune. Si des logements faisaient partie de l'institution, on pourrait fournir aux élèves le vivre et le couvert au prix de revient.

Munie d'un certificat de première classe, une domestique aura droit à une rémunération d'après sa préparation et sa compétence. Ces domestiques rendront à la société, sous le rapport de l'entretien des maisons dans des conditions hygiéniques normales, un service analogue à celui que lui rendent les infirmières diplômées en temps de maladie. Tout ce qui laisse entrevoir un remède aux conditions actuelles dans lesquelles se fait le recrutement des domestiques mérite une considération attentive et un essai loyal.

On l'a souvent répété, les instincts, les préjugés et la mode sont plus puissants auprès des gens que le jugement. L'idée nuisible s'est répandue et se répand par tout le Canada que les travaux du ménage et le service domestique, pour des gages, conviennent moins aux jeunes femmes et sont plus contraires à leur dignité que d'être employées dans un bureau, un atelier ou une manufacture. Détruire cette notion fautive, voilà ce à quoi doivent tendre les efforts des hommes comme des femmes, qui sont tous directement intéressés à ce que les soins du ménage et l'entretien de la maison ne soient pas négligés.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

INSTRUCTRICES D'ÉCOLE MÉNAGÈRE, RÉSIDANTES OU VOYAGEUSES, POUR CERTAINS DISTRICTS.

La Commission recommande l'emploi d'institutrices pour poursuivre, dans l'intérêt de l'école ménagère dans les districts ruraux, un travail semblable à celui qu'accomplissent les instructeurs d'écoles agricoles de district, voyageurs ou résidants.

1. En premier lieu une institutrice voyageuse d'école ménagère pourrait rencontrer un groupe de femmes, réunies par un institut féminin ou autre organisation de ce genre en une localité, pendant une demi-journée par semaine pour une période de 2 semaines.

L'institutrice pourrait employer l'autre demi-journée avec les jeunes filles et l'institutrice de l'école de l'endroit (soit élémentaire, moyenne ou supérieure).

2. Elles devraient être mises au courant, au besoin, en qualité de collaboratrices, des projets d'école ménagère qui se poursuivent à domicile par les élèves qui fréquentent les écoles moyennes rurales et les écoles supérieures rurales.

3. Ces institutrices devraient donner des conférences démonstratives d'école ménagère et d'art culinaire, surtout en vue de diriger l'attention du public vers des voies dans lesquelles doit être dirigé un travail éducationnel systématique.

4. Dès qu'il sera praticable, elles doivent s'associer au cours abrégé d'une école de district ou de comté ou une école ménagère intermédiaire.

Le plus tôt qu'il sera praticable elles devraient être associées à une association d'embellissement du voisinage et à une ferme de démonstration de la région semblables à celles qui sont établies par le comité des terres de la Commission de Conservation.

Il est important de noter qu'il existe une différence essentielle et fondamentale entre le genre d'instruction et de démonstration qui convient à une ménagère et celui que l'on donnerait aux jeunes filles à l'école. Après un an ou deux on pourrait nommer plus d'une institutrice pour une circonscription ordinaire.

INSTRUCTION DES INSTITUTEURS ET DES DIRECTEURS.

La Commission est d'avis qu'un système d'éducation supérieure, dans le but d'instruire les instituteurs, les instructeurs et les directeurs à poursuivre leur enseignement professionnel, devrait être établi dans les institutions d'école ménagère et d'économie domestique. Ces institutions, au moyen de longs cours et de cours abrégés, pourraient préparer les instituteurs et les instructeurs à enseigner l'art ménager dans les cités et villes, et à faire l'éducation des institutrices ambulantes au profit de la population adulte des districts ruraux. Ces cours seraient semblables à ceux qui se donnent à certaines écoles normales, à l'institut Madconald affilié à l'école d'agriculture d'Ontario, à Guelph, Ont., et au collège Macdonald, Québec.

A ce sujet il serait opportun d'étudier l'organisation et les cours d'études de l'institut Munster, à Cork, et l'École centrale d'enseignement d'économie domes-

tique au parc de St-Kevin, Dublin. Il serait aussi très utile d'étudier le système de cours qui se donnent et le travail qui se fait à l'école Margaret Morrison Carnegie, à Pittsburg, Pe. On peut aussi puiser de précieux renseignements à l'étude du système suivi à l'école de la Science domestique, de l'Art ménager et des Industries domestiques affiliée à l'école des Instituteurs de New-York. Il ne faut pas négliger, enfin, le système le plus perfectionné de tous qu'est celui que suit la Faculté de la Science ménagère et domestique à l'Université de Toronto.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

CHAPITRE XI : RECHERCHES INDUSTRIELLES.

Le champ des recherches industrielles ne peut pas être localisé d'une façon définitive dans la sphère où le chercheur de la science travaille au bénéfice de la race humaine. Nul ne peut dire quelle découverte qui aujourd'hui n'est que de la « science théorique » passera demain au domaine de la science appliquée.

Au cours de ses investigations la Commission prit connaissance du travail du Conseil des recherches industrielles des universités de Pittsburg, Pe., et de Kansas, sous la direction du docteur Robert K. Duncan, l'initiateur du système adopté aux deux universités. Ce système pourvoit à la création et au maintien de bourses industrielles à être accordées dans les universités. Les principaux traits de ces bourses sont les suivants :—

(1) L'université fournit le laboratoire et les accessoires et choisit ceux qui doivent faire les recherches.

(2) Le manufacturier, ou autre donateur, indique le sujet spécifique ou autre chose à être développé et fournit les fonds pour le maintien de la bourse fondée dans un but de recherches.

(3) Toute découverte devient la propriété du manufacturier ou autre donateur de la bourse, sauf certaines conditions contenues en une convention passée entre le donateur et l'université, à l'époque où la fondation de la bourse est acceptée.

Une copie de la convention et une liste des bourses apparaissent ci-après.

Sans oublier l'immensité des valeurs qui ont été réalisées et de toutes les éventualités qui peuvent se réaliser, ou autres arrangements et dispositions pour des fins de recherches, la Commission trouve que le système Duncan s'adapte si bien aux conditions du Canada qu'elle se contente, pour les fins du présent chapitre, de présenter le système du Docteur Duncan d'une façon assez détaillée.

RÉSUMÉ DU RAPPORT PAR LE DR DUNCAN *RE* CONSEIL DE RECHERCHES INDUSTRIELLES.*

En 1907, le docteur Duncan entra en négociations avec une corporation de l'est dans le but d'établir un système coopératif par lequel la corporation, avec sa connaissance de l'art et les facilités qu'elle possède pour effectuer des expériences sur une grande échelle, pourrait coopérer avec l'université du Kansas, à l'aide de son grand laboratoire, sa bibliothèque, ses facultés de consultations pour arriver

*Ce résumé est extrait du livre du Dr Duncan "Some Chemical problems of to-day" (quelques problèmes chimiques du jour) publié par Harper & Brothers en 1911. Il renferme des extraits d'un rapport présenté par le Dr Duncan à la réunion de la Section de physique et de chimie tenue le 3 octobre 1912, et publié dans le Journal de l'Institut Franklin, en janvier 1913. Les conversations du Dr Duncan avec les membres de la Commission à l'occasion de leur visite aux laboratoires de l'Université de Pittsburg et les observations faites par eux à ce moment ont fourni la substance des données mais pas aussi complètement que dans ce chapitre.

à la solution d'un problème important quelconque. La corporation intéressée appuya vigoureusement l'idée, qui fut discutée sous toutes ses formes, elle représentant les corporations du pays, et le docteur Duncan représentant les universités de la République, jusqu'à ce qu'ils eurent enfin découvert un système solide pratique pour l'amélioration de l'industrie américaine, des industriels et des universités intéressées, en même temps que pour le développement des connaissances utiles et de l'intérêt public.

Ce système, qui est actuellement établi dans les deux universités ci-haut mentionnées, sous la surveillance du docteur Duncan, dépend, quant à sa valeur, sur l'entente mutuellement avantageuse qui peut exister entre les compagnies manufacturières d'une part, et l'Université d'autre part, pour la solution pratique de problèmes manufacturiers importants.

INEFFICACITÉ ET SES CAUSES.

La condition actuelle de la fabrication en Amérique laisse beaucoup à désirer. Tout manufacturier bien au courant des choses, et même celui qui ne l'est pas, sait qu'il doit rencontrer des problèmes d'une importance telle que le défaut de leur solution comporte une perte imminente relativement à l'industrie particulière qu'il poursuit. L'on peut dire sans crainte que là où paraît la fumée des cheminées d'une fabrique il y règne des problèmes sérieux. Tout chimiste intelligent peut accepter gaiement le défi de pénétrer dans une fabrique quelconque, et dans l'espace de trois jours y signaler des problèmes dont la solution raisonnable produirait une différence notable dans les dividendes de la compagnie ; et cette solution ne peut être obtenue que par le chimiste. L'on pourrait relater plusieurs exemples démontrant l'esprit d'amateur qui existe dans les ateliers d'une manufacture américaine, comparé à l'activité experte qui dirige son bureau d'administration.

Les raisons de cette inefficacité, qui apparaît surtout à la perte ou au manque de système progressif de fabrication, sont claires et évidentes. Les manufacturiers d'autrefois, bien qu'ils ignorassent pratiquement la science appliquée, ne se sont acheminés vers le succès qu'en luttant énergiquement et en se basant sur l'application de principes qu'ils comprenaient bien. Le premier parmi ces principes fut la création d'un tarif qui a entravé la fabrication américaine en lui enlevant la concurrence des produits de manufacturiers de l'étranger fabriqués suivant l'application des connaissances modernes ; l'inefficacité découle aussi de la perte et des procédés arriérés de fabrication que l'on cache et que l'on dissimule. A la différence qui existe dans le coût de la main-d'œuvre entre notre pays et l'étranger, l'on a ajouté entre autres choses la différence qui existe entre l'efficacité que procure la science dans notre pays et celle de l'étranger. A l'appui de ceci, le Dr. Duncan cite la procession des manufacturiers devant le comité des Voies et Moyens, qui viennent à maintes reprises, avec ou sans connaissance de cause, implorer la protection à cause de perte et du caractère latent qui existe dans l'industrie particulière qu'ils poursuivent. En outre, plusieurs manufacturiers américains ont trouvé le moyen d'éliminer l'efficacité pourtant indispensable en créant des combinaisons destinées à écarter toute concurrence. As-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

sociés à ces deux méthodes d'obtenir une augmentation de revenus au détriment de l'efficacité, l'on trouvait partout en disponibilité de grands magasins de matières brutes, et les besoins d'une population extravagante et rapidement croissante qui absorbait tout ce qui se présentait à elle. Ce qui fait que les manufactures américaines étaient florissantes.

DISPARITION DES CONDITIONS SUSMENTIONNÉES.

Maintenant les conditions changent rapidement. Tout homme de bon sens sait que le tarif, aussi élevé qu'il l'est actuellement, est chancelant. Les combinaisons ayant pour but d'écartier la concurrence sont maintenant illégales et toujours de plus en plus dangereuses. Les immenses provisions de matériel brut sont maintenant en la possession de quelques individus, qui ne les cèdent qu'à des taux onéreux et parfois ruineux. L'accroissement de population, bien que rapide, n'a pas suivi l'élan de la production manufacturière, et dans certaines industries les produits menacent de l'encombrement. De plus, l'économie chez l'acheteur remplace l'extravagance. Enfin, l'augmentation du coût de la vie est universel, ce qui demande une augmentation dans les salaires, dans le coût des matériaux et des taux de transport, au point que dans un avenir très rapproché le progrès ou la faillite de plusieurs exploitations manufacturières dépendra exclusivement de la perte que devra éviter le fabricant et l'augmentation de valeur qu'il donnera à son produit. Pour parler franchement et sagement et à la connaissance de tous, la production américaine s'achemine vers une crise dont le résultat heureux ne découlera que de l'efficacité. La plupart des manufacturiers comprennent cela maintenant, quelques-uns faiblement, cependant, mais enfin ils le réalisent.

LA SCIENCE APPLIQUÉE ET LES JALOUSIES D'ATELIER.

Les manufacturiers américains, en général, sauf d'incontestables exceptions, ne savent pas comment procéder afin d'obtenir cette efficacité. La plupart du temps le fabricant ignore les problèmes de ses ateliers, ou du moins toute leur portée. Il ne sait pas comment obtenir l'aide du chimiste, ou comment choisir ce dernier, ou quel genre de laboratoire et de bibliothèque il doit lui fournir; il soumet le chimiste à la jalousie des contremaîtres, et en ne lui accordant pas une autorité suffisante il l'expose à la stupidité et à l'hostilité des travailleurs; il ne sait pas comment apprécier le progrès qu'il fait, et en conséquence il le soumet continuellement au soupçon, au tourment et à l'intrigue. A ce compte, 90 pour 100 des prétendues recherches que l'on poursuit dans les fabriques sont plus désastreuses que la perte, parce que la faillite définitive met le fabricant en mesure de comprendre les avantages de la science appliquée.

MANUFACTURIERS, AMATEURS DE SCIENCES APPLIQUÉES.

Bien que les faits mentionnés ci-haut soient vrais, il ne s'en suit pas que le fabricant américain soit dépourvu de bon sens et de jugement; car en fait de

voyance, de perspicacité et d'énergie, il peut être comparé à son collègue manufacturier de n'importe quel pays du monde.

Son peu de succès dans la fabrication pratique est dû, non pas au manque d'habileté, mais surtout aux nombreux moyens dont il dispose, et par lesquels il a jusqu'ici exploité sa fabrique sans efficacité, de sorte que lorsqu'il est placé soudainement en face de la nécessité d'avoir l'efficacité, il se trouve placé en dehors de la sphère de ses connaissances, et il doit alors avoir recours aux procédés d'amateurs et aux erreurs qui en découlent. Le moteur Keely et le projet de fabriquer l'or avec l'eau de mer ne sont que des exemples grossiers des procédés d'amateurs en général qui prévalent dans toute fabrique lorsqu'ils viennent en contact avec les connaissances naturelles et la science moderne.

L'on peut dire que le fabricant américain manque d'efficacité, quelquefois jusqu'à la mesure de 50 % de la valeur de ses produits, et qu'il l'admet lui-même; et qu'aujourd'hui il le sait, bien qu'il ne sache pas en général jusqu'à quelle étendue, mais qu'étant Américain, il est vif à s'instruire et à agir, et il veut de l'aide. Il peut obtenir cette aide au moyen des bourses industrielles.

L'opportunité pratique et la valeur de ces bourses découlent du fait qu'elles reflètent bien l'esprit de l'époque, qui constamment et inéluctablement fait disparaître la concurrence néfaste d'autrefois et la remplace par une ère de coopération sympathique, car les hommes ont constaté qu'ils peuvent produire ensemble ce qu'ils ne peuvent pas accomplir en concurrence.

En ce qui concerne l'industriel, cet arrangement est un privilège considérable. Les facilités extraordinaires et les pouvoirs qui en découlent lui donnent des résultats qu'il ne peut pas obtenir autrement, et les fonctionnaires de la compagnie, qui pour la plupart ne sont que des amateurs, sont soulagés de la responsabilité que comporte l'obtention de ces résultats.

BÉNÉFICES RÉCIPROQUES DES MANUFACTURIERS, DES UNIVERSITÉS ET DU PUBLIC.

Lorsque les jeunes qui surveillent les expériences entrent aux corporations, les universités gardent toujours l'intérêt qu'elles leur portent, de même qu'aux corporations; et le résultat qui s'en suit démontre clairement qu'avec ce procédé les industriels peuvent apprendre comment appliquer la science à des fins pratiques. Des relations tout à fait inattendues et de grande valeur ont surgi à mesure que le nombre des boursiers a augmenté, dans la façon dont ces titulaires peuvent s'aider entre eux; et il semble que, à mesure que leur nombre augmente, cette force d'aide mutuelle et discrète, augmente pour ainsi dire par progression géométrique. Il est parfaitement compris que l'intégrité personnelle est une condition *sine qua non* pour devenir titulaire de ces bourses, et cela devient en quelque sens une fraternité.

A mesure qu'augmentait le nombre des titulaires il s'est produit un accroissement d'aide mutuelle entre les corporations, et ce avec un résultat frappant. Bien que ces corporations ne se connaissent pas, car presque toutes elles ne désirent aucune publicité quant à l'établissement d'une bourse, cependant toutes leurs affaires passent par le bureau du directeur, et des occasions remarquables d'aide

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

y naissent et peuvent être utilisées. Quelques-unes de ces occasions sont d'utilité générale vis-à-vis des corporations, et ce indépendamment des opérations directes et immédiates que comporte la création des bourses.

L'on peut ajouter en outre que ce que l'on appelle en chimie « influence catalytique » de ces fondations universitaires commence à se faire sentir chez les industriels du pays, et à mesure que le nombre augmente on peut raisonnablement prédire que leur influence fera fermenter l'activité dans la masse de l'industrie américaine. Comme question de fait, l'on a constaté qu'elles étaient de véritables ferments.

Le public est certain de retirer un bénéfice de chacune de ces investigations, dont les résultats seront publiés dans un délai raisonnable, libre à chacun de les lire et de les améliorer. Bien que des brevets peuvent être pris à toute époque, privilèges dont tous jouissent également, l'on ne comprend pas comme on le devrait que les résultats des recherches scientifiques ne peuvent atteindre le public que par l'entremise des industriels. Roentgen ne prit aucun brevet lors de sa découverte des rayons X, mais il n'a pas livré sa découverte au public, car elle ne pouvait être utilisée que pour des fins médicales au moyen d'ampoules radioscopiques, lesquelles furent fabriquées et améliorées par diverses corporations qui ensuite les livrèrent au public. Ces corporations, naturellement, placèrent sur ces ampoules tout ce que le commerce pouvait absorber. Le fait que Roentgen n'accepta aucune rémunération pour ses recherches ne faisait qu'augmenter d'autant le revenu des corporations. Sa générosité ne changea en rien ce que dût payer le public pour utiliser cette découverte. Mais les industriels passent et disparaissent, et, cependant, chaque fait saillant demeure à perpétuité comme bienfait permanent à l'humanité dans sa lutte pour obtenir ce but inconnu vers lequel elle s'achemine sans cesse.

UNE FONCTION UNIVERSITAIRE ADÉQUATE.

Il ne peut être nullement discutable que l'établissement de bourses est une fonction, proprement dite, universitaire, car l'objet de toute université digne de ce nom doit se composer de trois choses : (1) L'instruction efficace des jeunes gens, garçon et filles, qui fréquentent ses cours; (2) la création de la science, et théorique et pratique; (3) la propagation de la science, théorique et pratique, et répandre son utilité dans le public. Ce système tripartite défie toute discussion, et aucun des facteurs de ces trois sujets n'a plus d'importance que les autres. L'université qui ne se dévoue pas aux recherches théoriques et pratiques est un membre stérile dans l'arbre de notre civilisation, car sans faire des recherches elle ne peut ni enseigner ni être utile. Les recherches poursuivies selon que l'exigent ces bourses produisent de la science nouvelle, tant théorique que pratique. Et lorsque ces recherches seront publiées en dernier ressort, l'on constatera que chacune d'elles a enrichi la somme de connaissances humaines bien au delà des prévisions pratiques, bien que cette dernière ne leur ait enlevé aucune fraction de leur valeur.

Des connaissances nouvelles et utiles qui ont été presque entièrement obtenues par l'entremise d'une corporation privée assurément aussi précieuses sont pour l'humanité que la science académique répandue au moyen de millions qui pro-

viennent de la générosité individuelle. Au moyen de ces bourses l'université accomplit sa tâche éducationnelle. Elle peut prendre les meilleures intelligences pour l'instruction de tout le pays, et par un travail remarquable et utile les former à devenir les spécialistes indispensables qu'exige la fabrication moderne et que réclament les hommes du jour et les besoins de l'humanité. Quiconque a rencontré les jeunes gens qui composent le personnel de ces bourses industrielles ne peut douter qu'ils deviendront des hommes de poids et des bienfaiteurs. Il ne faut pas oublier que ce sont des hommes instruits, qu'au moins la moitié d'entre eux ont déjà obtenu des grandes universités leur degré de docteur en philosophie, et que l'institution qui leur donne l'occasion de se dévouer à de si grands et de si nobles résultats accomplit, elle, la plus noble des tâches.

SUPPORT FINANCIER DES MANUFACTURIERS.

Plusieurs corporations, surtout de l'est, ont depuis deux ans donné la somme de \$26,850 à l'université du Kansas, pour subvenir à onze bourses, aux frais de voyage des titulaires, aux prix, appareils, etc., etc. L'université de Pittsburgh a reçu \$39,700.

Les investigations embrassent une grande variété de sujets et de substances, y compris le blanchissage, la boulangerie, la colle, le ciment, la verrerie, les propriétés optiques du verre, les déchets de fruits et du pétrole. émail pour réservoir en acier, ozone, glandes flexibles de mammifères aquatiques, faire disparaître le fléau de la fumée, composition pour parqueterie, gaz naturel, recherches pour un nouveau diastase.

La bourse relative à la composition chimique du pain produit un exemple intéressant du travail projeté. Les donateurs de la bourse de M. H. A. Kohman, l'Association Nationale des Maîtres-Boulangers, en reconnaissance de son ouvrage antérieur au bénéfice de l'association, lui conféra, à l'expiration de son terme de boursier, tous les droits dits «proprietary» dans son procédé pour rendre type la fabrication sur une grande échelle du pain par la levure de sel. M. Kohman a découvert le bacille actif pour cette fabrication, il l'a isolé, l'a cultivé en de grandes quantités, et en l'utilisant il est parvenu à produire du pain à levure de sel d'une belle qualité uniforme, et ce au taux de mille pains par jour pendant plus d'une semaine. On lui a offert une rémunération considérables pour le droit de son procédé, et se basant sur son travail en général, à la demande d'une certaine corporation, on l'a nommé titulaire d'une nouvelle bourse pour le pain à l'université de Pittsburgh, dont le montant est de \$2,500 par an. En reconnaissance de son travail l'université de Kansas a conféré à M. Kohman le degré de D. Ph.

COPIE DE CONVENTION.

CONVENTION POUR BOURSE INDUSTRIELLE N°.....

Afin d'encourager la propagation des science utiles, l'université du (Kansas ou de Pittsburgh) accepte de....., ayant son siège d'affaires à.....la fondation d'une bourse industrielle, que l'on désignera comme Bourse.....

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Il est mutuellement compris et convenu que les conditions qui doivent régir cette bourse industrielle sont comme suit :

Le but exclusif de cette bourse est le suivant :
et dans l'exécution de quoi le titulaire doit donner tout son temps et son attention, sauf trois heures par semaine, qu'il doit consacrer à l'enseignement à l'université même.

Le titulaire est nommé par le chancelier de l'université et le directeur des recherches industrielles ; il doit être muni d'un laboratoire séparé, et de tous les accessoires, réactifs, etc., etc., qui raisonnablement devraient être à la disposition des laboratoires d'une grande université, et dont le coût et le paiement seront compensés par les conférences du titulaire. La corporation donatrice, de son côté, s'engage à coopérer avec l'université dans ces recherches, en accordant au titulaire sa sympathie, et après étude, en lui donnant accès à sa fabrique pour des expériences sur une plus grande échelle. Le titulaire doit, en travaillant, suivre l'avis et la direction du directeur des recherches industrielles, et il doit faire périodiquement, par l'entremise du directeur des recherches, des rapports sur le progrès de son travail à

Afin de soutenir cette bourse qui doit durer pendant une période de années.....s'engage à verser, payables d'avance à l'université de (Pittsburgh ou Kansas), laquelle somme doit être remise par paiements mensuels au titulaire de la bourse.

Toute découverte par le titulaire pendant sa durée d'office devient la propriété de.....subordonnement à la remise au titulaire, cependant, d'une considération supplémentaire. Ce supplément, à être remis au titulaire, doit dépendre de la valeur des services rendus, et ne doit pas dépasser.....

La nature de cette considération supplémentaire (soit droits, actions ou toutes autres choses), la somme, l'époque ou les époques de son échéance, doivent être déterminées par un conseil d'arbitrage auquel il est pourvu par les présentes. Le titulaire de cette bourse peut, pendant toute la durée d'office, au choix du donataire, prendre des brevets aux frais du donataire, à condition que lors de la demande pour l'obtention de ces brevets il cède au donataire tous ses droits subordonnement aux conditions de la présente convention.

A ou avant l'expiration de la durée d'office, le donataire peut requérir les services du titulaire pour une période de trois ans, à condition que les termes d'un pareil engagement soient satisfaisants pour les parties intéressées.

Au cas d'un malentendu entre le titulaire de cette bourse et le donataire, il est entendu et convenu que ce malentendu doit être réglé, en autant que la question en litige a trait à une question de faits, par un conseil d'arbitrage composé d'un représentant de l'université, d'un représentant du donateur, et d'une tierce personne choisie par les deux premiers arbitres, et que les décisions doivent lier les parties en cause, et qu'elles doivent obtenir cette décision avant d'avoir recours au tribunal.

Il est aussi entendu et convenu que pendant la durée d'office de cette bourse, le titulaire peut publier de ses recherches les résultats que le donateur n'estime pas lui porter préjudice, et qu'à l'expiration de la durée d'office, le titulaire

devra avoir complété un travail manuscrit sur le sujet de ses recherches, et contenant ce que lui et d'autres auront découvert sur cette question. Une copie de ce manuscrit doit être envoyée à et une copie doit être signée et placée aux archives de l'université jusqu'à l'expiration de trois ans à compter de cette date, alors qu'il sera loisible à l'université de publier ce travail pour l'utilité et le bénéfice du public. Au cas où, selon l'opinion de la compagnie, la dite publication dans les trois ans après l'expiration du terme d'office, porterait préjudice à ses intérêts, la corporation en question est libre de demander une prorogation de délai au conseil d'arbitrage ci-dessus mentionné, lequel, après avoir pris connaissance de cet appel, est libre d'accorder une prorogation pour jusqu'à une époque qui, selon le dit conseil, protégera les intérêts de tous.

Daté : Signé pour l'Université de (Pittsburgh ou Kansas.)

.....

Daté : Signé pour.....

.....

EXTRAITS DU RAPPORT DU DR DUNCAN.

En lisant attentivement cette convention, il est évident qu'elle concerne quatre facteurs différents, et le degré où elle assimile ces quatre facteurs détermine sa chance d'être acceptée et de constituer un lien permanent.

Ces facteurs sont :

- (a) L'Université.
- (b) La Compagnie.
- (c) Le public.
- (d) Le titulaire ou les titulaires engagés.

(a) *L'Université.*

L'université accomplit sa fonction en augmentant des connaissances ; le fait que ce sont des connaissances utiles ne leur enlève aucunement de la valeur. De plus, le droit de publier ces recherches est acquis à l'université en vertu de la convention. Il existe un avantage additionnel dans la grande force d'enseignement qui, en vertu des conventions, est gratuitement mise en disponibilité pour apprendre la chimie. L'université possède un autre avantage en ce qui concerne la relation de ce système à l'égard de son école de gradués. Plusieurs des titulaires, ainsi qu'on les nomme, possèdent déjà des degrés de gradués ; d'autres, les nouveaux titulaires, détiennent des bourses qui sagement sont données à des jeunes gens qui viennent terminer leurs études et qui semblent avoir un bel avenir. On les choisit avec discernement dans les meilleures universités et ils constituent par conséquent un élément vigoureux.

(b) *La compagnie.*

Au point de vue de la compagnie le système a dépassé la phase des expériences et constitue maintenant un privilège incontestable ; il a été démontré maintes et maintes fois qu'en travaillant selon ce système il est possible d'arriver à des résultats qui ne peuvent être obtenus autrement. Et ceci n'est que raisonnable.

L'université est munie de matériaux d'expérimentation infiniment plus complets que ceux qui se trouvent dans les laboratoires peu nombreux des fabriques.

Sont également importantes les bibliothèques, sans lesquelles on ne peut procéder à aucune recherche. L'université, naturellement, possède des trésors de littérature scientifique passée et contemporaine ; les fabriques, au contraire, sauf disons une dizaine d'exceptions, en sont complètement dénuées ; les emplacements des manufactures ne s'adaptent nullement à l'installation de bibliothèques, et cependant le manque de livres contribue incontestablement au défaut de recherches dans la fabrication.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

De plus, l'université possède des facilités de consultation nombreuses et importantes—mathématiques, physique, génie civil, bactériologie, etc, etc.,—et celles-ci sont naturellement à la disposition de ceux qui, à l'aide de ce système, font des recherches chimiques.

Enfin le travail à l'université, différemment de celui qui se fait à la fabrique, se poursuit sans entrave, et est activé par un jugement plus sain relativement au progrès, et dans une atmosphère plus sympathique pour procéder aux recherches.

Tous ces avantages ; laboratoire, bibliothèque, etc., etc., avec l'aide et l'administration de ces bourses, l'université les offre gratuitement à toute compagnie qui rencontre des problèmes susceptibles de solution, et elle s'engage en outre à poursuivre ces recherches aussi secrètement qu'on l'exigera.

(c) Le public.

Ce système est très avantageux pour le public. Aucune découverte ne peut être présentée devant le public comme actualité sans que cela soit par l'entremise d'une compagnie, ou pour se servir d'un terme désagréable, d'une corporation.

Les corporations peuvent être bonnes ou mauvaises, ou les deux ensemble, et l'on peut se fier à ce que le public de ce pays exigera que ces corporations soient utiles au bien public. Même aujourd'hui, si le gaspillage des fabriques disparaissait et que l'on prit avantage d'une découverte saillante contemporaine, les heures de travail seraient moins longues et les besoins de l'humanité disparaîtraient ; de fait l'on peut dire que ce n'est que lorsque cet état de choses existera que nous serons libérés de notre civilisation matérialiste et neurasthénique.

(d) Les chercheurs.

À l'égard des titulaires, c'est-à-dire les jeunes gens qui poursuivent ces recherches, les occasions sont uniques. S'ils ne possèdent pas déjà leur degré de D.Ph., ils peuvent travailler à l'obtenir à l'université, se servant pour leurs dissertations des parties de leurs recherches que nous leur permettrons de dévoiler ; il leur est donné un traitement selon ce qu'ils démontreront devoir mériter ; on leur procure toutes les occasions de se perfectionner d'une façon réelle ; et qui est mieux encore, ce perfectionnement est reconnu ; et enfin s'ils réussissent d'une manière pratique, ils sont certains par le bonus qui leur est accordé d'en retirer une récompense matérielle et tangible.

Une liste complète de ces bourses telles que jusqu'ici établies dans les universités, ainsi que des sujets de recherches, etc., etc., est donnée ci-après :

BOURSES DE L'UNIVERSITÉ DU KANSAS, DANS L'ORDRE QU'ELLES ONT ÉTÉ ACCEPTÉES PAR L'UNIVERSITÉ DU KANSAS.

Les sujets marqués * ont été complétés.

I. **Buanderie.*

\$500 par an pour 2 ans.

Considération supplémentaire de 10 % des profits nets.

Titulaire : Fred. Faragher, B.A.

29 janvier 1907.

II. **Diastase.*

\$500 par an pour 2 ans (continué la 3e année).

10 % des profits bruts.

Titulaire : Ralph C. Shuey, B. es-S. (U. du Kansas).

14 juin 1907.

III. **Pain.*

\$500 par an pour deux ans.

Considération supplémentaire.

Titulaire : H. A. Kohman, B.A. (U. du Kansas.)

27 avril 1908.

IV. *Caséine.

\$500 par an pour deux ans.
 10 % des profits nets.
 Titulaire : E. L. Tague, M.A.
 27 avril 1908.

V. *Pétrole.

\$,1000 par an pour deux ans.
 10 % des profits nets.
 Titulaire : F. W. Bushong, D.Ph.
 27 avril 1908.

VI. *Email.

\$1,300 par an pour deux ans.
 Titulaires : A. J. Weith, B. es-S.
 F. P. Brook, B. es-S.
 10 septembre 1908.

VII. Verre.

\$1,500 par an pour quatre ans.
 10 % des profits nets.
 Titulaire : E. Ward Tillotson, D. Ph.
 9 mars 1909 (maintenant en 4e année).

VIII. *Ciment.

\$1,500 par an pour 2 ans.
 Considération supplémentaire.
 Titulaire : J. F. MacKey, D. Ph.
 9 mars 1909.

IX. Vernis.

\$1,500, 1re année ; \$2,700, 2me année ; \$3,900, 3me année.
 Considération supplémentaire.
 Titulaires : 1re année L. V. Redman, D. Ph.
 2me année L. V. Redman, D. Ph. tit. aîné.
 A. J. Weith, B. es-S.
 F. P. Brook, B. es-S.
 10 novembre.1910. (Maintenant en 4e année.)

X. *Borax.

\$750 par an pour deux ans.
 Titulaire : B. C. Frichot, B. es-S.
 29 novembre 1909.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

XI. **Glandes flexibles de mammifères aquatiques.*

\$1,000 par an pour deux ans.

Considération supplémentaire.

Titulaire : E. R. Weildlain, B.A.

1er mars 1910.

XII. **Ivoire végétal.*

\$2,750 par an pour deux ans.

\$2,000, bonus.

Titulaire : J. P. Trickey, B.A. (Collège de New-Hampshire.)

3 juin 1910.

XIII. *Pétrole.*

\$2,750 par an pour deux ans.

\$1,000, bonus.

Titulaires : F. W. Bushong, D. Ph. (aîné.)

J. W. Humphreys, B. es-S.

26 avril 1911.

XIV. **Gilsonite.*

\$750 par an pour un an.

\$2,000, bonus

Titulaire : W. E. Vawter, B. es-S. (U. du Kansas).

26 avril 1911.

XV. *Solidification des graisses.*

\$1,400 par an pour deux ans.

49 % d'intérêt.

Titulaire : E. O. Rhodes. (U. du Kansas).

19 septembre 1912.

XVI. *Bribes de cuir.*

\$1,200 par an pour deux ans.

10 % d'intérêt.

Titulaire : R. Phillips Rhodes, B.A. (U. d'Ohio).

22 octobre 1912.

XVII. *Cuivre rouge.*

\$1,800 par an pour un an. \$500, fonds pour appareils.

Considération supplémentaire.

Titulaire : E. R. Weidlein, M.A.

11 novembre 1912.

XVIII. *Cuivre rouge.*

\$1,000 par an pour un an.

Considération supplémentaire.

Titulaire : G. A. Bragg, B. es-S. (U. du Kansas.)

BOURSES DE L'UNIVERSITÉ DE PITTSBURGH, DANS L'ORDRE QU'ELLES FURENT
ACCEPTÉES PAR L'UNIVERSITÉ DE PITTSBURGH.

I. *Boulangerie.*

\$750 par an pour deux ans,
Titulaire : Wilbur A. Hobs, B.A. (U. du Kansas).
30 novembre 1910.

II. *Suppression de la fumée.*

\$12,000, 1ère année ; \$15,000, 2ème année.
Considération supplémentaire, 49 % d'intérêt collectif.

Personnel d'office.

Titulaires :—

R. C. Benner, D. Ph. (U. de Wis.) (Titulaire chef).
W. W. Strong, D. Ph. (Johns Hopkins), physicien.
J. A. Beck, LL. B. (U. de Pittsburgh), avocat.
H. H. Kimball, D. Ph. (Geo. Wash. U.), météorologiste.
A. B. Bellows, B.S. (Mass. Inst. Tech.), ingénieur.
O. R. McBride, B.S. (U. de Purdue), ingénieur.
A. F. Nesbit, B.S. (Mass. Inst. Tech.) ingénieur électricien.
J. J. O'Connor, Jr., A. B. (U. de Pittsburgh), économiste.
E. H. McClelland, Ph.B (Collège Lafayette), bibliographe.
J. F. Clevenger, M.S. (U. de l'Etat de l'Ohio), botaniste.
C. H. Marcy, bactériologiste.
J. E. W. Wallin, PhD., psychologiste.

Personnel consultant.

Oskar Klotz, M.D., C.M. (U. McGill), titulaire aîné.
E. W. Day, M.A., M.D.
W. C. White, M.S.
R. T. Miller, Jr., M.D.
W. W. Blair, M.D.
B. A. Cohoe, B.A., M.D.
S. R. Haythorn, M.D.
W. L. Holman, M.S.
E. B. Lee, architecte, titulaire aîné.
Richard Hooker, B.S.
C. T. Ingham.
Richard Kiehnel.
Carlton Strong.
K. K. Stevens, B.S.
30 novembre 1910 ; révisé le 24 juin 1911.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

III. *Sur l'affinité entre la poterie et la verrerie dans la fabrication du verre et la suppression des «pailles».*

\$1,500 par an pour deux ans.

Bonus supplémentaire en argent comptant.

Titulaire : Samuel R. Scholes, D.Ph. (U. de Yale).

25 janvier 1911.

IV. *Boulangerie.* (Tout à fait indépendant, mais avec le concours du N^o. 1.)

\$4,750 par an pour deux ans.

Considération supplémentaire, \$10,000

Titulaires : Henry A. Koyman, D.Ph. (U. du Kansas), aîné.

Charles Hoffman, D.Ph. (U. de Yale).

Alfred E. Blake, B.A. (Collège de New-Hamp.)

25 janvier 1911.

V. *Colle forte.*

\$1,200 par an pour deux ans.

Titulaire : Ralph C. Shuey, B. es-S. (U. du Kansas).

3 février 1911.

VI. *Savon.*

\$1,200 par an pour deux ans.

Titulaire : Paul R. Parmelee, B. es-S.

VII. *Utilisation des déchets de fruits.*

\$1,000 par an pour deux ans.

Considération supplémentaire, \$10,000.

Titulaire : F. Alexander McDermott. (Geo. Wash. Univ.)

12 mai 1911.

VIII. *Composition pour parqueterie.*

\$1,500 par an pour deux ans.

1 % des ventes pendant cinq ans.

Titulaire : R. R. Shivley, B. es-S. (Coll. A. et M., Okla.)

IX. *Pétrole brut.*

\$10,000 par an pour deux ans. 10 p. c. d'intérêt collectif

Titulaire : Benjamin T. Brooks, D. Ph. (U. de Gotteingen),

Titulaire aîné.

X. *Gas naturel.*

\$4,000 par an pour deux ans.

5 % des résultats industriels.

Titulaires : R. H. Brownlee, D. Ph. (U. de Chicago).

Titulaire aîné.

Roy Uhlinger, M.A. (U. de Pittsburgh).

22 septembre 1911.

XI. *Ciment.*

\$1,800 par an pour deux ans.

Considération supplémentaire, \$10,000.

Titulaire : J. F. Mackey, D.Ph. (U. de Toronto.)

22 septembre 1911.

XII. *Aliments, problèmes qui ont trait à leur fabrication.*

\$5,000 par an pour deux ans.

Considération supplémentaire, \$10,000.

Titulaires: Clarence C. Vogt, D.Ph. (U. de l'Etat de l'Ohio).

Titulaire aîné.

Harry P. Corliss B.es-S. (C. du New-Hamp).

W. E. Vawter, B. es-S. (U. du Kansas).

20 mai 1912.

XIII. *Blanchiment des graisses et huiles.*

\$1,000 par an pour deux ans

Titulaire : Lesard M. Liddle, D.Ph. (U. de Yale).

22 mai 1912.

XIV. *Effets de l'électricité à haute tension sur les réactions chimiques.*

\$1,000 par an pour deux ans. Fonds pour appareils, \$300.

Considération supplémentaire, \$10,000.

Titulaire pas encore nommé.

28 octobre 1912.

XV. *Découverte pour plaquer l'acier ou autres métaux avec du cuivre rouge ou autres métaux.*

\$1,500 par an pour un an. Fonds pour appareils, \$500.

Considération supplémentaire, \$10,000.

Titulaire : C. L. Perkins (B.S. Col. du New-Hampshire).

4 décembre 1912.

XVI. *Cuivre rouge, extraction de ses minerais et des rebuts de mines de cuivre.*

\$1,500 par an pour un an.

Titulaire enseignant : Howard D. Clayton, B.A., (U. de l'Etat de l'Ohio).

1er décembre 1912.

UNE BASE DE SUCCÈS PROGRESSIF.

Après que le système eût été bien établie, il fut possible et même à propos de créer des bourses multiples, différentes des bourses individuelles. Les bourses multiples exigent le concours de plusieurs hommes sous la direction d'un titulaire aîné qui est responsable du travail des titulaires juniors devant le directeur et son associé. Une bourse individuelle ne concerne qu'un seul titulaire, qui est responsable directement envers le directeur associé, et par l'entremise de ce dernier au directeur lui-même. Ces bourses multiples sont, par exemple, K9, K13, P2, P4

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Bien que l'époque de publier des résultats n'est pas assurée dans aucun cas, l'on peut dire que les résultats ont été en tout et partout des plus satisfaisants. Même le système n'aurait pas pu tenir, si ce n'est que basé sur le succès progressif. A part des résultats qui exigent le secret temporaire, l'on a trouvé le moyen de publier de temps à autre des documents d'intérêt académique ; comme, par exemple, la conférence de Tillotson sur «La tension de surface du verre fondu», la conférence de Weidlein intitulée «Adrenalin», ou la conférence de Bushong sur les «acides iso-naphthéniques.»

Nous avons reçu des industriels eux-mêmes une confiance et une coopération généreuse et large d'idées, et le don de plusieurs milliers de dollars d'appareils en reconnaissance du progrès que nous avons fait.

Les agrégés qui se sont occupés de ces recherches, bien que venant d'universités diverses et d'un peu partout, ont parfaitement compris la mission de haute confiance qu'ils devaient remplir, et il s'est développé chez eux un esprit d'aide mutuelle, un esprit de corps qui fait invariablement le sujet de commentaires flatteurs de la part des collègues visiteurs.

Durant les cinq années de développement de cette entreprise on n'aurait pas manqué de s'apercevoir de faiblesses inhérentes. Il est donc satisfaisant de constater, en terminant ce travail, que personne d'entre nous ne s'est aperçu d'aucune faiblesse de ce genre. C'est avec confiance que nous envisageons l'établissement futur d'un système d'agrégés industriels qui demeurera comme un lien permanent entre l'industrie et la science.

CHAPITRE XII : DIRECTION PROFESSIONNELLE.

INTRODUCTION.

Dans l'administration de l'enseignement, tel qu'on le projette pour rendre les écoles plus efficaces dans la préparation professionnelle des élèves, on a introduit des méthodes dans le but de les guider en vue de divers emplois. On insiste surtout sur le besoin de leur inculquer un sens de l'importance et de la dignité du travail de toute espèce comme base fondamentale du bien-être individuel et social. Dans beaucoup des principaux centres, on s'efforce de fournir des renseignements au sujet des métiers et emplois, et de donner aux élèves l'aide que peut leur procurer un corps public dans le but de les préparer pour telle ou telle place, et de les aider plus tard à obtenir une position convenable.

La direction professionnelle n'a pas seulement pour but de procurer du travail aux jeunes garçons et aux jeunes filles, c'est à-dire de leur procurer n'importe quel genre de travail. Son but est de leur procurer le genre de travail auquel ils sont le mieux adaptés et de les entraîner à le bien faire. Elle ne choisit pas une profession pour eux, mais elle fait peser sur le choix d'une profession le résultat de renseignements méthodiques et de bon sens méthodique. Souvent les jeunes gens font le choix d'une profession à cause des salaires relativement élevés qui y sont payés, et sans s'occuper de savoir si cette occupation leur permettra de gagner leur vie à l'âge d'adulte.

Le corps politique ou la société ne retire pas grand profit du travail de milliers de ses enfants quand ce travail est fait dans la plus importante période de leur croissance et de leur développement, et surtout parce qu'ils ne sont pas dirigés vers l'occupation pour laquelle ils ont le plus d'aptitudes. Dans les cas de ce genre, le patron perd souvent autant que le garçon ou la fille qu'il emploie. Le manque de satisfaction dans son travail, beaucoup plus que la question de salaire, amène le garçon à courir d'une place à l'autre. Ceci le conduit à la perte du sens de sa responsabilité et à celle des habitudes d'application et de persévérance qui ont leur source dans le sens du devoir.

IL FAUT BEAUCOUP DE COOPÉRATION.

Il est à désirer que les professeurs des écoles primaires et ceux des écoles de perfectionnement coopèrent entre eux quand les élèves quittent les premières. Il est également à désirer qu'on établisse un arrangement définitif ou un lien entre les cours de demi-temps et les cours de perfectionnement d'un côté, et les métiers et les industries de l'autre.

La matière des cours d'études et le genre de travail accompli dans les écoles primaires durant les deux dernières années ont beaucoup d'influence sur les

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

préférences des élèves et sur la direction que prendront leurs goûts et leurs ambitions.

La fréquentation des cours de perfectionnement permet aux autorités scolaires de coopérer avec les parents et les patrons pour découvrir les aptitudes et les capacités des élèves. On obtient ainsi un indice certain du travail qui leur convient le mieux et il est alors possible de les aider à s'y trouver une entrée.

A ce sujet, il faut noter que les rapports des unions ouvrières et des organisations de métiers contribuent à empêcher un trop grand nombre de jeunes gens de suivre les cours d'entraînement industriel ou d'enseignement technique pour un métier particulier où les chances d'emploi sont déjà limitées.

Dans des villes d'Angleterre et d'Ecosse, le travail de direction professionnelle est fait en coopération par les autorités scolaires et la section dite des jeunes gens du Bureau de placement, bien que l'administration de ces deux services soit, par ailleurs, distincte et séparée.

L'activité du peuple dans ce domaine étant comparativement chose nouvelle au Canada, nous donnons ci-dessous des rapports complets indiquant ce qui se fait dans une ville du Royaume-Uni, dans deux villes des Etats-Unis et dans une autre ville du Canada. Nous faisons aussi remarquer le travail extraordinairement effectif accompli à Halifax, en Angleterre. On y voit la façon remarquable avec laquelle on a réussi à amener les élèves à fréquenter les cours de perfectionnement après leur départ des écoles primaires. En faisant rapport sur des matières de ce genre, il va sans dire que nos documents proviennent de sources officielles ou d'autres faisant également autorité. Nous présentons d'abord l'œuvre qui se poursuit à Edimbourg, nous servant d'un des excellents rapports de M. McNally, organisateur des cours de perfectionnement, et celui à qui l'on doit, plus qu'à tout autre, l'institution du Bureau de renseignements sur l'instruction et de placement.

SECTION 1: LE BUREAU DE RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTRUCTION ET DE PLACEMENT D'ÉDIMBOURG.

• La loi sur l'enseignement (d'Ecosse) de 1908, mise en vigueur le 1er janvier 1909, donnait aux commissions scolaires le pouvoir de maintenir ou de s'entendre avec d'autres bureaux pour maintenir « toute agence dont le but serait de recueillir et de vulgariser des renseignements sur les emplois ouverts aux jeunes gens quittant l'école » (article 3, paragraphe 5). Les commissions scolaires ont été ainsi mises à même d'utiliser des fonds scolaires pour remplir ce but important, et le département de l'Instruction publique d'Ecosse a, dans deux circulaires, datées respectivement du 27 août 1909 et du 10 août 1910, engagé tous les bureaux d'Ecosse à profiter de cet avantage. Cependant, on n'a accordé aucune subvention spéciale dans ce but. Il faut remarquer que la loi fait allusion aux renseignements sur les emplois seulement. La phrase pourrait être considérée ou ne pas être considérée comprendre le travail détaillé de l'enregistrement des vacances qui existent dans des emplois spécifiés.

L'inauguration du Bureau d'Edimbourg, déferée jusqu'au moment où la loi de l'Instruction publique (d'Ecosse) devait venir en vigueur, a eu lieu en septembre 1909. Le travail d'organisation et de direction du bureau a été confié à l'organisateur des cours de perfectionnement, qui, depuis trois ans se trouvait en contact immédiat avec les patrons de la ville. On se rendait compte que l'instruction complémentaire à donner aux adolescents se rattache étroitement à leur travail, et que les opérations du bureau, si elles étaient convenablement dirigées, auraient pour résultat de renforcer le lien qui existe entre les classes du jour et les cours de perfectionnement. Cette attente a été pleinement justifiée par l'augmentation marquée dans le nombre des élèves qui passent directement des classes du jour aux cours de perfectionnement.

LES FONCTIONS DU BUREAU.

L'objet de l'organisation pour l'emploi des jeunes gens se résume comme suit :

1. Aviser les jeunes gens au sujet des carrières pour lesquelles leur habileté, leur goût, leur caractère et leur instruction les a le mieux préparés.
2. Renseigner ces jeunes gens sur les chances qui existent dans les diverses occupations.
3. Recueillir et publier des renseignements généraux touchant les conditions dans l'industrie.
4. Tenir un registre, c'est-à-dire, mettre en rapport le patron qui a une position définie à offrir, et le jeune homme qui est le mieux désigné pour la remplir.
5. Surveiller—dans certains cas— le jeune homme qui a obtenu un emploi afin qu'il puisse profiter de toutes les facilités d'instruction qui se rapportent à son ouvrage, et lui donner des conseils sur les divers stages de sa carrière industrielle.
6. Maintenir le système de l'enseignement complémentaire étroitement uni aux besoins industriels de la localité.

RECENSEMENT DES ÉCOLES.

Au cours de l'été de 1910 on a fait à Edimbourg un recensement des écoles comprenant tous les enfants et les jeunes gens de la ville dans le but de déterminer deux points principaux—(a) le nombre exact de jeunes gens pour lesquels il était nécessaire d'instituer des cours de perfectionnement ; (b) la nature des industries dans les nombreux districts où ces jeunes gens étaient alors employés. Le recensement a été limité aux maisons d'un loyer annuel de £30 ou moins.

On a ainsi constaté que, le 1er juin 1910, le nombre de jeunes gens entre 14 et 18 ans, était de 14,988, et que, de ce nombre, 3,366, c'est-à-dire 22.4 %, fréquentaient les classes du jour ; 3,948, ou 26.6 %, fréquentaient les cours de perfectionnement ou d'autres institutions d'enseignement complémentaire à part les classes du jour ; 7,674, ou 51 %, ne bénéficiaient nullement des avantages d'études prolongées.

En basant le calcul sur le recensement de 1901, le nombre total des jeunes gens de 14 à 17 ans, à Edimbourg, peut être considéré comme étant de 19,094,

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

le nombre de ceux qui fréquentent les classes du jour de 5,021, et le nombre de ceux qui suivent les cours de perfectionnement, les institutions centrales et les écoles particulières, de 5,758. Manifestement donc, il y avait le 1^{er} juin 1910, en chiffres ronds, 8,000, ou 43.5 % de la population totale entre 14 et 17 ans qui ne suivaient ni les classes du jour, ni celles du soir. Depuis, un millier tout près se sont enrôlés dans les cours de perfectionnement. Il existe dans la ville 43 métiers dans lesquels on emploie au moins 50 travailleurs âgés de 14 à 18 ans. Ces groupes importants d'industrie seront soigneusement examinés, afin de montrer jusqu'à quel point les cours de perfectionnement peuvent enseigner les métiers qui s'y exercent et quelle organisation pourrait combler les lacunes qui existent. On compte sur l'aide très appréciable des comités de section et du bureau consultatif.

COMITÉ DES COURS DE PERFECTIONNEMENT.

On avait eu l'intention, tout d'abord, de placer le bureau sous la direction d'un comité permanent de la Commission composé de sept membres ; mais, le 21 avril 1909, le nombre des membres fut porté à cinq. Cette expérience a duré deux ans, et elle a fait voir à la Commission la nécessité de diriger conjointement le bureau de placement et les cours de perfectionnement. Ces deux organisations cherchaient la solution d'un même problème : l'avenir de l'enfant après sa sortie de l'école primaire, et comme les cours de perfectionnement doivent fournir un enseignement qui porte directement sur les métiers et les industries du district, la Commission a décidé de former un comité spécial qui s'occupe de tout ce qui touche à la conduite et à l'administration du bureau et des cours de perfectionnement.

BUREAU CONSULTATIF—COMITÉS DE SECTIONS.

Le travail de ce comité, qu'on nomme «Comité des cours de perfectionnement», est associé à celui d'un bureau consultatif comprenant des représentants des institutions administratives, des associations de métiers, des patrons et des experts en matière d'enseignement. Le bureau consultatif a pour devoir d'aviser la Commission sur tout ce qui touche à l'enseignement exigé pour les divers métiers et les occupations dans la ville et sur les conditions d'emploi. Afin que chaque membre puisse concentrer tout son travail sur l'industrie qui le ou la concerne, on a formé dix-huit comités de sections qui s'occupent des sujets suivants :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Imprimerie. | 10. Ameublement. |
| 2. Mécanique. | 11. Polissage de meubles. |
| 3. Finissage du cuivre. | 12. Boulangerie et pâtisserie. |
| 4. Ferblanterie.. | 13. Métier de tailleur. |
| 5. Moulage. | 14. Métier de plâtrier. |
| 6. Construction d'édifices. | 15. Art. |
| 7. Plomberie. | 16. Anglais. |
| 8. Menuiserie et charpente. | 17. Sujets commerciaux. |
| 9. Ebénisterie. | 18. Sujets domestiques. |

DEVOIRS DES COMITÉS DE SECTIONS.

Les devoirs des comités de sections sont les suivants :—

- (a) Visiter les classes particulières qu'on a placées sous leur surveillance.
- (b) Faire des suggestions au bureau au sujet de l'outillage et des programmes des classes, des connaissances à exiger des professeurs, et de tout autre moyen qui servirait à augmenter l'intérêt des jeunes gens dont ils s'occupent.
- (c) Donner des avis sur le fonctionnement du système employé pour le placement des jeunes gens et sur les conditions existantes dans les diverses industries.
- (d) Faire un rapport annuel au bureau sur ces divers sujets.

Les travaux des comités de sections ont été exécutés avec le plus grand empressement, et le bureau a reçu des rapports précieux. De cette manière, l'atelier, le bureau et la maison d'affaires sont mis en contact immédiat avec l'école, et l'instruction est influencée d'une façon bien établie et pratique.

Les extraits suivants sont tirés du rapport du comité des cours de perfectionnement pour la session 1910-1911.

COOPÉRATION DES PATRONS.

Un rapport spécial sur cet aspect si important du développement des cours de perfectionnement a été préparé par leur organisateur, et les patrons et les autorités scolaires peuvent s'en procurer des copies en s'adressant aux bureaux de la commission scolaire. On devra noter spécialement les citations suivantes, qui montrent comment les patrons accueillent, tous les ans, les appels à la coopération qui leurs sont faits par le bureau, et les divers aspects que revêt cette coopération :

«Tout ce qui a été dit dans les rapports précédents au sujet de l'esprit bienveillant avec lequel sont reçues les demandes du bureau, et de l'empressement avec lequel on accorde ce qui peut s'accorder, est aussi vrai aujourd'hui que jadis. Grâce à l'activité du bureau consultatif du département des renseignements et des placements, les patrons se trouvent en contact constant avec les cours de perfectionnement, et le résultat naturel c'est qu'en même temps qu'on augmente l'intérêt qu'ils y portent, on augmente aussi leur désir de développer l'organisation, et on leur fait sentir qu'ils sont un des éléments essentiels de tout le système.»

«Depuis deux ans, certains patrons ou leurs représentants ont rendu d'immenses services en préparant de nouveaux programmes pour les nouvelles écoles de métiers, et en choisissant l'outillage et les appareils nécessaires pour donner l'instruction appropriée dans ces classes. De cette manière, le bureau a su ce qu'on pouvait enseigner dans les classes de métiers pour compléter sans modifier ce qui se fait à l'atelier.»

«En outre, les patrons ont pris une part plus active encore dans le travail des comités de sections du bureau consultatif, non seulement en visitant les classes, mais aussi en préparant des rapports et en offrant des suggestions au bureau. Tout fait croire que ces comités de sections contribueront à élever la moyenne de perfection dans l'industrie et dans l'enseignement technique, et feront tout pour mettre à néant ce reproche contre l'enseignement technique qu'on prétend être ni moderne ni conforme aux besoins pratiques des principales industries.»

PUBLICITÉ.

Comme c'était l'usage, on a envoyé une copie du prospectus à tous les élèves sortant des classes du jour de l'année précédente. La méthode suivie depuis quatre ans pour faire connaître les classes a été continuée. Une visite tout à fait systématique et générale a été faite aux patrons sous la direction de l'organisateur, qui, au cours de cinq semaines, a fait 808 visites et organisé 91 assemblées ouvrières où un des membres du bureau et lui-même adressaient la parole. Au cours de son rapport sur ce travail, l'organisateur dit que, chaque année, tous les principaux patrons sont l'objet d'une visite, et que des efforts sont faits pour la propagande auprès des chefs de petits ateliers et des hommes d'affaires de moindre importance.

Un état détaillé des autres méthodes employées pour faire connaître les classes est donné dans l'appendice «A» du rapport de l'organisateur. Durant la dernière année scolaire, on a adopté de nouvelles mesures qui valent la peine d'être cités :—(1) On a tenu des réunions du soir durant le mois de février dans les diverses écoles, où les membres du bureau adressaient la parole

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

aux élèves et à leurs parents. (2) Une lettre circulaire fut envoyée en septembre à tous les jeunes gens de 14 à 18 ans qui, d'après le recensement de juin 1910, ne s'étaient pas encore enrôlés parmi les élèves des cours de perfectionnement. (3) Une demande a été faite aux professeurs en tête des écoles pour qu'ils prennent tous les moyens possibles de faire adopter, dans leurs districts respectifs, les suggestions offertes par le département de l'Instruction publique d'Ecosse dans ses circulaires 426 et 433. (4) Des lettres circulaires spéciales furent adressées aux patrons dirigeant des industries que l'on enseignait dans les classes pour la première fois.

CIRCULATION DES CARTES DE RENSEIGNEMENTS.

Cette circulation se fait comme suit : Deux mois avant la date fixée pour la fin des cours, chaque professeur en tête de l'école remplit pour chacun des élèves finissants une carte donnant l'âge, l'état de santé, l'habileté et le talent de l'élève, ainsi que l'emploi qu'il désire obtenir. Cette carte donne, en outre, l'opinion du professeur au sujet de la carrière la mieux appropriée à l'élève, des notes sur l'emploi qu'il suggère et sur un enseignement supplémentaire s'il est nécessaire, et elle contient un espace pour les remarques spéciales.

Les cartes sont envoyées au directeur des renseignements, qui les examine et ajoute des considérations générales sur la santé et l'instruction qu'il juge à propos. Ces cartes sont remises au directeur des échanges, qui les classe. On donne aux élèves, quand ils quittent l'école, de plus petites cartes où sont inscrits leur âge, le certificat de fréquentation et de conduite, les progrès accomplis en anglais, en arithmétique et en connaissances ; la durée du cours complémentaire qu'ils ont suivi et la date du certificat de mérite.

LES PARENTS SONT INVITÉS.

En attendant, la date fixée approche. Les parents de tous les élèves quittant l'école sont invités à une assemblée tenue le soir dans l'école, soirée où on sert du thé pour attirer les invités. Des membres du bureau et des professeurs adressent la parole, insistant surtout sur deux points : (a) bien que leurs enfants soient libérés de l'école, un enseignement plus avancé et approprié à leur travail doit leur être donné, (b) les enfants ou les parents, ou les deux, devraient s'adresser au bureau de la commission scolaire pour y recevoir des instructions complètes et se faire inscrire au bureau de placement. On envoie des lettres circulaires à ces parents, comme à ceux qui ne peuvent assister à l'assemblée. Environ 80 % des parents intéressés assistent à l'assemblée.

LE CANDIDAT EST INTERROGÉ.

La conséquence, c'est qu'un grand nombre de garçons et de filles vont chercher leurs cartes au bureau de la commission scolaire. Le candidat passe tout d'abord au bureau du directeur des échanges, où il reçoit sa carte poinçonnée et marquée d'un numéro se rapportant au métier choisi. Il passe ensuite au bureau du directeur des renseignements et cause avec lui de ses projets, de ce qu'il désire apprendre, et de la carrière qu'il a déclaré vouloir embrasser. On conseille fortement aux parents d'assister à cette entrevue. Le jeune homme ou la jeune fille retourne ensuite chez le directeur des échanges, et est définitivement inscrit comme candidat à tel ou tel emploi. Les cartes des élèves qui ont

fait cette demande personnelle sont séparées de celles des autres, et elles ont priorité sur celles-ci quand il s'agit de placer les élèves.

CONTACT AVEC LES PATRONS.

Nous allons maintenant décrire l'autre partie du procédé. Une lettre circulaire est envoyée à tous les patrons importants de la ville, les informant de l'arrangement pris et demandant leur coopération. Quand un patron écrit ou téléphone, demandant des candidats pour certaine position, le registre de ceux qui ont fait une demande personnelle est tout d'abord consulté (et, à défaut, le reste du registre) et trois ou quatre des inscrits sont envoyés au patron pour avoir une entrevue avec lui. Les détails de la demande et les noms des candidats sont inscrits sur la carte du patron. En dehors de ces deux enregistrements (tous les deux remplis par le directeur des échanges, mais constamment ouverts à l'inspection du directeur des renseignements), on ne tient pas d'autres registres. Pour le placement des élèves qui ont quitté l'école à l'une ou l'autre des dernières dates fixées, les deux directeurs agissent conjointement et, si quelque difficulté s'élève sur la question de priorité, ils s'entraident dans la mesure du possible.

Si les élèves désirent conserver leurs noms sur le registre de demandes personnelles, il est à désirer qu'ils renouvellent périodiquement leurs visites.

Le directeur des renseignements et le directeur des échanges font des visites régulières aux patrons ; le premier pour étudier les conditions industrielles, faire de la propagande en faveur des élèves, encourager leur instruction supplémentaire, et acquérir de nouvelles idées pour l'amélioration du système des cours de perfectionnement ; le second pour faire connaître aux patrons les facilités qui existent de se procurer des ouvriers grâce au bureau de placement.

La nature et l'étendue du travail exécuté par le bureau depuis son organisation, le 6 septembre, comme la valeur des services qu'il a rendus aux patrons et à ceux qui cherchaient le perfectionnement de leur instruction, sont bien démontrées par le compte rendu suivant préparé en mai 1911 par le directeur.

COMPTE RENDU DU DIRECTEUR AU SUJET DU TRAVAIL.

	Pour le mois d'avril 1911.	Total depuis l'ouverture (6 sept. 1909).
Nombre des élèves rapportés comme ayant quitté l'école aux, ou depuis, les vacances de 1909, et au sujet desquels des cartes du bureau ont été reçues.....	14	5,670
Nombre de ces élèves qui ont déclaré leur intention de suivre les cours de perfectionnement.....	6	3,266
Nombre des élèves, parmi les 5,670, qui ont fait une demande d'emploi personnelle au bureau.....	115	1,920
Nombre de ceux, parmi les 1,920, qui ont commencé à travailler à un emploi.....	140	1,209

SECTION 2 : DIRECTION PROFESSIONNELLE DANS LA VILLE DE NEW-YORK.

Le commissaire du travail, dans son rapport de 1910 sur l'enseignement industriel, montre les conditions qui existent aux Etats-Unis. On y trouve plus en détail les renseignements que la Commission put obtenir dans les deux villes de New-York et de Boston. C'est pourquoi nous en extrayons les passages suivants, avec remerciements du service qui nous est rendu.

A New-York, Boston, Chicago, Cleveland, Philadelphie, Pittsburg, Saint-Louis, et dans plusieurs autres villes, on a formé des organisations en vue de favoriser la direction professionnelle. Dans certaines villes, comme à New-York, ces entreprises durent leur origine aux efforts que l'on faisait pour trouver un emploi aux élèves sur le point de quitter l'école publique ou obligés de le faire. Ailleurs, comme à Boston, on voit cette idée de direction et de conseil tenir une place importante dès le début. Nous décrivons au long le travail qui se poursuit dans ces deux villes, la nouveauté du sujet et l'intérêt qu'on y porte actuellement nous invitant à entrer dans tous les détails.

A New-York, comme nous l'avons dit, c'est en cherchant à trouver des emplois pour les élèves que l'on songea à cette organisation, et de là la direction professionnelle prit le caractère qu'elle a aujourd'hui. La Société des professeurs d'école supérieure a pris la tête du mouvement grâce à son comité d'assistance parmi les étudiants : cette organisation est le conséquence des efforts d'un maître pour aider les étudiants à choisir et à obtenir un emploi répondant à leurs aptitudes et offrant un bon avenir. En 1908 il y avait dans chaque école supérieure du jour et du soir un professeur ou un comité de professeurs aidant les élèves non seulement à choisir une carrière, mais leur faisant connaître les meilleurs moyens d'y entrer. Ce travail était tout à fait volontaire de la part des professeurs, et se poursuivait en dehors de leur tâche régulière.

LE BUT DU COMITÉ D'ASSISTANCE POUR LES ÉTUDIANTS.

A l'heure actuelle le comité d'assistance pour les étudiants se propose les fins suivantes :—

Afin que les comités locaux et les professeurs des diverses écoles soient mieux en état d'aider les étudiants qui quittent l'école à trouver leur voie dans leur champ propre, le comité général a projeté de réunir et de faire servir les renseignements touchant—

(1) Les qualités nécessaire et exigées dans cette ville pour devenir membre d'un métier d'artisan et des professions d'hommes instruits.

(2) Les occasions offertes aux jeunes gens dans cette ville pour acquérir les capacités voulues, le temps qu'il faut y consacrer ordinairement, et les dépenses que cela entraîne.

(3) Les conditions imposées par les unions ouvrières et les corps professionnels aux candidats qui désirent faire partie des divers métiers d'artisan ou des professions.

(4) Le salaire moyen et la durée de l'emploi auxquels peuvent s'attendre les membres des deux sexes dans les métiers d'artisan, dans les professions de gens instruits, et dans les occupations commerciales réservées d'habitude aux jeunes gens.

Afin de présenter ces renseignements sous une forme commode, le comité a entrepris la publication d'une série de plaquettes professionnelles, dont une douzaine et davantage ont déjà paru sous différents titres tels que «Le Choix d'une carrière», dont il existe deux éditions ; l'une pour les garçons l'autre pour les filles, «Les Occasions offertes aux garçons dans les usines», et «Vers quelles carrières faut-il diriger les enfants des écoles publiques». Ces brochures sont claires et pratiques. Les deux qui ont pour sujet le choix d'une carrière contiennent, outre les renseignements généraux concernant les divers emplois, des listes de livres, de rapports et d'articles de magazines traitant de ces emplois, et des listes d'institutions qui préparent les garçons, les filles, ou les deux sexes à la fois, disant où elles se trouvent, les conditions d'entrée, etc.

Durant tout le cours des études à l'école supérieure, des brochures sont là pour rappeler à l'élève l'importance de choisir une carrière et de s'y préparer. Dès le début du cours on s'efforce de toute façon d'intéresser les étudiants à cette question. Quatre de ces écoles supérieures vont jusqu'à exiger des élèves qu'ils donnent un plan précis de la carrière qu'ils ont en vue, en justifiant leur choix par une analyse de leurs dispositions personnelles. Ailleurs, sans exiger cela des élèves, on les invite à le faire. Voici le canevas d'un de ces travaux :—

SUGGESTIONS.

1. L'élève choisira un emploi, se découvrira une connaissance qui occupe cet emploi, ira l'interviewer, et rédigera le résultat de cette entrevue comme pour un journal. L'intérêt n'en sera que plus grand si plusieurs membres de la classe choisissent le même sujet.

2. L'étudiant choisira un emploi pour lui-même et projettera sa propre carrière.

3. Des sujets de discussions seront soumis aux cercles académiques, qui amèneront les membres à débattre les chances qu'offre une carrière comparée à une autre, les conditions de succès dans l'une et dans l'autre, la satisfaction que donne l'exercice d'une profession comparée aux profits que l'on retire de la pratique d'un métier ou des affaires.

4. Les élèves choisiront un genre d'occupation qui les intéresse particulièrement, et feront la revue d'un des livres de renseignements s'y rapportant.

5. L'étudiant choisira un emploi qui lui plaît, et répondra à une annonce de journal offrant une semblable position.

UN PROGRAMME DE VIE.

1. (a) Ses préférences ; (b) les vœux que forment ses parents et ses amis au sujet de son avenir.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

II. (a) Ses raisons personnelles pour faire ce choix ; (b) raisons pour et contre qu'ils a vues dans des livres et des articles de revue ; (c) les arguments pour et contre émis par ses parents et les amis qu'il a consultés.

III. Ses dispositions personnelles, grâce auxquelles il espère réussir dans la carrière qu'il a choisie.

IV. Les conditions que la loi exige pour l'admission à la pratique du métier ou de la profession en question.

V. Les cours qu'il doit suivre pour remplir ces conditions et un aperçu du temps qu'il faudra et des dépenses à encourir.

VI. La récompense qu'il peut en attendre au dire des autorités qu'il a consultées.

Nous avons dit comment ce travail avait été fait par des ouvriers volontaires et grâce aux contributions spontanées de personnes intéressées. En 1910 on jugea que les services rendus étaient assez manifestes pour demander une subvention publique, et cette année-là le comité d'assistance pour les étudiants conseilla la création d'un bureau central de direction professionnelle qui aurait la gouverne générale de l'entreprise. Ce bureau n'existe pas encore, mais chaque école supérieure bénéficie d'un don de \$250 pour les frais encourus dans ce genre de travail. Nous reproduisons ici dans son entier le projet suggéré par le comité, parce qu'il donne une bonne idée du rôle que jouerait un tel bureau.

BUREAU CENTRAL DE DIRECTION PROFESSIONNELLE.

I. ADMINISTRATION.

A. Un comité exécutif formé des représentants des associations de patrons, des unions ouvrières, de ceux qui se dépensent au bien de l'enseignement, de la société et de l'église, et des souscripteurs.

B. Les directeurs d'écoles dépendant du surintendant des écoles.

II. RÔLE.

A. Donner des avis et une direction aux jeunes gens particulièrement bien doués, qui ne peuvent recevoir toute l'attention voulue des professeurs s'occupant de cette question de carrière dans leurs écoles respectives.

B. Servir de lien de communication entre les patrons et les agences de recrutement ou les professeurs des écoles et des collèges qui dirigent les élèves vers un emploi.

C. Se renseigner touchant les occasions offertes aux travailleurs d'une habileté ordinaire et à ceux qui possèdent un entraînement exceptionnel ; touchant les qualités personnelles et les connaissances requises pour l'admission dans différentes carrières, et les épreuves à subir pour obtenir de l'avancement dans les divers emplois d'une même carrière ; se renseigner enfin sur les lois en vigueur et les conditions imposées par les unions ouvrières, au moyen :—

1. Des associations de patrons
2. Des patrons en particulier.
3. Des publications de statistiques et de rapports du gouvernement.
4. Des personnes se consacrant aux œuvres sociales.
5. Des faits recueillis dans ce domaine par des gens bien qualifiés.

D. Mettre à la portée des étudiants qui sont à se choisir une carrière et à la portée des parents et de ceux qui s'occupent d'œuvres sociales, au moyen de publications spéciales, de conférences, de plaquettes, et de réunions, des renseignements généraux sur les occasions qui sont offertes dans les villes ; fournir aux comités s'occupant de la question des études et du programme d'enseignement, des matériaux qui leur permettront d'augmenter la part qui dans les sujets d'études comporte l'idée d'une carrière; fournir aux bureaux de placement dans les diverses écoles, des renseignements spécifiques et confidentiels touchant les salaires que paient et les conditions de travail qu'établissent certains patrons.

E. Tenir un registre des étudiants des écoles du soir de métier et de perfectionnement, qui sont préparés, ayant complété le cours régulier des études' à tenir un emploi supérieur à celui qu'ils occupent actuellement.

F. Aider les étudiants particulièrement bien doués à compléter le cours supérieur des études :

1. En leur accordant des bourses.
2. En leur donnant de l'emploi une partie du temps.
3. En les employant durant les vacances.

COMMENT SE FAIT CE TRAVAIL.

Le travail de direction professionnelle a reçu un plus grand développement dans les écoles supérieures qu'ailleurs, mais il ne se borne pas là. A Brooklyn plusieurs professeurs des écoles primaires s'occupent d'aviser et d'encourager précisément de la même façon les élèves qui doivent partir avant d'être même entrés à l'école supérieure. Cette œuvre se fait d'une façon si personnelle qu'il est difficile de dire dans quelle mesure elle agit.

En 1910 l'un des surintendants de district dans la partie est de la basse-ville de New-York, employa une jeune femme qui consacre tout son temps à trouver des positions adaptées à des garçons et filles sans entraînement et obligés de quitter l'école dès l'âge de 14 ans. Quand un élève qui a fait le temps d'école requis par la loi annonce qu'il doit aller travailler, on l'envoie à cet agent, qui, après l'avoir questionné et s'être enquis auprès de son maître, cherche à découvrir ses goûts, ses ambitions et ses dispositions, et à lui obtenir un emploi qui convienne à ses talents et à ses besoins. L'agent visite aussi les patrons, examine dans quelles conditions les enfants auront à travailler, s'informe des chances d'avancement, s'inquiète de l'influence qu'aura le contremaître ou le patron avec lequel l'enfant doit venir en contact, etc. Si le résultat de son enquête n'est pas satisfaisant, les enfants n'y sont pas envoyés.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

SECTION 3 : LA MÉTHODE EMPLOYÉE À BOSTON.

L'organisation principale à Boston, pour la direction professionnelle, est le Bureau pour le choix d'une carrière, mais quatre autres organisations y sont affiliées et travaillent de concert : le Comité de direction professionnelle de la Commission scolaire de Boston, l'Association de famille et d'école de Boston, la Ligue d'enseignement de métier pour les filles, et la Ligue municipale des femmes.

Parmi ces organisations, le Comité de direction professionnelle fut formé expressément pour que, en coopération avec le Bureau des carrières, il put commencer son œuvre de direction au sein des écoles avant que les élèves aient même terminé leur cours primaire. Les trois autres sont des organisations indépendantes, qui font un travail actif dans ce sens de direction professionnelle, comme étant un des buts qu'elles se proposent.

Le bureau pour le choix d'une carrière fut le premier à entrer dans cette voie et constitue un centre d'inspiration pour ses imitateurs. L'année dernière, en réponse à une invitation, les trois organisations indépendantes envoyèrent des représentants siéger avec le conseil exécutif du bureau pour le choix d'une carrière, afin de discuter les projets du bureau et des autres institutions, et de s'entendre pour les exécuter de concert, et aussi pour que chacun se tienne au courant des travaux de l'autre. Cette année promet d'amener une coopération encore plus étroite. Il est aussi question que deux de ces institutions, sinon toutes, transportent leur siège d'opérations près du bureau des carrières, de façon à lui faire suite. Grâce à cette union étroite de tous les intéressés, on ne s'est pas attardé à refaire le travail de l'autre, et on a admirablement couvert le champ en son entier.

LE BUREAU POUR LE CHOIX D'UNE CARRIÈRE.

Le bureau des carrières est la continuation de l'œuvre du défunt professeur Frank Parsons, qui, en tant que directeur de l'enseignement à la Maison du service civique, organisa en 1907 un bureau ayant pour objet d'aviser les jeunes gens dans leur choix d'une carrière. Le bureau actuel, organisé le 19 juin 1909, représente l'effort concerté d'hommes et de femmes remplis d'esprit public dans les domaines du travail, de l'enseignement, du commerce, des fabriques et des œuvres sociales, pour organiser et faire agir un système compréhensif de direction professionnelle et de secours pour les enfants et les jeunes gens de Boston. Il a à sa tête un directeur et un comité exécutif de 13 membres ; les services qu'il rend sont absolument gratuits.

Les organisateurs du bureau sont persuadés qu'une bonne direction, au moment critique de l'adolescence, mettra les commençants en état de trouver bientôt leur voie et de bien remplir leur tâche, et de plus les incitera à se perfectionner pour mériter de l'avancement. Afin de montrer qu'ils apprécient ces efforts, les fabricants et les hommes d'affaires sont priés de collaborer, en assurant à leurs jeunes employés le plus de chances possibles de progrès dans la tâche qu'ils remplissent.

CE QUE FAIT LE BUREAU POUR LE CHOIX D'UNE CARRIÈRE.

Le bureau ne prescrit pas de carrières, et ce n'est pas davantage un bureau de placement. Son rôle principal est de réunir les meilleurs renseignements au sujet des emplois et de trouver les meilleures méthodes de faire servir ces renseignements à inspirer l'enfant et les parents à faire un choix judicieux d'une carrière. Sur l'invitation de la commission scolaire de Boston, le bureau s'entend avec les écoles pour choisir les méthodes qui aident les élèves à choisir un emploi pour leur vie et à s'y préparer. Il maintient aussi une école de formation pour les professeurs et les directeurs d'écoles qui ont été nommés comme aviseurs dans cette question de carrières par le bureau des écoles.

Le travail du bureau pour le choix d'une carrière se propose quatre fins principales :

1. Maintenir un bureau, dans un bon centre, à seule fin d'amasser et d'apprécier les renseignements touchant les divers emplois dans la localité. Une fois obtenus, ces renseignements sont classés et rendus publics, de façon à aider les jeunes gens, les professeurs et les parents à comprendre ce que les emplois promettent, leurs avantages et désavantages, et ce qu'il faut dans chacun pour devenir habile et y réussir.

2. Faire bien sentir le besoin d'entraînement et de connaissances pour les bons emplois, et, à force d'avis et de démarches, prolonger les années d'étude des jeunes gens, que ce soit aux cours du jour, du soir ou de demi-temps, et aussi obtenir les autres avantages d'enseignement qui sont demandés.

3. Organiser un service personnel de direction professionnelle, tant pour ceux qui sont à l'école que pour ceux occupant déjà un emploi, afin de leur permettre de faire tous les progrès possibles dans leur instruction et dans leur carrière.

4. Constituer un bureau de consultation pour les personnes de tout âge qui ont des problèmes personnels à résoudre au sujet de métiers, de professions et d'entreprises académiques ou industrielles.

Afin d'aller au fond même des informations sur lesquelles sont basés ces conseils, le bureau a entrepris une enquête sur les emplois offerts aux garçons et aux jeunes gens. Les professions, les métiers et divers genres de commerce s'y trouvent inclus. Le bureau n'obéit à aucun préjugé et ne favorise pas les occupations industrielles plutôt que celles qui ne le sont pas ; toutes les carrières reçoivent la même attention dans la recherche et la présentation des faits, mais les métiers et les occupations manuelles font l'objet d'une étude spéciale.

Pour faire ces recherches le bureau emploie deux enquêteurs experts, qui sont censés apprendre ce qu'est un certain emploi, les circonstances et les chances qu'il offre, ce qu'il exige d'un garçon, le salaire qu'il paie et l'avancement qu'il promet, la facilité qu'aura l'étudiant à s'y bien préparer, et quelles sont les conditions générales de l'emploi au point de vue de la santé et de l'influence dans la vie de l'individu.

Cette enquête se fait par des visites personnelles aux ateliers, aux usines ou aux fabriques, et par des entretiens avec les patrons, les surintendants, les contremaîtres, les employés et les ouvriers, et enfin au moyen des livres qui traitent de ces emplois et des revues consacrées aux métiers.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

On a de la sorte enquêté sur plus de cent emplois, et les résultats ont été soigneusement notés pour servir de base à la direction professionnelle. De plus, pour les emplois qui le permettent, les renseignements sont groupés et paraissent dans un bulletin qui s'adresse aux personnes en voie de se choisir une carrière ou désireuses d'aider les autres à faire ce choix. Ces bulletins ne prétendent pas fournir des données absolument scientifiques ou techniques sur les emplois ; mais les renseignements qu'ils donnent auront toujours le mérite d'être bien fondés. A cette fin chaque bulletin est analysé très attentivement par les personnes qui ont fourni les renseignements sur les cartes d'enquête, par un économiste, par un membre des unions ouvrières et par d'autres.⁶

SECTION 4 : DIRECTION PROFESSIONNELLE DES GARÇONS À WINNIPEG.

Le bureau industriel de Winnipeg est une association d'hommes pleins d'esprit public et représentant vingt organisations d'hommes d'affaires de Winnipeg, dont l'objet est le développement des avantages à Winnipeg et dans l'ouest du Canada.

Ce bureau a un comité de l'enseignement qui s'est chargé particulièrement de la direction professionnelle des garçons en instituant des causeries qui sont faites par des hommes éminents dans chaque carrière et dans chaque profession. Ces petites conférences sont imprimées après coup et distribuées aux parents par l'entremise des élèves.

Le lieutenant-gouverneur y porte beaucoup d'intérêt, et tout ce mouvement est le résultat de l'entreprise du bureau pour créer un meilleur entourage et un meilleur avenir pour les enfants.

Le comité de l'enseignement dispose d'un fonds annuel de \$3,000 pour faire venir des conférenciers. Les unions ouvrières se sont intéressées à ce travail et participent aux conférences.

Les causeries sont courtes, pratiques et inspiratrices ; elles traitent des travaux de chemin de fer, des métiers de machiniste, du modelage, de la lithographie, du placement de la marchandise.

SUJETS DE CONFÉRENCES DONNÉES PAR DES CITOYENS.

Parmi les sujets traités à l'école par ces citoyens pleins d'esprit public de Winnipeg, nous pouvons mentionner les suivants:—«Les chances de succès dans les travaux de chemins de fer», par M. Geo. Bury; «Le métier de lithographe», par M. W. J. Bulman, de *Bulman Bros. Ltd.*, lithographes, imprimeurs, etc., et président du Bureau industriel de Winnipeg; «La formation d'un électricien

¹Nous avons déjà dit que ce rapport touchant les villes de New-York et de Boston provenait du rapport du commissaire du travail des Etats-Unis en 1910. Nous n'avons pas mis les extraits en petits caractères, selon notre habitude au cours de ce rapport, afin de rendre leur lecture plus facile, étant donnée leur étendue.

expert », par le professeur E. P. Featherstonhaugh, de l'Université du Manitoba; «Le métier de machiniste», par M. R. R. Nield, contremaître des usines du chemin de fer Pacifique-Canadien; «Le modelage», par M. E. Stewart, surintendant des mécaniciens de la *Manitoba Bridge and Iron Works, Ltd*; «Le placement de la marchandise», par M. A. L. Struthers, délégué du Club de la science des affaires.

FORMATION PROFESSIONNELLE.

Le comité a publié le tableau que nous insérons sur la page suivante et qui est appendu au mur des écoles publiques, et dont font usage les professeurs, les aviseurs en matière de profession, les associations de parents, ou d'autres qui sont intéressés à la direction professionnelle de la jeunesse.

TABLEAU DES PROFESSIONS (WINNIPEG).

POUR AIDER LES GARÇONS DES ÉCOLES PUBLIQUES.

A choisir un métier ou une profession.
 A avoir une idée de chaque métier.
 A comprendre le mérite de la compétence.
 A comprendre le vide et l'ennui dans la vie de l'homme non compétent.
 A se rendre compte que le fondement de leur avenir est le «savoir comment» de chaque jour, et que le fondement de ce «savoir comment» s'obtient à l'école.
 A se spécialiser et à ne pas prendre l'habitude de changer de métier pour de minces profits temporaires, car le temps passe, et il ne faut pas qu'ils soient de ces hommes ayant mille appétits et ne pouvant rien accomplir.

Nous invitons les hommes à la tête de chaque métier ou de chaque profession à visiter nos écoles pour parler aux étudiants de leur métier, leur dire ce qu'il est, ce qu'il produit, l'avenir et le salaire qu'il offre, ce qu'un étudiant devrait savoir, et, bref, rendre aussi claire que possible en se servant de son métier comme texte, la réponse aux questions qui surgissent.
 Dix-huit causeries ont été données jusqu'à présent, et les professeurs comme les hommes d'affaires croient qu'il en résultera une grande somme de bien.

POUR FAIRE AGIR L'INFLUENCE DE LA MÈRE.

Et directement lui donner un aperçu des carrières qui peuvent s'ouvrir pour son garçon.

Ce qui se dit est imprimé sur des feuillets que les enfants apportent à la maison. Comme cela s'adresse à eux, les parents peuvent facilement comprendre, et quand la mère entend l'avis d'un homme éminent dans un métier de notre ville, qui démontre trop clairement l'avenir malheureux de son enfant s'il n'est pas compétent, et l'avenir assuré par contre s'il se rend compétent. nous pouvons espérer que la mère ne permettra pas à son fils de ruiner son avenir pour faire un peu plus d'argent dans le moment.
 Le malheur de notre ville c'est que les enfants peuvent si facilement gagner de l'argent.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

POUR AIDER CEUX QUI ONT DÉJÀ UN EMPLOI.

- A former en eux-mêmes le désir d'acquérir une plus grande habileté.
- A dire ce dont les travailleurs ont besoin en fait d'instruction.
- A leur faire voir, dans leur propre métier, des hommes possédant des connaissances qu'ils n'avaient jamais espérées.
- A créer un meilleur entourage pour les jeunes ouvriers en excitant l'intérêt des vieux aux choses de l'instruction.

Nous nous proposons d'offrir des conférences choisies par les unions et par les patrons dans chaque métier et qui traiteront uniquement de ce métier; mais toutes les conférences auront pour objet d'enseigner aux travailleurs ce qu'il leur faut savoir, et la commission scolaire a établi des cours du soir et offert des professeurs pour toute classe que l'on pourra organiser.

Nous avons maintenant chaque année \$3,000 pour faire venir des conférenciers ici. Les unions et les métiers en général s'y intéressent.

CHAPITRE XIII : USAGE PLUS ÉTENDU DU MATÉRIEL SCOLAIRE.

Depuis quelques années un mouvement en faveur de l'usage plus étendu de matériel scolaire a pris la forme de classes du soir, cours durant les vacances, conférences publiques du soir, et cercles de réunion et de récréation. Ces divers groupements exerçant une certaine influence sur les aptitudes industrielles, nous donnons un exemple de chacun d'eux. Les quatre endroits choisis sont : Buffalo, N.-Y.; la ville de New-York; Rochester, New-York et Ottawa, Ont. Chacun de ces endroits offre des particularités spéciales.

SECTION 1: À BUFFALO, NEW-YORK.

CLASSES DE PERFECTIONNEMENT.

Un mot d'abord au sujet des classes du soir. En dehors des classes ordinaires du jour, le premier usage que l'on fait de l'outillage scolaire est consacré aux classes du soir pour le cours de perfectionnement. Le fait qu'une proportion très considérable des élèves des écoles publiques cessent de fréquenter l'école avant d'avoir suivi en entier le cours élémentaire, offre une raison pour que l'on fasse tous les efforts afin que l'école puisse être utilisée par eux, au moins le soir, après qu'ils ont commencé à se livrer au travail. Afin de les attirer et de les intéresser à assister à ces cours, on leur donne un enseignement pratique sur des sujets d'une valeur reconnue pour les garçons et les filles. Ceux qui se sont occupés de la question déclarent que les villes où ces cours sont établis en retireront des avantages immédiats d'une valeur considérable, peut-être presque aussi importants que ceux qui peuvent résulter des cours des hautes écoles, quelles que soient les mesures que l'on puisse adopter pour augmenter la valeur de ces derniers cours. Les élèves du soir poursuivent un but défini en se livrant à certaine études. L'enseignement qu'ils reçoivent est immédiatement mis en pratique par eux dans leur travail journalier. De cette manière ils font des progrès réels en matière d'éducation, et se perfectionnent en même temps au point de vue industriel. Il en résulte qu'ils sont moins exposés à perdre plus tard, par oubli ou défaut d'adaptation, les avantages des progrès qu'ils ont pu faire.

LES ÉCOLES DU SOIR.

Les écoles du soir occupent une situation qui leur est particulière. Nulle autre institution ne répond aussi complètement aux besoins du public en général. Chaque école est un centre civique, dans la meilleure acception du mot, où des milliers de gens vont chercher à satisfaire le besoin le plus urgent de leur vie

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

journalière. En 1909-10 on a dépassé tout ce qui avait été fait jusqu'alors tant sous le rapport de la fréquentation que sous celui des résultats. Dans les quatorze écoles de grammaire et les deux hautes écoles, 8,947 élèves se sont inscrits, comparativement à 7,874 l'année précédente, soit un gain de 1,073. Environ 3,000 de ces élèves étaient âgés de moins de seize ans, plus de 3,500 étaient âgés de 16 à 21 ans, et le reste, soit près de 3,000, avaient plus de 21 ans. 2,500 étaient des étrangers. Plus de 3,000 filles et femmes se sont inscrites, et plus de 2,000 d'entre elles ont abordé l'étude des soins du ménage. Jamais, dans les annales de la ville, on n'avait auparavant pourvu aussi complètement aux moyens de satisfaire le légitime désir de ceux qui s'efforcent de se perfectionner et d'augmenter leurs facultés de production. Il suffit de remarquer les chiffres ci-dessus pour comprendre avec quel empressement ils ont saisi l'occasion qui leur était offerte. Le coût par élève inscrit a été de \$5.

En ce qui concerne le travail des écoles du soir, le problème le plus difficile à résoudre est l'enseignement aux garçonnetts de 14 à 16 ans. Les élèves de cette catégorie ont, pour la plupart, quitté l'école du jour parce qu'ils manquaient d'aptitudes où ne s'intéressaient pas suffisamment à leur travail. Les classes du soir ne leur offrent pas plus d'attraits que l'école du jour. Afin d'occuper constamment ces garçons à un travail utile, on a ouvert, dans quatre écoles, des divisions d'enseignement professionnel, et à titre d'essai, on a formé une classe élémentaire de science appliquée, afin d'offrir à ces élèves de plus vastes horizons. Jusqu'à présent les résultats ont dépassé les prévisions.

On a formé de petits groupes de jeunes filles placées sous une surveillance suffisante, auxquelles on enseigne la couture et les modes. Il en est résulté une augmentation de la quantité et de la qualité des travaux. Les élèves ont cessé de venir tout simplement pour se faire confectionner une robe ou garnir un chapeau. On leur enseigne l'art de la modiste dans tous ses détails, de sorte qu'elles peuvent tirer des résultats pratiques de l'enseignement qu'elles reçoivent.

COURS DURANT LES VACANCES.

En 1910, la ville de Buffalo n'avait pas moins de 12 écoles donnant des cours durant les vacances. Le nombre des élèves inscrits a été de 3,600, et la moyenne de la fréquentation quotidienne a été de 2,687, ou 75 pour 100. La dépense s'est élevée à \$2.08 par tête. L'intérêt a été soutenu et les résultats ont été excellents. Tous les enfants ayant atteint un certain âge ont reconnu la valeur marchande et la valeur esthétique des choses qu'ils avaient façonnées de leurs mains. La plupart d'entre eux ont conçu une idée vague mais agréable de la faculté de production qu'ils sont en train d'acquérir. Peut-être que nul d'entre eux n'a eu conscience de la valeur disciplinaire de ces cours, ou du fait que leur caractère se forme très rapidement à mesure qu'un champ plus vaste est ouvert à l'exercice de leur intelligence. Les grandes fillettes ont été enchantées de constater que, grâce à un travail adroit et attentif elles pourraient transformer un tissu valant un demi-dollar en un mouchoir estimé à \$5 ou \$8 ; que dans chaque branche de travaux à l'aiguille, leur travail attentif donne à un article plusieurs fois la valeur de la matière première employée à sa confection.

SECTION 2: DANS LA VILLE DE NEW-YORK.

COURS DE CONFÉRENCES GRATUITES.

On a organisé des conférences gratuites dans un grand nombre de villes. Voici un résumé succinct de ce qui a été fait sous la direction du département de l'Instruction publique dans la ville de New-York :

Ces cours comprennent environ 100 conférences données dans diverses parties du New-York agrandi, généralement dans les maisons d'écoles et autres institutions telles que le Musée Américain d'Histoire Naturelle. Dans certains centres, les conférences ont lieu chaque semaine; dans d'autres, elles sont semi-hebdomadaires. Durant l'année on organise un cours de 11 conférences sur l'histoire américaine et un cours de 11 conférences sur la géographie américaine. Ceux qui assistent à 90 pour 100 du cours et passent les examens en janvier et juin reçoivent des certificats du département. Les enfants d'écoles ne sont pas admis. On a payé aux conférenciers \$10 par conférence en sus de leurs dépenses. Les vues stéréoscopiques sont au besoin fournies par le département.

La bibliothèque publique de New-York annonce, relativement à ces conférences, que tout habitant de la ville peut emprunter gratuitement un livre sur les sujets traités par les conférenciers.

Lors d'une visite faite à la haute école de Stuyvesant, on a remarqué, grâce aux annonces placardées, que cette école est l'un des centres de conférences. Plus d'un million de New-Yorkais assistent à ces conférences, dont un bon nombre sont données sur des sujets scientifiques. Dans certains cas, après que l'auditoire a été congédié, une autre séance est donnée pour ceux qui s'intéressent le plus au sujet traité, et l'on y discute les points qui offrent le plus de difficultés. De cette façon, beaucoup de gens ont été amenés à aborder une partie plus systématique et plus éducative des sciences pratiques. Le directeur de l'école Stuyvesant, M. Von Nordroff, qui a fait des conférences sur la physique, déclare qu'à son avis nulle partie de l'argent dépensé par la commission scolaire n'a produit de meilleurs résultats que ces conférences au point de vue de la diffusion des connaissances pratiques et de l'entraînement intellectuel.

SECTION 3: À ROCHESTER, N.-Y.

CERCLES DE RÉUNION.

Il y a quelques années, on a inauguré à Rochester un mouvement qui a eu pour résultat l'ouverture des maisons d'écoles comme cercles de réunion.

«Le cercle de réunion ne devait remplacer aucune des institutions existantes. Il ne devait pas servir d'intermédiaire aux œuvres de charité pour le service particulier des pauvres ; il ne devait pas être une école du soir d'un nouveau genre ; il ne devait remplacer aucune église ou autre institution de relèvement moral ; il ne devait pas servir tout simplement d'association de perfectionnement », au moyen de laquelle les gens d'une localité s'occuperaient exclusivement

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

du bien-être de leur propre région ; ce ne devait pas être une organisation de «réforme civique», s'efforçant d'apporter quelque changement d'administration dans la ville, l'Etat ou le gouvernement fédéral ; son but était de rendre à l'école publique la place qui lui convient dans la vie sociale, afin que l'utilisation plus complète de la maison d'école, puisse développer l'idée de solidarité et de bon voisinage entre les membres de la société."

MESURES PRISES POUR LA RÉCRÉATION.

Il a été décidé que le cercle de réunion devait offrir l'occasion de développer l'activité physique au moyen d'appareils de gymnastique, de directeurs de gymnastique, bains, etc ; l'occasion de se récréer en dehors du gymnase en se livrant à divers jeux de table d'un caractère innocent, l'occasion d'exercer l'activité intellectuelle en fournissant une bibliothèque et une salle de lecture ; et en donnant une conférence ou une soirée au moins une fois par semaine. L'action la plus directement sociale que devait exercer les cercles de réunion devait s'effectuer grâce aux occasions offertes pour l'organisation de clubs autonomes, d'hommes, de femmes, de garçonnets et de fillettes.

DISCUSSION DES QUESTIONS PUBLIQUES.

L'utilisation des cercles pour la discussion libre et sans entraves des questions publiques a été étudiée avec soin, et l'on a cité le fait que le comité d'expansion scolaire avait déjà discuté ce point et adopté une motion à l'effet que «Le comité devrait insister sur l'utilisation gratuite des édifices scolaires choisis pour les réunions du voisinage, la politique et la religion ne devant pas même être un motif d'exclusion». Et il a été décidé que cette règle devait prévaloir, vu que cette liberté est essentiellement nécessaire au développement d'une institution «qui servira à la population de la ville comme la *petite maison d'école rouge* a servi aux gens de notre campagne natale».

HORAIRE.

Il a été décidé que le cercle de réunion serait ouvert de 7 $\frac{1}{2}$ heures à 10 heures tous les soirs, dimanche excepté. Une soirée a été mise à part pour une réunion générale des hommes, femmes, garçonnets et fillettes du cercle. Il a été proposé que ce soir-là il y aurait conférence ou amusements, à peu près comme dans les réunions qui ont lieu dans la ville de New-York.

La commission scolaire devra assumer la complète responsabilité en ce qui concerne la nature de ces amusements. Comme les conférences données dans la ville de New-York, ces conférences générales ne devront pas coûter plus de \$10 chacune en sus des dépenses des conférenciers. Contrairement à ce qui se fait à New-York, ces conférences devront être organisées sans qu'il en coûte un sou à la municipalité chaque fois qu'elles pourront avoir lieu sans prélèvement.

Il a été décidé que la soirée du vendredi serait consacrée aux conférences ou aux amusements. Les cinq autres soirs de la semaine devront être partagés entre les hommes et les garçonnetts, qui en auront trois, et les femmes et les fillettes, qui auront les deux autres. Les mardis, jeudis et samedis ont été réservés pour les hommes et les garçonnetts, les lundis et mercredis pour les femmes et les fillettes.

DIRECTEURS ET CLUBS VOLONTAIRES.

Des directeurs ont été nommés pour les diverses parties du travail. Au directeur a été assigné une charge quelque peu semblable à celle du directeur d'une école. Il doit surveiller les divers exercices et doit toujours être présent lorsque l'édifice est ouvert. On a donné au directeur un adjoint, dans la personne d'une femme chargée de surveiller les exercices et les travaux des femmes et des jeunes filles du cercle, et d'agir en qualité de directrice de leurs clubs. On a nommé en outre un directeur des clubs de garçonnetts. Il doit être présent trois soirs, chaque semaine, préparer les programmes pour les organisations des garçonnetts, aider aux orateurs choisis parmi ces derniers à préparer leurs discours et à se documenter pour prendre part aux débats, et les guider en ce qui concerne le maintien du décorum dans les réunions de leurs clubs.

Divers clubs ont été organisés. Ils ont été divisés en clubs de garçonnetts, clubs de fillettes, clubs d'adultes pour hommes et clubs d'adultes pour femmes. Des clubs ont été organisés pour l'étude, de même que pour les jeux et exercices sportifs. Le vendredi soir rassemble tous les membres du cercle de réunion pour la soirée générale ouverte à tous.

EXPANSION ACTIVE SOUS LES ORDRES DU DIRECTEUR MOULTHROP.

La *Washington Grammar School*, dont le colonel S. P. Moulthrop était le directeur, offre l'exemple d'une école qui a été utilisée dans une grande mesure en dehors des classes diurnes régulières. Le plan de l'édifice scolaire avait été préparé par les élèves de l'école du soir, puis mis à exécution par les architectes pour les plans définitifs de l'édifice même. Il y a 64 chambres, 1,863 élèves du jour et 1,432 élèves du soir. L'auditorium contient 1,800 sièges. Parmi les particularités de l'école figurent :

LA NATATION : Il y a une grande piscine de natation et des douches. La natation est enseignée aux garçonnetts chaque semaine, durant deux après-midi ; et aux filles durant deux autres après-midi. Chaque garçonnettt ayant dépassé le 4^{ème} cours apprend à nager.

CLINIQUE DENTAIRE : Un excellent outillage pour ce travail a été donné par un ami de l'école.

INSPECTION MÉDICALE : Le médecin et le surveillant observent les élèves avec soin. Les professeurs tiennent un registre indiquant l'état physico-psychologique de chacun des élèves.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MÉNAGER : Des fillettes préparent des repas aux cours des leçons et invitent leurs mères à venir manger avec elles. Quarante-

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

quatre professeurs prennent leurs repas dans ce département, les jeunes filles servant aux tables.

BIBLIOTHÈQUE : Il y a une excellente bibliothèque dont s'est chargée l'Association des Gradués de l'École, qui reviennent trois soirs par semaine, se réunissent et jouissent des avantages de l'école du soir. Un certain nombre d'entre eux se chargent de la bibliothèque. L'an dernier, 2,000 volumes ont été prêtés aux élèves des écoles du soir et l'on n'en a pas perdu un seul.

AUDITORIUM : Ouvert les soirs de réunions. On y chante des chansons patriotiques, on y donne des concerts, etc, etc.

POUR DES FINS MUNICIPALES.

L'expérience acquise à Rochester, nonobstant certaines difficultés qui se sont présentées, a établi le fait que l'utilisation dans une plus grande mesure de la propriété scolaire est praticable ; qu'elle est à désirer pour le développement et l'amélioration des relations sociales, et aussi pour favoriser le travail purement éducatif.

L'un des résultats avantageux du travail des cercles de réunion est qu'ils ont éveillé l'intérêt et favorisé le développement des aptitudes, non-seulement en ce qui concerne la discussion, mais encore la compréhension des affaires civiques et la participation aux affaires municipales relatives à l'administration efficace de la voirie, de l'aqueduc, du système d'égouts, de l'éclairage, du transport, etc. Les maisons d'écoles, qui sont la propriété du peuple, peuvent être avantageusement utilisées par le peuple sans nuire le moins du monde au but primordial de l'école, qui est d'instruire les enfants de la localité.

SECTION 4: À OTTAWA, ONT.

UTILISATION PLUS COMPLÈTE DES ÉDIFICES ET DE L'INSTALLATION.

Dans son rapport annuel (1912), le docteur J. H. Putman, inspecteur des écoles publiques, dit :

« Nous avons des édifices et installations scolaires qui valent un million de dollars, le tout acheté et payé par le public. Les édifices sont entretenus, chauffés et nettoyés à même les taxes publiques. On ne saurait guère imaginer une utilité publique qui soit plus réellement la propriété du peuple qu'une école publique. Les écoles sont construites et entretenues d'abord pour l'instruction des jeunes enfants, mais ceux qui voudraient restreindre l'utilisation des écoles à cette seule fin se font une idée étroite des avantages que l'on peut en retirer. Il fut un temps où les gens considéraient l'école tout simplement comme un endroit où les enfants apprenaient à lire, à écrire et à compter. La conception plus moderne et plus vraie d'une école est qu'elle devrait être la manifestation d'une action sociale ayant pour but d'imaginer d'abord et de diriger ensuite des expériences avantageuses pour les enfants, et, en outre, de servir de point de ralliement pour la vie éducative de la société.

«Les écoles sont utilisées durant à peine 200 jours de l'année, à raison de cinq heures par jour. Elles sont chauffées et entretenues durant toute l'année. Il semble que leur utilité pour l'instruction du peuple pourrait être considérablement augmentée, si l'on pouvait y donner des conférences publiques et y tenir des assemblées pour discuter les questions d'intérêt public. Il semble que les classes du soir, les sociétés littéraires, les salles de lecture et les clubs de discussion dans les écoles rendraient de grands services aux milliers de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui ont quitté l'école, mais qui désirent se perfectionner intellectuellement.

«Il me sera peut-être permis d'annoncer au public que j'ai proposé au comité d'administration une innovation radicale, qui consisterait à installer dans nos écoles un ou plusieurs cinématographes à images coloriées pour l'instruction et l'amusement du public, de permettre aux élèves d'assister aux séances données tard dans l'après-midi, et de donner, le soir, des représentations ouvertes aux membres plus âgés de leurs familles.

ON SUGGÈRE D'UTILISER LES VUES ANIMÉES.

«Je vois que M. Edison se propose de perfectionner les vues animées de façon à ce qu'elles puissent transformer l'école moderne et donner une instruction complète aux enfants qui n'auront rien autre chose à faire qu'à surveiller les images. M. Edison est un grand savant, mais s'il croit réellement aux paroles qu'on lui a attribuées, il n'est guère renseigné sur les véritables problèmes de l'éducation. L'être humain ne s'instruit pas par ce qu'il voit, mais il s'instruit par ce qu'il fait. L'impression sans expression n'a aucune valeur, et un enfant pourrait passer son temps à surveiller les vues animées les plus parfaites et les plus élaborées qu'il soit possible de produire, sans cependant faire le moindre progrès en fait d'instruction.

«D'un autre côté, nul homme ayant quelque expérience en fait d'enseignement aux enfants ne saurait voir des expositions de cinématographes coloriés, tels que le couronnement du roi Georges V ou le Durbar hindou, sans se rendre compte du fait que les vues animées peuvent être d'une grande utilité pour aider l'enseignement, surtout en ce qui concerne des sujets tels que la géographie et l'histoire. Déjà, à Chicago et à New-York en Amérique, à Londres et dans d'autres villes européennes, on se sert des vues animées pour faciliter l'enseignement dans les écoles.

* * * * *

«Les vues animées sont établies à demeure. Nous pouvons les introduire dans l'école, contrôler la nature des images, et satisfaire le goût des enfants pour ce genre d'amusement, tout en le gardant à l'école sous la surveillance de son propre instituteur.

«En certains cas, nous pouvons l'empêcher d'assister aux spectacles maintenant exhibés dans les salles publiques, mais tôt ou tard il voudra satisfaire son insatiable désir de couleur et de mouvement. Dans des centaines de cas, nos

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

enfants d'écoles vont le soir dans des salles mal aérées, écouter de grosses plaisanteries et des chansons vulgaires, et voir des séries de tableaux qui, peut-être, ont échappé avec peine à la condamnation du censeur public. Quel sera notre programme?"

LES VUES ANIMÉES ATTIRENT ET INSTRUISENT.

A l'école des Arts Industriels de Zurich, le directeur a fait aménager une salle convenable pour les vues animées. Il s'est servi de ces vues pour illustrer des scènes, des procédés et des conditions, dans l'intérêt de ses élèves. Il s'en est servi également pour intéresser des réunions publiques à des sujets se rapportant à l'école et à ses progrès, et au développement du bon goût et des aptitudes artistiques. Une maison de Paris fabriquait des pellicules spécialement destinées à être utilisées pour l'enseignement.

La Commission a constaté qu'une salle a été aménagée dans un but identique à l'école normale de Fitchburg, Mass.

La question de l'utilisation des vues animées pour l'enseignement industriel technique a été soumise à la Commission à London, Ont., par le témoignage de M. Frank Léonard. On pourrait exhiber un grand nombre de tableaux relatifs à la matière première, au transport, aux procédés de fabrication, afin d'instruire et d'amuser en même temps. La manière dont le public a saisi l'occasion qui lui a été offerte par les théâtres de vues animées révèle l'existence d'un engouement pour ce genre de spectacles. A ceux qui exercent l'autorité en matière d'instruction publique incombe le devoir de prendre des mesures pour qu'un aliment sain soit fourni aux yeux et à l'esprit.

L'utilisation des vues animées pour illustrer certaines particularités intéressantes des procédés industriels de fabrication et de l'outillage des manufactures, serait peut-être un moyen d'attirer les jeunes gens aux cours professionnels, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent la valeur intrinsèque de l'entraînement et y soient attirés par des motifs d'un ordre plus élevé.

En Canada, il serait utile de consacrer la majeure partie d'une soirée par semaine au côté récréatif et amusant de l'éducation, relativement au mouvement en faveur de l'entraînement industriel et de l'enseignement technique. On se sert déjà dans certains collèges de la lanterne à glissières et du réfectographe. Ceux qui travaillent à établir un système ou une méthode dont le but est d'offrir aux élèves, ayant déjà quitté l'école à l'âge de 14 ans, le moyen de parfaire leur éducation, devront se rappeler qu'il leur faut tenir compte des moyens les plus propres à assurer la fréquentation des cours par les jeunes gens dans l'intérêt desquels les cours ont été institués.

CHAPITRE XIV : FRÉQUENTATION OBLIGATOIRE DES ÉCOLES DE PERFECTIONNEMENT APRÈS L'ÂGE DE 14 ANS.

SECTION 1: LA SITUATION EN ALLEMAGNE.

En Allemagne, à peu près tous ceux avec qui la Commission a discuté la question, sont convaincus que les écoles de perfectionnement dont la fréquentation est facultative ne répondront pas à tous les besoins des sociétés modernes. Il se peut que les patrons refusent de permettre à leurs employés d'assister aux écoles de perfectionnement, à moins que l'enseignement n'y soit donné le soir, alors que les jeunes gens sont trop fatigués pour bénéficier de l'instruction dans la mesure du possible. Dans ces conditions, l'efficacité du travail et la satisfaction qui en résulte, deux conditions qui exercent une influence si nécessaire sur l'entraînement à la citoyenneté, sont hors de question, sauf pour les caractères doués de vigueur et d'ambition, et ce ne sont pas là les garçons et filles qui ont le plus grand besoin de surveillance et d'aide en ce qui concerne l'éducation. La grande majorité des pédagogues de l'Allemagne sont en faveur de la fréquentation obligatoire des écoles de perfectionnement, ouvertes durant le jour et se fermant à sept heures du soir. La plupart des États allemands ont de telles écoles dans les grandes villes.

On a constaté que, là où la fréquentation est obligatoire en vertu de la loi, d'après les renseignements qu'on a pu se procurer, durant les deux premières années il y a eu beaucoup d'opposition de la part d'un certain nombre de patrons, beaucoup d'indifférence chez un certain nombre de parents, et peu de bonne volonté de la part d'un certain nombre d'élèves. Après deux années de fonctionnement, il est généralement admis que la fréquentation des cours de perfectionnement est tellement avantageuse qu'elle est acceptée comme étant une fonction régulière de la vie sociale, et que, même si l'on abrogeait le décret rendant l'assistance obligatoire, la majeure partie des jeunes gens de la localité continueraient à fréquenter ces cours.

BERLIN ET PRUSSE.

A Berlin, la fréquentation des écoles de perfectionnement est obligatoire depuis la quatorzième jusqu'à la dix-septième année, c'est-à-dire trois ans, à raison de 6 heures par semaine. Les heures d'instruction tombent généralement deux fois par semaine entre 5 et 8 heures de l'après-midi. Dans certains cas, tout l'après-midi est consacré aux classes de perfectionnement.

La statistique démontre qu'environ 59 % des garçonnets qui travaillent en Prusse fréquentent quelques-unes des écoles de perfectionnement. La proportion

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

des fillettes qui les fréquentent est beaucoup moindre. Le décret rendant la fréquentation obligatoire a augmenté graduellement et considérablement la proportion de l'assistance, mais la loi ne s'appliquait qu'aux centres de population les plus nombreux, une forte proportion des jeunes gens du royaume est exempte de ses dispositions.

NOTES RELATIVES À UNE VISITE À CHEMNITZ.

En Saxe, dans toutes les localités, depuis 1873, les garçons ont été obligés de fréquenter les écoles de perfectionnement depuis l'âge de 14 ans jusqu'à l'âge de 17 ans, au moins deux heures par semaine. A Chemnitz leur présence a été requise au moins quatre heures par semaine depuis lors. Les garçons faisant leur apprentissage de certains métiers doivent y assister cinq heures par semaine. On s'attend à ce qu'il soit nécessaire avant longtemps d'exiger la présence aux cours des apprentis de tous les métiers durant cinq heures par semaine.

Au moment actuel, l'opinion publique est fortement en faveur des cours de perfectionnement. Le secrétaire a exprimé l'opinion que si la loi rendant la fréquentation obligatoire était maintenant abrogée, les garçons continueraient à assister aux cours, soit volontairement, soit à la demande de leurs parents ou de leurs patrons. Jadis les patrons étaient fortement opposés à la fréquentation obligatoire des cours de perfectionnement, mais maintenant ils sont fortement en faveur de cette mesure.

Maintenant, il n'y a pas de cours du dimanche ou du soir pour les apprentis entre l'âge de 14 et 17 ans. Tous ces garçons assistent aux classes durant les heures du jour. On a renoncé à l'ancien système donnant aux garçons deux périodes de deux heures par semaine, Maintenant on leur donne l'instruction dans une séance continue de quatre ou cinq heures. Les garçons s'y rendent ordinairement le matin, avant d'aller au travail, de sorte qu'ils sont alors frais et dispos.

En Saxe, la fréquentation obligatoire est en vigueur dans toutes les localités, tandis qu'en Prusse elle ne s'applique qu'aux villes ayant une population de plus de 10,000 habitants.

Le secrétaire croit que l'appui accordé par le public à l'œuvre de l'éducation en général s'est accru grâce au fait qu'un très grand nombre de travailleurs ont été mis en contact avec les écoles de perfectionnement. Les écoles offrent même des classes facultatives aux journaliers.

NOTES AU SUJET D'UNE VISITE À DRESDE.

Le docteur Lyon, membre du conseil supérieur de l'Instruction publique, dit que les écoles de perfectionnement ont été réellement introduites par le gouvernement et non par le peuple, c'est-à-dire les patrons et les employés. Il y a eu opposition de la part des patrons lorsqu'on a décrété que la fréquentation serait obligatoire, mais cette opposition a disparu dans le cours d'une année. Il est

en faveur de l'atelier à l'école, bien que les écoles de perfectionnement à Dresde n'aient pas d'ateliers, et que leur matériel en fait de machines et d'outils soit très restreint. Les diverses associations industrielles avaient pris l'initiative en ce qui concerne les écoles de perfectionnement, mais c'est le gouvernement qui a rendu obligatoire la fréquentation de ces écoles.

NOTES RELATIVES À UNE VISITE À BRÊME.

Au docteur Oebrichs, de Brême, membre du Sénat, revient en grande partie le mérite de l'établissement et de l'amélioration du système scolaire dans cette ville.

Brême est une ville libre et ses citoyens sont très indépendants. En conséquence il leur répugnait de décréter la fréquentation obligatoire des écoles de perfectionnement, parce que cela leur paraissait être un empiétement sur la liberté individuelle. Les grands employeurs y étaient opposés parce que cela leur enlevait leurs apprentis durant les heures de travail des manufactures. Les petits employeurs y étaient plus favorables, vu que cela développait l'intelligence de leurs apprentis et leur permettait par là de rivaliser avec les grands manufacturiers. Le véritable mouvement en faveur de la fréquentation obligatoire est venu du Sénat de Brême, et de fait il n'a devancé que de très peu l'opinion publique.

Lors de notre visite, la fréquentation obligatoire était en vigueur depuis deux ans, et maintenant il y a très peu d'opposition à cette mesure. Elle est avantageuse pour toute la société. Les ouvriers se prononcent fortement en sa faveur.

Le Canada étant un jeune pays, le docteur Oebrichs lui conseillerait d'établir dès l'abord, si c'est possible, la fréquentation obligatoire des écoles de perfectionnement.

BADE.

Dans le grand-duché de Bade la fréquentation des écoles de perfectionnement est obligatoire depuis 1874. En général les patrons sont, tout autant que les parents des élèves, dévoués aux écoles de perfectionnement.

Le docteur Meir, conseiller à la régence, a exprimé l'opinion qu'il serait nécessaire de rendre obligatoire la fréquentation des écoles de perfectionnement durant au moins le temps d'une génération. La loi du duché de Bade rendant obligatoire la fréquentation des écoles s'applique à toute la région, y compris les districts ruraux. Le minimum de la présence est de 3 heures par semaine. Dans la plupart des cas l'enseignement est donné par les instituteurs ordinaires, ce qui, d'après l'opinion du docteur Meir, n'est pas aussi satisfaisant que si cet enseignement était plus professionnel et plus pratique. On insiste beaucoup sur l'enseignement des devoirs du citoyen.

WURTEMBERG.

Dans le royaume de Wurtemberg, la loi exigeant que tous les garçons qui travaillent fréquentent les cours de perfectionnement jusqu'à l'âge de 18 ans est

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

maintenant d'une application générale. La loi rendant cette fréquentation obligatoire, telle qu'adoptée en 1909, ne s'appliquait qu'à une année de fréquentation; l'année suivante, la loi a prolongé cette période à deux ans, et en 1911 la durée de la fréquentation obligatoire a été portée à trois ans. Le docteur Hartmann, conseiller, à la régence, est d'avis que la loi sera appuyée par l'opinion publique et qu'elle sera maintenue.

BAVIÈRE.

La loi décrétant la fréquentation obligatoire est en vigueur. L'intérêt porté à l'œuvre et l'appui accordé aux écoles de perfectionnement à Munich, par les patrons et les associations industrielles des maîtres, des ouvriers et des aides, nous porte à conclure que leur influence ultime en faveur des écoles ne sera pas limitée à la fréquentation obligatoire, mais qu'ils leur accorderont leur intelligente sympathie et leur collaboration. Telle est l'opinion exprimée par M. H. H. Clay, dans sa brochure préparée pour le Conseil de l'Instruction publique en Angleterre, *Compulsory Continuation Schools in Germany*. Voici quelques extraits de ce rapport, indiquant l'attitude des associations représentant l'opinion publique :

Association des imprimeurs de Munich (*Verein Munchener Buchdrucker-eibesitzer*), représentant les propriétaires d'imprimeries :

«La nouvelle organisation des écoles techniques de perfectionnement a, d'après nos observations, affecté très avantageusement la fréquentation des écoles par les élèves et leur désir d'apprendre. A ce sujet il n'y a eu que très peu de plaintes, et ces plaintes étaient relatives à des élèves volontaires qui désiraient jouir de l'enseignement technique, mais ne se soumettaient pas volontiers à la discipline. L'effet moral est extrêmement favorable. En particulier, l'enseignement technique était une nécessité, car dans l'atelier il ne saurait être donné dans la mesure requise.»

La société des Marchands Catholiques «Hansa» (*Katholischer Kaufmannischer Verein «Hansa»*):

«De nos jours, où le directeur a tout à faire, il ne lui est guère possible de continuer à donner à ses jeunes commis l'entraînement qui serait nécessaire dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de la profession en général. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la comptabilité, qui est singulièrement négligée, de sorte que bon nombre de jeunes gens, après avoir fini leur apprentissage s'en vont dans le monde sans connaître les principes les plus élémentaires de cette matière et de la correspondance. De fait, c'est à peine s'ils saisissent la différence entre le crédit et le débit. Nous n'hésitons pas à déclarer aujourd'hui que l'expérience a prouvé qu'un grand nombre de nos craintes n'étaient pas fondées, et que certaines d'entre elles étaient basées sur des erreurs d'appréciation. Il n'est pas facile d'exprimer une opinion en ce qui concerne l'effet produit par l'école sur le caractère. Cependant, nous sommes fermement convaincus que la cessation de l'enseignement du soir a été d'un grand avantage, et que le gain moral fait plus que contre-balancer les objections soulevées contre les heures premières de la matinée.»

Association des Lithographes de Munich (propriétaires) (*Verein Munchener Lithographie und Steindruckereibesitzer*):

«On ne saurait trop insister sur le fait que l'école de perfectionnement répond à un grand besoin, et il est fortement à désirer que cette opinion se répande et se confirme davantage parmi les patrons. Il faut dire que les élèves obligés par la loi à fréquenter cette école suivent les cours avec le plus grand zèle, et font preuve de beaucoup d'intérêt et de diligence afin de profiter des conférences et des exercices pratiques. D'ailleurs, cet intérêt est particulièrement apparent lorsque l'on considère le grand nombre d'élèves soi-disant volontaires qui assistent à ces cours. De plus, il n'y a aucun doute que l'école exerce une excellente influence sur la conduite morale des jeunes garçons, bien qu'il y ait naturellement çà et là quelques exceptions.»

L'Association des Cordonniers écrit :

«Un certain nombre de patrons n'ont pas assez de travail dans le neuf pour leur permettre d'entraîner leurs apprentis de façon à ce que ceux-ci puissent, après avoir fait leur apprentissage, compléter le modèle de travail prescrit. Cela démontre que c'est précisément l'enseignement pratique qui est de la plus haute importance, car c'est à cet enseignement que les deux tiers des apprentis doivent leurs succès lorsqu'il s'agit d'obtenir leur brevet. Les cordonniers attachent une grande valeur à l'instruction technique. Cela est démontré par le fait que plusieurs patrons envoient volontairement leurs apprentis à l'école pendant un an et même plus longtemps.»

L'Association des Horlogers de Munich dit :

«L'établissement des ateliers augmente la satisfaction de ceux qui fréquentent l'école, et offre l'occasion de juger des progrès de l'apprentissage. On ne saurait exagérer la valeur pratique de ces ateliers.

L'Association allemande des ouvriers en métal répond :

«La majeure partie du succès est due à l'entraînement technique. Il ne peut y avoir aucun doute que l'enseignement pratique, marchant de pair avec la théorie, puisse assurer un meilleur entraînement général qu'un apprentissage plus long sans enseignement théorique. Les heures de travail que l'enseignement fait perdre au maître durant la journée sont compensées plusieurs fois par ce que l'élève apprend durant les heures de l'enseignement, tel qu'il est maintenant organisé.»

M. Clay ajoute :—«Il résulte des renseignements fournis sur demande par une grande maison de lithographie, qu'il existe un sentiment très favorable à la fréquentation obligatoire de l'école technique de perfectionnement, pour la raison, entre autres, que plus l'établissement est considérable plus l'apprenti est exposé à recevoir à l'atelier un entraînement spécial mais limité. Le chef de l'Union des Imprimeurs de Munich (propriétaires) fait remarquer que chaque maison a sa branche spéciale de travail, et qu'à cause de cela, sans l'école de perfectionnement, il est impossible à l'apprenti d'apprendre tout ce qui concerne son métier. Il est d'avis que la majorité des maisons qu'il représente ne voudraient pas laisser tomber l'affaire, même si la fréquentation de l'école n'était pas obligatoire, car sa société a insisté pour que les cours coïncident avec la période d'apprentissage. On ne saurait faire beaucoup sans les associations de patrons, et bien qu'à l'origine beaucoup d'entre elles aient offert des objections, Maintenant, de concert avec les unions ouvrières, elles sont fortement en faveur des écoles de perfectionnement. Les pertes de temps et le dérangement dans la besogne courante ne sont pas sérieuses.»

Ci-suivent d'autres extraits de l'excellente brochure de M. H. A. Clay, dont nous avons déjà parlé :

ATTITUDE DES PATRONS ET DES PARENTS.

Après cet examen général du fonctionnement des écoles du soir, nous pouvons considérer leurs relations avec les patrons, ou plutôt l'attitude des patrons au sujet de ces écoles. Comme on devait s'y attendre, lorsqu'on a d'abord rendu la fréquentation obligatoire, il y a eu un peu d'hostilité, et même de la résistance indirecte. La perte du temps des garçons et l'inconvénient résultant de l'obligation de payer les cotisations d'écoles à même les salaires alloués, lorsque ces cotisations sont exigées, quelque modérées qu'elles soient. Le résultat en a été qu'un grand nombre de garçons ont d'abord perdu leur emploi, bien que le bureau de placement ait pu en replacer un certain nombre. D'autres encore, déduisaient le montant des cotisations d'école du salaire gagné, ou opposaient des difficultés systématiques à l'envoi des garçons aux cours. Mais en moins de cinq ans l'on peut dire que l'opposition des débutants a complètement disparu.

*La lithographie est l'une des plus grandes industries de Munich.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Outre cela, les patrons sont en relations intimes avec les cours techniques, par l'entremise de leurs comités consultatifs scolaires. Ainsi il y a des groupes d'experts (Fachschulkommissionen) mécaniciens, maçons, photographes, épiciers, bouchers et coiffeurs, par exemple, représentant tous les métiers imaginables. Ces groupes ont le droit de visiter et visitent les classes. Ils donnent leur opinion quant à la direction de l'enseignement théorique et pratique.

Les parents—qui constituent le troisième des trois facteurs: les parents, les écoles et les patrons—n'ont fait aucune difficulté sérieuse. Trop souvent, malheureusement, la pauvreté les force à occuper leurs enfants à des travaux non professionnels afin qu'ils puissent commencer immédiatement à gagner un salaire. Mais ils considèrent la fréquentation obligatoire comme la survivance ou la continuation du cours élémentaire. Ils sont heureux à la pensée que leurs fils s'instruisent, et sont prêts à se plaindre lorsque le patron les empêche d'assister aux cours, ou lorsqu'il ne leur enseigne pas à l'atelier tout ce qu'ils peuvent espérer y apprendre.

C'est ici que l'on remarque la valeur d'une forte autorité ayant un programme fixe. L'expérience démontre que les garçons qui en avaient le plus grand besoin n'ont pas assisté aux écoles de perfectionnement, et que, comme en Angleterre, parmi les élèves inscrits, un bon nombre ont cessé d'y assister vers la moitié de chaque session. Le secrétaire de l'Handwerkerkammer dit que sans fréquentation obligatoire il n'y a pas d'écoles de perfectionnement. L'Allemand considère son service obligatoire dans l'armée comme étant la meilleure école pour les jeunes gens; il est convaincu que la discipline a fait de lui un homme, et par conséquent il est en faveur de la discipline pour ceux qui ne sont pas encore en âge d'entrer à l'armée, de la discipline qui consiste à assister aux cours relatifs aux travaux quotidiens, et à être occupé, comme apprenti durant un certain nombre d'années, à un travail fixe et permanent.

L'OPINION DU DR KERSCHENSTEINER.

Les renseignements fournis par le docteur Kerschesteiner prouvent qu'il est fortement en faveur de la fréquentation obligatoire, surtout pour empêcher les indifférents et les gens dépourvus d'ambition de négliger de s'instruire. Il dit :

On nous dit que l'industrie a besoin d'une foule d'ouvriers aptes à exécuter les mêmes manipulations avec la même adresse précision heure par heure, jour par jour, mois par mois et année par année. Je crois sans hésiter que l'industrie en a besoin. La division du travail est l'élément vital de l'industrie. Mais l'industrie n'est pas le but de la société humaine. Le but de la société est l'augmentation de la justice et de l'instruction. Et si l'industrie continue avec persistance à mettre en oubli ce but principal elle devient un danger, non seulement pour l'Etat, mais encore pour elle-même. Un Etat démocratique ou même constitutionnel exclusivement régi par la soif du gain, par l'argent et par les automates esclaves que l'argent peut acheter, est voué à une ruine inévitable, dès que les richesses naturelles du sol seront épuisées et que la population deviendra trop dense.

Il n'y a pas moyen d'échapper à ce destin inévitable de l'industrie, si ce n'est au moyen de l'intervention de l'Etat, qui ne doit pas être trop différée, afin d'obvier à l'instruction partielle donnée par l'industrie, le commerce et le trafic. De fait, c'est un devoir absolument nouveau qui s'impose à la société depuis les révolutions économiques du siècle dernier. Il s'impose non seulement dans l'intérêt de l'industrie, mais encore dans l'intérêt vital de la société elle-même. Il est du devoir impérieux de l'Etat de créer des organisations scolaires s'occupant de l'entraînement industriel des garçons et des filles, étudiant cette question dans tous ses détails, pour l'agrandir et l'approfondir, et développant ainsi chez les garçons et les filles des aptitudes multiples pour le travail en même temps que l'amour du travail.

Il est très important pour un pays démocratique, ou même pour un Etat constitutionnel comme l'Allemagne, d'avoir ce nouveau type d'écoles que les Allemands nomment des écoles d'entraînement. La conviction de leur nécessité pour toute la vie de l'Etat s'est depuis vingt ans de plus en plus ancrée dans l'esprit de toute la population. Dans le midi de l'Allemagne, il n'y a ni ville ni village, quelque faible que soit leur population, qui n'ait au moins une école de ce genre, du moins pour les garçons. Dans l'Allemagne du Nord la grande ville industrielle d'Essen est la seule grande ville qui soit privée d'une école de perfectionnement. La fréquentation de ces écoles est obligatoire en Bavière, dans le Wurtemberg, la Saxe, Bade et Hessen, tant pour la population urbaine que pour la population rurale, jusqu'à l'âge de seize, dix-sept et dix-huit ans. Leur valeur éducative n'est pas la même partout. Il y a encore des autorités municipales qui n'ont pu renoncer aux vieilles traditions qui font de l'école un lieu de répétition pour les matières du cours élémentaire: Paami ceux qui sont appelés à se prononcer sur ce point, tous ne sont pas profondément convaincus qu'ils ont affaire à un organisme scolaire indépendant, exigeant exactement le même budget, la même sollicitude et les mêmes possibilités d'expansion que les écoles primaires.

Mais partout les organisations progressent, partout les représentants de l'industrie et du commerce, à quelques exceptions près, commencent à comprendre que ce nouveau genre d'écoles sera très avantageux lorsque son organisation interne s'adaptera au genre de travail du jeune garçon ou de la jeune fille.

SECTION 2: LA SITUATION EN ANGLETERRE.

En Angleterre, les écoles du soir ont constitué depuis plusieurs années une part influente de l'effort éducatif. Elles comprennent des cours de perfectionnement sur les matières générales de l'enseignement, et des cours d'enseignement technique, commercial et d'économie domestique. D'après le rapport annuel (1908-9) du Comité d'Instruction Publique à Manchester, dans neuf des villes les plus importantes (Liverpool, Manchester, Birmingham, Leeds, Sheffield, Bradford, Newcastle, Nottingham et Salford), ayant en 1907-8 une population de 3,974,012, il y avait 105,503 élèves fréquentant les classes du soir.

LA QUESTION ÉTUDIÉE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF.

La question de la fréquentation obligatoire a été étudiée par le comité consultatif, qui a publié un rapport très détaillé et très intéressant sur ce sujet. Bien qu'il ne veuille pas que l'on cite comme étant ses conclusions le résumé succinct de ses principales recommandations, cette objection s'applique à l'usage que l'on pourrait faire de ces citations en Angleterre dans un but autre que ce qui concerne l'instruction publique. Pour éclairer les Canadiens, tout en reconnaissant jusqu'à quel point la Commission est redevable à ce comité pour les renseignements appropriés et dignes de foi qui ont déjà été cités, nous vous soumettons ci-après quelques paragraphes du résumé succinct des *Recommandations principales* tels que publiés dans le rapport du comité.

Avant de citer ces recommandations, nous présentons quelques extraits d'autres parties du rapport.

Le but principal des écoles de perfectionnement est d'offrir, à des heures convenables et dans des conditions compatibles avec le bien-être physique des élèves, un supplément d'instruction à ceux qui ont commencé le travail pratique de la vie, soit comme apprentis, soit comme salariés indépendants, ou qui s'adonnent aux travaux domestiques. Elles s'efforcent de répondre aux besoins des deux sexes. Elles présupposent une base suffisante d'instruction élémentaire, mais lorsque cette instruction fait défaut, elles tâchent d'y suppléer. L'âge minimum de leurs élèves varie, dans l'ensemble, selon l'âge auquel, en vertu de divers règlements locaux, les garçons et les filles sont exemptés de la fréquentation obligatoire des écoles du jour. Dans la période la plus avancée de son travail, l'école de perfectionnement tombe ainsi dans deux divisions principales mais non clairement distinctes: le cours élémentaire et le cours avancé. Sa fonction est double: préparer les élèves à remplir efficacement leurs devoirs de citoyens, et augmenter leurs aptitudes et leur adresse pour les travaux dont ils font leur gagne-pain.

* * * * *

Seulement, il s'agit de savoir si ces enfants, à leur sortie de l'école du jour, sont aptes à être transférés à leurs travaux ou métiers sans enseignement scolaire ultérieur.

La manière la plus simple d'aborder ce problème est de considérer ce qui arrive à ces enfants qui quittent l'école du jour lorsqu'ils sont encore très jeunes et ne fréquentent plus de classe d'aucune sorte. On prétend parfois que les enfants qui se préparent à gagner leur vie par le travail manuel, ou du moins par un genre de métier dont le travail manuel constitue la part la plus importante, compromettent leurs chances de succès industriels en s'occupant trop longtemps de leurs livres. Ce qu'il leur faut, dit-on, c'est d'être mis de bonne heure en contact avec les réalités de la manufacture, de l'atelier, ou du pupitre. C'est ainsi, ajoute-t-on, que leurs pères ont appris leurs métiers et c'est encore le meilleur système d'entraînement. Cependant, une objection fatale à cet argument se trouve dans les modifications fondamentales apportées à l'industrie depuis quelques années, et dont les plus importantes sont l'abandon de l'ancien système d'apprentissage et l'influence croissante des connaissances scientifiques sur les conditions du commerce. Autrefois, le jeune garçon qui quittait l'école pour entrer en apprentissage ne cessait ni de s'instruire ni de subir un entraînement général. Sous l'ancien système dans ses meilleurs jours, il recevait encore un enseignement d'une nature assez générale et non spécialisée. Par-dessus tout, il était soumis à une discipline constante.

* * * * *

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

Dans nulle contrée les écoles et les classes du soir n'ont joué un rôle plus important et plus populaire qu'en Angleterre et au pays de Galles. Depuis plus de deux générations elles ont tenté de suppléer aux défauts des écoles primaires du jour, dont l'organisation est tout à fait insuffisante. Elles ont fourni les premiers débuts d'un système d'instruction technique. Elle ont été intimement liées aux idéaux sociaux et économiques des travaux professionnels. Elles ont ouvert un champ plus vaste à l'énergie individuelle, et elles ont contribué à développer la puissance de l'organisation volontaire. D'un autre côté, elles n'ont guère été plus qu'une succursale du système plus hautement organisé des écoles primaires du jour. On ne les a pas encore organisées en un système cohérent d'entraînement national. Leurs cours d'instruction manquent de discipline, parce qu'un grand nombre de leurs élèves sont dépourvus d'une base solide de connaissances élémentaires.

On peut donc dire avec raison que les écoles du soir en Angleterre et dans le pays de Galles ont offert d'utiles occasions à un grand nombre de ceux dont la force de caractère et la vigueur physique étaient telles qu'ils ont pu se frayer un passage à travers les difficultés jusqu'à des positions responsables et éminentes. Mais elles n'ont guère réussi à atteindre les moins débrouillards ou les paresseux, et elles ont été trop peu adaptées aux besoins de la foule, surtout durant les années critiques de l'adolescence.

Ainsi les modernes développements de l'école de perfectionnement en Allemagne ont été intimement liés avec le travail des écoles du dimanche. Dans bon nombre de parties de l'Allemagne, les écoles de perfectionnement sont encore ouvertes le dimanche, bien qu'il y ait une tendance croissante à réserver pour les jours de semaine les cours les plus techniques. Il n'y a cependant rien d'exagéré dans l'assertion que si l'on n'eût libéralement employé les premières heures de la matinée du dimanche aux fins de l'enseignement séculier et même technique, le système allemand d'écoles de perfectionnement, qui exerce maintenant une influence décisive sur l'opinion pédagogique en France, en Suisse et en Amérique, ainsi que dans la Grande-Bretagne, n'aurait jamais pu atteindre aussi rapidement son degré actuel de développement.

QUÉLQUES-UNES DES CONCLUSIONS DU COMITÉ CONSULTATIF.

L'histoire des efforts des écoles du soir nous porte à conclure que cette division de l'instruction nationale ne saurait se passer ni de l'énergique abnégation individuelle, ni de l'autorité coordonnante de l'Etat. Lorsque celle-ci fait défaut l'on constate une immense déperdition d'efforts dans l'organisation, et une hésitante indécision en ce qui concerne les divers buts de l'enseignement. Mais sans la coopération cordiale des zéloteurs, et sans la résolution, de la part des élèves, de lutter contre les difficultés et de les surmonter, les subventions du gouvernement et les règlements officiels ne produisent que des résultats décourageants.»

Les paragraphes du *Résumé succinct des principales recommandations* qui traitent directement de la fréquentation obligatoire sont comme suit :

«Attendu que les fondations d'un système viable d'écoles de perfectionnement doivent reposer sur l'école du jour, le comité recommande qu'une plus grande attention soit apportée aux rapports entre l'école de perfectionnement et l'école publique élémentaire, afin qu'il y ait moins d'irrégularité dans la fréquentation, et que par l'amélioration des connaissances des élèves l'augmentation des dépenses relatives aux écoles de perfectionnement devienne pleinement rémunérative. Pour atteindre ce but, l'enseignement donné aux écoles du jour devrait être amélioré en réduisant l'effectif des classes, en augmentant la proportion des instituteurs brevetés, en introduisant plus de travaux manuels (y compris l'enseignement ménager pour les jeunes filles), et en améliorant la régularité de la fréquentation.

* * * * *

«Des bureaux de placement pour les jeunes gens devraient être ouverts afin de renseigner les parents, gérants et instituteurs en ce qui concerne le choix d'emplois convenables pour les enfants entre le temps où ils cessent de fréquenter

l'école du jour et celui où ils atteignent le dix-septième anniversaire de leur naissance, et le choix fait par les enfants des cours supplémentaires d'enseignement qui leur procureront les aptitudes nécessaires au travail professionnel. Ces bureaux devraient être subventionnés par le gouvernement et intimement liés à tout système de Bourses du Travail pour les adultes qui pourra être établi plus tard.

* * * * *

«Les autorités scolaires de tout comté devraient avoir le pouvoir d'établir des règlements (sujets à la confirmation du Conseil de l'Instruction publique) pour exiger la fréquentation du cours de perfectionnement jusqu'à un âge devant être fixé par le règlement, mais ne devant pas dépasser 17 ans, par toute jeune personne domiciliée dans le district ou y travaillant et qui ne reçoit pas, autrement, une instruction convenable. Les règlements pour les garçons et pour les filles devraient être distincts. On devrait laisser à la discrétion de l'autorité scolaire locale le soin (a) de faire des règlements (1) pour l'un des deux sexes seulement, (2) pour une partie ou des parties de son district, (3) pour ceux qui exercent des métiers ou des professions particulières dans ce district, et (b) pour déterminer jusqu'à quel âge les règlements s'appliqueront dans les limites de l'âge de 17 ans. Nul élève ne devrait être obligé, en vertu de ces règlements, de fréquenter un cours de perfectionnement donné à une distance de plus de 2 milles de son domicile.

* * * * *

«Chaque patron d'employés âgés de moins de 17 ans devrait être obligé, de par la loi, (a) à leur permettre de fréquenter les cours de perfectionnement durant la période de temps et aux heures qui pourront être exigées par les règlements de l'autorité scolaire locale du district dans lequel ces jeunes gens demeurent ou travaillent, et (b) de fournir, sur demande, à l'autorité locale les noms de ces employés. De plus, afin d'assurer la fréquentation régulière des élèves à l'école de perfectionnement, dans les régions où le règlement rend cette fréquentation obligatoire, il devrait être défendu sous peine d'amende, à tout patron des métiers dans les parties du district spécifiées par le règlement, d'employer ou de continuer d'employer tout jeune garçon ou jeune fille n'ayant pas atteint l'âge de 17 ans, qui ne présentera pas périodiquement une carte attestant qu'il ou qu'elle a assisté au cours de perfectionnement conformément aux termes du règlement local.

«L'autorité scolaire locale devrait avoir le pouvoir de fixer, après consultation avec les représentants des patrons et des ouvriers de chaque métier, les heures et les saisons durant lesquelles doivent être donnés les cours de perfectionnement dont la fréquentation doit être obligatoire. Afin de protéger les jeunes gens contre le surmenage, l'autorité scolaire locale devrait avoir en outre le pouvoir de prescrire la limite d'heures qui ne devra pas être dépassée durant chaque jour ou chaque semaine, selon le cas, par le travail et l'instruction de perfectionnement réunis. Cette restriction devrait être ajustée aux différentes conditions des diverses métiers et professions intéressés.»

SECTION 3: LA SITUATION EN ÉCOSSE.

En Ecosse la loi relative à l'instruction publique adoptée en 1908 confère aux municipalités la pouvoir de décréter des règlements exigeant la fréquentation des cours. Lorsque la Commission est allée en Ecosse (1911), autant qu'on a pu le constater, la loi n'avait pas encore été mise en vigueur, bien que des règlements eussent été adoptés dans deux endroits.

Ci-suivent des paragraphes de la loi en question :

«(1) Sans préjudice de tout autre pouvoir conféré à une commission scolaire pour pouvoir à l'enseignement dans les cours de perfectionnement, il sera du devoir de toute commission scolaire de prendre des mesures convenables pour assurer le fonctionnement de cours de perfectionnement pour l'instruction complémentaire des jeunes gens ayant dépassé l'âge de quatorze ans, relativement aux métiers et industries pratiqués dans le district (y compris l'agriculture si elle y est pratiquée et les arts ménagers) et aux autres métiers et industries que la commission scolaire, avec le consentement du département, pourra choisir, et aussi l'instruction en langue anglaise et pour l'instruction en langue et en littérature gaélique, dans les districts où l'on parle cette langue, si la commission scolaire en décide ainsi. Il sera aussi de son devoir de pourvoir à leur instruction en ce qui concerne les lois de l'hygiène et de leur fournir l'occasion de recevoir un entraînement physique convenable.

«(2) Si, au moyen d'une pétition signée par au moins dix contribuables du district, l'on représente au département qu'une commission scolaire persiste à négliger le devoir qui lui est tracé par le paragraphe précédent, le département instituera une enquête et enjoindra à la commission scolaire d'établir les cours de perfectionnement que le département jugera opportun de faire établir, et sur défaut de se conformer à cet ordre, le département pourra détenir ou réduire toute subvention ordinairement accordée à la commission.

«(3) Il sera loisible à toute commission scolaire de faire, de modifier et de révoquer de temps à autre des règlements exigeant la fréquentation des cours de perfectionnement, jusqu'à tel âge, n'excédant pas dix-sept ans, qui pourra être spécifié dans les règlements, des jeunes gens ayant dépassé l'âge de quatorze ans, domiciliés dans son district, qui ne reçoivent pas autrement une instruction convenable et qui ne sont pas spécialement exemptés par la commission scolaire de l'application des règlements, et cela aux temps et durant les périodes spécifiés dans les règlements. Ces règlements pourront aussi exiger que toute personne dans le district ayant à son service régulier un jeune employé auquel s'appliquent les règlements, en informe la commission dans le délai fixé par les règlements, et donne des détails sur les heures durant lesquelles cette personne est employée à son service :

«(4) Cependant nul ne sera tenu de fréquenter un cours de perfectionnement donné à plus de deux milles, en mesurant la distance par le chemin le plus court à partir de son domicile.

«(5) Tout patron qui négligera de renseigner la commission scolaire, aux termes de ces règlements, au sujet de jeunes gens employés par lui, ou qui emploiera sciemment une jeune personne en un temps où la présence de celle-ci est requise au cours de perfectionnement en vertu d'un règlement, ou durant un nombre d'heures qui, ajouté au temps requis en vertu de ce règlement comme devant être consacré au cours de perfectionnement, de façon à ce que les heures de travail et du temps ainsi employé dépassent dans leur ensemble, durant un jour ou une semaine, selon le cas, la période autorisée pour le travail de cette jeune personne, en vertu d'un acte quelconque du parlement, sera passible, sur condamnation sommaire, d'une amende ne dépassant pas vingt chelins, ou en cas de récidive, qu'il s'agisse de cette jeune personne ou d'une autre, il sera passible d'une amende de pas plus de cinq louis.

«(6) Si, par omission volontaire, ou par négligence habituelle d'exercer des soins nécessaires, le père ou la mère d'une jeune personne ont été cause de la commission d'une contravention au paragraphe subséquent, ou d'une autre offense provenant du fait de l'abstention de cette jeune personne d'assister au cours de perfectionnement tel qu'exigé par un règlement de ce genre, il ou elle sera passible, sur condamnation sommaire, des amendes précitées.»

SECTION 4: LA SITUATION AUX ÉTATS-UNIS.

OHIO.

Les deux pièces de législation les plus significatives en ce qui concerne l'instruction professionnelle en 1910-11 ont été les innovations introduites dans les lois de l'Ohio et du Wisconsin. Dans l'un et l'autre de ces deux Etats on a surtout encouragé les cours périodiques et les écoles de perfectionnement ; et dans les deux Etats l'on s'est efforcé de réclamer en vertu de la loi une partie de la journée de travail de l'adolescent pour perfectionner son entraînement aux frais du public.

En 1910, l'Ohio, sans aucune législation préalable à ce sujet, a introduit dans les lois de l'Etat relatives à la fréquentation des écoles, une disposition s'appliquant aux cours périodiques et aux écoles de perfectionnement. (Bill 452 de la Chambre —Lois de l'Ohio, session 1910.) L'Etat n'accorde aucune subvention à l'enseignement professionnel quel qu'il soit, et il n'y a pas de Conseil de l'Instruction publique de l'Etat qui soit chargé de l'administration de l'enseignement général et de l'enseignement pratique. La loi de l'Ohio, la première qui ait été adoptée aux Etats-Unis pour rendre obligatoire l'enseignement périodique à l'usage des salariés, oblige à fréquenter ces écoles tous ceux qui n'ont pas atteint l'âge de 16 ans et qui ne peuvent subir avantageusement l'épreuve à laquelle sont astreints les élèves du cinquième cours sur la lecture, l'épellation, l'écriture, la grammaire anglaise, la géographie et l'arithmétique. Ceux qui ont complété avec succès la huitième année des écoles communes, mais qui ne sont pas régulièrement employés, sont obligés d'assister aux écoles régulières jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi ou jusqu'à ce qu'ils aient atteint le dix-septième anniversaire de leur naissance. La question de savoir si une commune ou une ville doit établir des cours périodiques pour ceux qui ont commencé à travailler est laissée à titre de référendum à la commission scolaire de la localité. Dans les districts scolaires où l'on n'a pas établi de cours périodiques diurnes, tous les enfants de quatorze ans qui n'ont pas accepté d'emploi permanent après avoir subi l'épreuve du cinquième cours, soit en classe, soit par un examen, sont dispensés de continuer à fréquenter l'école ; mais lorsque la commission scolaire a établi des cours périodiques du jour pour l'instruction des jeunes gens ayant dépassé l'âge de quatorze ans et ayant accepté un emploi, la fréquentation de ces cours est obligatoire pour ces élèves jusqu'à ce qu'ils aient complété le huitième cours des écoles communes ou jusqu'à ce qu'ils aient atteint le dix-septième anniversaire de leur naissance.

WISCONSIN.

Comme résultat des recommandations faites en 1910 par la Commission du Wisconsin sur l'enseignement industriel, on a adopté en 1911 des lois affirmant responsabilité de l'Etat pour l'entraînement de tous les adolescents jusqu'à

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

l'âge de seize ans, soit qu'ils restent à l'école, soit qu'ils commencent à travailler ; l'Etat prenant pour ainsi dire la direction complète de l'instruction de l'enfant depuis l'âge de 7 ans jusqu'à l'âge de 17 ans.

On ne permet à nul enfant âgé de moins de 16 ans de se livrer à un travail dangereux pour le corps, la santé ou les mœurs. Chaque enfant normal est tenu d'assister régulièrement à l'école publique ou à quelque école équivalente, depuis l'âge de sept ans jusqu'à l'âge de quatorze ans. Entre les âges de quatorze et de seize ans il y a une alternative ; tout enfant devra continuer à fréquenter régulièrement l'école ou, après avoir obtenu une permission formelle de la Commission du travail d'un préposé à la surveillance des élèves qui font l'école buissonnière, ou d'un juge d'une cour municipale, d'une cour de comté ou d'une cour d'Etat, l'enfant peut commencer à se livrer à un travail définitivement spécifié, et y travailler pas plus de 38 heures par semaine, y compris cinq heures par semaine qu'il devra passer à l'école industrielle. S'il cesse de s'occuper au travail autorisé il doit retourner immédiatement à l'école publique, et le patron doit renvoyer le permis pour le faire annuler.

Dans le Wisconsin, tout enfant âgé de 14 à 16 ans qui, en vertu d'un permis spécial, accepte un emploi utile, doit assister durant cinq heures par semaine à une école du soir, le patron continuant à lui payer son salaire durant ces heures, l'assistance à l'école devant avoir lieu aux heures et aux endroits prescrits par la commission scolaire locale.

LA LOI D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE À CINCINNATI, OHIO.

La loi d'instruction obligatoire, mise en vigueur en mai 1910, décrète que tous les enfants non régulièrement employés doivent fréquenter l'école jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 16 ans. Afin de pouvoir être employés il leur faut obtenir des « permis de travail » du surintendant des écoles du district scolaire où ils sont employés. La loi décrète expressément que ces permis ne doivent être donnés qu'aux jeunes gens âgés de 14 à 16 ans qui ont complété le cinquième cours.

Pour obtenir un permis, il faut que les élèves apportent au bureau du surintendant des écoles :

10. Un livret d'école dûment rempli et signé par leur professeur ou leur directeur donnant (1) le nom, (2) la date de la naissance, (3) le domicile, (4) le cours (l'année du cours), (5) leur compétence et leur conduite générale, (6) le nombre de semaines de fréquentation durant l'année qui a précédé la date de la demande du livret d'école.

20. Un acte de naissance dûment attesté : soit une copie de l'extrait de baptême ou certificat de naissance de la part d'une église, ou du registre du département municipal d'hygiène, soit l'affidavix des parents ou du tuteur donné personnellement au bureau qui émet le permis.

SECTION 4: LA SITUATION DANS L'ONTARIO.

Ci-suit un résumé de la «loi concernant la fréquentation des écoles par les adolescents» publié comme Bulletin N° 2 par le département de l'Instruction publique dans Ontario :

JURIDICTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES.

(1) La juridiction des Commissions investies du pouvoir d'appliquer la loi en ce qui concerne la fréquentation obligatoire est comme suit :

Les écoles et les classes du cours des hautes études sont sous la direction des Commissions des syndics des hautes écoles, des Conseils d'instruction et des Conseils des écoles de perfectionnement des districts urbains d'écoles complémentaires ; et les écoles et cours prévus par la *loi relative à l'enseignement industriel*, c'est-à-dire les écoles et cours industriels techniques, ou écoles et cours des arts et du commerce, sont respectivement sous la direction des comités consultatifs industriel et commercial.

(2) Les écoles et classes des cours des écoles publiques sont sous la direction des conseils de l'instruction publique et des conseils des écoles publiques urbaines et des écoles séparées.

CHOIX LAISSÉ A LA DÉCISION DES AUTORITÉS LOCALES.

Attendu que l'établissement d'écoles en vertu de cette loi limite l'autorité des parents, des tuteurs et des patrons sur l'adolescent, et vu qu'il pourrait entraîner une forte dépense de la part des contribuables, la loi décrète que nul cours ne sera établi en vertu de ses dispositions sans que l'occasion soit offerte aux contribuables de se prononcer au sujet de tout règlement projeté.

Les dispositions à ce sujet sont les suivantes :

(1) Les règlements devront être adoptés par la Commission à une assemblée spéciale, après qu'un avis public aura été donné au moyen d'annonces de l'assemblée et du but dans lequel elle devra être tenue. En vertu de cette disposition, le contribuable peut soumettre ses vues à ses représentants dans la Commission scolaire, et, de cette façon, contribuer indirectement au résultat des délibérations.

(2) Si, moins de trente jours après l'adoption du règlement en vertu de la loi, dix pour cent des électeurs de la municipalité présentent au conseil une pétition demandant que le règlement soit soumis aux électeurs, le conseil soumettra le dit règlement aux électeurs pas plus tard qu'à la prochaine élection municipale. En vertu de cette disposition, le contribuable peut exercer une influence indirecte sur la décision.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

RÈGLEMENTS.

En vertu de la loi, la Commission a des pouvoirs discrétionnaires complets qu'elle est censée exercer selon les besoins et les moyens de la localité.

La Commission peut décréter la fréquentation obligatoire des cours ou des écoles établies par la commission ou d'autres écoles dans la municipalité, par tous les adolescents qui n'en sont pas exemptés par le règlement; pourvu, cependant, que nul enfant appartenant à un contribuable des écoles séparées catholiques romaines ne soit tenu d'assister à un cours quelconque d'une école publique.

Elle peut établir des cours d'études et nommer des professeurs et des instructeurs, et, en sus des classes régulières du jour, elle peut établir des cours spéciaux du jour et du soir, y compris des cours spéciaux pour l'un ou l'autre ou l'un et l'autre sexe, cours dont la fréquentation sera obligatoire pour ceux qui sont employés à des métiers particuliers ou autres genres de travaux. Elle peut fixer les saisons de l'année et le nombre d'heures durant lesquelles l'assistance sera obligatoire chaque jour et durant chaque semaine.

De plus, conformément au but de la *loi relative à l'enseignement industriel*, les détails et les cours pour ceux qui sont employés à des métiers ou travaux de ce genre seront réglés par le comité consultatif industriel, et les détails du cours commercial par le comité consultatif commercial.

Les cours établis pourront en conséquence être :

- (1) Les cours ordinaires de l'école du jour ;
- (2) Les cours ordinaires du soir ; et
- (3) Les autres cours du jour et du soir auxquels assisteront les employés durant certaines saisons à certains jours de chaque semaine et à certaines heures de chaque jour, tels que déterminés par les règlements.

La loi pourvoit aussi à l'exemption de la fréquentation des cours en ce qui concerne certains individus ou certaines classes d'individus désignés par la loi ou les règlements.

DEVOIRS DES PARENTS, TUTEURS OU PATRONS.

En vertu de la loi, le patron est obligé de fournir à la Commission les noms des adolescents à son service et d'informer celle-ci des heures durant lesquelles ces adolescents travaillent pour lui. Il est de plus obligé de libérer l'adolescent durant le nombre d'heures établies par la Commission pour l'avantage de cet adolescent, à condition que le nombre total d'heures de travail et d'assistance obligatoire aux cours ne dépasse pas dans son ensemble le nombre total d'heures durant lesquelles l'adolescent peut être légalement employé.

Les parents et les tuteurs sont également obligés de voir à ce que l'adolescent assiste aux cours établis dans son intérêt.

Pour toute contravention aux dispositions de la loi, le patron, les parents ou le tuteur sont passibles d'une amende de pas plus de \$5 pour la première offense et de pas plus de \$25 en cas de récidive.

POUVOIRS ET DEVOIRS DES PRÉPOSÉS À LA SURVEILLANCE DES RÉFRACTAIRES.

Afin d'assurer l'application des règlements, l'officier préposé à la surveillance des réfractaires et nommé en vertu de la loi relative à ceux qui font l'école buissonnière, est revêtu des pouvoirs et doit accomplir les devoirs qui lui sont imposés en vertu de cette loi.

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

INDEX DE LA PARTIE II.

A

	PAGE.
Administration de l'enseignement industriel et technique.....	185, 233
Agriculture dans les écoles d'Ontario.....	316
Agriculture et vie rurale.....	294
Alderman, M. L. R., sur un moyen d'unir l'école à la maison.....	312
Allemagne, culture physique et hygiène en.....	120, 121
" écoles supérieures techniques (collèges techniques) en.....	136
" enseignement agricole en.....	326
" fréquentation obligatoire.....	432
" l'apprentissage en.....	281
" organisation et administration de l'enseignement industriel et technique.....	188
" professeurs d'enseignement industriel et technique.....	216, 368
" progrès, causes du.....	170 à 173
" travail professionnel préparatoire dans les écoles élémentaires en.....	103
Annonçant les classes.....	228, 412, 413
Angleterre—Une école dans le Northumberland, (instruction rurale).....	305
" fréquentation obligatoire.....	80, 440
" principes et méthodes recommandés (instruction rurale).....	301
" école Sompting dans le Sussex (instruction rurale).....	308
" et Galles, organisation et administration de l'enseignement industriel et technique.....	188
" enseignement industriel préparatoire.....	80
Apprentis agriculteurs, écoles pour.....	270, 365
Apprentis, contremaîtres et chefs d'ateliers, l'enseignement industriel et technique par rapport aux.....	281
Apprentissage, l'.....	281
Apprentissage, l', comme partie du travail d'enseignement.....	283
Apprentissage, l', en Allemagne.....	285
Art dans les écoles publiques de Cincinnati.....	113
Art domestique.....	116
Art, écoles artistiques à Glasgow.....	210
" " à Leeds.....	212
Art, enseignement artistique seulement d'humanistique.....	210
Art, peinture, dessin, systèmes.....	204
Arts manuels.....	113
Association canadienne des producteurs de grains.....	157
Associations industrielles en Allemagne.....	285
Association nationale d'instruction des Etats-Unis sur la Place des Industries dans l'instruction publique.....	95, 132, 183, 194, 196, 283
Autorités (conseils, etc.) de développement, local, provincial et fédéral.....	271 à 276, 375
Autorités fédérales.....	276, 277
" locales.....	273, 274
" provinciales.....	275
Autorités provinciales de développement.....	271
Autorités qui ont le contrôle de l'enseignement.....	187 à 195, 271 à 276
" " des écoles en Allemagne.....	188
" " des écoles aux Etats-Unis.....	194

B

Balliet, Dr. T. M., «conversation» avec le.....	98
«Base industrielle» ce que cela signifie.....	73
Belgique, instructeurs d'agriculture ambulants.....	359
Boston, Mass., direction professionnelle.....	419
" enseignement préparatoire.....	93
Buffalo, N. Y., classes de perfectionnement, cours du soir, cours durant les vacances.....	424, 425
Burns, Madame C. H., cours de conférences et de démonstrations, Ontario.....	380
Bourses.....	82
" et contributions.....	225, 226
Bourse industrielle, copie de convention.....	398
" liste des, université du Kansas.....	401
" liste des, université de Pittsburg.....	404
Bureau consultatif pour les différents métiers.....	411
Bureaux d'emploi des jeunes gens.....	410
Bureaux de placement.....	408 à 423
But de l'enseignement industriel et technique.....	86, 236
But de l'enseignement professionnel.....	236
But des écoles de perfectionnement en Ecosse.....	282
But du travail manuel.....	142

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

D

	PAGE
Danemark, institutions d'agriculture au.....	269, 325
Dawson, M. W. Harbutt, sur le progrès de l'Allemagne.....	171
Département d'instruction de l'Ecosse, de la circulation du.....	87
Développement industriel au Canada.....	165
Dessin.....	84, 111, 204, 311
“ peinture et art, méthodes d'enseignement.....	204
“ peu de souci de la technique au début.....	205
“ des tout jeunes enfants.....	206
“ au point de vue de l'art.....	209
“ exercices plus nombreux et meilleurs.....	75
“ c'est une discipline pour l'œil et pour la main.....	206
“ bases du joli.....	209, 211, 223
Différences dans la manière d'enseigner les sujets.....	98
Directeur de l'enseignement agricole élémentaire.....	318
Direction professionnelle.....	102, 273, 408
“ à Boston.....	419
“ à Edimbourg.....	410
“ à New-York.....	415
“ à Winnipeg.....	421
Dispositions prises pour les régions rurales.....	264
“ pour ceux qui doivent continuer à fréquenter l'école dans les villes.....	249
“ pour ceux qui sont allés travailler dans les villes.....	256
“ pour l'enseignement industriel et technique.....	247
Duncan, Dr. Robt. K., rapport concernant recherches industrielles.....	393, 400

E

Ecole agricole de Smith et école de technologie de Northampton.....	327
Ecoles agricoles et ménagères de comté.....	374
“ agricoles et ménagères de district.....	363
“ agricoles et ménagères de district représentants dans l'Ontario.....	359
“ d'agriculture et d'enseignement ménager de comté.....	360, 385
“ “ et d'enseignement ménager de comté ou de district (E.-U., A.).....	268, 327, 334, 335, 338, 374
“ “ de comté en Angleterre.....	356
“ “ de comté, organisateurs et instructeurs.....	360
Ecoles d'agriculture et écoles ménagères—	
Au Danemark.....	325
En France.....	325
En Allemagne.....	326
A Northampton, Mass.....	327
Dans le Wisconsin.....	334
Dans le Michigan.....	338
Recommandées pour le Canada.....	363, 374
Ecoles d'agriculture recommandées pour le Canada.....	347
“ d'apprentis.....	254, 263
“ d'enseignement social pour les jeunes gens.....	269, 362
Ecole du conseil Netherwilton.....	305
Ecoles du soir durant l'hiver.....	323
Ecole, édifices de l', amélioration à Cincinnati.....	113
Ecoles élémentaires, enseignement industriel dans les.....	80
Ecole et la maison, l'—Un moyen d'unir.....	312
Ecoles industrielles de perfectionnement en Bavière.....	105
“ industrielles du Massachusetts.....	93
“ industrielles et techniques coordonnées.....	251, 266
Ecole, jardinage à l'—et enseignement rural.....	146
“ “ “ en Angleterre.....	147
“ “ “ en Ecosse.....	325
“ “ “ en Ontario.....	148, 320
“ “ “ fondation Macdonald.....	155, 158
“ “ dans les écoles élémentaires du Canada.....	73, 141
“ “ surveillant du.....	115
“ usage plus étendu de la propriété de l'.....	424
“ horaire.....	77
“ meilleur service requis de l'.....	182
Ecoles ménagères secondaires.....	388
“ ménagères secondaires, méthodes d'enseignement de la science.....	124
“ ménagères secondaires, en Prusse.....	129
“ pour les novices en agriculture.....	365
“ rurales consolidées.....	160, 320
“ rurales, différentes des écoles urbaines.....	87
“ rurales secondaires.....	355, 374
“ “ techniques.....	252
“ sociales pour jeunes gens.....	364
Economie domestique, école d', Michigan.....	338
“ “ Wisconsin.....	334

E

	PAGE
Ecosse, cours supplémentaire en.....	87
“ fréquentation obligatoire.....	441
“ instruction agricole en.....	324
“ préparation des professeurs techniques.....	213
Edifices et outillage.....	221
Edimbourg, exemples du développement des cours supplémentaires.....	89
“ inspection des travaux d'entraînement physique et des prix.....	121
“ direction professionnelle, bureau de renseignements sur l'instruction et de placement.....	409
Education agricole coordonnée.....	350
“ occupations ménagères.....	376
“ pour les sociétés rurales.....	294
“ protection de l', pour les individus.....	179
“ les procédés de l'.....	76, 168
“ élémentaire, fonds de \$350,000 par année recommandé.....	79
“ “ amélioration de l'.....	75, 79
“ “ par rapport à l'enseignement industriel et technique.....	73
“ “ dans les écoles rurales.....	300, 373
Efficacité professionnelle, enseignement élémentaire pour.....	74, 75, 138
Emplois ménagers, enseignement pour les.....	374, 375
Enseignement agricole.....	242
“ en Europe.....	324
“ industriel à Boston.....	93
“ “ dans les écoles élémentaires.....	80
“ “ signification du terme.....	150 à 155
“ “ et technique dans les collèges.....	134
“ “ “ dans ses rapports avec l'instruction élémentaire.....	73
“ “ “ relativement à l'enseignement secondaire et supérieur.....	124
“ “ “ le champ à parcourir.....	237
“ “ “ professeurs d'.....	217 à 221
“ “ et travail manuel.....	102
“ manuel met, en relief les aptitudes, l'.....	100
“ professionnel, enseignement industriel et technique.....	150
“ “ opinion du Dr. Luedden.....	151
“ “ opinion de M. Hanus.....	152
“ “ opinion de la société nationale pour l'avancement de l'enseignement industriel.....	152
“ “ opinion des anglais et des canadiens.....	153
“ professionnel préparatoire.....	73, 76, 82, 85 à 108
“ professionnel, préparatoire dans les écoles élémentaires.....	73, 74, 76, 80
“ “ en Angleterre et au pays de Galles—	
“ “ comité consultatif.....	80
“ “ conseil de comté de Londres.....	81
“ “ cours supplémentaires en Ecosse.....	87
“ “ en Allemagne.....	103
“ “ en France.....	105
“ “ exemples des Etats-Unis; Filchburg et Newton, Mass.....	90, 91
“ “ Boston, Mass.....	93
“ “ Cincinnati, Ohio.....	113
“ “ Los Angeles, Cal.....	108
“ “ écoles centrales de Londres.....	82
“ “ écoles préparatoires des métiers à Leeds.....	85
“ secondaire et supérieur relativement à l'enseignement industriel et technique.....	124
“ technique secondaire et supérieur, universités et collèges, conclusions de la Commission à ce sujet.....	139
Entraînement des apprentis.....	281
“ des experts.....	213, 367 à 373
“ des professeurs industriels pour les écoles rurales.....	220
“ “ urbaines.....	221
“ des sens et des muscles.....	75
“ des instructeurs agricoles.....	317, 318
“ “ en Allemagne.....	368
“ “ en Angleterre.....	369
“ “ aux Etats-Unis.....	370
“ “ dans Onatrio.....	371
“ “ pour classes de sciences ménagères.....	386, 391
“ des instructeurs techniques en Allemagne.....	216
“ “ en Angleterre.....	214
“ “ aux Etats-Unis.....	218
“ “ en Irlande.....	368
Etat, l'—et l'individu.....	167, 176
Etats-Unis, entraînement des professeurs techniques.....	218, 370
“ exemples d'enseignement industriel préparatoire.....	90, 93, 108, 113
“ fréquentation obligatoire aux.....	442
Etude de la nature, jardinage à l'école et instruction rurale.....	73, 76, 111, 146, 303, 310
“ “ fondation Macdonald.....	155

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

E

	PAGE
Etude par correspondance	229, 271
“ “ à l'université du Wisconsin.....	229
“ “ recommandation à ce sujet.....	233
“ de la nature par les diagrammes de la peinture.....	205
Etudes biologiques et sociales.....	78
Examens, place et de l'importance des.....	198
Experts, entraînement des.....	217, 368, 375
Exploitation du travail, pour empêcher l'.....	179
Expression personnelle relativement à l'enseignement.....	309

F

Femmes qui travaillent ont besoin d'un entraînement spécial, les.....	181, 376
Ferme—modèle.....	270
Fermes—écoles.....	270, 366
Fitchburg, Mass., instruction préparatoire à.....	90
Fonction universitaire de poursuivre les recherches.....	397
Fonctions sociales de l'instruction.....	78, 145, 182
Fonds de développement du Canada.....	277 à 280
“ de \$3,000,000 annuellement pour la politique fédérale de développement.....	277
“ de \$350,000 annuellement pour l'enseignement professionnel préparatoire.....	179
Formation au travail domestique.....	390
“ des professeurs d'agriculture.....	368, 371
France, écoles primaires supérieures.....	107
“ instructeurs agricoles ambulants.....	359
“ instituteurs agricoles.....	325
“ cours supplémentaires pour les garçons et les filles.....	105, 106
Fréquentation obligatoire des écoles de perfectionnement après l'âge de 14 ans.....	432 à 443

G

Glasgow, école des arts de.....	210
Goodwin, Dr. W. L., opinion sur la nomenclature du—.....	154

H

Habitudes, la formation des.....	77, 78, 122, 202
Hanus, M. Paul, livre sur l'enseignement primaire industriel.....	152
Héritage national, problèmes et progrès.....	167
High Schools du Danemark pour jeunes gens.....	269
Histoire industrielle, dans le cours.....	84
Holmes, M. Edmond H., livre sur «Ce qui est et ce qui pourrait être».....	308
Horaire, allègement de l'.....	77
Hygiène, enseignement de—.....	121, 122

I

Individus, besoins, droits et devoirs des.....	176 à 184
Industrie et civilisation.....	177
Institut Macdonald pour «nouvel enseignement».....	160
Instituts de femmes en Belgique.....	379
“ “ en Ontario.....	379
“ “ industriels et techniques.....	255, 263
Instituteurs techniques, qualification et entraînement des.....	93, 217
“ “ pour les écoles rurales.....	220
“ “ “ en Allemagne.....	216, 368
“ “ “ en Angleterre.....	214, 369
“ “ “ en Ecosse.....	215
“ “ “ aux Etats-Unis.....	218, 370
“ “ “ en Irlande.....	368
“ “ “ en Ontario.....	371
“ “ “ quelques conclusions à ce sujet.....	221
Instructeurs agricoles ambulants.....	232, 356
“ “ et cours d'études par correspondance.....	226, 374
“ “ résidents ou ambulants.....	356, 374
“ “ aperçu du travail pour un comté.....	360, 361
“ “ agricoles.....	356
“ “ et de travail ménager, résidents ou ambulants.....	356
“ “ d'agriculture de comté ou de district, résidents ou ambulants.....	266, 356, 374
Instruction commerciale.....	252, 260
“ méthodes d'.....	201, 386
“ pour les différentes occupations.....	189

I

	PAGE
Instruction supplémentaire.....	73
“ “ exemples à Edimbourg.....	89
“ “ en Ecosse.....	87
“ “ en France.....	105
Institutrices d'économie domestique de comté ou de district résidentes ou voyageuses.....	267
“ en science ménagère.....	362, 391
“ voyageuses.....	391
Irlande, institutions agricoles en.....	325, 368, 391, 392

J

Jardins de l'enfance à Cincinnati.....	115
“ à Hawick.....	207
“ méthode.....	75
Journeaux dans les écoles.....	88

K

Kerschensteiner, Dr. George, opinion du—concernant les écoles techniques supérieures.....	137
“ “ opinion du—sur la fréquentation obligatoire après quatorze ans.....	437
“ “ opinion du—Sur le progrès en Allemagne.....	173
“ “ pratique dans les écoles élémentaires.....	103

L

Leeds, école des arts.....	212
“ écoles préparatoires des métiers.....	87
Législation aux États-Unis.....	345 à 347
Livres de classe, leur usage pour la science ménagère.....	387
“ pour suppléer à l'expérience.....	104
“ du bon et du mauvais emploi.....	198
Londres, Angleterre, conseil de comté sur l'enseignement industriel préparatoire.....	81
“ “ écoles centrales d'enseignement industriel.....	82
Los Angeles, Cal., enseignement préparatoire à.....	108
Lutte de l'instruction.....	167
Lynde, Dr. C. J., mémoire par le.....	126

M

Macdonald, (Sir William C.)—Fondation pour encourager les travaux manuels, le jardinage à l'école, l'étude de la nature, la science ménagère, la sélection des grains.....	155
Maîtres-ouvriers, entraînement des.....	290
Manière de procéder dans les différentes localités.....	245
Massachusetts, institut de technologie (école pour les contremaîtres.....	291
Matière d'enseignement, choix de la.....	189, 196, 197
Matière d'enseignement, choix de la.....	189, 196, 197, 296, 329, 330, 349
Méthodes d'éducation.....	169
“ d'enseignement.....	77, 99, 201
“ “ de la peinture, du dessin et des arts.....	204
“ “ aux écoles pour correspondance.....	226
“ “ défectueuses.....	124
“ “ dans les écoles techniques supérieures.....	138
“ “ des mathématiques.....	131
“ “ des sciences.....	124
“ des fabriques, leur effet sur l'emploi des femmes et des filles.....	181
“ “ suivies dans le commerce.....	179
“ “ limitant le développement des individus.....	178
Michigan, école d'économie domestique du.....	338
Modélage, valeur du.....	210
Montessori, méthode.....	75, 209
Motifs en éducation, les.....	101, 102
Musees, entraînement des.....	75, 144
Musées, collections empruntées et bibliothèques.....	221 à 224

N

Newton, Mass., école industrielle indépendante à.....	92
New-York, cours de conférences gratuites.....	426
“ direction professionnelle dans la ville de.....	415
Nomenclature des écoles et genres d'enseignement.....	133, 141 à 158
North, M. Barker, sur le progrès en Allemagne.....	172
Northampton, Mass., école d'agriculture de Smith.....	333
«Nouvel enseignement» à l'institut Macdonald, Guelph.....	160

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

O

	PAGE
Occupations, au Canada.....	164
" comme moyens d'instruction.....	185
" corrélation entre les cours d'études et les.....	195
" enseignement ménager.....	376
" instruction pour les.....	78
" manuelles, tendance à les abandonner.....	288, 289
Ontario, fréquentation obligatoire.....	444
" préparation des professeurs.....	370
" union agricole et expérimentale d'.....	319
Oregon, plan pour donner crédit du travail fait à la maison.....	312
Organisation et administration de l'enseignement industriel et technique.....	185
Coopération avec les autorités locales.....	234
Principes généraux.....	233
Aux Etats-Unis.....	192
En Allemagne.....	188
En Angleterre.....	188
Les profanes et l'éducation.....	235
Organisation, l', manque où on en a le plus besoin.....	180
Outillage, exemples d'.....	207, 208, 221
Ouvriers pris individuellement, leur valeur pour l'Etat.....	176

P

Patrons en contact avec l'école.....	86
Peinture considérée au point de vue du dessin.....	207
Person, M. H. Stafford, sur le progrès en Allemagne.....	172
Physique et chimie, suggestions d'enseignement de la.....	126
«Place des industries dans l'instruction», opinion de l'association nationale d'instruction (Etats-Unis).....	96, 132, 183, 194, 283
Politique fédérale de développement, considérations générales.....	247
Préparation en mathématique des étudiants qui se destinent à des cours techniques.....	131
Projets de culture en tant que partie des cours, les.....	296, 350, 352
Progrès national, quelques conclusions concernant le.....	174
Publicité, exemples de.....	228, 412, 413
Putman, Dr. J. H., sur les examens.....	200

Q

Qualités requises des instituteurs.....	217, 283
" " " dans les écoles rurales.....	354

R

Recensement des écoles.....	410
Recherches industrielles.....	393
Récréation et les jeux, la.....	77, 115 à 122
" et jeux, comme moyens d'instruction.....	77, 121
Recrutement d'étudiants.....	228
Représentants agricoles, les.....	318
Représentation dramatique des études de l'école.....	310
Responsabilité inculquée à l'élève.....	88
Reynolds, Dr., de Manchester, sur le progrès en Allemagne.....	171
Richards, Dr. Chas. L., conversation avec le.....	101
Rochester, N.-Y., cercle de réunion.....	426
Rural—organisation de bureaux locaux de développement.....	375
" enseignement.....	146
" " en Angleterre.....	301
" " conférences en Angleterre.....	356
" " principes et méthodes.....	301
Rurales—écoles élémentaires rurales.....	300 à 323
" " intermédiaires et supérieures rurales.....	264, 355, 374
" " peuvent rendre de plus grands services.....	298
" " dans le Northumberland.....	305
" " dans l'Orégon.....	312
" " dans Sompting à Sussex.....	308
" " consolidées.....	160, 320
" " supérieures.....	265, 355
" " de préparations pour les professeurs techniques.....	219, 367 à 372

S

	PAGE
Salaires et résidences des professeurs.....	297
Santé, habitudes, etc., des élèves.....	77
“ le problème de la.....	122, 166, 169, 170
Schneider, Dr Hermann, sur l'éducation des chefs.....	290, 291
Science des intérêts domestiques.....	150
“ domestique à Los Angeles, Cal.....	112
“ “ en éducation élémentaire au Canada.....	73, 150
“ enseignement de la, dans les écoles secondaires de la Prusse.....	129
“ expérimentale.....	76
“ méthodes d'enseignement.....	125
“ ménagère, cours élémentaire, secondaire, intermédiaire et classes de perfectionnement.....	141, 155
“ “ écoles de—aux Etats-Unis.....	327
“ “ écoles de—recommandées pour le Canada.....	362, 363, 374
“ “ fondation Macdonald.....	155
“ “ Institutrices ambulantes et de district.....	356
“ “ suggestions de Mlle Watson.....	385
Seath, Dr. John, extrait du rapport <i>re</i> cours d'études par correspondance.....	228
“ “ sur la nomenclature.....	154
Sélection des grains de semence, la, fondation Macdonald.....	155
Sens et muscles, entraînement des.....	75
Service public, subventions de secours pour le.....	242
Snedden's, Dr. David, livre sur le «Problème de l'enseignement professionnel».....	151
“ “ opinion concernant la préparation des professeurs.....	219
Société nationale pour l'avancement de l'enseignement industriel.....	152
Sociétés rurales, enseignement pour les.....	146, 264, 294
“ “ dispositions prises pour l'enseignement des.....	264, 300
“ “ urbaines, dispositions prises pour les.....	249, 256
Sompting (école rurale dans le Sussex).....	308
Soutien financier, considérations pour le Canada.....	239, 244
“ “ en Allemagne.....	192
“ “ aux Etats-Unis.....	193
“ “ principes qui doivent régir les subventions.....	240
“ “ raisons d'accorder une subvention fédérale.....	244
“ “ sources du.....	239
Subventions de secours.....	242
Suisse, culture physique et hygiène.....	119
Système d'exercices Suédois.....	120

T

Technique, enseignement—ce que signifie ce terme.....	150 à 154
“ écoles supérieures (collèges techniques) en Allemagne.....	136 188
“ étudiants, préparation en mathématiques des.....	131
“ préparation des instituteurs.....	204, 213 à 221
“ peu de souci de la—au début.....	205
Travail à domicile comme projet d'instruction.....	296
“ à l'usine, des étudiants d'universités.....	135
Travail, enseignement pour le—et enseignement par le travail.....	146
Travailleurs manuels et écoles secondaires.....	125
Travail manuel.....	116
“ “ et éducation industrielle.....	102
“ “ l'éducation de la volonté.....	145
“ “ éducation de la main et de l'œil, etc., définition et exposition.....	141
“ “ à Boston.....	94
“ “ la base d'une carrière industrielle.....	145
“ “ dans les écoles.....	81, 82, 141 à 155

U

Université du Wisconsin, cours d'études par correspondance.....	229
Usage plus étendue de la propriété scolaire—	
A Buffalo.....	424
A Cincinnati, Ohio.....	117
A Fitchburg, Mass.....	431
A London, Ont.....	431
A Ottawa, Ont.....	429
A Rochester, N.-Y.....	426
A Zurich, Suisse.....	431

DOC. PARLEMENTAIRE No 191d

V

	PAGE
Vie rurale et agriculture.....	294
“ rurale, commission des Etats-Unis.....	295
Vues animées, les—attirent et instruisent.....	431

W

Watson, Mlle Mary U., suggestions <i>re</i> art ménager.....	385
Winnipeg, direction professionnelle.....	421
Wisconsin, école agricole de comté.....	334
Woolman, Mlle Mary Schenk, concernant l'entraînement des professeurs.....	219
Wurl, M. Max, conférence sur l'enseignement technique en Allemagne.....	137